This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XVIII

—

1892-1893

—

BREST
IMPRIMERIE A. DUMONT, RUE KLÉBER, 11.

1893

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

» lettres, quoyqu'en petite quantité, ne vous parviennent
» pas ; car je ne vous ai pas laissé ignorer les circons-
» tances principales qui pouvoient vous intéresser. La
» nuit du 15 au 16, sous les heureux auspices de Mgr le
» comte d'Artois, nous dérobâmes un travail immense
» à l'ennemi ; nous avions onze mille travailleurs à
» découvert sur l'arenne ; et le jour ne parut que pour
» montrer un développement fort supérieur en étendue
» à l'ancien travail de trois années. Les jours suivans
» ont été employés en perfectionnemens, et nous mon-
» trons déjà une parallèle batterie de 600 toises de déve-
» loppement, laquelle entrera en jeu avec les scènes
» maritimes. Cette parallèle ne doit être considérée que
» comme devant fournir une grande gerbe de feu qui
» doit couvrir toute la ville et la rendre inhabitable,
» tandis que les batteries flottantes ouvriront des brèches
» décisives, et ne laisseront pas à l'ennemi un seul
» espace qui ne soit traversé par un déluge de feu.....
» *Oui, mais qui les conduira, ces batteries ? Ce sont des*
» *sabots, sans équilibre, sans mouvemens, sans faculté de*
» *gouverner, sans stabilité, etc., etc.* Je laisse dire ; et le
» 18, Mgr le comte d'Artois, dînant à bord du général
» de mer, on mit à la voile une de ces batteries ; elle
» arriva avec vélocité, gouverna avec précision, passa,
» salua de toute sa belle artillerie de 24, vira de bord,
» repassa, marchant comme une frégate. Tout le monde
» étonné ou transporté me fit des complimens à perte de
» vue. Il me semblait que ces machines n'avoient mérité
» ni tant de blâmes, ni tant d'éloges. Elles ont une sta-
» bilité imperturbable, une solidité à l'épreuve de tous
» les calibres, une mobilité et vélocité au-delà de ce que

» j'espérois, à l'abri des bombes et des grenades,
» garantie contre les boulets rouges par la présence
» active de l'eau sur toutes les parties de la surface
» tangible. Enfin, général, ces machines s'embosseront
» comme on embosse un vaisseau quelconque; et tous
» les marins témoins de cette épreuve s'écrièrent de
» satisfaction et me dirent : *Votre commission est com-*
» *plettement remplie, et la nôtre se fera très-aisément.*

» Voilà où nous en sommes; mais ne me citez point
» du tout; c'est au public à former son opinion d'après
» les faits qui lui parviendront d'ailleurs. Je suis trop inté-
» ressé, et l'on croirait trop aisément que je flate le dez.

» Je suis à jamais, mon cher général, le plus respec-
» tueux de vos serviteurs.

» D'ARÇON. »

« Au camp, le 29 septembre 1782.

» J'ai reçu, mon cher général, la lettre que vous
» m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 septembre. Je
» ne vous retracerai pas le fastueux désastre du 13 sep-
» tembre; vous en connaissez sans doute quelques cir-
» constances générales. On en a fait une affaire de
» représentation, un rêve brillant qui n'en a eu que la
» durée, une saillie d'héroïsme déplacée, sans mesures,
» sans précautions, sans rien de prévu (quoyque tout ait
» été prévu et promis), sans retraite, sans secours, sans
» harmonie, sans concours, sans appui quelconque (avec
» des intentions que Dieu sait) et surtout sans défense
» contre l'ennemi capital des boulets rouges, ennemi que
» j'avais le plus redouté et le plus combatu par mes
» dispositions qui sont restées sans effets à cet égard.

» Je joindrai icy seulement un écrit qui pourra vous » faire entrevoir les causes de cette trop fameuse catas- » trophe. Je n'ai pas besoin de vous peindre mon déses- » poir, quoyqu'extérieurement je supporte ce tort énorme » en apparence assez vigoureusement ; car il faut que » quelqu'un ait tort ; et il est peut-être plus utile que ce » soit moi plutôt que beaucoup d'autres. C'est pour cette » raison que cet écrit, quoyque très modéré, ne doit pas » être publié ; mais on est jaloux de conserver l'estime » des amis et le suffrage du cercle étroit des bons esprits.

» Je suis à jamais avec les sentiments du respect le » plus tendre, mon général, votre etc., etc. (*sic*).

» D'ARÇON. »

Dans la première lettre, quelle confiance mieux justifiée ! et dans la seconde, quelle amère désillusion ! Quelle joie légitime de son propre succès ! Quels frissons de colère sur la faute des autres ! — Nous ne possédons pas, malheureusement, cet écrit supplémentaire qu'il annonçait à Saint-Auban. Celui-ci mourut, fort attristé, le 5 septembre 1783, âgé de 70 ans. D'Arçon lui survécut dix-sept ans, un peu consolé par l'estime publique. Élu membre de l'Institut national, Jean-Claude Lemichaud d'Arçon, né à Pontarlier en 1733, s'éteignit en 1800. L'Histoire, aussi bien que ses contemporains, lui a rendu pleine justice.

A. GUICHON DE GRANDPONT.

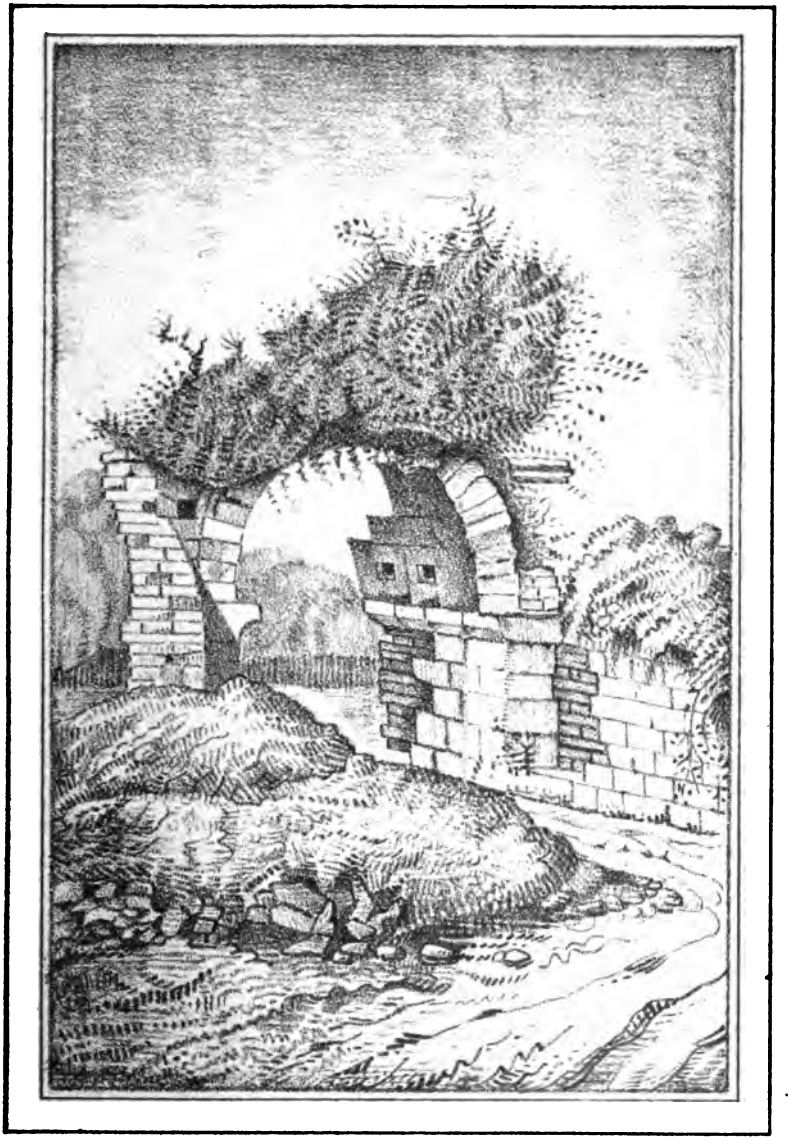

PORTE DE JOYEUSE-GARDE

NOTICE [1]

SUR LA

COMMUNE DE LA FOREST-LANDERNEAU

La commune de La Forest, canton de Landerneau, arrondissement de Brest, n'est pas une des moins intéressantes du département du Finistère. — Sa population, il est vrai, n'est pas considérable ; son territoire n'est pas des plus fertiles ; mais sa situation, son histoire, ses légendes, et selon nous son avenir, sont dignes de l'attention des administrateurs, des hommes d'étude et des gens du monde. — Habitant depuis vingt-quatre ans le lieu le plus riant, bien qu'un peu sauvage encore, de cette modeste circonscription et témoin de ses récents et heureux progrès, j'ai voulu lui consacrer une notice, dont il me sera permis d'agrémenter les arides détails par la poésie et les beaux-arts, associés depuis des siècles à ses destinées. Les ruines du château de la Joyeuse-Garde, témoin des prouesses des chevaliers de la Table ronde au XIe siècle et des luttes pour la succession du duché de Bretagne au XIVe siècle, entre

(1) Un ancien officier de santé, retiré dans l'importante commune de Guipavas, a bien laissé un petit cahier manuscrit, composé en 1856. — Ce mémoire, dont l'unique objet est l'ancienne paroisse, ne donne aucun renseignement sur l'état moderne de la commune. Beaucoup d'assertions sur le passé sont hasardées, et la partialité de l'auteur est choquante. — Le style est négligé, souvent incorrect. — Je lui ai, toutefois, emprunté, en le citant, quelques bonnes lignes.

Charles de Blois et Jean de Montfort attirent encore de nos jours la curiosité des artistes et des voyageurs.

SITUATION, LIMITES. — Située à 16 kilomètres de Brest, et 7 de Landerneau sur la rive droite de l'Elorn, et son embouchure dans la rade de Brest, cette commune est bornée au nord par celle de Saint-Divy, à l'est et au sud par l'Elorn et la rade, à l'ouest par la commune de Guipavas. — Elle est traversée par la route nationale n° 12, et presque en bordure de la grève par le chemin de fer de l'Ouest, de Brest à Paris qui rejoint à Landerneau celui d'Orléans, reliant Brest à Quimper, chef-lieu du département, et aux arrondissements de Châteaulin et Quimperlé. Stations du chemin de l'Ouest à Kerhuon et Landerneau, temps d'arrêt au Rody et à La Forest. Sa partie la plus uniformément boisée d'où elle tire son nom, est située au nord-est, et couvre encore aujourd'hui un tiers de sa superficie ; au temps jadis l'ancienne forêt de Talamon (forêt de Landerneau) s'étendait des abords de cette ville à ceux de Plabennec, et descendant de là jusqu'aux portes de Brest, formait un triangle presque équilatéral. *Forest,* dans sa partie basse (gweled), prenait le nom de Gweled ou Goëlet forest (corrompu en Guy la forest par les écrivains de la haute Bretagne). *Forest,* disons-nous, signifiant une grande étendue de pays couvert de bois, est un mot fort usité (du langage breton), dit M. Le Gonidec, qui ajoute : *mais son origine ne me paraît pas bretonne.* — M. Pol de Courcy, au contraire, fait remarquer que le mot *for* de la basse latinité est postérieur au substantif *rest,* hors d'usage dans le discours familier, mais em-

ployé au sens de *bois*, tant en composition que dans divers noms de lieux : *Rest, restou, restic, restigou, Kerrest*. L'Etymologie de Brest acceptée aussi par mon ami, l'excellent celtologue Milin, serait donc *Bek-rest, Berest*, le bout du bois (1). Quant à l'adjectif *for*, il a dans le mot *Forest*, le sens général d'ouverture et de sortie. J'ai conservé dans cette notice l'ancienne orthographe *La Forest*, pour distinguer notre commune de celle de La Forêt, arrondissement de Quimper, canton de Fouesnant. M. Joanne les a souvent confondues dans sa description du département du Finistère. Il m'avait promis de corriger cette erreur et plusieurs autres que je lui avais signalées, peu avant que la mort vint le surprendre.

La partie la plus élevée de la commune est à 107 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sol repose presque partout sur le gneiss, qui domine exclusivement au nord du bourg ; à l'ouest-nord-ouest, le terrain est schisto-argileux.

HISTOIRE, LÉGENDE. — L'histoire et la légende ont ici des parts distinctes. Elles s'accordent, néanmoins, pour reconnaître l'existence au VIe siècle, et même antérieurement, d'un château fort, à peu de distance de la mer, destiné à protéger le pays contre les incursions des pirates du Nord, des Danois particulièrement. Mais tandis que de graves auteurs, tels qu'Albert Le Grand,

(1) M. de Fréminville tire cette étymologie de Bristok, nom d'un chef celte du xe siècle, tout en reconnaissant que l'Histoire ne fait nulle mentions de Brest ou de son château avant 1240. (*Guide du voyageur*, p. 136).

nous représentent la garde ou garnison de ce château éclatant de joie à l'arrivée de saint Thénénan, venu d'Hibernie, pour affermir et consoler la population déjà chrétienne, les romanciers célèbrent la conquête de la place, repaire de quarante géants, par Lancelot du Lac, chevalier de la Table ronde qui en fait un séjour de délices. Pour les uns comme pour les autres, ce château, d'abord si triste, situé qu'il était *dans le fond et au bas* de la forêt (Castel gouelet ou gwele forest) et appelé aussi *de douloureuse garde* ou *château des pleurs dans la forêt* (Castel goueslou forest) change son nom en celui *de garde-joyeuse*, Gwere laouen (voir ce mot et son interprétation très judicieuse au dictionnaire celto-breton de Le Gonidec (1). Le saint, après avoir fondé un oratoire fortifié où il se retire avec ses élèves et recueilli ses ouailles dans le danger, convertit même une horde d'envahisseurs, et son zèle évangélique le porte jusqu'à Plabennec. Il est le patron des deux paroisses et le septième dans la liste des Evêques de Léon. Sa fête a été fixée au 21 juillet.

Dans le même temps, les romans de la Table ronde étaient écrits en celto-breton dans la Bretagne-Armorique. Ils célébraient les exploits et galanteries du roi Artus, de ses chevaliers Lancelot du Lac, Tristan du

---

(1) Dans la suite, l'inévitable *Ker* a remplacé *Gwere*, et *laouen* est devenu *oualen*, d'où l'étymologie de Keroualin, dénomination commune aux propriétés situées en haut et en bas du vieux château (Keroualin-huella et Keroualin-izella) Ce nom même de Keroualin a été transformé de diverses manières, *Kervoalin* dans la notice de M. de Courcy sur Landerneau, p. 51 et jusque dans les actes publics : *Kernoualan* (acte de 1662, vente de P. Crugot de Keroudault de Kerbasquiou) *Kervalan* sur le plan cadastral, mais bien Keroualin sur la matrice.

Léonnais, etc. et des Dames de leurs pensées, la reine Ginèvre, la blonde Yseult, — qui habitèrent notre château. — Cette ancienne origine armoricaine des légendes poétiques est constatée par leurs traducteurs en langue romane au XIIe siècle, notamment par Luce, chevalier du Guast, pour le roman de Tristan, et par Geoffroy de Monmouth pour celui de Brut *(Fréminville, Antiquités du Finistère, 1832,* pp. 267 et suiv.*)* Il est donc bien constant, dit Emile Souvestre dans une note sur le voyage de Cambry dans le Finistère, que la chevalerie prit naissance dans notre Bretagne et y brilla de tout son éclat (1). Mais quelque soit l'attrait des légendes et de leurs féeriques ornements, l'Histoire a des droits plus impérieux à notre attention. Celle de la paroisse ou commune de La Forest a laissé quelques traces intéressantes, mais discontinues, et ne peut se reconstituer que par fragments. « Lors de l'établissement » primitif des paroisses au XIIIe siècle, dit M. Cariou, » elles furent desservies par des prêtres séculiers; mais » ce clergé étant retombé dans l'ignorance, pendant que » les moines, au contraire, acquéraient de l'instruction » et étaient admis au sacerdoce, ceux-ci insinuèrent que

(1) Sans méconnaître ce que ces assertions ont de plausible et tout en maintenant la renommée et le droit d'antique possession de notre château, comme séjour des preux de la Table ronde, nous ne pouvons nous dispenser d'avouer, pour acquit de conscience, que le poème latin de Tristan, par Rusticien de Pise, et sa traduction en langue romane par Luce de Gua, ou de Guast, placent le château de Joyeuse-Garde dans le royaume de Logres (Angleterre), non loin de Cramalot où Artus tenait sa cour. Mais observons comme contre-poids, que le chevalier de Gua était parent du roi d'Angleterre. (Voir l'analyse du roman de Tristan par le comte de Tressan de l'acad. franç., pages 155 et 156.

» les paroisses seraient mieux desservies par eux et qu'il
» y aurait avantage à ce que le titre pastoral fût réuni
» aux abbayes. Ce moyen leur réussit, et c'est ainsi que
» l'abbaye des bénédictins de St-Mathieu du bout du
» monde entra en possession des églises des Sept-
» Saints à Brest, de Trenevez (aujourd'hui St-Marc), de
» *Goêlut forest* et de St-Mathieu de Morlaix. On est fon-
» dé à croire, dit aussi M. Cariou, que La Forest a été
» érigée en paroisse au XIIIe siècle, sans avoir égard à
» ce que son pasteur n'a eu le titre de recteur que dans
» le XVIIe siècle. On a d'ailleurs la preuve que l'église
» de Saint-Divy était sa trève ou connexe depuis la fin
» du XVe. Et plus loin, dans un appendice : « St-Divy,
» à titre d'hommage et pour reconnaître la suprématie
» de La Forest, y venait deux fois par an, en procession ;
» à la Pentecôte et le premier jour de l'octave du Saint-
» Sacrement. » Lors du Concordat, Saint-Divy comme La
» Forest, fut d'abord pourvu d'un prêtre ; mais l'Evêché
» ne reconnaissant pas l'indépendance des trèves, le re-
» tira peu après ; et jusqu'à 1823 le desservant de La
» Forest eut la charge des deux églises, officiant alter-
» nativement le dimanche dans l'une et l'autre. » — Le dépouillement des registres de notre paroisse, dont les plus anciens sont de 1599, nous a permis d'établir labcrieusement la liste aussi exacte et complète que possible de ses prêtres séculiers, depuis que les moines abandonnèrent la desservance, en se réservant les biens des donateurs (1). Un travail semblable nous a donné la liste des fabriciens chargés de l'administration des inté-

(1) Voir le Dictionnaire raisonné de l'Eglise, par Fantin des Odoarts, vicaire général d'Embrun.

rêts, même civils, de la paroisse (voir page 28 ci-après).

La guerre de la succession au duché de Bretagne après la mort du duc Jean III, entre son frère Jean de Montfort et Charles de Blois défendant les droits de sa femme Jeanne de Penthièvre, devint funeste à La Forest et à son château. Montfort s'étant présenté devant la place en 1341, le commandant Guy de Goa ami d'Hervé de Léon qui accompagnait le comte, ouvrit à celui-ci les portes; elle fut reprise en 1342 par Ch. de Blois en personne et quinze jours après par Gautier de Mauny, pour Jeanne de Flandre, aux droits de Montfort, son époux, alors prisonnier au Louvre. La garnison fut passée au fil de l'épée. (*Froissart*, cité par M. Pol de Courcy.)

VIABILITÉ. — En 1870, lors de mon acquisition d'un petit domaine à La Forest, la viabilité de cette commune était des plus mauvaises. Un seul bout de chemin vicinal de deux kilomètres environ, à peu près carrossable, reliait l'église et quelques habitations à la route nationale, conduisant d'un côté à Brest par Guipavas et de l'autre à Landerneau par un long circuit. Toutes autres voies de communication n'étaient praticables que pour des charrettes, des bestiaux ou des piétons, non sans difficultés même après des orages ou pendant l'hiver. L'administration départementale semblait oublier complètement La Forest; car ce n'était pas seulement cet intérêt de sa population qu'elle négligeât comme nous le verrons tout à l'heure. Les habitants, toutefois, ne s'en plaignaient pas, trouvant sans doute dans cet oubli et dans leur obscurité, des avantages non moins sérieux.

Cet état de chose ne pouvait se prolonger après

la promulgation des lois nouvelles pour l'amélioration des chemins vicinaux.

La commune pourvoit actuellement et depuis 1875 à l'entretien d'environ douze kilomètres de chemins, savoir :

1° De Beaurepos à la rencontre de la route nationale de Brest à Landerneau, près la grande palue ;

2° Du rivage de l'Elorn (près le passage à niveau avec arrêt des trains) jusqu'au bourg de Saint-Divy, et jusqu'au bas de la vieille route nationale, du côté de Guipavas ;

3° De Kergréac'h à la croix de Cobalan, rencontre du chemin qui précède.

Il demeure encore très désirable de classer le chemin de Kergréac'h au bourg et celui qui descend du même Kergréac'h et du vieux château de Joyeuse-Garde à la grève, près de Poul-ar-Vélin.

Un arrêt des trains légers du chemin de fer de l'Ouest, sollicité à plusieurs reprises depuis 1887, a commencé à fonctionner le 1er février 1890 ; et les résultats, fort avantageux pour les populations et pour la valeur des propriétés de La Forest, sont également appréciables pour la Compagnie.

IMPORTANCE TERRITORIALE

L'IMPORTANCE TERRITORIALE *de la commune de La Forest est de 920 hectares, 52 ares, 39 centiares, distribués comme suit* : (1)

CULTURES	CLASSES	CONTENANCE par classe	CONTENANCE par culture	ESTIMATION CADASTRALE de l'hectare
Terres labourables	1	50h94a45c	.....	25f
	2	97 53 57	246h16a10c	19
	3	70 70 08		12
	4	26 98 »»	.....	6
Superficie des bâtiments et dépendances	»	4 18 67	4 18 67	25
Jardins et courtils	1	50 70	5 14 97	31
	2	4 64 27		25
	3	»		
Prés	1	3 54 51	27 37 61	49
	2	11 22 46		31
	3	8 13 50		16
	4	3 77 44		8
Taillis	1	174 86 21	271 65 50	19
	2	54 93 45		12
	3	41 85 84		6
Futaies	1	1 05 40		12
	2	53 53 66		6
Semis	1	10 70	10 70	25
Mares et étangs	»	27 30	27 30	2
Landes et bruyères (2)	1	162 08 70	302 65 26	6
	2	111 66 71		4
	3	28 89 95		3
Pâtures et vagues	1	15 98 56	19 86 33	6
	2	1 84 13		4
	3	2 03 64		2
Eglises, cimetières chemins et ponts publics	»	41 82 79		»
NOTA.— Quelques-uns des totaux ou des chiffres partiels sont légèrement erronés ; mais ils ont été relevés sur documents officiels.		920h52a39c		

(1) Le cadastre parcellaire de la commune de La Forest a été terminé sur le terrain le 10 mai 1827, par M. Jobbé-Duval, géomètre, sous la direction de M. Dessaux, géomètre en chef, et de M. Joubert, directeur des contributions directes, M. le comte de Castellane étant préfet du Finistère, et M. Morvan, maire de La Forest.

(2) Des 302 hectares de landes et bruyères, un grand tiers est susceptible d'être défriché ou planté avantageusement, la commune étant maintenant desservie par de bons chemins et à portée des engrais de mer et autres, ainsi que de la ville de Brest, où elle peut écouler ses produits presque aussi facilement qu'à Landerneau.

QUARTIERS, VILLAGES ET HAMEAUX AVEC LEUR POPULATION. — Les habitations sont fort dispersées sur le territoire de la commune. Elles ne forment pas moins des vingt et un groupes ci-après :

Noms de Quartiers, Villages ou Hameaux	Maisons	Ménages	Habitants	Observations
Le bourg	11	11	46	Nous donnons ci-contre les chiffres du recensement de 1889.
Kergréac'h	19	19	65	
Vieux château	15	21	65	
Keramannac'h et Couturez	4	4	27	En 1846, le nombre des habitants était de 523, et en 1856, de 614. (*Manuscrit Cariou.*)
La Palue — Guerrus	10	10	58	
Kerjean — Bec-ar-Groas	2	2	27	
Keroualin — Poul-ar-Vélin	3	3	28	
Bodilis — Ti-Naot	2	2	11	
Keroudot — Le Cran	4	5	34	
Bohuden — Penquer	4	5	34	
Kervalan — Reun	6	6	38	
Boullac'h — La Motte	3	3	21	
Cobalan — Courtez	4	4	33	
Kernevez — Mesgrall	2	2	16	
Penharo — Pralidec	3	3	28	
Pont-ar-Belec — Croix de la Lieue	3	5	15	
Cosquer gren — Kerguefdu	3	3	28	
Fessiou — Quinquis	5	5	56	
Douryan — Cribin	5	5	30	
Mesguen — Mez Bernard	5	5	36	
Gardes-barrières	3	3	13	
	116 118 en 91	125	696	

MOUVEMENTS DE LA POPULATION. — Relevé des naissances et des décès de 1882 à 1890.

ANNÉES	NAISSANCES	DÉCÈS	
1882	25	25	Population honnête, laborieuse, chrétienne. Point de mendiants proprement dits. — Quelques personnes peu aisées sont assistées dans leur famille. Une douzaine de vieilles gens reçoivent de modiques sommes de la charité publique.
1883	20	8	
1884	16	17	
1885	20	27	
1886	16	16	
1887	19	15	
1888	16	16	
1889	23	18	
1890	19	20	
	174	162	

RECENSEMENT DE DÉCEMBRE 1890

Garçons	132
Hommes mariés	92
Veufs	20
Filles	193
Femmes mariées	99
Veuves	24
TOTAL	620

Nous avons vu (page 18) que le recensement précédent donnait un total de 696. Une épidémie et quelques départs ont causé la différence.

Nés dans la commune	379
Nés dans d'autres communes du département	236
Nés dans un autre département ou colonie	5
TOTAL ÉGAL	620

INSCRIPTION MARITIME.— La commune de La Forest est comprise dans le syndicat de Landerneau, quartier de Brest. Les limites de l'Inscription et de la pêche maritime, comme celle de la salure des eaux dans l'Élorn, sont à Traon-Elorn, au-dessus de Landerneau. (Décret du 4 juillet 1853). La limite du premier obstacle pour les bâtiments de mer est le pont de Landerneau.

Quoique l'embouchure de l'Élorn, surtout le littoral de La Forest, soit abondante en poissons, l'industrie de la petite pêche n'est exercée par aucun des habitants de la commune. Ce sont les familles de Kerhors (partie de Kerhuon-Guipavas) qui s'y livrent avec assiduité et fructueusement.

SITUATION DES DIVERSES INDUSTRIES

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Agriculture	279	268	547
Industries diverses (charronnage, charpentage, maçonnerie, meunerie, tannerie)	37	40	77
Commerce, y compris trois cabarets	6	8	14
Transports et bornage	12	4	16
Professions libérales	2	5	7
Rentiers sans profession	7	11	18
Pensionnaires et retraités	12	5	17
TOTAUX	355	341	696

La répartition de ces chiffres entre les deux sexes est fréquemment variable.

BUDGET. — Voici le petit budget de la commune pour les six cinq années 1885 à 1889-1890. Lors des règlements de comptes, les dépenses ont été parfois au delà, ou en deçà, de sommes peu importantes.

1887 — 2 506 fr. 29		1890 — 1.558 fr. »»	
1888 — 2 719 97		1891 — 1.457 »»	
1889 — 2.189 61		1892 — 1.452 »»	

MAIRIE, ÉCOLE. — Oubliée et retardée pour sa vicinalité, La Forest, jusqu'en 1876, ne fut pas dans de meilleures conditions à l'égard d'intérêts plus élevés. Faute de maison commune et d'école, les actes de l'état-civil, les publications et célébrations de mariage civil surtout, laissaient fort à désirer quant à l'observation des prescriptions et des garanties légales. L'instruction élémentaire de la plupart des enfants des deux

sexes était à peu près nulle. — Un très petit nombre d'entre eux fréquentaient les écoles primaires des communes voisines, et y étaient généralement pensionnaires. — Un peu avant la révolution, M. Pilven, recteur et M. Jézéquel qui acheva ses études à Brest lorsque ces prêtres ayant rétracté le serment furent contraints de s'expatrier, dispensaient l'instruction primaire à quelques garçons.

Une école mixte fut construite en 1877 à promixité de l'église ; deux sœurs du Saint-Esprit dites sœurs blanches y furent installées en novembre 1878. Les progrès aussi bien que la tenue des enfants, dus à leurs soins et à leur bonté furent bientôt sensibles, et s'accentuent d'année en année.

Dans le même bâtiment, une pièce du rez-de-chaussée avec petit cabinet pour archives, est affectée à la Mairie. C'est là que se réunit le conseil municipal, que se votent les élections, que s'affichent les publications, et que se contractent les mariages civils, toujours suivis du sacrement religieux.

ÉGLISE PAROISSIALE, CHAPELLE. — A proprement parler, il n'y a pas à La Forest d'autres édifices publics dans le sens de domaine public municipal ; car la nouvelle église a été construite en 1886-87 sur l'initiative et l'incessante surveillance de M. le recteur Poullaouec, aujourd'hui curé de Gouesnou, au moyen des ressources et des terres de la fabrique, ainsi que de legs, dons et souscriptions, dont les plus importants sont dus à M. le recteur Lesueur et à M. Leroux, né à La Forest,

et recteur de Plozévet. M. Le Guérannic en fut l'architecte et M. Ménez l'entrepreneur ; tous deux méritent des éloges ; les habitants ont fait gratuitement tous les charrois ; l'Etat a donné une subvention de 7,000 fr. (Voir à la fin de l'article *Desservants*, ce qui concerne les églises paroissiales antérieures). — La nouvelle église fut consacrée le mardi 25 août 1891 par Mgr Lamarche, évêque de Quimper, assisté de M. l'abbé Serré, chanoine, vicaire général, de M. le chanoine Cloarec, curé de Saint-Louis de Brest, de MM. les abbés Fleury, curé de Landerneau, Kervennic, curé de Lesneven, Roull, principal du collège de la même ville, Miorcec, recteur de La Forest et d'autres membres du clergé. — M. l'abbé Poullaouec y reçut des félicitations unanimes sur son active participation à l'œuvre.

Il existe aussi une chapelle, sous le vocable de Ste-Anne. Elle est située à peu de distance de la paroisse ; et la messe y est dite fréquemment. Bâtie en 1851 sur un terrain donné par François Leroux. La fabrique n'y a contribué que pour trois cents francs. Les dons et le travail des habitants ont fait le reste.

CURIOSITÉS NATURELLES

VÉGÉTAUX. — *Cistus hirsutus* (Ciste velu, dont les branches sont légèrement velues). — Cette jolie plante n'est réputée exister en France, à l'état sauvage, qu'aux environs des ruines de l'ancien château. *(Gressent)*. — Je l'ai multipliée à Keroualin.

Hipopitys (υποπιτυς) sous les pins. — Longue plante parasite, assez rare en Bretagne, où on la rencontre aussi parfois sous les hêtres.

Orobranches. — Autre plante parasite sur les racines de divers arbres.

Capillaire et Ombilic. — Sur les murailles et fossés.

Parfois assez de *goémons épars.* — La coupe du *goémon de roche* qui n'existe qu'en petite quantité a lieu ordinairement en hiver.

ANIMAUX. — *Quadrupèdes.* — Vaches et taureaux, point de bœufs. La culture est faite par des chevaux, deux, souvent trois et plus par ferme. — Chiens, chats, écureuils, rats, sourds, taupes, blaireaux.

Oiseaux. — Pies, geais, éperviers, piverts, merles, grives, pinsons, tourterelles, rossignols, rouge-gorges, mésanges, roitelets, plusieurs variétés d'oiseaux de nuit.

Poissons. — Saumons, soles, plies, anguilles, lieus.

De loin en loin, aux approches du mauvais temps, des bandes de marsouins remontent plus haut que Keroualin, jusqu'à l'embouchure de l'Elorn.

REPTILES. — Couleuvres, quelques vipères, crapauds.

MOLLUSQUES. — Huîtres, moules, palourdes, bigorneaux, mie des sables.

CRUSTACÉS. — Abondance de crabes, chevrettes plus rares.

MAIRES DE LA FOREST. — Je cite d'abord avec plaisir, quelques lignes de la notice de M. Cariou :

« L'origine de nos communes rurales est bien plutôt » ecclésiastique que civile. Ce ne fut qu'après les incur- » sions des Normands que le caractère ecclésiastique » s'effaça presque et laissa prédominer le civil. Le gou- » vernement fictif de ces communes appartint aux sei- » gneurs des fiefs où elles étaient situées; on s'en » affranchit bientôt, et l'administration resta confiée

» aux notables du lieu, c'est-à-dire aux fabriciens (1) ;
» ceux-ci étant chargés de gérer non seulement les biens
» de l'église, mais encore les intérêts de la commune
» tout entière. — En général ces administrateurs exer-
» çaient leurs fonctions sous la surveillance de l'Eglise.
» Le curé siégeait dans les réunions du corps politique ;
» et cependant il n'avait pas voix délibérative. Le sei-
» gneur n'avait pas le droit d'y être présent ; il était là
» seulement représenté par un délégué, sans pouvoir
» consultatif ni délibératif ; il était là seulement pour
» s'assurer qu'on ne portait aucune atteinte aux droits
» seigneuriaux. Il y avait bien aussi un syndic (2) (ou
» deux) qui représentait (à quelques égards) le maire de
» nos jours. Il siégeait lorsqu'il s'agissait des intérêts
» généraux. C'était à lui que s'adressait l'autorité supé-
» rieure pour les contributions, le travail des routes,
» la formation de la milice. » — Les actes civils étaient tenus par le curé.

Voici maintenant la liste des maires depuis l'organisation des municipalités :

1792. — Kerboul (Jean-René). — Le dernier acte signé par lui est du 10 prairial an XII.

An XII. — Morvan (Simon). — Il était en fonctions le 20 prairial. En 1806 on revient à l'ancien style pour les dates. La dernière signature de Simon Morvan est du 29 février 1832.

---

(1) Voir leur liste ci-après, page 28.

(2) Je n'ai pas trouvé mention d'un seul de ces fonctionnaires. Leur service était fait probablement par le fabricien en exercice, sous le contrôle de quelque notaire ou comptable près de l'autorité de Landerneau. (A.-G. de G.)

1832. — Jézéquel (François). — Sa première signature est du 5 avril 1832. Lors du voyage à Brest en 1858 de l'empereur Napoléon III, Fr. Jézéquel reçut la décoration de la Légion d'honneur, comme étant le plus ancien maire du département du Finistère.

1871. — Jézéquel (François).— Petit-fils du précédent ; continue en 1893.

Pendant le cours des années républicaines, de II à XII, presque tous les actes sont signés par des agents municipaux délégués. Les signatures qui se rencontrent le plus souvent sont celles de : Goulven Gloannec, François Bouroullec, Pilven, Simon Héliz, adjoint municipal, l'Herson.

Le maire Kerboul signe presque tous les actes à partir de l'an VIII.

DESSERVANTS DE LA FOREST. — Nous ne possédons qu'à partir de 1599 la liste complète des ecclésiastiques qui, sous les titres divers de vicaires, curés ou recteurs, desservirent la paroisse de La Forest. Je donne cette liste telle que je l'ai étudiée à l'aide de MM. nos recteurs, avec grande difficulté de concilier les plus anciennes dates et crainte de laisser subsister quelques erreurs :

1599 à 1616.—M. Quentel, avec le titre de subcurateur.

1609 à 1610.—M. Kerret, avec le même titre, est cité par M. Cariou sur l'indication de M. l'abbé Pennors.

1610 à 1651.—M. Riou, Yves, avec le titre de recteur.

1626.....—M. Gall ou Le Gall ; il était vicaire antérieurement depuis plusieurs années (1613 ou 1617).

1630 à 1633.—M. Le Bris, subcurateur.

1651 à 1653.—M. Riou, Olivier, recteur.

1653 à 1705.—M. Kermorgant, Jean, recteur, mort le 3 mai 1705, enterré dans l'église de Saint-Divy.

1633 à 1670.—M. Le Dérédec, subcurateur, trouvé mort dans son lit, le 7 février 1671.

1705 à 1709.—M. Abgrall, subcurateur.

1705 à 1710.—M. César de Moucheron, recteur.

1710 à 1743.—M. Nicolas Canivet, recteur.

1707 à 1772.—M. Héliès, vicaire puis recteur, pendant 65 ans, mort en fonctions à 92 ans.

1743 à 1754.—M. François Jacq, recteur.

1752 à 1754.—M. Yves Gouriou, d'abord vicaire puis curé d'office.

1754 à 1755.—M. Le Bras, après la mort de M. Jacq, signe également curé d'office.

1754 à 1773.—M. Lapous, Jean-Louis, recteur, mort en fonctions.

1773 à .....—M. G. Le Guen, prêtre de Saint-Divy, curé d'office.

1776 jusqu'au 21 novembre, M. de Puyferré, curé.

Novembre 1776 à 1777.—M. Thomas, curé.

1778 à 1779.—M. Kerboul, curé de St-Divy, signe les actes.

1779 à 1789.—M. G. Fily, prêtre de La Forest.

1789 à mars 1793.—M. Prigent Madec.

1788 à 1791, et même antérieurement, M. Pilven, mort en 1802.

1802 à 1804.—M. Causeur, curé d'office.

1804.—M. Caradec, desservant.

1805.—M. Kermarec, prêtre, signe presque tous les actes.

1806.—M. L. Graveran, desservant de La Forest et de Saint-Divy.

1807 à 1839.—M Péron, desservant.

1839 à 1851.—M. Toux, recteur.

1851 à 1859.—M. Pennors, Charles, recteur ; il a fourni à M. Cariou les principaux éléments de son travail.

1859 à 1877.—M. Lesueur, recteur, mort le 15 octobre 1877.

1877.—M. Le Bail, suppléant M. Lesueur pendant sa longue maladie et jusqu'à sa mort.

1877 à 1880.—M. Bayec, François-Marie, recteur.

1880 à 1889.—M. Poullaouec, Félix-Laurent, id.

1889.—M. Guillerm, Jean-Marie, id.

1890.—M. Miorcec, Charles-Marie, recteur, et continue en 1893.

Plusieurs de ces ecclésiastiques ont laissé de chers et durables souvenirs. On cite souvent M. Lapous (1754-1773) qui, ayant concouru pour la cure de Brest avec plein succès, donna un rare exemple de désintéressement en adressant à son émule le vers suivant où le mot *avis* traduit le breton *lapous* :

Tecta tibi sint aurea ; avis sua lignea sumit

transformé assez maladroitement, selon moi, en ce pentamètre :

Aurea tecta tibi ; lignea sumit avis :

qui sacrifie la délicatesse de la pensée et de l'expression (*sua lignea*) à un peu plus de concision et d'harmonie.

C'est le même recteur Lapous qui fit construire en 1761 la pauvre église reconnue insuffisante en 1885 et remplacée en 1886-87 par un édifice plus convenable. M. Cariou s'extasie beaucoup à l'aide de faciles hypothèses, sur l'architecture d'un ancien temple ruiné au milieu du dernier siècle. « Il *devait,* dit-il, dater du XIIIe ou XIVe, être du » style gothique, avoir des fenêtres lancéolées, à trèfles » même *peut-être.* Les bénédictins étant alors en posses- » sion de la paroisse de La Forest, et ayant d'habiles archi- » tectes, cette construction *devait* être leur œuvre. » Par contre cet écrivain, souvent partial, critique amèrement le *mauvais goût* et le *vandalisme* effréné de M. Lapous, après avoir reconnu cependant que la caisse était vide, et que l'on est dans l'ignorance absolue des ressources qui ont pu faire promptement face aux besoins très urgents du service divin. La réputation de zèle pieux et de savoir de M. Lapous ne me paraît pas entachée par cette diatribe.

TRÉSORIERS FABRICIENS. — L'importance relative qu'ils avaient dans l'ancienne organisation politique m'engage à donner la liste de ceux dont j'ai retrouvé les noms dans les archives (?) de la paroisse, avec l'aide bienveillante de M. le recteur Poullaouec. — Ils étaient tous qualifiés « honorable homme » dans leurs comptes, apurés dans les termes suivants : « les dits comptes prônés, examinés, calculés et » approuvés par les soubsignants composant le corps » politique de la paroisse. » — L'évêque en cours de visite soit à La Forest, soit à Landerneau, ou un de ses vicaires généraux, les approuvait définitivement.

Les noms les plus anciens figurant dans les comptes de la fabrique et dont les représentants existent encore en 1892 dans la commune sont suivis d'un astérisque.

1690 Hervé Leroux*.
1691 Yvon Moysan*.
1692 François Levergoz*.
1693 Guillaume Herrou*.
(Ne sait pas signer — Fr. Abgrall signe pour lui).
Cornec, Lebriz.
1694 Yves Monot.
1695 Goulven Kerjean.
1696 Jean Lemével*.
1697 Olivier Héliès.
1698 François Leguern.
1699 Olivier Pellé.
1700 Guillaume Leduff.
1701 Jean Leguéguen*.
1702 Alain Le Traon*.
1705 Jacques Créachcadec*.
1706 Jean Lestum.
1707 Claude Pellan.
1708 Hervé Nicol.
1709 Noël Abgrall*.
1710 Pierre Corre.
1711 Yves Leborgne.
1712 François Lebian*.
1713 Yves Halléguen.
1714 François Abgrall*.
1716 Jean Roué.
1717 Mathieu Foll.
1718 Nicolas Kerbrat*.
1719 Goulven Lestum.
1720 Guillaume Léon.
1721 Noël Lesnern*.
1722 Jean Le Ségalen*.
1723 Jean Le Scléar*.
1724 Jean Legoff.
1725 François Leroux*.
1726 Prigent Pellé.
1727 Nicolas Leroux*.
1728 Jacques Trollu.
1729 Yves Quédec.
1730 Jean Monot*.
1731 Gabriel Héli.
1732 Yves Péllé.
1733 René Lemével*.
1734 Jean Castel*.
1735 Simon Lestum.
1736 Augustin-Claude Héliès*.
1737 Nicolas Héliès*.
1738 Jean Levelly.
1739 Louis Leguen.
1740 Yves Stéphan.
1741 Jacques Abgrall.
Lacune de 1742 à 1746 inclus.
1747 Jean Héliès*.
1748 Jean Leroy.
1749 François Lhostis.
1750 Jean Kerdélant.
1751 Guillaume Cam.
1752 Guillaume Herrou*.
1753 Yves Trollu.

1754 Gabriel Lamendour.
1755 Hervé Le Velly.
1756 Yves Monot*.
1757 Guillaume Hélièz*.
1758 Jean Cam.
1759 Jean Prigent*.
1760 Jérôme Bouroullec.
1761 Philippe Kerdéland.
1762 Tenenan Le Scléar*.
1763 Yves Auffret.
1764 Jean Lestum.
1765 Jean Quillien.
1766 Louis Gourvez.
1767 Noël Lhostis.
1768 Yves Leroux*.
1769 Guillaume Castrec*.
1770 Yves Guivarc'h.
1771 Yves Kerbrat*.
1772 Gilles Leroux*.
1773 Jean Leroy*.
1774 Michel Castel*.
1775 Olivier Le Velly.
1776 Jean Lestum.
1777 François Héliès.
1778 Jean Leguéguen.
1779 Jean Le Scléar.
1780 Noël Héliès.
1781 Alain Jézéquel.
(Le compte est rendu par sa veuve.)
1782 Yves Rohen (?)
1783 Gabriel-Louis-Thomas L'Herrou.
1784 Yves Le Corre.
1785 René Tréguier.
1786 Goulven Kerduf.
1787 Jean Queffeléou.
1788 Jean Kerbaol.
1789 Jean Kerdélant.
1790 François Mével.
1791 Jean Le Scao.
1792 Yves Le Velly.
1793 Charles Leroy.

Ces trois derniers changent le titre d'*honorable homme* pour celui de *citoyen*.

De 1754 à 1772, les comptes sont de la belle écriture et portent la signature de Jean-Louis Lapous, recteur de La Forest, qui, faisant reconstruire l'église, assumait la principale responsabilité. — Serait-ce trop se hasarder que d'attribuer aux autres curés, qui n'avaient pas voix dans le corps politique, une grande et réelle influence sur ses délibérations et le judicieux emploi de ses ressources ?

NOTABLES SOUVENIRS

Famille D'ACHÉ DE SERQUIGNY, posséda et visita souvent la propriété de Keroualin, au sud du vieux château de la Joyeuse-Garde.

Guillaume d'Aché, comte de Serquigny, chef d'escadre des armées navales, époux de Marguerite de Keroudault, qui lui avait apporté ce domaine.

Louis-François d'Aché de Serquigny, son fils, capitaine de vaisseau, mort en 1761, vend son hôtel de Brest, grande rue, à M. Hocquart, intendant de la marine. Cet hôtel de l'Intendance fut occupé, sous l'Empire, par le préfet maritime Caffarelli.

Famille MAZURIÉ, de Landerneau, banquiers, posséda ensuite le même domaine, et l'embellit de nombreuses plantations.

BARCHOU (Jean-Hilaire), ancien commissaire des guerres, maire de Brest pendant la Restauration, achète Keroualin à MM. Mazurié, partie en 1811 et partie en 1821. — Mme Barchou, née Marie-Innocente-Catherine-Françoise-Henriette-Sophronie-Adelaïde du Bot, l'habita jusqu'à sa mort, causée par un accident de voiture.

Barchou de Penhoën ( ), leur fils, membre de l'Institut, député, y séjourna fréquemment près de sa mère, et depuis la mort de celle-ci. — Il est auteur de nombreux et remarquables travaux : *Expédition d'Afrique. — Histoire de la philosophie allemande. — Histoire de la Conquête de l'Inde par l'Angleterre. — L'Inde sous la domination anglaise. — Destination de l'homme, trad. de l'allemand de Fichte. — Formule générale de l'histoire. — Un automne au bord de la mer, etc.*

Famille DE GUESNET, toujours présente au château

de Coatmez, fondé par Amand-Aimé-Marie de Guesnet, ancien lieutenant-colonel du génie militaire, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, sous-préfet de Brest pendant la Restauration ; — a eu pour fils : 1° Athanase-Marie-Michel de Guesnet, capitaine de vaisseau très distingué, commandeur de la Légion d'honneur, né le 20 avril 1808, mort sur le vaisseau le *Redoutable*, qu'il commandait, le 19 décembre 1860, laissant une nombreuse postérité ; — 2° Urbain-Antoine-Marie de Guesnet, homme instruit, d'une douce et belle intelligence, affligé par un accident de jeunesse d'une infirmité grave qui l'écarta de toute carrière, et le confina dans le rôle obscur, mais très méritoire de bienfaiteur et de conseil de la commune et des habitants de La Forest ; — 3° plusieurs filles, dont une, Mlle Aimée, habite toujours le château de Coatmez, ayant pour compagne une de ses nièces, fille du commandant Athanase.

RUINES DU CHATEAU DE JOYEUSE-GARDE. — On a vu ci-dessus (p. 15) que quinze jours après que Charles de Blois eut repris le Château, Gautier de Mauny s'en empara de nouveau pour Montfort. Cette forteresse n'avait donc pas été démantelée et ruinée par Charles, comme l'affirme le *Guide du voyageur* de Fréminville. Cent trente-sept ans plus tard, en 1479, elle était encore dans son entier. (1)

A cette erreur près, ce que dit M. de Fréminville (*Guide*, pp 195, 196) est parfaitement exact ; nous ci-

(1) *Froissart*, cité par M. de Courcy dans sa *Notice sur Landerneau*, 2e édition, p. 22.

tons textuellement : « En suivant les bords de l'Elorn, et » les remontant un peu au-dessus de l'anse de Kerhuon, » on arrive aux ruines de ce château de la *Joyeuse-Garde*, » si célèbre dans les chroniques de la Table ronde et » même dans les légendes des saints bretons. Quelques » pans de murailles, des fondements à fleur de terre, le » pied des tours et la circonvallation des fossés, enfin » l'arcade ogive du portail sont tout ce qui reste aujour- » d'hui. Ces débris suffisent pour en faire reconnaître le » plan entier, qui était un carré long, flanqué de cinq » tours, dont une à chaque angle et la cinquième au milieu » d'un des côtés du carré (1). Mais, si depuis le XIe siècle, » le château de la Joyeuse-Garde n'a pas changé de » place, il a certainement bien changé de forme, car rien » dans tous les vestiges qui nous en restent, n'annonce » des constructions antérieures au XIIe siècle. Il aura sans » doute été rebâti à cette époque, ou du moins presque » entièrement restauré. Au milieu de ses ruines on trouve » un souterrain voûté en pierres, mais dont l'ouverture » est actuellement presque entièrement bouchée. »

— Dans ses *Antiquités du Finistère* (page 269 et s.), le même auteur s'explique mieux au sujet de ce souterrain : « On se tromperait beaucoup si l'on croyait que les » débris actuels de ce château sont les restes de l'édifice » qui existait du temps de Lancelot et de saint Ténénan » — Tout ce que nous en voyons indique une réédification » qui ne peut remonter au XIIe siècle, à *l'exception pour-* » *tant d'un souterrain dont l'entrée est du côté oriental*

(1) Le côté sud faisant face au cours de l'Elorn, distant d'environ 250 mètres.

» *du château, et qui très probablement est du temps de* » *sa fondation primitive. Il est voûté dans toute sa lon-* » *gueur, à plein cintre et sans piliers. Il a environ* » *cinquante toises d'étendue, et est éclairé par trois soupi-* » *raux fort larges que l'on voit du côté droit et qui sont* » *aujourd'hui extérieurement bouchés.* »

A la maison de Rohan, descendant des anciens souverains de Bretagne (1) appartient toujours le château de Joyeuse-Garde, dans le Léonnais, « grand et hono- » rable édifice (écrivait Dom Morice) où le Roi Artus » faisait sa résidence et tenait les chevaliers de la Table » ronde à faire joûtes, armes et prouesses. »

Le fils de M. le duc de Rohan porte le titre de prince de Léon comme le portait au XVIe siècle Henri de Rohan, le célèbre chef des calvinistes. Il est député du Morbihan depuis 1876.

Les ruines de Joyeuse-Garde sont visitées fréquemment par des touristes, la porte ogive a été dessinée par nombre d'entre eux ; certains exemplaires du voyage de Cambry, revu par Souvestre, contiennent la lithographie d'une vue de cette porte, prise de l'intérieur par M. Eugène Guieysse, commissaire général de la marine. De l'intérieur aussi, elle a été copiée sur plus grandes dimensions par M. Chédeville, directeur des constructions navales. De l'extérieur elle a été peinte à l'huile par M. Dérambure, employé de comptabilité. M.— Milin, l'auteur du poème de saint Ténénan, lui a consacré

(1) Date de reconnaissance existant à l'ancienne chambre des comptes de Bretagne, et admis comme authentique par Louis XIV en conseil le 1er avril 1692.

42 stances sous le titre : *Dor vean kastell Gweled Forest.* — *La porte de pierre du château de Goëlet Forest.*

Enn hor bro tost da Landerne, Kastell kaer Gweled ar Forest, Gant marc'heien a dregerne, A raok ma voa kastell e Brest.	Dans notre pays de Landerneau Le beau château de Goëlet Forest Retentissait sous les assauts des chevaliers Avant qu'il y eut un château à Brest.
Ma ne welann leac'h ma'z edo Gwechall kastell Gweled Forest, Met eunn nor vean outhi hilio. Enn he zav sounn, digor, mantret.	Moi, je ne vois au lieu Où fut jadis le château de Goëlet Forest Qu'une grande porte de pierre tapissée de lierre, Seule debout, ouverte, et comme stupéfaite.

Et je souhaiterais lire au-dessus de cette porte, ou sur quelque rocher de la grève, cette ineffaçable inscription :

D'AR BARZED KOZ

EUZ A VREIZ-IZEL	*EUZ A VREIZ-MEUR*
GUENC'HLAN RIVANONN SANT HERVÉ	LIWARC'H HENN ANEURIN TALIESIN

PRISE DU CHATEAU DE DOULOUREUSE-GARDE

PAR LANCELOT DU LAC

(La Table ronde, poème de Creuzé de Lesser, chant II)

A Cramalot (1), de ce roi généreux (2)
Comme on vantait encor la courtoisie,
Le bruit d'un fait presque miraculeux
Vint à la cour, d'étonnement saisie :
Les narrateurs avaient l'air de mentir
En assurant à la foule bavarde
Que Lancelot venait de conquérir
Certain château triste alors à mourir
Et qu'on nommait *de douloureuse garde*.
On pouvait, certe, avec plus de raison
A ce fort-là donner un autre nom
Et l'appeler de douloureuse prise;
Car ce château qui dominait les vents
Avait trois murs et quarante géants.
Vingt chevaliers, de gloire l'âme éprise,
Avaient péri, tentant cette entreprise
Qui demandait des exploits inouïs;
Et Lancelot, seul, à fin l'avait mise,
Combattant seul tous ces géants unis.
Il est bien vrai qu'une Fée obligeante
A son insu l'a servi cette fois
D'un bouclier rendant fort comme trois.

(1) Cramalot, capitale du royaume d'Artus, dans la Grande-Bretagne.
(2) Pharamond.

Il eût fallu l'être comme quarante ;
Et ce guerrier, à cet exploit nouveau
Avait encore un mérite assez beau.
On assurait que depuis cette affaire,
Ce château fort, jadis si redouté,
Se ressentait de son propriétaire ;
Que Lancelot, de ce triste repaire
Faisait un temple à l'hospitalité.
Chacun doutait d'abord de tant de gloire ;
Ginèvre seule eut la raison d'y croire.
Mais la rumeur augmentant tous les jours,
Au grand Artus il prit un soir envie
D'envoyer là pour finir les discours
Toute la fleur de sa chevalerie,
Bliombéris, Carados, Sacrémor,
Gauvain lui-même, et vingt autres encor,
Mordrec, d'Artus le neveu difficile.
Chacun enfin sur son coursier agile
Court s'assurer, et par ses propres yeux,
De cet exploit vraiment prodigieux.
Fêtant beaucoup leur troupe aventureuse
Lors Lancelot fort bien se signala :
Pendant huit jours on courut, on balla ;
Et le château *de garde douloureuse*,
Changeant de nom depuis ce moment-là,
Est le château de la *Garde-joyeuse*. (1)

---

(1) Saint François d'Assise disait, en parlant de ses disciples d'élite : « *Ce sont là mes paladins de la Table ronde.* » (Cte de Montalembert. *Les Moines d'Occident*, introd., chap. III.)

RICHARD WAGNER, ce grand maître qui, en s'immortalisant lui-même, a donné un si éclatant renouveau à l'illustration du *Grand Cycle,* m'avait semblé, d'abord, pouvoir couronner cette humble notice de quelques-uns de ses magiques accents. *Tristan et Iseult* et le *Rêve d'Elsa,* cueilli dans le 1er acte du *Lohengrin,* m'ont beaucoup tenté ; mais il faut savoir se borner, et je m'en tiens à cette respectueuse mention.

BUEZ SANT TENENAN

LA VIE DE SAINT TÉNÉNAN

MISE EN VERS BRETONS D'APRÈS ALBERT LE GRAND

La dernière édition des *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, d'Albert Le Grand, donnée en 1837 par M Miorcec de Kerdanet, est accompagnée de notes nombreuses, revues par M. l'abbé Graveran, si aimé et vénéré comme curé de Brest, puis en qualité d'évêque de Quimper et Léon. Dans ces notes, ont été souvent interpolés, non-seulement des vers latins d'auteurs connus, mais des fragments de poètes bretons que M. de Kerdanet ne cite que de cette manière : *Le poète de tel ou tel saint.* — Or, saint Ténénan est le saint qui paraît avoir inspiré le poète le plus cher à M. de Kerdanet. Chacune des citations est, d'ailleurs, suivie de l'initiale *K*. Je soupçonne donc fortement notre annotateur d'avoir cité son propre travail. Quoiqu'il en soit, un poème complet, écrit avec toute la pureté du vrai langage celtique, étant préférable à des morceaux détachés, j'ai prié mon vieil ami G. Milin de s'y appliquer, dans un moment où l'on projetait de reconstruire, sur de plus grandes proportions, notre église de La Forest, la première dans l'œuvre d'évangélisation de saint Ténénan. — Cette reconstruction a été terminée, et le service divin inauguré au prin-

temps de 1887. La publication du très bon et consciencieux travail de notre barde sera, nous l'espérons, un nouveau sujet d'édification pour les diocésains de Quimper et Léon, et de vive satisfaction pour les érudits, comme pour nos chères familles bretonnes.

A. G. DE G.

BUEZ SANT TÉNÉNAN [1]

Sant Tenenan, eme 'n histor,
Map prins Hiberni, Tinidor,
Ha Tinidor ive hanvet,
Da skol Karantek [2] voe kaset.

Distro d'ar gear da drizek vloaz,
Great he studi ha desket braz,
He feiz, e skol ar zantelez,
A greskaz enn-han pep furnez

He dad, o welet Tenenan
Iaouank ha kaer dreist pep-unan,
He gas neuze da roue Londrez
Da zeski giziou 'r bed el lez.

He c'hened eno a baraz
Hag he feiz kristen muioc'h c'hoaz;
En Demezel nobl, Arondel [3],
Her c'haraz re hep dale pell.

Out-han kaloun ar plac'h-iao ank
A stagaz o veza m'oa koant,
Hag euz he ferz voe goulennet
Evit beza d'ezhi pried.

Tenenan ne lavaraz ia
Evit klevet petra ioa,
Rak da Zoue en devoa gwestlet
Kaloun ha gened ha guerc'hted.

Saint Ténénan, dit l'histoire, — fils du prince d'Hibernie, Tinidor, — et Tinidor aussi nommé — à l'école de Carantec fut envoyé.

De retour à la maison, à treize ans, — ses études faites et bien instruit, — sa foi, à l'école de la Sainteté, — accrut en lui toute sagesse.

Son Père, voyant Ténénan — jeune et beau par-dessus tous, — l'envoie alors au Roi de Londres — pour apprendre les usages du monde à la Cour.

Sa beauté y brilla — et sa foi chrétienne encore plus ; — une demoiselle noble d'Arondel — l'aima trop sans beaucoup tarder.

A lui le cœur de la jeune fille — s'attacha parce qu'il était beau, — et de sa part il fut demandé — pour être son époux.

Ténénan ne dit oui — pour entendre ce qui en était, — car à Dieu il avait voué — cœur et beauté et virginité.

Evit golei mad he furnez
E c'houlennaz eur gwisk lorgnez,
Ha Doue, o selaou he beden,
A lakeaz heuzuz he groc'hen.

Kaloun an Demezel nobl-ze
A zistanaz dioc'h-tu neuze,
Ha Tenenan, laouen d'he vro,
Da gaout he gerent a zistro.

Euz a zourn Doue tle pep kristen
Evel dudi kaout mad anken,
Hag he veuli, koulz er c'hlenved,
Evel pa ro d'ezhan iec'hed.

Tenenan, o komz evel se
Oc'h he gerent, ho frealze,
O lavaret ne dlie klemm
P'oa bet selaouet he beden.

Doue a zo Tad mad ha tener
Ne zilezaz he servicher
Hag her c'hare dreist kement-zo,
Dreist karantez ar bed edro.

Sant Karantek en doe kemen
A-berz Doue digant en eal gwenn
D'ober louzou a bareje
Tenenan pa en em gavje.

En nozvez goude he beden,
Da Denenan, dre he voren,
Gant en eal e voe lavaret
Mont da welet he vestr karet

Senti a reaz ha mont affo
Da gaout Karantek ac'hano ;
En em gavet enn abati,
Ez eaz d'an iliz da bedi.

Pour bien couvrir sa sagesse, — il demanda un vêtement de lèpre, — et Dieu entendant sa prière — rendit repoussante sa peau.

Le cœur de cette demoiselle noble — se refroidit aussitôt alors — et Ténénan joyeux dans son pays — trouver ses parents retourne.

De la main de Dieu doit tout chrétien — comme le bonheur trouver bon la souffrance — et le louer aussi bien en maladie — comme quand il lui donne la santé.

Ténénan, en parlant ainsi — à ses parents, les consolait — en disant qu'il ne devait se plaindre — puisqu'avait été entendue sa prière.

Dieu (qui) est père bon et tendre — n'abandonna un serviteur — qui l'aimait par-dessus tout, — plus que l'amour du monde volage.

Saint Carantec eut avis — de la part de Dieu par un ange blanc — de faire un remède qui guérirait — Ténénan, quand il arriverait.

Une nuit, après sa prière, — à Ténénan, pendant son sommeil, — par un ange il fut dit — d'aller voir son maître aimé.

Il obéit et alla promptement — trouver Carantec d'où (il était) ; — arrivé à l'abbaye — il alla à l'église pour prier.

Enn iliz gant sant Karantek
E voe kavet enn he zaou-bleg ;
D'he di gant-han hen digasaz
Ha d'ezhan da zibri e roaz.

Goude pedi, dibri en tamm
Gant he vestr santel, Tenenan
A voe gwalc'het enn er c'hibel,
Ma teuaz flamm 'vel er bugel.

Kement-ma d'e-hoc'h tud a Vreiz,
D'e-hoc'h Forestiz ha Leoniz
A ziskouez, dre skouer Tenenan,
Eo red kibel da bep-unan.

Dioc'h al lorgnez zo ar pec'hed,
Eo red d'ann holl beza gwalc'het,
Rak nep n'eo glan ne vezo sant;
Beza dibec'h zo dreist arc'hant.

Oc'h pep klenved, gwella louzou
A zo pedi enn ilizou,
Pedi gant karantez ha feiz
Doue, ar Werc'hez, sent hor bro [Breiz.
Tenenan deut iac'h ha pare
A ia d'an iliz adarre
Da bedi Doue gant Karantek,
Ho daou ho c'haloun anaoudek.

An daou zant, goude pedi Doue
Gimiad an eil dioc'h egile,
Ha Tenenan war-zu he vro
Da gaout he gerent a zistro.

Kresket he feiz hag he iec'hed,
Tenenan a labour he spered
Evit kas he vennoz da-benn
Ha dilezel ar bed a-grenn.

A l'église par saint Carantec — il fut trouvé prosterné, — à sa maison avec lui il l'amena — et à lui à manger il donna.

Après prier, manger un morceau — avec son maître saint, Ténénan — fut lavé dans un bain, — (si bien) qu'il devint frais comme un enfant.

Tout cela à vous, hommes de Bretagne, — à vous Forestois et Léonards — montre, par l'exemple de Ténénan, — qu'il faut un bain à chacun.

De la lèpre qui est le péché — il faut à tous être lavés, — car qui n'est pur ne sera saint, — être sans péché est plus qu'argent.

Contre toute maladie le meilleur remède — c'est prier dans les églises, — prier avec amour et foi — Dieu, la Vierge, les saints de notre Bretagne.

Ténénan, devenu sain et guéri, — va à l'église de nouveau — prier Dieu avec (son maître) Carantec — tous deux le cœur reconnaissant.

Les deux saints, après prier Dieu — se disent adieu l'un à l'autre, — et Ténénan vers son pays — trouver ses parents revient.

Fortifié en foi et en santé — Ténénan travaille d'esprit — pour mener ses désirs à (bonne) fin — et quitter le monde entièrement.

En eal d'ezhan en em ziskouez
Hag a lavar gant azaouez
Eo bet kavet mad he vennoz
Gant Doue, he Dad, er Baradoz.

War gement-se ranke farda
El lestr d'hen digas d'ar vro-ma,
Bro St-Paol a Leon hor bro Breiz
A dle padout enn-hi ar feiz (4).

Tenenan laouen pa glevaz
War he lestr fardet a zavaz
Gant beleïen, Senan, Kenan,
Ha gant re all c'hoaz ne hanvan.

Lestr Tenenan, digor he c'houel,
A red, a nij gant an avel;
Tost eo d'an Arvor, d'hor bro Leon;
Ra drido laouen hor c'halon!

Tud ar Forest, sellit a bell,
E mulgul[5] mor Brest ha c'houi wel
Gouel Tenenan o tispaka,
O tont da ziouall ar vro-ma ?

Ema o tont er ster Elorn,
War warren stur he lestr he zorn,
Ec'h harp a-zirak ar c'hastel (6)
Digor d'ar geiz he borrastel.

Di oant deut 'raok an Normanted,
Tud dirollet ha dizakret,
Ne reant nemet laerez, laza
Kement a c'hellent da baka.

Pa wel ar c'hoard lestr Tenenan,
E kri oc'h Breiziz : deut, deut buan
Da welet ar servicher Doue
Hor savetaï korf hag ene.

Un ange à lui se montre (présente) — et lui dit avec déférence — qu'agréables ont été trouvés ses vœux — par Dieu, son Père, en paradis.

A cette fin, il devait équiper — un navire pour le conduire dans ce pays, — pays de Saint-Pol-de-Léon, notre Bretagne, — où doit la foi persévérer.

Ténénan, joyeux quand il entendit, — sur son navire équipé monta — avec des prêtres : Sénan, Kénan — et d'autres encore que je ne nomme.

Le navire de Ténénan, ses voiles déployées, — court, voltige avec le vent ; — il est près de l'Armor, de notre pays de Léon ; — que tressaillent de joie nos cœurs!

Hommes de la Forêt, regardez au loin, — dans le goulet de la rade de Brest ne voyez-vous pas — la voile de Ténénan apparaître — venant pour défendre ce pays ?

Le voilà venir dans la rivière Elorn, — sur la barre du gouvernail de son navire la main (appuyée), — il aborde devant le château — qui ouvre aux malheureux sa herse.

Là ils étaient venus devant les Normands — hommes sans loi et sans foi — (qui) ne faisaient que voler, tuer — tout ce qu'ils pouvaient rencontrer.

Lorsque la garde voit le navire de Ténénan, — elle crie aux Bretons : venez, venez vite — voir le serviteur de Dieu — (qui) nous sauvera corps et âme.

Ar c'habiten hag ar re all
Pa glevont a zired raktal
War ar mogeriou da welet,
Ha pa welont int estlammet.

Neuze laouen ho c'halounou,
Ken a dregern doun an aojou
E kriont holl a-bouez ho fenn :
Meulet hon Doue ! Bennoz d'an [den !
Tud goëled Forest souezet
Gant al levenez a glevet,
Lavare hep goût petra ioa :
Er goard ez euz meurbed a joa.

Meurbed a joa ez euz er goard
Voe hano *Kastel Joaïuz goard*
Dalc'het e iez ar C'hallaoued
A lak ar brezounek trefouet.

Le capitaine et les autres, — quand ils entendent, accourent aussitôt — sur les murailles voir, — et quand ils voient ils sont étonnés.

Alors joyeux leurs cœurs, — jusqu'à (faire) retentir profondément les grèves — ils crient tous de toutes leurs forces : — Loué soit notre Dieu ! bénédiction à l'homme !

Les gens de Goëled Forest étonnés — de la joie (qu') on entendait — disaient sans savoir ce dont il s'agissait : — dans la garde il y a grandement de la joie.

Grandement de la joie il y a dans la garde — fut le nom du *Château* de *Joyeuse-Garde* — conservé dans la langue des Français — qui rendent le breton corrompu (qui tordent le nez à notre langue selon le P. Albert).

Sant Tenenan deut euz he lestr,
Diskennet e goëled Forest,
A voe digemeret laouen,
'Vel en tad, gant ar gristenien.

Kredi a reant voa digaset
A-berz Doue d'ezho diskaret
Gant an nec'h ha gant ar poaniou,
Abalamour d'ho fec'hejou.

Ar zant, pa welaz dilezet
Ar feiz kristen 'vit traou ar bed,
A lakeaz sevel diou iliz
E'vit mad ar gristenien geiz.

Unan anezho voe hanvet
Iliz kastel goëled Forest,
Hag eben e penn all ar c'hoad
He hano iliz *Plou-Penneat* (7).

Saint Ténénan, sorti de son navire, — descendu à Goëled Forest, fut reçu (accueilli) avec (bonheur) joie — comme un père par les chrétiens.

Ils croyaient (qu') il était amené — de la part de Dieu à eux abattus — par l'inquiétude et les peines — à cause de leurs pèchés.

Le saint, quand il vit abandonnée — la foi chrétienne pour les affaires du monde, — fit bâtir deux églises — pour le bien des chrétiens malheureux.

Une d'elles (églises) fut appelée — l'église du château de Goëled Forest, — et l'autre à l'autre extrémité du bois — son nom (alors) église de Plou-Penneat.

Sant Tenenan, he veleïen
Enn-ho lavare ho oferen,
A brezege hag a bede
Ha grasou Doue var-n-ho denne.

Grasou Doue a zigas d'an den
Gwarez a-enep peb anken,
Gwarez eneb an Normanted
A zigaschont d'ar Vretoned.

Sant Tenenan a reaz ouspenn
Sevel er c'hre e Leskelen (8)
Gant doufezou doun tro-war-dro,
Da repui enn-han tud ar vro.

Eno voa c'hoaz en ti-bedi
D'ar zant ha d'ar re deue di
Epad brezel an Normanted,
Eno reat skol hag e varnet.

Hervez kelen sant Tenenan,
Ar bobl holl ha bras ha bihan,
A reaz pinijen, a bedaz
Ha war-lerc'h ho zad a redaz.

Evit difenn he bobl kristen,
Tenenan hanvaz kabiten
Kermavan, en dijentil braz (9)
Hag he armou a vennigaz.

He alia a reaz da zevel
E-c'harz Plabennek en dourel
Da lakât veseliou an iliz
Pa zigwezie an Danmarkiz.

An dourel primm a voe savet,
Amzer a-vad n'en doa ket bet
D'ober an nor na d'he frenna,
Pa zaill an Danmarkiz war-n-ha.

Saint Ténénan, ses prêtres — en elles disait la messe, — prêchaient et priaient — et les grâces de Dieu sur eux attiraient.

Les grâces de Dieu apportent à l'homme — sauvegarde contre toute affliction; — sauvegarde contre les Normands — elles apportèrent aux Bretons.

Saint Ténénan fit en outre — construire un fort à Lesquélen — avec des fossés profonds autour — pour donner asile (en lui) aux gens du pays.

Là était encore un oratoire — pour le saint et ceux qui venaient là — pendant la guerre des Normands ; — là on faisait école et l'on jugeait.

Selon l'avis de saint Ténénan, — le peuple tout entier, et grand et petit, — fit pénitence, pria — et après son père courut.

Pour défendre son peuple chrétien, — Ténénan nomma capitaine — Kermavan, gentilhomme de grande race, — et ses armes bénit.

Le conseiller il fit de bâtir — près de Plabennec une tourelle — pour (y) mettre les vases sacrés de l'église, — quand arriveraient les Danois.

La tourelle promptement fut construite, — mais le temps il ne l'eut pas — de faire la porte ni de la fermer — quand (l') assaillent les Danois (sur lui).

An dijentil, den heb he bar,
A ra en nor gant er rod-karr,
'Pad ma tiroll an Danmarkiz ;
Enn dro d'an dourel, d'an iliz.

Sant Tenenan e Leskelen
A bed Doue gant he veleïen
A eneb an dud kounnaret ;
He bedennou voe selaouet.

Nag enn dourel ([10]) nag enn iliz
Ne c'hellaz mont an Danmarkiz;
Ha pa glaskjont lakât an tan
E rankjont tec'het gant estlamm.

En arme vraz a zoudarded
A-zira-z-ho a voe gwelet,
Hag er marc'hek gwisket e gwenn
A-zioud an tour hag enn ho fenn

He varc'h dindan-han c'houriche,
He gleze ruz steredenne,
Hag he vouez skiltr pa griaz,
An Danmarkiz a strafuillaz.

Ker braz e voe eno ho spont
Euz a vro Leon holl ma tec'hjont
Hep kredi gweach distrei ho fenn;
Oc'h nerz Doue eo dinerz an den.

Aboe neuze bete vrema
Ne voent ket gwelet er vro-ma ([11]),
Evit diskouez eo 'r pedennou
Krevoc'h evit an armeou.

D'ar c'houlz-ze, an Eskop a Leon,
Sant Goulven[12] a varvaz e Roazon,
Hag enn he lec'h e voe hanvet
Tenenan da ren he zenved.

Le gentilhomme, d'un courage sans pareil, — fait une porte avec la roue d'une charrette — pendant qu'accourent les Danois — autour de la tourelle, de l'église.

(Cependant) saint Ténénan à Lesquélen — prie Dieu avec ses prêtres — contre les gens enragés ; — ses prières furent entendues.

Ni dans la tourelle ni dans l'église — ne purent aller les Danois — et quand ils voulurent mettre le feu — il leur fallut fuir avec épouvante.

Une armée grande de soldats — devant eux fut aperçue — et un chevalier habillé en blanc — (parut) au-dessus de la tour et à leur tête,

Son cheval sous lui hennissait, — son épée rouge jetait des étincelles — et (à) sa voix retentissante, quand il cria, — les Danois furent épouvantés.

Si grand fut là leur effroi — (que) du pays de Léon tous s'enfuirent — sans oser une fois détourner la tête ; — contre la puissance divine est faible celle de l'homme.

Depuis lors jusqu'à maintenant — ils (les Normands) ne furent vus dans ce pays-ci, — pour montrer que les prières sont — plus fortes que les armées.

Dans ce temps-là, l'Evêque de Léon, — saint Goulven, mourut à Rennes — et en sa place fut nommé — Ténénan pour conduire son troupeau.

Pa glev ar c'helou, Tenenan
A lavar : « re vraz eo ar zamm
Evit va diou-skoaz da zougenn,
Me zo pec'her, a veac'h kristen. »

Kaer e voe d'ezhan lavaret,
Ne c'hellaz chom hep kemeret
Ar garg Eskop a ginnige
An dud d'ezhan euz a-berz Doue.

Brema Eskop, sant Tenenan
A sell piz out-han he-unan
Hag en em gav an distera,
Hen koulskoude ar santela.

Beva treud, deread gwisket,
Iun ha pedi, neubeud kousket
A rea da veza war vale
Evit harpa he vugale.

Mont a rea dre he Eskoptí
Da zeski an dud da bedi,
Ha da zevel an ilizou
Diskaret gant an diaoulou.

Da bep parrez roe beleïen,
Tud a feiz kre, gwir gristenien
A gare Doue hag ho nesa,
Evel ar re a zo brema.

Sant Tenenan, gwir bastor mad,
A iea dre 'r vro, evel en tad,
Da glask he zenved dianket,
Da greski feiz ar re n'oant ket.

Pa zave iliz Plabennek,
Hag hen d'ar c'houlz-ze c'hoaz
E c'houlenne an aluzen [beleg,
Da veva he labourerien.

Quand il entend la nouvelle, Ténénan — dit : « trop grand est le fardeau — pour mes (2) épaules à supporter ; — je suis pécheur, à peine chrétien. »

Beau fut à lui dire, — il ne put rester sans prendre — la charge d'Evêque qu'offraient — les hommes (à lui) de la part de Dieu.

Maintenant Evêque, saint Ténénan — se regarde attentivement — et se trouve le plus misérable, — lui cependant le plus saint.

Vivre maigrement, convenablement habillé — jeûner et prier, peu dormir — il faisait pour être sur pied et — pour soutenir ses enfants.

Il allait à travers son diocèse — pour apprendre aux hommes à prier — et pour bâtir les églises — renversées par les démons.

A chaque paroisse il donnait des prêtres, — hommes de foi forte, vrais chrétiens, — (qui) aimaient Dieu et leur prochain, — comme les prêtres d'aujourd'hui.

Saint Ténénan, vrai pasteur bon — allait par le pays, comme un père, — chercher ses brebis égarées, — augmenter la foi de celles qui ne l'étaient pas.

Quand il bâtissait l'église de Plabennec — et lui, à cette époque-là, encore prêtre, — il demandait l'aumône — pour (faire) vivre ses ouvriers.

« Enn hanv-Doue, en tamm aman
» Ha c'houi rofe, me Denenan,
» Da er c'hrek e kichen he zi ? »
« Me, tamm aman n'em beuz dareil

» M'am beuz en tamm, me aotrefe
» E ve er mean war ar mare,
» Hag e ven sammet, o vervel,
» Gant an diaoul war he gernel ! »

War gaou anat goude feïza,
Pevar bodad aman e doa, [ken,
Pa 'z eaz d'ho c'hlask, ne gavaz
Enn ho leac'h, nemet pevar men.

E Plabennek pell braz goude
Evit diskouez mad kastiz Doue,
Pisder ar c'hrek, feiz Tenenan
E voe dalc'het ar pevar mean.

Er burzud all e Plabennek
A c'hoarvezaz gant er beleg
Epad ma 'z ea da gas he Zoue
D'er c'hlanvour keaz diwar ar [ploue.
En er dremen dre en hent doun
An hosti gouezaz euz he zourn ;
Epad daou zervez her c'hlaskaz
Hep dont a-benn d'he gaout bis- [koaz.
Ar beleg keaz ia glac'haret
D'he Eskop d'anzao he bec'hed ;
Ar zant pa glev a bed Doue,
Hag he beden klevet a voe.

Epad ma 'z edo enn oferen
E wel o tiskenn er goulm wenn,
Kaer 'vel an deiz enn amc'houlon
Gant er bod derv, glaz he zeliou.

Au nom de Dieu, un morceau de beurre — donneriez-vous, dit Ténénan, — à une femme près de sa maison ? — moi, pas un morceau de beurre je n'ai à donner !

Si j'ai un (seul) morceau, je consens — qu'il soit pierre dans ce moment, — et que je sois emportée, en mourant, — par le diable sur ses cornes !

Sur un mensonge avéré après jurer, — quatre pots pleins de beurre qu'elle avait — quand elle alla les chercher, elle ne trouva — à leur place que quatre pierres.

A Plabennec, bien longtemps après, — pour montrer bien le châtiment de Dieu — l'avarice de la femme et la foi de Ténénan — furent gardées les quatre pierres.

Un autre miracle à Plabennec — arriva avec un prêtre, — pendant qu'il allait envoyer son Dieu — à un pauvre malade de la campagne.

En passant dans un chemin creux — l'hostie tomba de sa main ; — pendant deux jours il la chercha — sans venir à bout de la trouver.

Le prêtre malheureux va tout chagrin — à son évêque avouer son malheur ; — le saint en entendant prie Dieu — et sa prière fut entendue.

Pendant qu'il était à la messe — il voit descendre une colombe blanche — belle comme le jour (éclatant) dans l'obscurité, — avec une branche de chêne aux feuilles vertes,

Ar goulmik out-han a dosteaz
Hag enn he gichen a lakeaz
Ar bodik glaz out-han gwenan,
Ho c'has kuit a reaz Tenenan.

Dindan ar gwenan evel koar
E wel ker braz hag er vi iar
Er voul velen a zigoraz ;
An hosti sakr enn-hi gavaz.

Ar zant a drugareka Doue
Leiz he galoun, gwalc'h he ene
Lak' er c'hustod dirak an dud
An hosti kavet dre vurzud ([13]).

Sant Tenenan a vevaz c'hoaz
Evit gloar Doue 'pad meur a vloaz,
Hag eüruz a welaz, deut koz,
He bobl war hent ar Baradoz.

La colombe de lui s'approcha, — et près de lui déposa — la branche verte couverte d'abeilles ; — les renvoyer fit Ténénan.

Sous les abeilles, comme de la cire, — il voit aussi grande qu'un œuf de poule — une boule jaune qu'il ouvrit ; — l'hostie sacrée en elle (boule) il trouva.

Le saint remercie Dieu — plein son cœur, de toute son âme, — et met dans le ciboire devant les personnes — l'hostie trouvée par miracle.

Saint Ténénan vécut encore — pour la gloire de Dieu pendant plusieurs années — et heureux vit (dans sa vieillesse) — son peuple sur le chemin du paradis.

Er bloaz c'houec'h kant pemp ha [tregont
D'ar c'houezek gouere, hep mes-
E varvaz en Eskopti Leon [kont,
Tenenan zo hor zant paëron.

Pa voe tremenet dre ar bed
He vuez bet mad hed-da-hed,
E lavaraz holl dud ar vro :
« Er zant enn hor c'hreiz zo maro. »

Neuze mouez ar bobl a Leon
Ha mouez an iliz wirion
A en em gavaz a-unan
Da bedi 'vel sant, Tenenan.

Enn iliz veur a gear Gastel
Voe sebeliet 'n Eskop santel, [don.
Great he c'houel gant sant Houar-
Enn he c'houde Eskop a Leon.

En l'an six cent, cinq et trente — le seize juillet, sans erreur, — mourut dans l'Evêché de Léon — Ténénan (qui) est notre saint patron.

Quand fut passée dans le monde — sa vie qui fut bonne entièrement, — dirent tous les gens du pays — un saint au milieu de nous est mort.

Alors la voix du peuple de Léon — et la voix de l'église véritable — se trouvèrent unies — pour prier comme un saint, Ténénan.

Dans la cathédrale de la ville de Saint-Pol — fut enseveli l'Evêque saint, — célébré sa fête par saint Houardon, — après lui Evêque de Léon.

Iliz Plabennek e devoe
Darn relegou euz an den Doue ;
Eno ive voe great he c'houel
Er bloaz kenta, 'vel e Kastel.

Eno neuze e c'hoarvezaz
En dra a voe burzuduz braz,
Evit deski da bep-unan
Kredi e voa sant, Tenenan.

Deiz ar gouel-ze e Plabennek
A voe lidet, 'met gant en tiek
Ieaz d'he bark heb aoun e-bed
Evit devi douar marret.

A-greiz gwella ma laboure
O c'hober faë war er zant Doue,
E luc'h an tan a-zioc'h he dal,
E kroz ar gurun o strakal.

Evel deliou gant ar barrad,
An den a gren ha penn ha troad,
Hag a dec'h kuit ha buan ha buan
Da glask pardoun sant Tenenan.

He galzennou douar marret
A ieaz e peziou mein kalet
Zo c'hoaz eno gwitib-unan,
Hervez buez sant Tenenan ([11]).

Gwell evit mein ha kalzennou
A chom war-lerc'h he vurzudou :
Feiz beo gouenn ar Vretoned koz
Gant Tenenan er Barados.

G. MILIN.

L'église de Plabennec eut — certaines reliques de l'homme de Dieu ; — là aussi fut faite sa fête — la première année comme à Saint-Pol.

Là alors arriva — une chose qui fut grandement merveilleuse — pour apprendre à chacun — à croire que Ténénan était saint.

Le jour de cette fête, à Plabennec, — fut gardé, excepté par un cultivateur — (qui) alla à son champ sans aucune crainte — — pour brûler de la terre écroutée avec la marre.

Au milieu qu'il travaillait le mieux — en méprisant un saint de Dieu, — brillent les éclairs sur son front, — gronde le tonnerre en éclatant.

Comme des feuilles sous un orage, — l'homme tremble de la tête aux pieds — et s'enfuit au plus vite — chercher le pardon de saint Ténénan.

Ses mottes de terre écroutées — devinrent de grandes pierres dures — qui sont encore là toutes, — selon la vie de saint Ténénan.

Mieux que des pierres et des mottes, — reste après ses miracles — la foi vive de la race des vieux bretons — qui sont avec Ténénan au Paradis.

NOTES

(1) *La Vie de Saint Ténénan*, mise en vers bretons d'après la *Vie des Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand de Morlaix, imprimée à Nantes chez Pierre Doriov, en 1637, in-4°. C'est la première édition de cette *Vie des Saints*, qui en a eu plusieurs au XVII° siècle, d'après les exemplaires que j'en ai vus à la bibliothèque de la ville de Brest. — La dernière édition de M. de Kerdanet n'a pas toujours exactement suivi l'orthographe de l'auteur, surtout pour les noms propres.

(2) *Karantek* est aussi appelé *Caradoc* par Albert Le Grand. Dans le diocèse de Léon, Carantec et Trégarantec portent le nom de ce saint.

(3) *Arondel*, l'une des plus nobles et des plus anciennes familles d'Angleterre.

(4) Saint Ténénan est le 7° Evêque de Léon, d'après le catalogue chronologique et historique des Evesques de Léon, par Albert Le Grand, p. 473 de l'édition 1637 déjà mentionnée. Il sortit de son pays sur l'ordre de Dieu pour aller gouverner le troupeau que l'heureux Paul Aurélien avait jadis gouverné. L'ange qui lui transmettait cet ordre l'assurait, en même temps, que, au lieu où il allait *à jamais la foi persevereroit*.

(5) *Mulgul mor Brest*. « Il aborda à la coste de Bretaigne Armorique, et rangeant la coste de Léon, entra par le destroit de *mulgul* dans le golfe de Brest. » Le goulet de la rade de Brest s'appelle dans Pierre Le Baut (d'après l'hist. de St Gouesnou), *mungulus*, gueule de mer, *mulgul* dans Albert Le Grand (*Vie de Saint Ténénan*) et *musgul* dans l'Amiral Thévenard. Le mot *mulgul* est le plus en usage et *musgul* moins usité. Ce dernier cependant paraît rendre mieux que le premier compte du sens à attacher à ce mot. Selon moi, *musgul* = *muzel*, lèvres, bords, entrée et *gul* = *goul* (lat. gula) dont le franç. a fait *goule* et *gueule*. *Musgul* signifierait, dans cette hypothèse, *lèvre de la goule*. *Mulgul* aurait la même signification, si *mul* était formé de *mus* par assimilation de l'*s* final de ce mot à *l* de *gul* ou par contraction de *musel* en *musl* et *mul* plus facile à prononcer que *murgul*. Les lettres *l* et *r* se remplaçant réciproquement et fréquemment en breton, il se pourrait que *mulgul* fut encore pour *murgul*, prononcez *mour-goul*. Dans ce cas, il signifierait *gueule de mer*, sens attribué à *mungulus* par l'historien Le Bault.

(6) *Ar c'hastel*, le château. Ce château portait le nom de *Kastel goëled forest*, le château du fond ou du bas de la Forest. Ce château était ouvert à tous les malheureux à qui il servait d'asile contre les massacres et les déprédations des Normands. Plus tard il prit le nom de *Joyeuse Garde*, à l'occasion du cri de joie qui retentit sur les rives de l'Elorn lors de l'arri-

vée de saint Ténénan. En entendant ce cri répété par les bretons : *meurb et a joa ez euz er goard*, les français, dit Albert Le Grand, habitués à tordre le nez à notre breton pour l'accomoder à leur idiome, l'appelèrent *Château de Joyeuse Garde*.

(7) *Plou-Penneat*, aujourd'hui Plabennec. L'édition de la *Vie des Saints*, d'Albert le Grand, par M. de Kerdanet ne donne pas l'orthographe de ce nom comme l'édition de 1637. L'ancienne forêt de Talamont, appelée la forêt de Landerneau, s'étendait presque de cette ville à Plabennec et de là descendant directement jusqu'aux portes de Brest (Bek-rest, Be-rest, Brest, extrémité, pointe du bois, selon M. de Courcy), formait un triangle presqu'équilatéral dont le sommet était à Plabennec. Ce nom (ancien Plou-Penneat) signifie peuplade (*plou, pla*), à la tête (*penn*) du haut (*neat* pour *neac'h* devenu *nec'h* et par la suite prononcé et écrit *nec*) par les Français en sous-entendant *forêt*. Ce dernier mot est celtique, dit M. Pôl de Courcy (voir la *Revue de Bretagne et de Vendée*, tome VI, 5e livraison, novembre 1859, p. 406). Le mot breton *forest* signifie, dit-il, *bois ouvert*. Il ne vient pas de *sylva*, de la haute latinité, mais le *foresta* de la basse latinité est postérieur au subst. *rest*, hors d'usage, mais employé en composition et dans un grand nombre de noms de lieux : *rest, restou, restic, restigou, ker rest*, etc. au sens de *bois*. Quant à l'adj. *for*, il a conservé le sens de ouvert ; le *foris*, ouverture et le *forum*, marché ouvert (la *foire*), des latins n'a pas d'autre étymologie que *for* aussi bien que le verbe *forare, forer*, faire une ouverture, *foramen*, ce mot *for* se trouve aussi en breton avec un sens général d'ouverture de et sortie : *foran, forani, forban, foera*, etc.

(8) *Leskelen*. — *Eul lez da varn ha da guélen*, cour de conseil et de justice selon le poète breton dont on ignore le nom, mais dont les vers mériteraient justement d'être conservés. M. de Kerdanet qui cite ces vers ne dit mot de leur origine, où les a-t-il trouvés ? personne jusqu'ici n'a pu le savoir ni le dire. Ce nom écrit *Lesquelen*, selon l'orthographe du temps, est, dans la 2e partie, le nom d'une ancienne famille noble de Bretagne qui a donné à l'église un prélat illustre devenu archevêque de Paris. Conférez encore le nom de Kerguelen, autre famille noble de notre pays — *kélen*, signifie à la fois *houx* (arbuste) et conseil.

(9) *Kermavan*, par contraction *Carman*. Le P. Albert Le Grand, dans sa première édition de la *Vie des Saints de Bretagne*, dit en marge de la page 207 : « J'ay trouvé que de ce seigneur (le capitaine qui défendit la » tour de Plabennec contre les Normands) sont issus les seigneurs de » Kermavan qui portent pour leurs armes *d'azur à une tour d'argent* » *supportée d'une demie roue de charette soubs la porte*. » Les ruines de la chapelle de Lesquélen se composent, dit M. de Kerdanet, d'un clocher et d'une belle croix, aux armes des Carman. Claudine de Carman demeurait, en 1598, dans son manoir de Lesquélen, d'où, le 3 novembre de cette année, elle écrivit à François de Maillé, son époux, une lettre fort tendre qu'elle terminait ainsi : votre fidèle compagne, Claudine de Kermannan. Cette excellente femme mourut le 12 avril 1614. (K)

(10) *Tourel*, tourelle. Cette tourelle, dit M. de Kerdanet, existait encore en 1618, comme le prouve un aveu de la terre de Maillé de cette époque. Selon cet aveu, cette vieille tour portait le nom de *Damany* qui, je crois, est pour *Domany*, domaine, maison. A propos de ce mot, qu'il me soit permis de rapporter ici ce que dit le savant M. Pictet, dans ses origines indo-européennes, tome 2, p. 152-53. « Le grec δεμ, δεμω, construire, d'où δομοσ, maison = sanscrit *dama*. La rac. *dom*, en sanscrit, ne signifie que *domare*, δαμαω ; mais son sens primitif, ainsi que celui de δεμω a sans doute été *ligare*. *Dam*, en effet, est à *da* ligare, comme *gam*, ire (bret. *gamm*, *gammed*. pas) est à *gâ*, et comme δεμω est à δεω, lier. De part et d'autre, cette racine a dû se prendre dans l'acception de construire en liant, ce qui ne peut guère s'entendre que des bois. Comme le nom de la *maison* qui en dérive se trouve dans toutes les langues ariennes, il a pour la question une importance particulière. Il est naturel de penser que l'emploi du bois a précédé celui de la pierre pour les habitations. Il ne faudrait pas en conclure cependant que les anciens *Aryas*, avant leur séparation, en sont restés à un mode de construction aussi simple et il est fort possible ici, comme dans d'autres cas, que les termes usités aux pr. miers âges se soient maintenus, quand bien même les procédés avaient changé. » (Pictet).

(11) *Ne voent ket gwelet er vro-ma*. (Les Normands) ne furent point vus dans ce pays. — Bien que le fait rapporté plus haut soit démenti par l'histoire, j'ai voulu suivre exactement le P. Albert Le Grand jusque dans ses errements, préférant être blamé comme trop exact que d'être loué pour des faits historiques vrais, mais contredits par mon auteur.

(12) *Sant Goulven*, saint *Goulven*. Les bretons de Léon disent plus souvent *Goulc'hen* que *Goulven* ; le P. Albert l'écrit de ces deux manières dans la même page. *Goulven* me semble préférable à *Goulc'hen* parce qu'il rend mieux compte de la formation du nom, composé de *koulm*, colombe et *ven* pour *gwenn*, blanche.

(13) C'est, en effet, un miracle aussi beau que poétiquement rendu par Albert Le Grand. Ce serait un sujet à traiter pour un poète français ou latin qui voudrait donner de l'essor à son imagination en restant toutefois dans les données générales du miracle.

(14) Oui, selon la *Vie de Saint Ténénan*, c'est-à-dire, probablement du temps d'Albert Le Grand, l'auteur de cette vie. Ces pierres, dit M. de Kerdanet, sont près de Lan-Kermadec, à une demi-lieue du bourg; elles y sont placées, dit-on, comme l'étaient les mottes du laboureur ; on les appelle *Rec'hillac'h*. Ce mot me semble mal écrit, du moins, je n'en comprends que la première partie, *rec'h*, rochers. — Saint Ténénan est invoqué pour les tranchées qu'on nomme *drouk sant Tenenan*.

CONGRÈS DE PAU

MESSIEURS,

Le 21e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences ayant été fixé au 15 septembre et devant s'ouvrir à Pau, je fis part de cette nouvelle à la Société Académique de Brest, avant la clôture de notre exercice, c'est-à-dire à notre dernière séance du lundi 4 juillet 1892.

J'invitai ceux de nos confrères qui désireraient assister à ce Congrès à en faire la demande, afin de la transmettre à M. le Secrétaire général dans les délais voulus.

Aucune demande ne m'étant parvenue, je crus devoir m'inscrire moi-même, et j'écrivis en conséquence à M. Gariel. La Société Académique fait en effet partie depuis deux ans de l'Association française, elle a été représentée au Congrès de 1891 à Limoges par notre vice-président, M. le docteur Brémaud, qui nous a lu ici un compte rendu intéressant ; il me semblait utile qu'elle ne fût pas totalement étrangère au Congrès de Pau et que parmi vous quelqu'un pût venir vous rendre compte de cette réunion scientifique, c'est ce que j'entreprends aujourd'hui.

Vous savez avec quel ordre s'organisent les congrès de l'Association. Après en avoir fait la demande, les congressistes reçoivent des billets de chemin de fer pour

toutes les lignes qu'ils doivent parcourir. Ils paieront place entière à l'aller et reviendront gratis à leur point de départ. L'administration leur adresse en outre un plan de la ville où se tiendra le Congrès et la liste avec les prix des hôtels où ils peuvent prendre domicile. Un comité local se charge même d'arrêter des chambres dans les hôtels qu'on lui désigne, et les membres qu'un lit dans le Lycée n'épouvante pas, peuvent l'obtenir gratuitement.

Je partis de Brest le 12 octobre, me dirigeant vers Nantes et Bordeaux. Je ne connaissais pas cette belle ville où je passai deux jours avec le plus grand plaisir. Le 14 au soir j'arrivai à Pau, et je descendis à l'Hôtel de la Paix, sur la principale place de la ville, celle où s'élève la statue de Henri IV.

Le lendemain, 15 octobre, à trois heures et demie de l'après-midi avait lieu au Théâtre l'ouverture officielle du Congrès. Cette séance d'inauguration était présidée par M. Faisans, maire de la ville, assisté de M. Collignon, inspecteur général des ponts et chaussées et président de l'Association. Au milieu du cercle d'honneur, nous distinguons MM. Crova, secrétaire ; Gariel, ingénieur des ponts et chaussées et professeur à la Faculté de médecine, ainsi que la plupart des chefs de service de la ville de Pau.

M. Faisans a ouvert la séance par un élégant discours qui a gagné tous les suffrages, ainsi que nous l'entendons dire autour de nous. Le passage suivant m'a particulièrement frappé : « Vous n'êtes pas ici, Messieurs, dans une de ces grandes villes qui sont ordinairement choisies pour la tenue de vos congrès. Pau n'a guère de

ces capitales que les traditions. Il a bien le château de Gaston Phébus, le berceau de Henri IV, et les Fors du Béarn, qui sont le corps de lois le plus digne d'un peuple libre que nous a légué le Moyen-Age, mais il ne saurait offrir à votre admiration ni les splendeurs des monuments, ni les somptuosités des fêtes, ni même comme d'autres les merveilles de son commerce et de son industrie. C'est presque, toute proportion gardée, comme une partie de campagne à laquelle il vous convie. Sans doute, vous vous intéresserez aux travaux de notre Société des sciences, mais vous serez surtout attirés par le charme pénétrant de la nature et dans les intervalles de vos laborieuses séances, vous vous oublierez sur la terrasse du boulevard du Midi ou sous les ombreuses allées de nos parcs, aux molles rêveries et aux longues contemplations. Ne redoutez point pour vos habitudes de travail l'action sédative du climat, le mal indigène ne se communique qu'à la longue et la halte que vous faites ici est de trop courte durée pour que vous soyez influencés. »

Je vous prie, Messieurs, malgré ses réserves, d'attribuer à l'action sédative du climat de Pau, si bien décrite par le premier magistrat de cette aimable ville, une partie du laisser-aller que j'aurai pu mettre dans l'exposé du 21e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Après avoir remercié le Maire de ses souhaits de cordiale bienvenue, M. Ed. Collignon adresse à l'assemblée les paroles suivantes qui constituent le discours d'ouverture du Congrès, dont il est le président.

Dès les premiers mots, il insiste sur ce fait que le

présent Congrès est le 21e de la Société pour l'avancement des sciences, et que par conséquent, cette Société, à partir de ce jour, entre dans sa majorité. Elle a déjà traversé les périodes de l'enfance et de l'adolescence, et ce développement régulier, après les années douloureuses du début, permet d'avoir foi en son avenir.

Elle est avant tout une société scientifique ouverte à tous, prête à grouper tous les efforts dans les différents milieux où elle pénètre vers le progrès, et par conséquent vers l'avancement réel de l'humanité. Elle apprend aux Français à mieux connaître leur pays, qu'elle parcourt successivement, et crée entre eux des relations d'amitié qui sans elle ne se seraient peut-être jamais manifestées.

Se conformant à l'usage, qui veut que le président traite dans la séance d'ouverture un sujet emprunté à ses travaux personnels, M. Collignon annonce, avec quelque hésitation cependant, qu'il va traiter de questions relatives à l'art de l'ingénieur ; il ne fera, dit-il pourtant, que les effleurer, craignant sans doute que la sévérité du fond n'impose une trop lourde charge à son auditoire, dans les rangs pressés duquel nous constatons la présence d'un très grand nombre de dames. Ces réserves faites, n'allez pas croire que l'ingénieur soit affranchi de toute difficulté ; l'ingénieur est, ou plutôt devrait être, un savant doublé d'un administrateur ; les difficultés techniques, économiques, morales même, arrivent de tous les côtés et l'assiègent.

Ce qui complique surtout de nos jours cet art admirable, c'est que jamais la science ne l'a autant pénétré qu'à l'heure actuelle.

Les problèmes des travaux publics datent de la naissance des sociétés humaines, et par conséquent d'une époque où la science existait à peine. De là des solutions auxquelles on a donné les noms de préjugés. Elles diminuent tous les jours, mais nous en vivons cependant encore. Jadis on n'osait construire des ponts de plus de trente mètres d'ouverture, on en construit aujourd'hui qui ont plus de 500 mètres. D'où vient ce progrès ? De la substitution du fer à la maçonnerie et du développement des applications de la théorie de la résistance des matériaux.

C'est surtout sur les voies ferrées que l'application a suivi de près les théories et que celles-ci ont réellement pénétré la première. Est-ce à dire que tout soit parfait et qu'il n'y ait plus de progrès à faire, de dangers à courir ; hélas ! non, la sécurité absolue n'est point de ce monde, mais la sécurité croît tous les jours, et la chance d'accidents sur les ponts et les voies ferrées devient de plus en plus négligeable.

Cette déclaration venant d'un savant aussi autorisé que l'ingénieur Collignon nous fit beaucoup de plaisir. Les séductions du boulevard du Midi à Pau et l'action sédative du climat ne nous avaient pas encore empêché de songer au retour dans notre chère Bretagne et au plaisir que j'aurais à vous raconter mes impressions.

Les constructions de toute nature, pierre, bois ou fer, doivent être surveillées activement, là seulement est le salut. Il est, dit M. Collignon, il est aussi pour l'ingénieur quelque chose de non moins nécessaire que la science, c'est le bon sens. La science le stimule et l'éclaire, elle ne lui permet pas de s'en passer.

Le président du Congrès termine ce discours en montrant l'influence française dominant partout le génie des constructions, par ses écoles, par les nombreux ingénieurs qui en sortent et vont porter de tous les côtés le bon renom de notre Patrie.

Il ne désire qu'une chose, c'est de voir réaliser ce fragment d'une vieille chanson nationale :

J'aime qu'un Russe soit Russe,
Et qu'un Anglais soit Anglais,
Si l'on est Prussien en Prusse,
En France soyons Français.

Ce refrain patriotique est couvert d'applaudissements.

Les membres du Congrès se sont tous rendus au Lycée de la ville pour y faire acte de présence, donner leur adresse en ville et prendre note de l'ordre des séances, ainsi que des différents locaux où se tiendront les sections dans les dépendances du Lycée. Voici l'ordre de répartition ou plutôt l'énumération de ces dernières qui, seules, peuvent vous intéresser :

Sections 1 et 2. — Mathématiques, astronomie.
— 3 et 4. — Génie civil.
— 5 et 6. — Physique et chimie.
— 7. — Météorologie.
— 8. — Géologie, minéralogie.
— 9. — Botanique.
— 10. — Zoologie.
— 11. — Anthropologie.
— 12. — Sciences médicales.

Sections 13. — Agronomie.
— 14. — Géographie.
— 15. — Economie politique.
— 16. — Pédagogie.
— 17. — Hygiène.

Ainsi, Messieurs, dès le premier jour les sections étaient fixées, leurs présidents et leurs secrétaires nommés, et les congressistes pouvaient, suivant leurs goûts et leurs aptitudes, entrer là où les conviaient les savants maîtres qui étaient venus se faire entendre à Pau. Le matin et le soir, toutes les sections étaient ouvertes, on n'avait que l'embarras du choix, car il était impossible d'être partout à la fois.

Pour moi, le premier jour, je me laissai guider par la foule que je voyais entrer nombreuse dans l'une des classes du Lycée, dont elle occupait déjà tous les bancs. Je m'aperçus bientôt en écoutant l'orateur que j'étais dans la classe de l'économie politique et que par conséquent je commençais mes études autrement qu'on ne le fait généralement. M. Jules Dumond, directeur de la Caisse d'épargne de Lyon et président du Comité général des Sociétés de secours mutuels de la même ville, était à la tribune et traitait le sujet suivant : — Les Sociétés de secours mutuels et le loyer de l'argent. — Dans un langage d'une élégante clarté, M. Jules Dumond montrait à ses auditeurs combien l'exercice de la mutualité était devenu difficile à l'heure actuelle, en raison de la décroissance progressive du loyer de l'argent ; pour faire des rentes ou des retraites aux ouvriers économes, par exemple, comment s'y prendre ? La réponse est difficile. On ne peut en effet sans demander plus aux dépo-

sants leur donner le même rendement, l'argent diminuant de valeur. L'orateur reculait, épouvanté devant les conséquences de cette périlleuse alternative qui s'impose de plus en plus et pour laquelle les solutions semblent bien difficiles ; il conseille la création de logements à bon marché et de sociétés alimentaires. Ce fut alors que M. Léon Say, député de Pau, ancien ministre des finances, et pour lequel les questions financières sont familières, demanda et obtint la parole. Il demanda quelques explications à M. Dumond et avec une facilité de parole qui en fait un orateur très agréable à entendre, il expliqua qu'il ne lui semblait pas possible de demander aux mutualistes une augmentation dans la quotité de leurs dépôts, qu'il valait mieux s'adresser à l'État qui voudrait bien peut-être venir en aide à la détresse des mutualistes par des primes modérées. Après M. Léon Say, un autre orateur, économiste non moins célèbre, traita la même question et celle du Congrès de Berne. Vous le connaissez de réputation, c'était M. Frédéric Passy, pour lequel les questions financières n'offrent pas de difficultés insurmontables. Comme M. Léon Say, il voit aussi dans la diminution du loyer de l'argent une des grosses menaces de notre temps. Ce loyer touche déjà le taux de trois pour cent, que deviendrons-nous lorsque dans un avenir sans doute prochain, il ne sera plus que de deux pour cent ?

Les sombres pensées m'envahissent, et vous aussi, Messieurs. Il faut réagir. Pour cela, laissez-moi vous faire le récit d'une fête organisée par la Municipalité de Pau en l'honneur des congressistes, le jour même de l'ouverture, et dont le souvenir va jeter quelque gaieté

sur les tristes perspectives que, dès le début, nous avons dû aux économistes.

Peu de villes ont de plus belles promenades que Pau, sans reparler du Boulevard du Midi, le Gave est bordé dans une grande longueur par un parc superbe dont les grands arbres et les eaux murmurantes couronnent les hauteurs du côté de la ville. De là on jouit de la beauté des sommets pyrénéens. A l'autre extrémité de la ville, plus loin que le Lycée, s'ouvre une autre promenade, nommée Parc de Beaumont. Les allées ombreuses et les frais gazons couronnent les hauteurs semées de villas qui dominent la gare. Dans ce parc se trouve une villa, dont la Municipalité a la disposition et dans laquelle, à 9 heures du soir, elle veut recevoir le Congrès. Le parc est splendidement illuminé à la lumière électrique, toute la ville y afflue, les salons seuls sont réservés aux congressistes qui bientôt y arrivent, ainsi que des dames en toilettes élégantes. La fête débute par un concert. Un orchestre basque dont les exécutants portent des uniformes rouges, fait entendre ses plus beaux morceaux.

Un chœur de chanteurs béarnais les remplace ensuite et fait résonner les échos du parc. Le maire fait les honneurs de la villa municipale et conduit aux buffets où rien ne manque ses invités, charmés de ces procédés courtois. Quand l'orchestre et les chœurs ont épuisé leur répertoire, soudain une musique plus vive se fait entendre ; c'est une valse. Un fluide électrique a circulé dans tous les rangs, l'action sédative du climat de Pau est vaincue et, jusqu'à quatre heures du matin, personne ne songe, je vous l'assure, au trois ou au deux pour cent.

Je vous ai dit, Messieurs, que la simultanéité des

séances dans les 17 sections du Congrès ne permettait pas au même observateur d'y assister. Aussi les jours suivants le hasard seul m'a conduit aux diverses séances du Congrès, dont le compte rendu complet vous sera donné plus tard, les volumes de la Société seront imprimés et nous parviendront. J'allais surtout aux sections des sciences que j'ai professées aux écoles de médecine de la Marine : botanique, zoologie, géologie; là, j'ai entendu des communications fort intéressantes. Celles de M. G. Bonnier sur la comparaison des flores des Alpes et des Pyrénées ; celle de MM. de Nabias et Sabrazes sur la filaire du sang de la grenouille. La question basque, très controversée par les anthropologistes, a donné lieu, étant sur son terrain, à des discussions très vives auxquelles ont pris part MM. de Charencey, Bouchard et Cartailhac. Dans les sciences médicales, le microbisme a été savamment traité par un médecin de Brives et la consanguinité topographique par M. Regnault, de Paris. A la section de géographie, le prince Roland Bonaparte traitait des variations périodiques des glaciers français.

Dans la même section, le président faisait des communications de M. le capitaine Trivier sur son récent voyage en Haïti et en Colombie.

S'il était impossible d'assister à toutes les séances des sections pendant le Congrès, des conférences très instructives ont été faites par des membres du Congrès au Théâtre de la ville ; les congressistes pouvaient y être admis sur la présentation de leurs cartes. Ainsi, le vendredi 16 septembre, M. Trutat, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, faisait à 8 heures du soir dans la salle de spectacle une intéressante confé-

rence qui avait pour titre : *Les Pyrénées*. Ce qui augmentait surtout l'attrait de cette belle séance, c'étaient les projections lumineuses multipliées dont elle était accompagnée et qui avaient pour exécutant M. Molteni lui-même. Je vous parle de M. Molteni, parce que nous avons fait ici plusieurs fois, avec la coopération de M. Bourrut-Duvivier, notre confrère, professeur de physique à l'Ecole navale, des projections lumineuses avec des plaques venant de chez Molteni. Vous savez, par conséquent, de quel secours sont les projections pour le conférencier, et quel charme et quelle clarté elles donnent à sa parole. La partie théorique aussi bien que la partie pittoresque de la séance, durent à M. Molteni un éclat remarquable. De brillants tableaux, grands comme le rideau du Théâtre, passaient incessamment devant nos yeux, matérialisant en quelque sorte les théories les plus abstraites sur les soulèvements et reproduisant avec une exactitude photographique les plus beaux sites de la longue chaîne qui sépare la France de l'Espagne, et garde dans ses plis les sources merveilleuses qui s'appellent Cauterets, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, Barrèges. L'étude géologique des Pyrénées est de date récente. Parmi les savants qui lui ont apporté leur concours il faut citer le géographe Franz Schrader, M. le comte Roussel, présent à la séance où il fut l'objet d'une superbe ovation, et enfin M. Trutat, lui-même, qui a parcouru et photographié tous les massifs dont il parle. Soudain le Pic du Midi se dresse dans la neige, et voici la mâle et noble figure du général de Nansouty, qui a fondé un observatoire sur ce sommet élevé où il vit parmi les frimas dans un air raréfié, Noble exemple, Messieurs, qui par les

services rendus a appris aux populations à quoi la science est bonne et les malheurs qu'elle peut empêcher en nous aidant à les prévoir.

Le lendemain, dans la même salle, M. le colonel Laussédat, membre du Congrès et directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers à Paris, prenait aussi la parole pour démontrer les services que la photographie peut rendre à la levée des plans. C'est dans la région pyrénéenne que le colonel Laussédat, officier d'état-major, travaillait à dresser la carte de France et fit les premières applications de la photographie à la levée des plans. Lui aussi fit usage dans ses savantes démonstrations des projections lumineuses auxquelles sa parole élégante dut aussi un très grand surcroît de clarté.

Tous les ans, Messieurs, quel que soit le point de la France sur lequel l'Association française pour l'avancement des sciences réunit un Congrès, elle invite ses membres à des excursions à la fois scientifiques, industrielles et pittoresques. Une promenade de ce genre termine ordinairement le Congrès, c'est en quelque sorte le bouquet d'un feu d'artifice. Voici l'itinéraire de celui de Pau, dont le coût était fixé à 80 fr. par personne :

Départ le jeudi 22 septembre.

Oloron-Sainte-Marie.

Saint-Christau, Etablissement thermal.

Laruns, fête locale.

Eaux-Chaudes.

Eaux-Bonnes. — Réception au Casino par la municipalité. — Coucher.

Vendredi 23 septembre.

Départ pour Argelès. — Gazost, dîner, coucher.

Samedi 24 septembre.

Luz. — Gavarnie. — Argelès, réception dans les salons du Casino ; danse locale organisée par la municipalité.

Dimanche 25 septembre.

Cauterets. — Etablissement thermal.

Pierrefitte. — Lourdes.

Là devait avoir lieu la dislocation de la caravane, s'éparpillant dans les directions différentes de Pau, Bayonne, Dax, Tarbes, Toulouse.

En terminant, Messieurs, permettez-moi d'exprimer un vœu en présence de ces assises de la science qui pendant plusieurs jours font des villes des centres d'activité intellectuelle et font connaître un pays, je voudrais que, d'accord avec la municipalité de notre ville de Brest, la Société Académique se mette sur les rangs pour que notre grand port militaire soit à son tour choisi pour être le siège de l'un des Congrès annuels de la Société française pour l'avancement des sciences.

Cette pensée a déjà été formulée lors de l'une des dernières réunions, et laissez-moi vous dire qu'elle fut accueillie avec la plus grande faveur et qu'à l'heure actuelle elle n'est pas tombée dans l'oubli.

Brest est par elle-même une ville scientifique capable d'attirer les savants. Elle a des ressources que beaucoup de cités n'ont pas, elle est dans un pays qui n'a pas encore été foulé par les touristes de toutes les nations. La grande exposition américaine qui s'apprête attirera les regards de son côté, tâchons, Messieurs, de les y retenir.

ANIMAUX

RÉCEMMENT DISPARUS OU QUI MENACENT DE DISPARAITRE, D'APRÈS LES COLLECTIONS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DES ÉTATS-UNIS.

Tel est le titre d'un rapport de M. Frédéric Lucas, aide-naturaliste pour l'anatomie comparée, fait à la Société smithsonienne en 1889. Nous croyons être agréable aux personnes auxquelles la langue anglaise n'est pas familière et qui s'occupent d'histoire naturelle, en leur donnant l'analyse succincte de ce travail intéressant.

On n'a pas peut-être constaté, dit l'auteur, combien sont étendus et rapides les changements qui surviennent dans presque toute la faune du monde, par le fait de l'humanité. Assurément des modifications ont eu lieu continuellement dans le passé par suite de causes naturelles ; des races d'animaux ont succédé à d'autres races pour disparaître ensuite. Mais il y a une grande différence entre les moyens naturels et ceux employés par l'homme. La disparition *naturelle* des espèces est ordinairement lente, et une espèce en remplace une autre, tandis que la destruction du fait de l'homme est rapide et les vides qu'elle produit restent sans être comblés.

Le système de tuer les animaux pour leurs produits divers, la transportation dans de nouveaux pays, dans un but d'acclimatation et la conversion de terrains sauvages en terrains cultivés sont les causes les plus ordinaires de

la destruction des espèces et celles qui s'appliquent plus directement aux grands animaux, les plus petits restant sous l'influence de causes moins importantes. Ainsi la création des lignes télégraphiques, principalement dans des régions peu boisées, a-t-elle été fatale aux oiseaux qui trouvent un autre danger dans les phares élevés à lumière électrique contre lesquels viennent se casser la tête les espèces qui circulent pendant la nuit.

L'extinction de la vache de mer *(Rytina gigas)* (1) et du grand pingouin *(Alca impennis)*, la disparition presque complète du bison et le nombre réduit des morses sont d'excellentes preuves de la destruction des espèces venant du fait de l'homme. La diminution très apparente d'autres espèces, jadis abondantes, est encore un exemple à l'appui. Celles qui servent à la nourriture ou dans l'économie domestique, celles que la mode a adoptées, celles qu'on détruit nécessairement pour sauvegarder l'homme et les animaux domestiques, celles qu'on abat pour le seul plaisir de la chasse, sont toutes menacées d'une destruction plus ou moins rapide.

Il a fallu comparativement peu d'années pour réduire les innombrables quantités de pigeons de passage *(palombus migratorius)* à tel point qu'il est maintenant inconnu dans des localités où jadis il était abondant (2).

---

(1) Zorgdrager (*Description de la prise de la baleine*... Nurenberg, 1750) dit qu' « autrefois on trouvait de grands troupeaux de ces animaux sur terre, mais nos vaisseaux qui vont tous les ans dans ce pays (le Spitzberg) pour la pêche des baleines, les ont tellement épouvantés qu'ils se sont retirés dans des lieux écartés et que ceux qui restent ne sont plus sur terre en troupes... »

(2) Vieillot parle de ces pigeons voyageurs et dit qu'ils sont en si grand nombre dans l'Amérique du Nord, que lorsqu'ils ont traversé le lac Ontario, exténués de fatigue, ils se reposent sur le rivage et qu'on peut en tuer plusieurs centaines à coups de bâton ; que des bandes de ces oiseaux couvrent deux milles d'étendue en longueur et un quart de mille en largeur.

Chaque année, le grand flétan (1) devient plus rare ; chaque année on éprouve une difficulté de plus en plus grande à remplir les parcs à homards, et les huîtres, qui paraissaient inépuisables, manquent dans les eaux de la Chesapeak. Ces mollusques semblaient ne pouvoir disparaître. On conserve encore le saumon aux Etats-Unis, grâce aux efforts de la commission des pêches. Il en est ainsi de l'alose dans quelques pays. On porte aussi beaucoup d'attention à la conservation de la morue, dans le but de maintenir les pêcheries du littoral.

Une des causes de la diminution constante de certaines espèces vient de ce qu'elles sont si nombreuses et se multiplient tellement qu'elles n'ont pas besoin de protection. Cette idée subsistera jusqu'à ce que l'espèce tire à sa fin. Ceux qui sont le plus intéressés à la conservation du gibier sont aussi ceux qui s'opposent le plus souvent aux mesures préservatrices dont l'application leur cause des embarras momentanés. Les pêcheurs d'un courant d'eau fréquenté au Canada par les saumons firent des protestations vigoureuses contre la réduction proposée de l'emplacement des filets, et cependant quelques années après l'application du règlement, le poisson avait décuplé. On rencontre partout des cas semblables. Observer la clôture de la saison de chasse ou de pêche, laisser au poisson le libre accès des endroits où il fraie, le protéger quand il y est, tout cela rencontrera assurément une vive opposition de la part des chasseurs pour la table et des pêcheurs (2). Les chasseurs de pigeons du

(1) *Pleuronecta hypoglossum.* Cette espèce atteint quelquefois jusqu'à 200 kilos. Les riverains des mers du Nord la salent et en font un de leurs aliments.

(2) En France, la loi du 3 mai 1844 régit actuellement le droit de hasec. Le préfet de chaque département fait connaître la date de l'ouverture et

Michigan prétendent qu'il n'est point fait de mal à cette espèce si on en prend dans la saison où elle niche, pourvu que les trappes ou le fusil ne soient pas employés trop près du lieu où elle élève ses petits.

Les pêcheurs du Potomac se plaignent amèrement de ce qu'on leur refuse le privilège d'empêcher les aloses et les harengs de se rendre au lieu du frai, et ceux qui pêchent ou vendent des homards font des objections aux règlements qui prohibent la capture et la vente de ces crustacés au-dessous d'une certaine dimension.

C'est la mode principalement qui contribue à la destruction des animaux à fourrures et des oiseaux pour les modistes ; les alligators, les crocodiles et autres reptiles divers sont actuellement recherchés pour faire de leur peau des objets en cuir, et la demande de ces peaux, comme articles de nouveauté, devient chaque jour plus nombreuse sans faire diminuer celle des peaux d'oiseaux et des fourrures.

En Floride, une loi de l'Etat toute récente défend de chasser pendant trois ans les alligators, trop peu nombreux pour détruire ces légions de rats blancs, qui dévastent les plantations.

En 1885, les pécaris étaient si nombreux au Texas et dans des pays voisins, qu'on voyait partout leur peau bien employée. Leurs repaires étaient facilement découverts par l'odeur musquée particulière à ces animaux. La

---

de la clôture de la chasse et délivre les permis. La pêche fluviale est régie par la loi du 15 avril 1829, sous la surveillance de l'administration des eaux et forêts.

La pêche maritime, qui se divise en grande et petite pêche, a autant de règlements qu'il y a d'espèces principales de poissons. Elle est sous la surveillance du Ministre de la marine ou de ses délégués, les commissaires de l'Inscription maritime.

mode étant venue d'objets en peau de pécari, on offrait 2 fr. 50 pour une peau. Il en est résulté qu'en 1890, les pécaris n'existaient plus dans le commerce (1).

On peut juger, par les ventes annuelles qui se font à Londres, des caprices de la mode. Dans une seule vente, on a disposé de 30,000 peaux de singe, 250,000 d'opossum d'Australie. Le nombre des oiseaux est encore plus extraordinaire : on a mis à l'encan d'une seule fois 6,000 oiseaux de paradis, 5,000 faisans, 360,000 peaux assorties, venant de l'Inde, et 400,000 oiseaux-mouches. En 1887, un marchand vendait jusqu'à deux millions de peaux d'oiseaux. Il ne faut pas moins de 185,000 peaux de phoque à fourrure pour faire des pardessus à la mode, ce nombre s'efface devant celui de 875,000 phoques de cette espèce tués chaque année pour leur huile et leur cuir (2).

Dans les principaux points où se trouve le phoque à fourrure, la chasse est réglementée, et il n'y a point à craindre que la race disparaisse, mais sur les côtes de l'Amérique du Sud et dans les mers antarctiques, la chasse à outrance a été tellement faite que ce serait une véritable loterie d'envoyer un navire faire cette chasse. On ne prendrait que peu ou pas de ces animaux, qui jadis fournissaient des milliers de peaux.

Pour fournir au monde entier l'ivoire dont il a besoin,

---

(1) Lorsque nous étions à Valparaiso en 1853, les chinchillas étaient devenus si rares dans les montagnes, à cause de la chasse active qu'on leur faisait, pour leur belle fourrure, que le gouvernement chilien s'inquiétait de la disparition de ce joli quadrupède.

(2) G. Milin, auteur d'un *Voyage en Sibérie* et d'une *Flore* de ce pays, rapporte qu'en 1705 et 1706, les Anglais tuèrent à l'île Merry 7 à 800 morses en six heures ; en 1708 900 en sept heures, et en 1716, 800 en une journée. Nous ne pouvons garantir l'exactitude des chiffres donnés par l'auteur de la Notice, et que nous n'avons pas pu vérifier.

il ne faut pas moins de 100,000 éléphants par an, et si ces animaux étaient mis à la suite l'un de l'autre, ils formeraient une ligne de plus de 108 milles de long. Si l'on en croit Stanley, la mort de l'éléphant n'est pas le seul prix de l'ivoire, chaque livre de cette matière a coûté la vie d'un homme, d'une femme ou d'un enfant, et 20 défenses, l'anéantissement d'un district avec ses habitants, ses villages et ses plantations.

La destruction du buffle était en partie rendue nécessaire par la nécessité de rendre à la culture des terrains improductifs. Le loup et le coyote (1) sont empoisonnés pour la conservation des moutons ; c'est pour le même motif que le thylacine est presque détruit en Tasmanie. La conséquence de cette destruction est le dommage inutile et non prémédité, mais inévitable, causé par les animaux domestiques qui ont remplacé les anciens possesseurs du sol. Telle est par exemple l'extirpation plus ou moins complète des serpents à sonnettes par les cochons, fait qui n'est pas regrettable.

L'importation des oiseaux étrangers par les colons est aussi une autre cause de danger pour la faune ornithologique. Ainsi, dans la Nouvelle-Zélande, comme aux îles Sandwich, le moineau anglais contribue largement à refouler les espèces indigènes. On voit mieux l'inconvénient direct là où sont introduites, dans de petites îles sans mammifères, des espèces telles que chiens, chèvres, chats, cochons, et là où la plupart des oiseaux sont inoffensifs, où beaucoup d'eux nichent à terre.

Un des oiseaux les plus intéressants sur le point de

(1) *Canis latrans*, Harl, loup de prairie ; *canis nubilus*, Say, loup odorant.

disparaître, à la suite d'introduction d'animaux, est le *kivi* (1) de la Nouvelle-Zélande ; il est chassé par les chiens et surtout par les chats qui, vu leur petite taille, le poursuivent au milieu des broussailles épaisses, alors que les habitudes nocturnes de l'un et de l'autre le forcent à chercher en même temps sa nourriture. L'expérience ne sert guère à ces oiseaux ; on cite cependant le pigeon à bec denté des Samoa *(didunculus strigosus)* (2), qui, primitivement, nichait sur le sol et qui, maintenant, fait son nid sur les arbres.

Le vrai zèbre est un des animaux les plus grands, les plus remarquables que le fusil du chasseur menace le plus d'extermination. Cette espèce est maintenant renfermée dans un petit espace de l'Afrique australe. La girafe disparaît également par la même raison. On connaît bien les motifs de la diminution de notre gros gibier. La perruche de la Caroline sera probablement détruite par les voyageurs, et le coq de bruyère *tetras* s'est, malgré les lois protectrices, relégué dans l'île Nantuckett. Le défrichement et la culture des terres sont fatals aux animaux sauvages et avantageux aux autres. Les plus grands, les plus dangereux, ceux qui se réunissent en troupes, sont, naturellement, les premiers à disparaître. Mais les plus petits, et principalement les oiseaux, profitent de

---

(1) Les indigènes de l'archipel des Marquises désignent sous ce nom deux espèces d'oiseaux, le *totanus brevipas* de Vieillot, et un *hirundo*. (Cf. *Essai sur l'histoire naturelle de l'archipel des Marquises*, par Ed. Jardin.)

(2) *Didunculus strigosirostris*, Peale, Cf., *Coup d'œil sur l'ordre des pigeons*, par le prince Lucien Bonaparte, Bachelier, 1855, *et Brenchley, Cruisa*, of *H. M. S.*, Curacao, 1879. C'est le *manu-mea* des naturels. Il est remarquable par son grand bec fortement crochu, comme le bec d'un oiseau de proie. La mandibule inférieure porte, de chaque côté, trois dents qui se logent dans des échancrures correspondantes à la mandibule supérieure.

la destruction de leurs ennemis et de la nourriture que leur offrent les champs cultivés et se multiplient (1).

Dans le Kansas, les lapins pullulent, parce que le prix des chacals (2) est de 10 francs, tandis que la peau d'un lapin ne vaut que 25 centimes. Autre exemple de l'influence directe de la population sur l'augmentation ou la diminution des grands animaux. Avant 1884, où l'Ouest du Kansas était faiblement habité, les antilopes étaient comparativement abondantes et l'on voyait fréquemment des daims. Pendant les années 1885-1886, un flot d'immigrants envahit cette contrée ; le daim disparut complètement et l'antilope devint très rare. En 1888 et 1890, le pays ayant été jugé peu productif, il y eut une émigration. Les hommes ayant abandonné les fermes, les anciens occupants revinrent ; le daim apparut où l'on n'en avait vu de longtemps et l'antilope devint commune. Dans les Iles Vierges, le fait de brûler des broussailles a détruit les mollusques terrestres ; on ne trouve plus que des coquilles pour attester leur abondance primitive. Le drainage et l'extension de la culture ont fait disparaître beaucoup d'oiseaux de la Grande-Bretagne, malgré les efforts faits pour les retenir. Tels l'oie sauvage, la grue, l'outarde ; la diminution des forêts, à l'origine des cours d'eau, contribue beaucoup à réduire le nombre des truites, privées de leur endroit préféré pour frayer. D'autres poissons sont détruits ou empêchés d'entrer dans des cours d'eau contaminés par des égouts ou des usines (3),

(1) Le grand Tetras ou coq de bruyère devient de plus en plus rare en France. (J. Verreaux, *les oiseaux à acclimater*).

(2) Le nom mexicain est *coyote*. Ce n'est pas le chacal de M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui est d'Afrique.

(3) On en a l'exemple dans les eaux de la Seine, où le poisson devient de plus en plus rare.

par la construction d'écluses infranchissables et, en quelques cas, par les sédiments que déposent des forages hydrauliques.

En fait, tout acte de la civilisation a son effet sur les animaux sauvages et, pour une cause ou pour une autre, le nombre de ces animaux tend rapidement à diminuer. Nul n'est plus intéressé que le naturaliste à la conservation des espèces qu'il veut étudier. Il faut tenir aussi compte des avantages pratiques qui peuvent en résulter (1).

Après ces considérations générales, et dont on reconnaîtra facilement l'à-propos, M. F. Lucas passe à l'examen plus approfondi de quelques espèces de mammifères, d'oiseaux et de poissons.

LE PHOQUE DES INDES OCCIDENTALES
(Monachus tropicalis, Gray).

Vers l'an 1494, dit l'auteur, la flotte de Christophe Colomb chercha en vain un passage jusqu'à la province mystérieuse de Cipango. S'étant dispersée, elle reçut ordre de l'amiral de jeter l'ancre sur la côte de Haïti. Des matelots escaladèrent le rocher d'*Alta Vela*, pour explorer l'horizon. A leur retour ils rencontrèrent un troupeau de *loups de mer*, dormant sur le sable et, en vrais descendants de la race blanche, ils en abattirent huit. Ils appartenaient à l'espèce de phoque des Indes occidentales, *monachus tropicalis* qui, avec leurs congénères de l'ancien continent, *M. albiventer*, Buff. sont les seuls de la famille, sans oreilles, dans les chaudes

(1) Il y a une vingtaine d'années, l'isard, variété de chamois, était assez commun dans les Pyrénées. Il est devenu maintenant très rare, par la chasse constante qu'on fait de cet excellent gibier. Cf. Gaston Phœbus, *Vénerie* de Du Fouilloux, 68 et 69. Brisson, *Règne animal*, p. 68.

latitudes (1). Ils diffèrent des autres phoques ou *otaries* par leur mode de progression sur terre. Les dents de ces espèces sont très fortes et semblent faites pour broyer les crustacés, comme pour manger du poisson. Ils supportent facilement des jeûnes de trois mois.

Quoique la connaissance de ces animaux date de la découverte de l'Amérique, il n'existait, jusqu'en 1880, qu'un seul squelette de cette espèce, qui devait cependant être fréquente dans la mer des Antilles et le golfe du Mexique, depuis Bahama jusqu'à Campêche.

En 1675, Dampier cite une pêcherie de phoques dans les Alacranes, au nord du Yucatan et ajoute : « là se » trouvent beaucoup de phoques. Ils viennent se chauffer » au soleil dans deux ou trois îles. Les Espagnols y » abordent fréquemment pour faire de l'huile avec leur » graisse. D'après ces indications, des Anglais de la » Jamaïque visitent souvent ces îles dans le but de faire » de l'huile..... » (2).

Sir Hans Sloane, fondateur du musée britannique, visitant les Bahama en 1687-88, écrivait que ces îles sont remplies de phoques et que quelques pêcheurs en ont pris jusqu'à cent dans une nuit.

---

(1) On le trouve dans la Méditerranée, à Madère, aux Antilles. Le docteur Trouessart pense que des individus de cette espèce ont pu être entraînés par la branche nord du courant équatorial, et qui forme le Gulf-Stream, jusque dans la mer des Antilles. (Du rôle des courants marins dans la distribution géographique des animaux amphibies. Angers, 1882). *Bull. de la Soc. d'études scientifiques)*. Ce *M. Tropicalis* diffère très peu du *M. albiventer*, phoque moine, qu'on exhibe assez souvent dans les foires.

(2) La chasse des phoques, est-il dit dans le voyage de l'*Uranie* 1817-1820 (zoologie) ne se fait plus qu'avec de très grandes difficultés, tant on a détruit de ces animaux dont le reste, épouvanté, a fui vers des terres inconnues, jusque sous les glaces du pôle. Les baleines deviennent rares et sauvages dans l'Océan Atlantique.

Les îles Pribilov, Alaska, paraissent encore fréquentées par un grand nombre de Phoques, auxquels 400 Esquimaux font la chasse chaque année.

C'est en 1843 que ce phoque paraît avoir été détruit ou confiné aux Cayes de Pedro, îlots rocailleux à 60 milles au sud de la Jamaïque. C'est de là que vient l'échantillon du musée britannique, longtemps resté unique. On dit qu'il en existe sur la côte du Yucatan et que deux individus ont été pris sur la côte de la Floride vers 1875, mais jusqu'en 1883, il n'y eut pas, dans les musées de second ordre, d'échantillons de cette espèce. En 1886 M. Henry Ward visitait les Triangles, trois petites îles à 108 milles dans le N.-O. du Yucatan ; il y trouva une colonie de phoques dont il put recueillir 40 individus avant son départ forcé par un coup de vent de N.-E.

Le phoque des Indes occidentales est-il voué à la destruction, quoique les localités lui soient favorables ? Mais quand une espèce a été tellement pourchassée, elle ne peut que tendre à disparaître.

L'ÉLÉPHANT DE MER DE CALIFORNIE
(*Macrorhinus angustirostris*, Gill.) (1)

Ainsi appelé à cause d'une espèce de trompe qui, quoique courte, rappelle son homonyme terrestre, l'éléphant de mer a de 15 à 16 pieds de long ou 20 à 22, de l'extrémité de la trompe à celle de la queue. La femelle est beaucoup plus petite, sans trompe Un des derniers mâles pris a fourni 210 gallons d'huile (914 litres). Cet

(1) On a donné le nom d'éléphant marin au phoque et au morse, quelquefois au dugong. Buffon donne ce nom comme synonyme de celui de morse, « qui a, dit-il, la tête conformée ou plutôt déformée de la même manière que l'éléphant auquel il ressemblerait en entier par cette partie capitale, s'il avait une trompe. Différents naturalistes ont parlé de cet animal monstrueux : Allen, *History of Nth America*, Washington, 1880. J.-C. Cosper, *Procedings de l'Ac. des S. de Californie*.. S.-Francisco, 1866. Scammon, *Acad. des Sciences naturelles de Philadelphie*, 1869. Docteur Trouessart, *Géographie zoologique*.

animal paraît avoir fréquenté les côtes de Californie du 25° au 35° degré. Avant 1852, l'éléphant de mer était très abondant dans les îles Cerros, où les pêcheurs s'établissaient pour faire leur chasse.

En 1860, ils étaient devenus si rares, qu'ils n'offraient plus de profit aux pêcheurs. En 1880, on en tua 30 dans la baie de Saint-Christophe ; en 1882, 40 furent tués et 6 jeunes pris vivants et amenés à San-Francisco. En 1883, il y eut 110 pris et 93 l'année suivante. Le Muséum de Washington fit ensuite visiter les côtes de la Basse-Californie. On n'en vit pas un seul là où ils avaient l'habitude de se tenir ; à Saint-Christophe, on en prit 15 dont la peau et le squelette furent envoyés au Muséum. D'autres massacres eurent encore lieu sur les côtes de Californie. Il est bien possible que ce soit la fin de l'espèce, quoiqu'il puisse en exister encore, destinés à être pris plus tard. On n'aurait pas anéanti cette espèce si on avait eu la précaution d'épargner les jeunes ; mais c'est un fait curieux à constater, que ceux qui ont le plus d'intérêt à la conservation de l'espèce sont ceux qui s'opposent le plus énergiquement aux mesures conservatrices, et peut-être est-il trop tard maintenant pour empêcher la destruction de l'éléphant de mer (1).

LES MORSES DE L'ATLANTIQUE ET DU PACIFIQUE (*Odobœnus obesus*, Allen) (2).

On a rencontré quelquefois le morse sur la côte d'Ecosse. Il était jadis abondant dans les îles de la

(1) Il est constaté dans le voyage de la *Coquille* en 1835, que des milliers de ces animaux se tenaient sous le vent des îles Campbell et Macquarie ; en 1848, le navire baleinier l'*Orion* n'en trouva que deux. (*Nouv. Ann. de la Marine*, 2 sem., 1851).

(2) Ces deux espèces, *Odobœnus rosmarus*, Molnig (bête à la grande

côte Nord du continent et même sur la côte, en allant vers l'Est jusqu'à la rivière Lena, en Asie. En Amérique, le morse se trouvait jadis depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au 80°; abondant dans le golfe Saint-Laurent et accidentel à l'île de Sable et à la côte Est de Terre-Neuve. Cet animal fut connu en Europe de 870 à 890. Il paraît qu'on le chassait sur la côte de Finmarck en 980; en 1600 les Anglais et autres lui faisaient une chasse régulière. Au commencement du XVIIe siècle, ils chargeaient d'huile et d'ivoire à l'île de l'Ours, à 200 milles dans le Nord du Cap Nord, en Norwège; les morses avaient l'habitude de se traîner sur le rivage et quand on leur coupait la retraite, on en abattait un grand nombre. Dans une chasse, on en tua 6 ou 700 en six heures; dans une autre, ce fut 900 à 1,000 en moins de sept heures. Ce système de chasse à outrance ne tarda pas à faire disparaître cet animal de cette localité. Les morses furent poursuivis de plus en plus vers le Nord, au Spitzberg et au Groenland, à tel point que la chasse seule n'étant plus profitable maintenant, les baleiniers l'ajoutent à celle qu'ils font de la baleine.

Dès 1534, Cartier signale ces animaux dans le voisinage des îles Madeleine; en 1581, un navire français, *Bonaventure*, tua 1,500 morses ou vaches marines, petits et grands; en 1593, le *Marigold* partit de Falmouth avec un autre navire, bien équipés pour cette chasse, car il y avait à bord trois tonneliers et deux bouchers. Une

---

dent) et *O. obesus*, Allen, sont très peu différentes l'une de l'autre, quoique la dernière paraisse plus lourde et à défenses deux fois plus longues. L'*O.* (*Trichecus*) *rosmarus*, vache marine ou *walruss* se trouve dans l'Atlantique boréal; l'*O. obesus* dans le nord du Pacifique, la mer de Behring et l'Océan arctique. Cf. Docteur Trouessart, *Géographie zoologique*.

compagnie française s'étant établie à Miscou, baie des Chaleurs, en fit un tel abatis, que les ossements des animaux formaient de véritables levées. Alors l'ivoire du morse était à la mode et valait 8 groats et 3 shillings la livre (environ 5 fr. 35) (1).

Le morse du Pacifique ne fut jamais aussi abondant que celui de l'Atlantique. On en trouvait à partir du 55° degré sur la côte d'Amérique et du 60° sur la côte d'Asie, jusqu'à la limite des glaces. La pêche était abondante, principalement dans la baie de Bristol, Alaska. Ce n'est que vers 1660 qu'il fut chassé, parce que jusqu'alors la pêche de la baleine était plus profitable. Maintenant que ces cétacés deviennent de plus en plus rares, les pêcheurs se sont attachés de nouveau à la poursuite des morses et, entre 1870 et 1880, il a paru sur le marché 1,996,000 gallons d'huile et 398,868 livres d'ivoire de morses, ce qui représente la destruction d'une moyenne de 100,000 de ces animaux. En 1879, la valeur de l'ivoire était de 2 fr. 25 la livre, en 1880, elle monta à 25 francs et 31 fr. 50 et en 1883, de 100 francs à 112 fr. 50. Cet ivoire est cependant bien inférieur à celui de l'éléphant. Le morse du Pacifique court plus de dangers de destruction que celui de l'Atlantique, à cause de la chasse plus active dans un plus grand nombre de stations.

LE BISON D'EUROPE *(Bison bonassus)*.

Le bison d'Europe ressemble beaucoup à celui d'Amérique ; il est cependant un peu plus grand (2). Les quar-

(1) Nous ne faisons que reproduire les chiffres donnés par M. Fréd. Lucas pour le nombre des animaux et oiseaux tués et vendus.

(2) Buffon estime que c'est la même espèce « ces bisons, qui habitaient

tiers de devant ne sont pas si forts ; il manque de cette crinière hérissée qui donne au bison américain une si fière apparence. Quoique moins nombreux qu'en Amérique, il a jadis habité les forêts de l'Europe centrale. César en vit en Allemagne et en Belgique. Ils parurent même aux combats de gladiateurs au Colysée. Le bison d'Amérique aimait les grandes plaines, où il se réunissait en troupes nombreuses ; celui d'Europe, les forêts du centre. On ne le voyait pas dans les steppes de la Russie méridionale, qui cependant ont beaucoup de ressemblance avec celles des Etats-Unis.

Maintenant le bison d'Europe est relégué dans une partie de la Lithuanie et dans les points les plus inaccessibles du Caucase, seule partie où ils sont en pleine liberté (1). Le troupeau de Lithuanie, dans la province de Grodno, est sous la surveillance de nombreux gardiens ; on lui donne à manger pendant l'hiver. Dans le Caucase, l'âpreté du sol et les ordres du grand duc Michel en 1860, défendant la chasse de cet animal, le protègent contre la destruction.

Avant 1500, le bison paraît avoir été fréquent en Pologne. C'était un gibier royal ; deux ou trois mille hommes servaient de rabatteurs. En 1534, cet animal était encore si abondant en Transylvanie que des paysans passant dans les bois étaient foulés aux pieds par ces animaux, poursuivis par les nobles pour en diminuer le

---

autrefois les bois de la Germanie, de l'Ecosse et des autres terres du Nord, ont probablement passé d'un continent à l'autre ; ils sont devenus, comme tous les autres animaux, plus petits dans ce nouveau monde.

(1) Il y a une différence anatomique entre le bison et l'auroch dont on parlera plus loin. Voir *Etude d'une tête d'Urus, trouvée dans la Charente*, par M. Ed. Jardin.

nombre. En 1752, une grande chasse fut organisée par le roi de Pologne, Auguste III. En un jour, on abattit 60 bisons, sans compter beaucoup d'autre gros gibier.

Le nombre de ces animaux diminue chaque année. Desmarets écrit en 1822 que s'il en existe encore en Lithuanie, ils doivent être bien peu nombreux.

Une loi protectrice fit remonter le chiffre des vivants, lequel augmenta successivement jusqu'au moment où la Pologne se souleva, en 1863. Alors des bandes d'insurgés se réfugièrent dans les forêts et détruisirent un grand nombre de ces animaux. Il faut aussi attribuer ce résultat à un défaut de surveillance. Le bison de Lithuanie décroît lentement, mais il existera encore de longues années. Quant à celui du Caucase, il existera bien longtemps après qu'on aura perdu même le souvenir de celui d'Amérique.

LE RYTINA OU VACHE DE MER *(Rytina gigas, Zimmer.)* (1)

Cet animal, voisin du lamentin et du dugong est, pour la côte nord d'Amérique, dans les mêmes conditions que le buffle, dans les plaines occidentales de cette partie du monde.

Dans l'automne de 1741, Behring, de retour d'un voyage d'exploration sur la côte d'Alaska, fit naufrage sur l'île qui porte maintenant son nom, à 100 milles envi-

(1) Le nom de ce cétacé, découvert par Steller aux îles Aléoutiennes, fut nommé par ce savant *manata seu vacca marina* et *manata borealis*; il reçut ensuite d'Illiger, en 1811, le nom de *rytina Stelleri*; ce nom fut changé en celui de *stellera borealis seu vacca*, puis en celui de *manotus Stelleri* (*Ozeretskowsky*); et *Erichaeus monotus* (Müll). Il porte aussi le nom allemand de *Nordische sea kuch* (Beer) et celui russe de *Morskava-karova*. Ce dernier nom est aussi donné au lamentin.

ron de la côte du Kamschatka. Ceux qui survécurent au naufrage restèrent dix mois dans l'île, vivant, dit-on, mais à tort, presqu'en entier, de la chair d'une espèce de sirène gigantesque qu'ils avaient découverte et qui fut nommée plus tard *Manatus gigas*.

Nous devons la connaissance du Rytina à Steller, chirurgien de l'expédition de Behring. Cet animal dont les congénères habitent les mers tropicales, fréquentait les régions subarctiques. Il les dépassait de beaucoup en taille, atteignant de 24 à 30 pieds de long et 18 à 20 pieds de circonférence, d'un poids que Steller estime à 8,000 livres, la tête petite en proportion, les mâchoires sans dents et remplacées par un bourrelet épais et corné ; la peau épaisse, noire et rugueuse, la faisait comparer par ses plis, d'après Steller, à l'écorce d'un arbre, l'épiderme avait un pouce d'épaisseur, il fallait une hache pour l'entamer. On rencontrait ce Rytina en troupeaux à l'embouchure des rivières, se nourrissant d'algues principalement de laminariées. Cet animal stupide ne savait pas se défendre en plongeant. Cette inaptitude à plonger le forçait de chercher sa nourriture sur les hauts fonds, et comme en hiver il ne pouvait guère s'approcher du rivage, il était très réduit au printemps.

Après le retour de Behring, on organisa des expéditions pour lui faire la chasse. Il n'est pas étonnant qu'un animal si pourchassé et ayant si peu de défenses, ait succombé sous les coups de l'homme. On le prenait au harpon et on le dépeçait sur le rivage. La chair n'était pas bonne à manger vingt-quatre heures après la mort de l'animal. Le dernier individu a été tué en 1767 ou 1768, et malgré l'assertion du professeur Nordens-

kiold, ce qu'il regardait comme un Rytina n'était qu'un Narwal (1).

Avant 1883, il n'en existait que deux squelettes, un au Muséum de Saint-Pétersbourg, l'autre à l'Académie d'Helsingford, et deux fragments au Musée britannique. Le docteur Stejneger rapporta à cette date, de sa visite aux îles Behring des crânes, vertèbres, côtes et ossements divers enfouis dans le sable et qu'on distinguait des os des autres cétacés par leur plus grande densité (2).

Un squelette presque complet fut découvert assez loin dans les terres, ce qui confirme l'opinion d'un soulèvement.

Les ossements recueillis par le docteur Stejneger ne sont pas suffisants pour déterminer si le Rytina avait ou non des os dans la main. Steller, sévère investigateur, penche pour la négative ; d'un autre côté, les os de l'avant-bras ont des articulations bien caractérisées, montrant qu'il y avait des os au moins dans le poignet.

LE MAMO (*drepanis pacifica, Gmel*) (3).

Depuis longtemps on regarde comme disparu le *drepanis pacifica*, un des plus beaux oiseaux appartenant à l'archipel des Sandwich. M. Scott Wilson, dans une

(1) J. E. Gray, *Synopsis of the species of Whales and dolphins in the Britesh Muséum* 1868. Cf. docteur Trouessart, *Géographie zoologique*. Quelques dictionnaires récents d'histoire naturelle (celui de F. C. Guérin entr'autres) disent que ces animaux sont encore très nombreux, très utiles aux populations...

(2) Proceedings of the Geographical Society of Bremen.

(3) Est-ce le ho-ho ou o-o des naturels des Sandwich, *Certhia pacifica, Gmel, Vestiarea Moho, lett. Melitreptus pacificus*, Vieillot, indiqué peut-être à tort dans l'archipel Tonga ou des Amis. Cf. *Voyage de l'Uranie, Zoologie*.

tournée ornithologique, n'a pu en obtenir qu'un échantillon empaillé, provenant d'une vieille collection. Il est presque certain que le « sickle bill » *bec crochu* du Pacifique a disparu du nombre des vivants et qu'une demi-douzaine de spécimens dans les musées sont tout ce qui reste d'une espèce jadis commune dans « l'Eden du Pacifique. » M. Wilson est le premier à supposer la cause probable de cette extinction.

Les couronnes en plumes jaunes des naturels et ces beaux vêtements, manteaux de guerre, dont le nom, mamo, est le même que celui de l'oiseau, étaient confectionnés avec ces plumes. Le manteau de Kaméhaméha Ier avait été commencé huit règnes auparavant; attendu qu'on ne pouvait se servir que de quelques plumes de chaque oiseau. Il est étonnant que l'espèce n'ait pas été détruite plus tôt (1).

Outre le bouquet de plumes que les classes inférieures offraient à leurs chefs comme capitation, les chefs avaient des chasseurs qui employaient le *pihali*, suc visqueux du fruit de l'arbre à pain, et la gomme tenace de l'*olapa* odorant. On assure que le o-o *(moho nobilis)* noir, avec une touffe de plumes jaunes allongées sous l'aile était pris vivant, dépouillé de ces plumes puis rendu à la liberté, pendant que les plumes du corps du mamo *(drepanis pacifica)* étaient celles dont on se servait, ce qui expliquerait pourquoi la première espèce est comparativement commune tandis que l'autre est éteinte.

---

(1) Nous avons vu en 1854 ce manteau ou grande pélerine sur les épaules du roi Kaméhaméha IV, lors de la première visite de l'état-major de l'*Arlésienne* à ce monarque ; c'était pour lui la pourpre et l'hermine de l'Europe féodale.

Le *mamo* était l'oiseau-mouche par excellence à cause de son bec long et recourbé. Latham en a laissé une description peu complète (1).

Une autre espèce paraît éteinte aux Sandwich, depuis les temps historiques de cette île, c'est le *Chætoptila angustipluma* de *Peale*, dont probablement il n'existe qu'un exemplaire avec le type du Muséum des Etats-Unis (2). Le *pennula ecaudata* est aussi très rare, poursuivi par des espèces plus hardies, plus agressives, telles que le moineau d'Angleterre, de regrettable introduction.

LE VAUTOUR DE CALIFORNIE
(*Pseudo - gryphus californianus*)

C'est avec le condor une des plus grandes espèces de vautours du Nouveau-Monde. Son envergure est de plus de 10 pieds. La collerette blanche, qui entoure le cou du condor des Andes, manque à cette espèce. Le vautour californien se trouvait, jadis, depuis le Colorado jusqu'aux rivières de la Colombie, entre la Sierra-Nevada et la mer. On en a pris cependant dans l'Arizona et même dans l'Utah. La nature, faisant ces oiseaux nettoyeurs des rues, semble les avoir dédommagés de cette vile industrie, en leur donnant un vol rapide et gracieux. Comme les autres membres de la famille, ce vautour vit de charognes et ne-

(1) Il y aurait donc, d'après M. Lucas, deux espèces bien distinctes fournissant les plumes jaunes, le o-o, momo nobilis et le mamo, drepanis pacifica. C'est une question à éclaircir. Les échantillons du drepanis paraissent fort rares dans les collections.

(2) Il est possible que cette espèce soit la même que le moho angustipluma, Peale, du catalogue de Dole (Soc. hist. nat. Boston, 1869) ou encore l'antochœra angustipluma, Peale, moho angustipluma, Cars, moho abriceps, lett. tous meliphagides. On voit quelle incertitude règne encore dans les classifications, malgré les travaux des naturalistes navigateurs.

s'attaque aux animaux vivants que quand ils sont incapables de se défendre.

Leur force est telle que quatre d'entre eux ont pu traîner à une distance de 180 pieds la carcasse d'un jeune ours pesant 100 livres. Planant à une grande hauteur, leur vue perçante embrasse une grande surface de terrain et, quand l'un d'eux a trouvé une proie, par ses mouvements, il en appelle un second, puis un troisième. C'est ainsi que pendant la guerre de Crimée. tous les vautours du Caucase et de l'Asie-Mineure s'étaient réunis à Sébastopol.

L'extermination du vautour de Californie par l'homme est plutôt indirecte, à cause de la nature soupçonneuse de l'oiseau, de son gîte dans des lieux inaccessibles, quoique les mineurs mexicains de la Basse-Colifornie le chassent, dit-on, pour faire du tuyau de leurs plumes des récipients pour la poudre d'or. Le libre usage de la strychnine pour débarrasser les troupeaux des poursuites des loups et des chacals, empoisonnent les vautours qui se nourrissent des carcasses préparées pour les quadrupèdes. Le vautour de Californie est maintenant très rare; malgré toutes les recherches, on n'a pu se procurer que quelques spécimens venus de la Basse-Californie, qui semble être seulement l'habitat de ces oiseaux.

LE DODO ET LE SOLITAIRE
(Didus ineptus et Pezophaps solitaria)

Le nom vulgaire du *didus ineptus, dodo,* vient du portugais *dondo*, imbécile ; cet oiseau est signalé pour la première fois dans le voyage de l'am. Jacob Cornelius van Neck à Maurice (Ile-de-France), en 1598. Il y est désigné

sous le nom de *walckvogel*, volaille dégoûtante. On ne le voyait que là. Une autre espèce voisine, le *solitaire* de Le Guat, existait dans l'île Rodriguez (dans l'E. de Maurice), et probablement une troisième espèce à Bourbon, connue seulement par la description des voyageurs sans que les naturalistes en aient vu un seul ossement. De Bry, rédacteur du voyage de van Neck, dit que les walckvogel étaient plus grands que nos cygnes, avec une grosse tête, à moitié recouverte par la peau. Les ailes de ces oiseaux étaient remplacées par trois ou quatre plumes noirâtres, la queue consistait en quelques plumes grêles et recourbées, de couleur grisâtre ; le bec recourbé avait un aspect formidable. Ils ne faisaient qu'un œuf de la taille de celui du grand pélican blanc (1).

Quoique les qualités gastronomiques de cet oiseau ne fussent pas comparables aux autres productions de l'île, pigeons, tortues, tourterelles et poissons, le vaisseau de W. van West Zaunen, en 1601, en fit un massacre effrayant. Un jour l'équipage en prit 24, un autre jour, 20, lesquels furent salés. Un autre navire hollandais continua à éclaircir les rangs des *dodos* et des tortues. Benj. Harry, dans son journal, dit que la chair du *dodo* est très dure. En 1693, moins d'un siècle après la découverte de l'île, l'espèce n'existait plus. François Le Guat (2) n'en parle pas. Les chats, les chiens, les cochons en liberté, les nègres marrons, par suite de changement de posses-

(1) On trouve le dessin de cet oiseau bizarre à la page 70 de l'appendix, à l'ouvrage de Guillelmus Piso.

(2) *Voyage et Aventures de François Le Guat et de ses compagnons en deux isles désertes des Indes Orientales*. Londres, 1708. On lira avec intérêt un article de M. Jouan, capitaine de vaisseau, intitulé *Rodrigue* inséré dans la Soc. de Géographie de l'Est.

seurs de l'île, ont contribué à l'extinction de cette espèce. Non seulement les documents relatifs au *dodo* sont fort rares, mais encore les quelques exemplaires qui en restent font douter quelques sceptiques de son existence dans les siècles précédents. On a récemment (1866) découvert beaucoup d'ossements du *dodo*, dans un marais, seule place où il en existe dans l'île, malgré les recherches faites dans d'autres localités.

Le *solitaire (pezophaps solitaria)* était plus légèrement bâti que le *dodo*. Le Guat en fait une longue description. Des ossements nombreux, recueillis par le prof. Newton et son frère en 1866, confirment de tous points la description de ce voyageur (1).

LE CANARD DU LABRADOR *(Camptolaimus Labradorius)*

Cet oiseau a une grande ressemblance avec le *Harelda glacialis, vieille femme* ou *quandy* des Anglais. D'après Audubon, il séjourne en été et niche sur la côte sud du Labrador ; en hiver, sur la côte de New-Jersey et dans la baie de Chesapeak. On en compte environ 36 spécimens dans les collections. Ceux du Muséum national d'histoire naturelle des Etats-Unis, ont été recueillis par l'illustre Webster, Daniel, chasseur intrépide et dessinés par Audubon (2). Cet auteur dit qu'on voyait fréquemment le canard du Labrador sur les marchés de New-York et de Baltimore, et qu'un préparateur de Camden (New-Jersey) les prenait avec une ligne ayant des coquil-

(1) Le nom de *solitaire* a été donné par Le Monnier, en 1776, à une constellation de l'hémisphère boréal, entre Cassiopée et l'Etoile polaire (Arago, *Astr. pop.* livre VIII, page 322).

(2) *A tynopsis of the birds of North America*, Edinburgh, 1839.

lages pour appât. Quand les collections se multiplièrent, on s'aperçut que cet oiseau devenait très rare ; on pense que l'espèce est maintenant éteinte, le dernier exemplaire connu étant de décembre 1878.

Pourquoi ce canard a-t-il disparu ? Car il avait un vol assez puissant ; nichant dans des lieux peu fréquentés et n'était recherché pour aucun motif. Peut-être quelque épidémie a frappé ces oiseaux comme le *cormoran pelasgien (phalacrocorax pelagicus)* dans les îles Commander, pendant l'hiver 1876-77, ainsi que le rapporte le Dr Stejneger ; peut-être les œufs sont-ils enlevés par les Indiens, ainsi qu'ils le font pour les *eider ?* Les résidents sur la côte sud du Labrador ont ainsi fait disparaître le cormoran de Pallas, pour s'en servir de nourriture.

LE GRAND PINGOUIN *(Alca impennis)*

C'était la plus grande espèce du genre, le seul dans l'hémisphère nord incapable de voler. Il ressemble beaucoup à son voisin, *le bec tranchant (the razor bill)*, la tête, le cou et le dos noirs, le reste blanc, avec une large tache blanche près de chaque œil. Les ailes, trop faibles pour soutenir l'oiseau dans l'air, étaient une admirable paire d'avirons, et lui permettaient de faire des trajets plus longs que les autres espèces du même genre, avec leurs ailes. Cette inaptitude du vol chez le *grand pingouin* venait du défaut de développement de l'avant-bras. Le *grand pingouin* était relégué dans l'Atlantique nord, du côté de l'Europe, depuis l'Islande jusqu'au golfe de Gascogne, et du côté de l'Amérique, depuis le Groenland jusqu'à la Virginie. Il nichait dans les rochers

au large de l'Islande et dans les îles Funk, sur la côte de Terre-Neuve (1).

Les œufs de cet oiseau, sans défense sur terre, étaient recherchés comme aliment. Son genre de vie en société et sa prédilection pour certaines localités, le firent disparaître peu à peu. Il se réfugia dans des rochers inaccessibles, principalement sur un îlot à 25 milles de Reykjanœs, en Islande. Malgré le petit nombre, il existerait peut-être encore dans cette localité, sans le mouvement volcanique de mars 1830. Il se réfugia alors dans l'île Eldey qui, étant plus près de la côte et plus accessible, facilita la chasse et la destruction de cette espèce qui disparut au bout de quatorze ans ; le dernier ayant été pris le 3 juin 1844 (2). C'est de là que sont venus les échantillons qui existent maintenant.

L'histoire du *grand pingouin* en Amérique date du voyage de Cartier en 1534. Ses navires étant à l'ancre à l'île Funk, il envoya à terre deux embarcations qui furent remplies de ces oiseaux en moins d'une demi-heure. Outre ceux qu'on mangea frais, on en sala et l'on en remplit cinq ou six barils.

Les pêcheurs français ne manquaient pas de s'approvisionner à l'île Funk, d'en embariller pour l'hiver, et cette grande abondance engageait à l'émigration à Terre-Neuve (3).

Pendant deux siècles, les *pingouins* furent traqués

---

(1) Cf. Rev. Ph. Tocque. *A. M. New Foundland as it was and as it is* 1877. London, 1278.

(2) Je suis allé dans l'île Eldey en 1865 et 1866. Il n'y avait plus que des *eiders ;* l'îlot était rempli de leurs nids.

(3) On n'a jamais rencontré cet oiseau que dans l'extrême Nord, tandis qu'autrefois, et notamment à l'époque glaciaire, il devait se montrer dans toutes les mers d'Europe. Dr Trouessart, *Géog., Géol.*, Paris, 1890.

ainsi, et malgré la ponte d'un seul œuf, ils ne disparurent pas, tant ils étaient nombreux ; c'est par millions qu'ils succombèrent dans l'île Funk. Cette île a été visitée à trois reprises, la dernière fois par une commission du Muséum d'histoire naturelle des Etats-Unis, qui rassembla beaucoup de restes.

On ne sait pas exactement quand le *grand pingouin* disparut de l'Amérique, mais ce n'est pas loin de l'an 1840, date de sa disparition d'Europe. Les ossements atteignent des prix extravagants, quand il s'en trouve en vente. Le dernier squelette a été vendu 15,000 francs, la dernière peau, 16,250 francs. Un œuf, vendu 31 francs a été revendu 37 fr. 50.

LE CORMORAN DE PALLAS *(phalacrocorax perpicillatus Pallas)*

Cette espèce, découverte par Steller en 1741, lors du naufrage de l'infortuné Behring, était la plus grande du genre, riche plumage vert foncé brillant en dessus et dessous, le cou d'un bleu brillant, les scapulaires pourpre. De longues plumes couleur paille étaient semées çà et là le long du cou, et celles de la queue étaient blanches. L'épithète de *perpicillatus* lui fut donnée à cause du bourrelet de peau blanche qui entourait ses yeux. Autant qu'on peut le savoir, on ne trouvait ce cormoran que dans l'île de Behring.

Le docteur Stejneger en a donné la description dans les actes du Muséum d'histoire naturelle des Etats-Unis pour 1883. Il en trouva des ossements dans l'île de Behring, en septembre 1882 ; il en recueillit 23, qui sont

les seuls restes du *Cormoran de Pallas*. On a pu en monter quatre squelettes et il reste une poignée d'os.

Il est possible qu'on découvre encore cet oiseau sur quelques îlots inhabités des îles Aléoutiennes ; mais il n'y a rien de certain. Le docteur Stejneger attribue la disparition de cet oiseau à des commotions volcaniques (1).

TORTUES DES GALAPAGOS ET DES ILES MASCAREIGNES *(Tortudo nigrita, elephantopus)*

Les tortues de ces deux archipels sont menacées d'une prochaine destruction par la gloutonnerie des habitants. Ces espèces offrent cependant un intérêt particulier dans la distribution géographique des animaux, en ce seus qne c'est un groupe confiné dans ces petites îles, et que chaque espèce de tortues, sauf une exception, est spéciale à chaque île, ce qui n'a rien de surprenant pour Bourbon et Rodrigues, distantes l'une de l'autre, mais est remarquable pour les Galapagos que séparent entr'elles des bras de mer de 8 à 10 milles seulement. Le docteur Gunther en compte six espèces, deux ont leur berceau bien connu ; pour deux autres espèces, il y a doute, deux enfin dont l'origine est inconnue.

Les tortues de Galapagos se nourrissent du cactus plein de suc et aiment beaucoup l'eau ; dans les îles qui en sont dépourvues, elles font, pour rencontrer les puits, de longs voyages qui durent de deux à trois jours, à 3 et 4 milles par heure. Les routes qu'elles traçaient au travers des broussailles servirent aux Espagnols à trouver les

---

(1) Ch. Bonaparte en fait mention dans son *Conspectus gaviorum*, comptes rendns de l'Académie des Sciences, t. XII. C'est le Ph. urile de Gm. Le nom générique vient du grec *phalacrox*, ehauve, *corax*, corbeau.

aiguades. Dampier, en 1680, est peut-être le premier qui parle du supplément de nourriture fraîche que fournissent les tortues, qui peuvent être conservées vivantes, sans manger, pendant trois ou quatre mois. D'autres navigateurs eurent recours à ce moyen. En 1813, Porter y trouva beaucoup de ces animaux et en signala les différences. En 1835, Darwin, sur le Beagle, en rencontra encore un bon nombre, malgré les quantités prises par les baleiniers et par des pêcheurs de la terre ferme, dans le but de saler leur viande et de faire de l'huile avec la graisse (1).

En 1846, L'Herald en constatait la disparition sur l'île Charles et en 1875, le capitaine Crockson disait qu'il n'en restait plus que quelques individus sur l'île Chatam. Rien d'étonnant à cette diminution quand on voit des navires en enlever 700, et une frégate en prendre jusqu'à 200 dans un seul jour ; avant 1870, on estimait à plusieurs millions le nombre des tortues de l'archipel.

La colonie pénitentiaire établie en 1829 à l'île Charles et les collecteurs d'Orseille (Rocella tinctoria) comptaient ces animaux comme base de leur nourriture.

La fabrication de l'huile de tortue a été la cause de l'anéantissement de ces animaux sur l'île d'Albemarle. En 1875, il existait sur cette île sept sociétés d'exploitation, qui firent en une année 3,000 gallons (2) d'huile (13,629 litres), ce qui représente en moyenne 3,000 tortues. Les chiens aussi, introduits par les colons, peuvent compter au nombre des destructeurs de cette espèce inoffensive et sans défense.

En 1888, les membres de la commission des pêches

(1) Le gallon impérial de la Grande-Bretagne vaut 4 l. 543.
(2) Cf. Darwin, *A naturalist Voyage round the globe.* London, 1860.

des Etats-Unis, sur l'*Albatros*, purent s'en procurer un petit nombre de 10 à 12 livres. Qu'est-ce en comparaison de celles de 200 livres, qui n'étaient pas rares du temps de Darwin. Il fallait six ou huit hommes pour les enlever, ce qui n'est pas incroyable, puisqu'on cite une tortue d'Aldabra pesant 870 livres. On tue ces animaux jeunes ; ils peuvent vivre plus de 80 ans et, comme les autres reptiles, continuent toujours à grandir, la croissance étant plus lente chez les jeunes que chez les vieux (1).

L'histoire des tortues des îles Mascareignes est bientôt faite. Van Neck, qui découvrit le *dodo* dont il a été parlé ci-dessus, trouva les *tortues* en abondance à l'Ile-de-France en 1598 et rapporte que quelques-unes étaient de si grande dimension que *six* hommes pouvaient s'asseoir dans leur carapace. En 1618, Boutekel, dans un voyage à Bourbon, prit *24 tortues* sous un seul arbre, ce qui dénote leur abondance ; Le Guat dit qu'elles sont si abondantes à Rodrigue, qu'on peut en voir 2 à 3,000 en troupes et faire cent pas sur leur dos sans toucher terre. En 1761, on en transportait de Rodrigue à l'Ile-de-France, à l'usage de l'hôpital et pour les Indiens néerlandais. Au commencement de ce siècle, la race paraît à peu près éteinte et, sauf ce qu'on peut recueillir d'ossements dans les marais de Bourbon et dans les cavernes

(1) « Dès 1726, on se plaignait du gaspillage. Dans un rapport adressé » en 1759 par un des gouverneurs de l'Ile-de-France, il est question de » plus de 30,000 tortues enlevées en moins de 18 mois ! En outre, les rats » et de nombreux chats devenus sauvages, détruisaient un grand nombre » de jeunes. Il était impossible, sur cet îlot, que ces animaux, malgré » leur fécondité, pussent survivre à une telle destruction. »
Rodrigue, par M. H. Jouan, capitaine de vaisseau.

de Rodrigue, rien ne reste pour prouver l'abondance primitive de ces grandes tortues.

LE POISSON A TUILE *(lopholatilus chamœleonticeps)*

Avant 1879, ce poisson était inconnu. Au mois de mai de cette année, le capitaine Kisby, du schooner *Hutsching*, pêchant la morue dans le sud de Nantukett, prit 5,000 livres d'un poisson inconnu à lui et à la science. La plus grande partie fut jetée, mais comme on reconnut dans ceux qu'on avait conservés, un excellent manger, ceux qu'on prit ensuite par 90 à 125 brasses de fond, furent salés et vendus à Gloucester, où on les fuma. En juillet 1879, le capitaine Dempsey, du *Clare friend*, en prit à la ligne, à la main, mais, préférant pêcher un poisson connu, il s'éloigna de ces parages. En 1880 et 1881, lors de l'exploration de la côte S.-E. de la Nouvelle-Angleterre par le vapeur *Fish Hawk*, des Etats-Unis, on prit ce poisson par 90 à 135 brasses de fond. Le professeur Baird demanda de plus amples renseignements sur les habitudes et les lieux fréquentés par cette espèce, qui pouvait augmenter la liste des poissons utiles. Le *Grampus*, de la commission des pêches, n'étant pas prêt, on fut obligé de fréter une sémaque de pêche (1). Le mauvais temps et le bateau furent un obstacle à un résultat satisfaisant.

En 1882, de nombreux navires venant de Philadelphie, New-York et Boston virent la mer couverte de poissons morts sur une surface de plusieurs milles carrés. D'autres navires constatèrent la mort de myriades de poissons, en

(1) Espèce de petit bâtiment servant principalement à la pêche

franchissant des espaces de 40, 50 et 60 milles au travers de poissons morts (1).

Comme il n'y avait aucune apparence de maladie ni de parasites sur ces poissons, de nombreuses hypothèses furent faites sur la cause de la mortalité de cette espèce de grande profondeur (2).

Le prof. Verrill a remarqué une bande d'eau à la température de 8,8 à 10° cent., longeant le Gulf-Stream, pénétrant entre le courant arctique d'un côté, et les froides profondeurs de la mer de l'autre. En 1880, il recueillit dans cette chaude ceinture, *in this warm belt*, beaucoup d'espèces d'animaux invertébrés, caractérisant des latitudes plus chaudes. En 1882, les mêmes espèces étaient beaucoup plus rares et même faisaient complètement défaut. Il attribue ce fait à un abaissement insolite de la température.

Il est un fait bien connu, c'est qu'une augmentation soudaine de froid amène beaucoup de poissons à la surface, engourdis ou morts, quoiqu'il n'y ait aucun indice de cataclysme volcanique au fond de la mer.

Que l'espèce *poisson à tuile* soit détruite ou qu'on en découvre encore dans d'autres parages plus tard, il est impossible de l'affirmer. Mais il est certain que depuis 1882, on n'en a pas pris, malgré les recherches du cap. Collins. Il est aussi singulier qu'un poisson aussi

---

(1) Cf. Mortalité sur les poissons à la côte de Malabar, par M. Jouan. *Mélanges zoologiques*. Soc. des Sc. nat. de Cherbourg, t. XIX, 1875.

(2) Quoy et Gaignard (*Voyage de l' « Uranie »*, 1717-1820) citent, d'après M. Dussomier, le cas de mortalité de poissons. Sur les côtes du Pégu, pendant plus de vingt lieues, ils virent une énorme quantité de *centrisques dentés* morts par des causes délétères inconnues, et M..... qui a vu, à cinq lieues de la côte de Zanguebar, non loin du cap Delgado, un banc de plusieurs milliers de poissons qui flottaient sur l'eau. Le lendemain, il rencontra encore un autre banc de poissons.....

volumineux soit resté inconnu pendant si longtemps ou ait disparu si promptement ; s'il n'est pas retrouvé, au moins ne pourra-t-on pas en accuser l'humanité.

A cette nomenclature d'espèces disparues ou sur le point de faire défaut dans le règne animal, nous en signalerons quelques autres dont M. Fréd. Lucas ne parle pas, se conformant au titre de son mémoire : « Animaux récemment disparus ou sur le point de disparaître, représentés dans les collections du Muséum national des Etats-Unis. »

Nous ne parlerons pas des différentes races humaines qui ont disparu ou qui paraissent devoir disparaître, les Caraïbes des Indes occidentales, les Aïnos de la Mongolie, les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, les Aztèques du Mexique, certaines peuplades des îles du Pacifique, les Yaghans de la Terre de Feu, les anciens habitants de l'Australie (1), ce serait entreprendre un travail de longue haleine. Ce sujet a déjà été traité par des anthropologistes éminents. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur curieux d'approfondir cette question.

L'URUS, L'AUROCH ET LE BŒUF DES TOURBIÈRES

La première de ces deux espèces, que plusieurs savants regardent comme la souche de notre bœuf domestique, existait en France à une époque relativement peu reculée, puisque Jules César en fait mention dans ses *Commen-*

(1) Cf. Hollard, *De l'homme et des races humaines;* Prichard, *Histoire naturelle de l'homme;* de Quatrefages, *Unité de l'espèce humaine*, etc.

taires. Il n'a disparu complètement que depuis trois siècles; au XVe siècle il existait encore en Pologne et en Angleterre. Nous avons donné la description d'une tête d'*urus* trouvée en 1884 dans la rivière Charente (1).

L'auroch, qui habitait jadis les forêts de l'Europe tempérée, est relégué maintenant en Lithuanie. C'est le plus grand des quadrupèdes d'Europe. Le nombre en diminue chaque année.

Le bœuf des tourbières, que Cuvier regardait comme la souche de nos bœufs domestiques, est une espèce aujourd'hui éteinte.

Le tapir, seul genre existant maintenant des palœothérium des terrains tertiaires, est représenté par quelques espèces des contrées chaudes de l'Asie et de l'Amérique, que leur station dans les parties les plus élevées des Cordillières des Andes et des forêts impénétrables de Sumatra, préserve de la disparition.

Les castors étaient nombreux en France au Moyen âge; on les trouvait surtout le long du Rhône, de l'Oise et de l'Isère. Mais trop poursuivis par la cupidité de l'homme pour leur belle fourrure et le *castoreum*, ils ne se réunissent plus pour construire des cabanes et vivent isolés dans le creux des cavernes et rochers, en Europe. « Leurs sociétés se sont évanouies, dit Buffon, leur » industrie est devenue stérile, leurs faibles arts ont » disparu... » Dans l'Amérique du Nord, où ils sont moins poursuivis, ils construisent encore quelques habitations aquatiques, mais le temps n'est pas éloigné où

(1) *Etude d'une tête d'Urus, Bull. de la Société de Géographie de Rochefort*, 1884-1885.

les groupes finiront par disparaître, laissant çà et là quelques individus isolés pour perpétuer l'espèce.

LE LOUP (*Canis Lupus L.*)

Encore trop nombreux dans les campagnes et surtout en Russie où, en hiver, des bandes affamées attaquent les traîneaux jusque dans le voisinage des villes, les loups ont presque disparu de l'Angleterre, par suite de la chasse active qui leur a été faite ; on pense cependant qu'il en existe en Ecosse. Malgré la mise à prix de leur tête, ils sont encore fréquents en France, et le voisinage des grandes forêts de l'Allemagne en maintiendra trop longtemps l'espèce (1).

LE LYNX (*felix lynx*)

Cet animal, autrefois très répandu en Europe, devient de plus en plus rare. Il a presque entièrement disparu des contrées peuplées, dit Milne Edwards (Zoologie, 378).

On le trouve encore dans les Pyrénées, en Allemagne, en Suisse et en Italie. Les peaux du Lynx polaire et surtout celles du Lynx de Moscovie sont très recherchées.

LES DINORNIS (*Casuarius, strigops*)

Les naturels de la Nouvelle-Zélande ont fait disparaître le *dinornis*, *moa*, pour apaiser leur faim. C'était un oiseau sans ailes, presqu'aussi grand qu'une girafe. On

(1) La prime payée pour la mort d'un loup ou d'une louve est de 40 fr.; pour une louve pleine, c'est 150 fr. On paie en moyenne en France, pour ce service, de 35 à 40,000 fr. par an.

trouve encore quelques rares échantillons du *notornis* Mantelli, Owen ; le *casoar* de la Nouvelle-Hollande, *Emeu*, celui de la Nouvelle-Bretagne, *Moureuk*, le *strigops habroptilus*, Gray, *perroquet de nuit*, de la Nouvelle-Zélande deviennent de plus en plus rares, à mesure que la civilisation fait des progrès dans leur pays natal.

Nous ne parlons que pour mémoire du *Rock* ou *Rokh*, oiseau fabuleux d'une taille et d'une force gigantesques, qui joue souvent un rôle important dans les contes arabes (1), et des *harpagonix* et *palapterix*, qu'on ne trouve plus qu'à l'état fossile.

L'APTERIX

Plusieurs espèces de ce genre deviennent de plus en plus rares. L'*A. Australis*, Shaw, s'est retiré dans les lieux les plus sauvages et inhabités ; l'A. Mantelli, Owen, a été presqu'entièrement détruit par les hommes et les chiens. Il nous a été impossible, est-il dit dans le *Voyage de l'« Astrolabe »*, de nous procurer ce singulier oiseau qu'a figuré Shaw sous le nom d'*apterix*, dont les plumes tiennent de celles du casoar. Les Néo-Zélandais de la baie Toluga connaissent cet oiseau sous le nom de *kivi*. Les naturels des Marquises donnent ce nom indigène à des espèces bien différentes, un hirundo ? un totanus (2).

---

(1) Cf. Alph. Milne Edwards, *Bull. de l'Assoc. scientif. de France*, 30 novembre 1873, 20 juin 1875 ; et *Rev. scientifique*, 1875 ; *Rodrigue*, par M. H. Jouan. *Soc. de Géogr. de Nancy; Note sur le Casoar de la Nouvelle-Hollande*, par le même, *Soc. des sciences nat. de Cherbourg*, 1863 ; *Bennet, gatherings of a naturalist in Australia*, Londres, 1860.

(2) Cf. *Essai sur la faune de la Nouvelle-Zélande*, par M. Jouan, p. 56 ; *La Nouvelle-Zélande et le peuplement de la Polynésie*, par le même, p. 13 ; *Distribution géographique des oiseaux dans quelques archipels de l'Océanie*, par le même, p. 26 et suivantes.

Il est impossible de ne pas admettre la disparition de bien des espèces en présence des données ci-après : A la foire d'Irbit, en 1892, on a constaté la mise en vente de peaux de 4,480,000 petit gris, 500,000 lièvres blancs, 350,000 marmottes, 19,100 zibelines, 2,500 ours, 20,000 blaireaux.

Arago, dans son rapport au sujet du voyage de Dumont-d'Urville, estimait qu'il était détruit 10,000 baleines chaque année.

Ch. Delavaud *(Grande Encyclopédie)* dit que la guerre acharnée que les pêcheurs de profession ont faite aux phoques à fourrure et autres amphibies les ont à peu près fait disparaître des rivages de la Terre de Feu.

Cet appendix ne saurait comprendre les animaux antédiluviens et fossiles, dont on retrouve des débris dans diverses natures de terrain. Ce serait allonger démesurément cet article, et de si excellents ouvrages ont été écrits sur ce vaste sujet, que nous ne pourrions y ajouter rien de nouveau.

Ed. JARDIN,
Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

LA

FRÉGATE LA "THÉTIS"

A L'ÉPOQUE DE LA PRISE D'ALGER

Le différend qui, depuis tant d'années, existait entre la France et le Gouvernement algérien, représenté alors par Hussein-Pacha, était arrivé, à la fin de la Restauration, au plus haut degré d'acuité.

Le coup d'éventail donné publiquement par Hussein, le 30 avril 1827, à M. Deval, notre consul, avait mis le comble à nos griefs contre le gouvernement du Dey.

Le 13 juin 1827, une division navale, commandée par le capitaine de vaisseau Collet, commençait le blocus de la régence d'Alger, blocus qui ne devait se terminer que trois ans plus tard.

Le 3 août 1829, le vaisseau la *Provence*, commandé par le capitaine de vaisseau de la Bretonnière, qui avait remplacé M. Collet dans le commandement de la division du blocus, fut canonné par les batteries de la ville et du môle, malgré le pavillon parlementaire, flottant en tête de son mât de misaine.

Cette nouvelle insulte, véritable attentat contre le droit des gens, exigeait une réparation éclatante et, dès

cette époque, les ministres de la guerre et de la marine, le général de Bourmont et le baron d'Haussez, se livrèrent aux études que demandait la grande expédition que l'on méditait.

Enfin, le 2 mars 1830, dans le discours de la couronne, le Roi annonçait ainsi sa résolution aux Chambres réunies : « Au milieu des grands événements dont l'Europe » était occupée, j'ai dû suspendre l'effet de mon juste » ressentiment contre une puissance barbaresque ; mais » je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite » à mon pavillon. La réparation éclatante que je veux » obtenir, en satisfaisant l'honneur de la France, tournera, » avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chré- » tienté. »

Pendant que l'on dirigeait vers le Midi de la France les troupes qui allaient faire partie de l'expédition, et dont l'effectif s'élevait à 37,000 hommes, des approvisionnements de toute sorte étaient réunis à Marseille et à Toulon, pour subvenir aux besoins de l'armée.

Une activité fébrile régnait dans les arsenaux maritimes, où il s'agissait d'armer, à bref délai, onze vaisseaux, vingt-quatre frégates, sept corvettes, vingt-six bricks, un brick-canonnière, sept corvettes de charge, sept gabarres, sept bateaux à vapeur, huit bombardes, deux goëlettes, un transport, une balancelle, dont les équipages devaient former un total de 27,000 hommes.

Les bâtiments de commerce destinés au transport des troupes et du matériel étaient au nombre de trois cent soixante-dix-sept. Deux cent vingt-cinq radeaux ou bateaux plats devaient servir au débarquement sur le littoral algérien.

Cinq vaisseaux (1), huit frégates (2), six corvettes de charge (3), quatre bricks (4), cinq gabarres (5), un bateau à vapeur (6), prenaient armement à Brest. Une telle vigueur fut déployée qu'avant la fin de mars, presque tous les navires étaient prêts.

Le 26 mars, par un très beau temps et une faible brise venant de l'est, tout se préparait pour le départ de nombreux navires. La population brestoise le savait et elle s'était portée en masse sur le Cours d'Ajot et sur les divers points de la côte, d'où l'on pouvait voir le beau spectacle que présente toujours l'appareillage de plusieurs grands navires à voiles.

A midi moins un quart, le *Marengo* mettait sous

		Noms des Commandants	Grades.
(1) Vaisseaux	*Duquesne*	BAZOCHE	Capit. de vaisseau.
	Nestor	LATREYTE	id.
	Marengo	DUPLESSIS-PASCAU	id.
	Superbe	CUVILLIER	id.
	Couronne	DE ROSSY	id.
(2) Frégates	*Guerrière*	DE RABAUDY	id.
	Surveillante	TROTTEL	id.
	Jeanne-d'Arc	LETTRÉ	id.
	Vénus	DE RUSSEL	id.
	Médée	DU PLANTYS	id.
	Aréthuse	DE MOGES	id.
	Thétis	LE MOINE	id.
	Magicienne	BÉGUÉ	id.
(3) Corv. de charge	*Bonite*	DE PARNAJON	Capit. de frégate.
	Lybio	COSTÉ	id.
	Adour	LEMAITRE	id.
	Rhône	FEBVRIER-DESPOINTES	Lieut. de vaisseau.
	Tarn	FLEURINE DE LA GARDE	id.
	Caravane	DENIS	id.
(4) Bricks	*Griffon*	DUPETIT-THOUARS	Capit. de frégate.
	Alcibiade	GARNIER	id.
	Endymion	NONAY	Lieut. de vaisseau.
	Capricieuse	BRINDEJONC DE TRÉGLODÉ	id.
(5) Gabarres	*Vigogne*	DE SERCEY	id.
	Robuste	DELASSAUX	id.
	Chameau	COUDEIN	id.
	Garonne	AUBRY DE LA NOE	id.
	Bayonnaise	LEFEBVRE D'ABANCOURT	id.
(6) Bateau à vapeur	*Pélican*	JANVIER	id.

voiles. Une demi-heure plus tard, la *Thétis* et le *Lybio* effectuaient leur appareillage, puis enfin la *Guerrière*, la *Vénus*, le *Rhône*, la *Garonne*, la *Bayonnaise*, le *Robuste*, la *Vigogne* et le *Griffon* prirent successivement le large.

La brise était faible, nous l'avons déjà dit, il en résulta que la plupart des navires ne purent vaincre la force du courant contraire et pendant plusieurs heures on continua à les voir dans le goulet, où ils finirent enfin par disparaître.

Les autres navires armés à Brest devaient suivre, à quelques jours d'intervalle, ceux qui venaient de partir. Le 30 mars, la *Couronne* et l'*Endymion* prirent le large faisant route pour Toulon. Le 4 avril, l'*Adour* suivait la même destination, le 5, c'était la *Magicienne* qui partait à son tour.

Le vice-amiral Duperré, qui devait prendre le commandement en chef de l'armée navale, avait quitté Paris le 28 mars et était arrivé à Toulon le 1er avril. Le surlendemain il arborait son pavillon sur le vaisseau la *Provence*.

La *Thétis*, dont nous devons spécialement nous occuper dans cette notice, en recherchant dans le journal de bord de son commandant le récit de la plupart des événements que nous allons relater, la *Thétis*, disons-nous, entrait le 8 avril dans le détroit de Gibraltar et le 18, à midi, vingt-trois jours après son départ de Brest, elle mouillait en rade de Toulon.

Le commandant Le Moine avait été nommé commandant de la réserve de l'armée navale et se trouvait, par suite, avoir trente-six bâtiments sous ses ordres.

Le 1er mai, l'embarquement du matériel que devait emporter la flotte était terminé.

Les troupes expéditionnaires et les navires qui allaient les emporter sur le rivage algérien devaient, avant leur départ, recevoir la visite du Dauphin.

La 1re division, la seule qui fut à Toulon, fut passée en revue par le Dauphin à cheval, la 2e division l'avait déjà été à Marseille et la 3e division allait l'être peu après à Aix.

La revue de la flotte fut magnifique. Cent bâtiments de guerre, couverts de leurs pavois, et six cents bâtiments de transport, au milieu desquels circulaient des milliers d'embarcations, formaient un spectacle inoubliable pour ceux qui y assistèrent.

Le 18 mai tout était prêt pour le départ ; mais de faibles brises ou des vents contraires retardèrent l'appareillage pendant plusieurs jours. Enfin, le 25 au matin, une forte brise de l'ouest-nord-ouest se déclara. Le temps était très beau et tout semblait présager une heureuse traversée. La population de Toulon, à laquelle s'étaient réunis des milliers d'étrangers, couvrait toutes les hauteurs qui dominent la ville, pour assister au merveilleux coup d'œil qu'allait offrir le départ d'une grande armée navale. Soixante-quinze bâtiments de guerre et une division du convoi de cinquante-cinq navires allaient bientôt prendre la mer.

A une heure et demie le convoi commença à mettre sous voiles. Peu à peu plusieurs bâtiments de guerre appareillèrent. A partir de quatre heures, ils mirent tous successivement à la voile, après avoir pris deux ris dans les huniers.

Dans l'appareillage d'un si grand nombre de navires, il devait forcément se produire quelques accidents, mais ils furent très restreints. Un brick eut sa baume désemparée et son porte-manteau enlevé. Un bâtiment de commerce tomba en travers sur le vaisseau le *Breslaw*, lui cassa sa baïonnette, en même temps qu'il se démâtait de son petit mât d'hune. Le *Breslaw* en appareillant se trouva arrêté par le câble du *Marengo*, soit qu'il touchât sur le câble, soit que son ancre y fut prise. Il para presque aussitôt en sacrifiant son câble, qui fut filé et coupé sur la bitte.

A cinq heures quarante minutes le vaisseau-amiral la *Provence* mettait sous voiles.

A six heures et demie, la *Thétis* abattait sur tribord, les huniers bordés et hissés, et elle gouvernait pour sortir de la rade et prendre le poste qui lui avait été assigné.

L'ordre de marche avait été arrêté ainsi : l'escadre devait naviguer sur deux lignes, celle de gauche ayant en tête le vaisseau la *Provence*, monté par le vice-amiral Duperré, celle de droite le *Trident*, à bord duquel flottait le pavillon du contre-amiral de Rosamel. Le convoi commandé par le capitaine de vaisseau Hugon, devait se trouver à gauche à quatre milles de distance, tandis que la réserve, commandée par le capitaine de vaisseau Le Moine, devait se maintenir à droite à la même distance. Le vent était bon, mais pour ne pas déranger l'ordre de marche, il fallait naviguer lentement.

Le 27, à onze heures vingt minutes du soir, on apercevait la terre. La brise avait fraîchi et se changea dans la nuit en un fort vent d'est et d'est-sud-est. La mer était devenue houleuse.

Le 28, à quatre heures du matin, on reconnaissait l'île d'Ayr et l'extrémité de Minorque.

Pendant toute la journée du 28, le vent continua à souffler avec force et la mer resta grosse. Dans la soirée, le temps s'améliora, la mer devint moins forte et le 29 au matin, le temps était redevenu beau. Dès quatre heures du matin on apercevait Majorque. Pendant toute cette journée, on continua à faire route au sud.

Le 30 au matin le temps était très beau, la mer était calme et ne devint un peu houleuse que dans la matinée. Il régnait une jolie brise d'est, qui ne tarda pas à fraîchir en passant à l'est-sud-est. A midi la *Thétis* se trouvait par 37° 22' de latitude et par 0° 22' de longitude est. Elle était donc à moins de vingt-cinq lieues d'Alger et tout semblait faire croire que si l'on continuait à faire route au sud on ne tarderait pas à apercevoir la côte d'Afrique.

Pourquoi n'en fut-il pas ainsi ? C'est là une grosse question que nous ne nous permettrons pas de résoudre, n'ayant pas trouvé les éléments nécessaires pour cela dans les rapports du général de Bourmont et de l'amiral Duperré à leurs ministres respectifs.

Toujours est-il que, de une heure à six heures, on fit route tantôt au nord, tantôt au sud, parfois à l'ouest. A partir de six heures du soir la route au nord fut définitivement adoptée. Pendant toute la journée du 31 on continua dans cette direction. A onze heures et demie du soir Majorque était en vue.

Le 1er juin, à six heures quarante minutes du matin, l'amiral signalait à la réserve de forcer de voiles pour aller mouiller à Majorque. A trois heures un quart, la

Thétis mettait en panne pour attendre les bâtiments de la réserve, qui se trouvaient très éloignés. A six heures, presque tous avaient rallié et, peu après, on arborait les couleurs pour venir au mouillage. Mais la brise était faible, variable, ne permettait pas de s'élever au vent et à neuf heures et demie, quoique l'on se fût sensiblement rapproché de la terre, il fallut mouiller sans avoir pu atteindre la ville de Palma.

Le 2, à six heures et demie du matin, le canot de la santé arrivait le long du bord de la *Thétis* et la communication des bâtiments de la réserve avec la terre était autorisée.

Ordre fut donné aux commandants de tous les navires de profiter de leur séjour sur la rade de Palma pour faire de l'eau. Les chaloupes devaient d'ailleurs rester embarquées et les officiers de corvée à l'eau devaient se tenir prêts à rallier les navires au premier signal.

Dans l'après-midi, le capitaine de frégate Parseval-Deschênes se rendit à bord de la *Thétis*. Il était porteur d'une lettre de l'amiral Duperré donnant l'ordre au commandant Le Moine de fournir dix jours de vivres aux navires de la flottille.

Le 4, à une heure trois quarts, la corvette la *Créole* et le convoi, commandés par le capitaine de vaisseau Hugon, mouillèrent en rade de Palma. La réserve dut encore leur fournir des vivres.

Pendant le séjour des navires en rade de Palma, les officiers allèrent beaucoup à terre. Ceux qui parlaient espagnol eurent bientôt établi des relations amicales avec les habitants. Tous les jours une foule nombreuse de bourgeois, de femmes, de militaires, de moines, enfin

de gens de toutes les conditions, se pressait autour des navires français dont on admirait la bonne tenue. Les bateaux à vapeur attiraient plus spécialement l'attention. On assistait à des bals, à des concerts, à des spectacles. Le général Emeric, qui était gouverneur, ne cessa de faire les offres de service les plus gracieuses.

L'escadre s'était toujours tenue à grande distance de la terre ; mais le 9 au matin, le vaisseau-amiral, plusieurs frégates et un grand nombre d'autres navires se trouvaient en dedans de la baie.

A trois heures, le commandant de la réserve appelait à l'ordre et prévenait les commandants de se tenir prêts à mettre à la voile le 10 au point du jour et lorsqu'on approcherait de la côte algérienne, de veiller à deux navires armés en brûlots, qui avaient été signalés.

Le 10, à trois heures quarante-cinq minutes du matin, la *Thétis*, qui était à pic sur son ancre, envoya des remorques au bateau à vapeur le *Coureur*, que ses embarcations étaient allées chercher pendant la nuit et dont il s'agissait de ménager le charbon. A quatre heures, le signal d'appareillage fut fait à la réserve et la frégate, après avoir bordé et hissé les huniers et les perroquets, ne tarda pas à faire route pour rejoindre l'armée. Elle était suivie de toute la réserve.

La brise était très faible : à sept heures quarante-cinq minutes la *Thétis* ne gouvernait plus et comme elle était entourée d'un grand nombre de navires, un abordage était à redouter. Pour l'éviter, on dut larguer les remorques du *Coureur*. Elles furent reprises à dix heures un quart, la brise ayant semblé devoir s'élever. Quand elle fut devenue plus forte, la réserve reçut l'ordre de se former sur deux colonnes et de forcer de voiles.

Le 11, à quatre heures du soir, la terre était en vue. Le cap Caxine ne tarda pas à être reconnu à quinze ou dix-huit milles dans le sud-ouest. A sept heures quarante-cinq minutes, l'amiral signalait à l'armée de se tenir prête au combat le lendemain au point du jour.

Pendant la nuit et pendant la journée du 12, jusque vers cinq heures du soir, on continua à se rapprocher de la terre. Le temps était couvert, il tombait même un peu de pluie, aussi la côte était invisible. Encore une fois on faisait route au nord, laissant derrière soi cette terre d'Afrique que l'on semblait ne devoir jamais atteindre. Mais cette fois cette navigation au nord devait être de courte durée. Le temps s'était éclairci et à huit heures, la ville d'Alger et le cap Matifou étaient en vue. A dix heures, l'escadre avait viré de bord et faisait route au sud.

Le 13, à six heures du matin, l'amiral signalait pour la seconde fois de se préparer au combat. Dans l'après-midi quelques coups de canon furent entendus du côté de Torré-Chica. Immédiatement la *Thétis* manœuvra pour rallier l'armée dans cette direction et signala à la réserve d'imiter sa manœuvre. Le *Coureur* ayant allumé ses feux, la remorque fut larguée. A quatre heures, la *Thétis* laissait tomber son ancre à l'ouest de Torré-Chica. Il y avait vingt jours que l'on avait quitté la France, c'était un dimanche, le jour de la Fête-Dieu. La *Thétis* était mouillée par trente brasses de fond sur un sable vaseux.

A peine la frégate était-elle mouillée que les embarcations étaient mises à la mer. Le commandant se rendit à bord de la *Provence* pour prendre les ordres de l'ami-

ral et rentra bientôt à bord de la *Thétis*, où l'on commença immédiatement la distribution aux troupes passagères de cinq jours de vivres, de vêtements et de munitions, afin qu'elles fussent prêtes à débarquer au premier ordre.

Dans la soirée deux chalands arrivaient le long du bord pour recevoir les troupes.

A minuit l'embarquement des troupes commençait, et le 14, à une heure et demie du matin, il était terminé. Vingt minutes plus tard les deux chalands et la chaloupe, remorqués par toutes les embarcations du bord quittaient la *Thétis* sous le commandement du lieutenant de vaisseau Layrle, second de la frégate (1).

A quatre heures un quart les troupes débarquaient dans le sud de Torré-Chica. C'est alors que M. Layrle, interpellant l'enseigne de vaisseau Borius (2), qui commandait le petit canot, lui dit qu'il pensait que le moment était venu d'aller arborer le drapeau français sur un fort qui se trouvait près de là. Il ne fallait qu'en faire naître l'idée chez le jeune Borius qui immédiatement s'élança à la mer avec le pavillon de son canot. Il courut au fort, très peu éloigné de la mer, et ne fut pas peu surpris de s'y trouver en pays de connaissance. Sion, chef de hune à bord de la *Thétis*, y était déjà. Sion, sans perdre un moment, grimpa au haut du mât qui surmontait le fort et y arbora le pavillon qu'avait apporté M. Borius.

---

(1) M. Layrle, devenu capitaine de vaisseau, a été gouverneur de la Guyane et directeur du personnel au ministère de la marine. Il a laissé deux fils : l'aîné, directeur des constructions navales en retraite, est mort récemment, le plus jeune est vice-amiral.

(2) M. Borius est devenu capitaine de vaisseau.

L'amiral Duperré, dans son rapport au Ministre de la marine, et les historiens qui ont écrit l'histoire de la conquête de l'Algérie ont parlé de Sion, de Brunon, matelot de 1re classe de la *Surveillante*, comme étant les premiers qui, sautant à la mer avant l'accostage des embarcations, aient débarqué sur le rivage algérien. Ce sont là deux noms qui ne doivent pas être oubliés. Mais personne n'a dit quelle était la provenance du premier drapeau français qui ait flotté sur cette terre d'Algérie, que le sang de nos valeureux soldats allait rendre française à tout jamais. Personne n'a cité le rôle de l'enseigne Borius, envoyé par le lieutenant de vaisseau Layrle arborer sur un fort le pavillon blanc d'une embarcation de la *Thétis*. Ce même pavillon fut celui qui flotta ensuite au sommet de Torré-Chica.

Or ce fait, des plus honorables pour MM. Layrle et Borius, est parfaitement authentique. Il est relaté dans ses détails par le commandant Le Moine, dans une lettre du 9 juillet 1830, et mieux que personne, celui-ci était bien placé pour connaître cet épisode de la journée du 14 juin 1830.

Sion fut nommé quartier-maître de manœuvre par avancement extraordinaire et, le 17 octobre, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur (2).

Le 16, au matin, un violent orage éclata. Les éclairs brillaient, le tonnerre grondait avec force, des grains violents se succédaient les uns aux autres. La mer était devenue affreuse, les lames creusaient à un tel point

(2) Sion est mort à Dunkerque dans le courant d'octobre 1892, à l'âge de 84 ans. Il était titulaire de nombreuses médailles de sauvetage et la ville de Dunkerque lui a fait des obsèques solennelles.

qu'un navire du convoi, la *Vigogne*, tirant treize pieds d'eau et mouillé par vingt brasses talonnait et démontait son gouvernail. A bord de la *Thétis*, les coups de tangage étaient si violents et si répétés qu'on s'attendait à chaque instant à la rupture du câble : aussi les ancres de veille étaient prêtes à mouiller. Des coups de canon de détresse se faisaient entendre et montraient la situation périlleuse des navires. Heureusement, vers 2 heures, le vent sauta du nord-ouest à l'est, et la mer tomba aussitôt.

Le 23, à onze heures du matin, la *Thétis* appareillait pour aller croiser au vent de Torré-Chica. Elle devait se tenir en mesure de mouiller ou de s'embosser près de la côte, afin de protéger l'armée en cas de retraite sur Sidi-Féruch.

Le 24, à quatre heures du matin, après avoir fait le branle-bas de combat, la *Thétis* longeait la côte à l'est de Torré-Chica. Elle était à une portée de fusil de la terre où l'on n'aperçut aucun ennemi.

Les bricks l'*Endymion* et le *Voltigeur* avaient rallié la *Thétis* et imitaient sa manœuvre. Le bateau à vapeur le *Nageur* longeait continuellement la côte, à aussi petite distance que possible.

Le 25, au soir, la *Thétis* courait à contre-bord de la division de l'amiral de Rosamel. Par suite d'une mauvaise manœuvre de la frégate la *Vénus*, la *Thétis* faillit être abordée en grand par celle-ci, qui se borna à l'élonger en abordant légèrement son avant. A la suite de cet accident, la *Thétis* alla mouiller à Sidi-Féruch.

Dans la soirée du 26, il y avait une forte brise de l'ouest-nord-ouest, variable au nord-ouest, la mer était

grosse et ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à mettre les embarcations sur les porte-manteaux. Le tangage était tellement fort que l'on ne put hisser le canot de l'arrière que l'on aurait risqué d'écraser sur la frégate, en tuant ou blessant des matelots.

A six heures un quart on ressentit une très forte secousse, c'était la chaîne qui venait de casser. La frégate chassa immédiatement et l'on dut mouiller deux ancres de veille et filer les câbles jusqu'au bout.

A sept heures et demie il fallut dépasser les mâts de perroquet. Jusqu'à dix heures la mer fut très grosse. Plusieurs vaisseaux cassèrent leurs câbles et chassèrent. Si la mer n'était pas tombée, l'escadre allait courir les plus grands dangers. Enfin, le temps s'améliora, les vents passèrent au sud-sud-ouest et la mer finit par se calmer. Le *Trident* avait perdu deux ancres et avait été dans une situation fort critique.

Les câbles des deux ancres qui restaient à bord de la *Thétis* étaient en très mauvais état, et un nouveau coup de vent menaçant de jeter la frégate à la côte, le commandant fut autorisé à se tenir sous voiles à l'entrée de la baie, jusqu'à la réception des paquets qu'il devait aller porter à Toulon, où la *Thétis* allait prendre des vivres et des rechanges. Le 28, à une heure, elle faisait route pour Toulon, où elle mouillait le 3 juillet, au matin (1). Elle n'en repartit que le 20, dans l'après-midi,

(1) C'était le jour où avait lieu la démonstration navale opérée par l'escadre, défilant à demi-portée de canon, devant les batteries qui défendaient Alger, que chaque navire canonnait en passant, opération qui n'eut qu'un fort médiocre résultat.

après avoir subi d'importantes réparations et avoir pris du chargement pour l'escadre.

Un diplomate, le comte de la Rochefoucault, avait pris passage sur la *Thétis*. Le 24, au matin, la terre était en vue et à une heure, la *Thétis* mouillait sur l'avant du *Trident*, dans la baie d'Alger. M. de la Rochefoucault et le commandant se rendirent immédiatement à bord de l'Amiral.

Le 27, M. de la Rochefoucault quitta la *Thétis* pour embarquer sur le *Superbe*, qui ne tarda pas à appareiller, ainsi que le *Trident*, la *Guerrière*, la *Surveillante*, et quelques bâtiments légers. Cette division, commandée par M. de Rosamel, emportait 1.500 hommes de troupes et faisait route pour Bône.

Le 26, à cinq heures et demie du matin, la *Thétis* appareilla pour Sidi-Féruch, où elle mouilla à onze heures et demie. Pendant deux jours, les embarcations de la frégate furent employées à l'évacuation de Sidi-Féruch. Le 29 au soir, la frégate mettait à la voile avec deux chalands à la remorque, et faisait route pour la baie d'Alger, où elle mouillait le lendemain dans l'après-midi.

A dater du 30 juillet jusqu'au 13 août, la *Thétis* reçut presque tous les jours des Turcs, qui avaient fait partie de la garnison d'Alger. Plusieurs étaient accompagnés de femmes et d'enfants. Parmi eux se trouvait un grand personnage, parent de l'empereur du Maroc. Leur nombre s'éleva à trois cents.

Le 12 août, à midi et demi, le brick le *Griffon* arrivait de France et, avant d'avoir pris son mouillage, il signalait qu'il avait des paquets pressés pour l'Amiral.

De graves événements venaient de s'accomplir en France. C'était cette grande nouvelle qu'il apportait à notre armée victorieuse.

Quand le commandant de la *Thétis* se rendit dans l'après-midi de ce jour à bord de la *Provence*, le contre-amiral Mallet, major-général de la Flotte, ami intime du commandant Le Moine, le fit appeler dans son bureau, et à peine celui-ci en avait-il franchi le seuil qu'il lui sautait au cou, l'embrassait avec effusion, lui racontait brièvement les événements, puis, s'emparant d'un pavillon tricolore confectionné en toute hâte, il entonnait le refrain du *Vieux Drapeau* de Béranger.

Oui, je secoûrai la poussière
Qui ternit tes nobles couleurs.

Le contre-amiral Mallet savait que la joie qu'il éprouvait serait partagée par le commandant de la *Thétis*, dont le cœur, comme le sien, devait tressaillir à la vue d'un pavillon qui leur rappelait un passé glorieux.

Cependant le nouveau pavillon national ne devait pas être arboré encore. Ce ne fut que le 17 que le changement eut lieu pour l'armée et pour la flotte.

Le 14 au matin, la *Thétis* et les corvettes de charge la *Bonite* et le *Rhône*, chargée de Turcs, quittèrent la baie d'Alger pour se rendre à Smyrne. Les événements survenus en France pouvant mettre les bâtiments à la mer dans une position très difficile, l'amiral avait recommandé aux commandants sagesse et prudence dans leur conduite et, pour prévenir tout prétexte de surprise ou d'agression, il avait décidé que les bâtiments à la mer continueraient à naviguer sous le pavillon blanc,

comme s'ils avaient été expédiés avant la connaissance des événements.

L'amiral Duperré, en adressant ses instructions au sujet du transport des Turcs à Smyrne, terminait ainsi sa lettre au commandant de la *Thétis* : « Je ne veux pas » vous laisser vous éloigner de l'armée sous mes ordres, » sans vous adresser un témoignage de ma satisfaction » pour le zèle que vous y avez témoigné et je saisis » cette circonstance pour vous faire mes remerciements » pour le dévouement que vous m'avez montré en parti- » culier. Je lui attribue, ainsi qu'à celui de vos cama- » rades, la part brillante et heureuse qu'a prise la » marine à cette mémorable campagne et j'en conser- » verai le souvenir jusqu'à mon dernier moment. »

Le 19 au matin, dans les parages de Malte, la *Thétis* rencontra le *Trident* et la *Guerrière*. L'état de la mer ne permettant pas de communiquer par des embarcations, la *Thétis* vint passer à poupe du *Trident*, annonça la nouvelle du changement de gouvernement et salua de sept coups de canon le pavillon de l'a miral de Rosamel. Un instant après le *Trident* tirait trois coups pour rendre le salut.

Afin d'abréger autant que possible la traversée, le 22, au matin, le commandant de la *Thétis* donnait indépendance de route et de manœuvre au *Rhône* et à la *Bonite*.

Le 24, au matin, on rencontra le vaisseau la *Ville-de-Marseille* qui annonça que c'était aux îles d'Ourlac que les Turcs devaient être déposés. Le 26, ce fut la frégate l'*Armide*, dont le commandant, M. de Lassusse, communiqua les derniers ordres de l'amiral de Rigny.

Le 27, une forte brise de nord-nord-est força la *Thétis*

de mouiller à Hydra. Le 28 elle appareillait, mais elle dut encore mouiller au cap Colonne, où se trouvait une grande frégate russe, l'*Elisabeth*. A peine la *Thétis* était-elle mouillée, qu'un canot de cette frégate arrivait le long du bord. M. de Lostande, chef de bataillon, aide-de-camp de l'ambassadeur de France à Constantinople, venait faire une visite au commandant de la *Thétis*. Peu après le commandant Le Moine alla avec lui saluer le commandant russe. Celui-ci rendit la visite presque immédiatement et fut gardé à dîner par le commandant Le Moine.

Le 3 septembre, le temps s'étant amélioré, la *Thétis* put se remettre en route. Le 6, au soir, elle mouillait aux îles d'Ourlac. Une heure après arrivait la *Bonite*, que le *Rhône* suivait à peu d'intervalle. Les Turcs débarquèrent des trois navires le 7, au matin, à part le parent de l'empereur du Maroc que, dans l'après-midi, un bateau du pays emporta avec toute sa famille. Ils se rendaient à Smyrne.

Six jours après son arrivée, la *Thétis* reprenait la mer. Le 13, la corvette la *Diligente*, à la corne de laquelle flottait le pavillon tricolore, fut aperçue dans la baie de Cervi, où elle était mouillée. La *Thétis*, se bornant à mettre son numéro, sans arborer le pavillon national, manœuvra pour venir prendre son mouillage à peu de distance de la corvette. Aussitôt mouillé le commandant Le Moine appela par signal un officier de la *Diligente*. Celle-ci répondit par le signal d'impossibilité et mit le numéro de la frégate. Le commandant défendit d'envoyer une embarcation et fit faire des signaux de reconnaissance. La corvette n'y répondant pas, la frégate tira un

coup de canon. Aussitôt un canot quitta la *Diligente* et se dirigea sur la *Thétis*. C'était le commandant de la *Diligente* qui venait lui-même faire des excuses. Il avait, disait-il, deux embarcations à terre dans le moment et ayant oublié le mot secret, il n'avait pu répondre aux signaux de reconnaissance. Il communiqua verbalement les ordres qui prescrivaient d'arborer le pavillon tricolore. Le commandant de la *Thétis* lui ayant enjoint de lui transmettre immédiatement les dernières instructions de l'amiral de Rigny et d'en certifier les copies, le 14, au matin, le commandant de la *Diligente* revenait avec tous les documents demandés.

Le même jour, à six heures du soir, l'équipage de la *Thétis* se rassemblait par compagnies sur le gaillard d'arrière et le commandant lui donnait brièvement connaissance des changements survenus en France et des ordres relatifs au pavillon tricolore. Il lut ensuite la proclamation du roi Louis-Philippe, en date du 15 août, et il annonça à l'équipage que le pavillon blanc avait cessé d'être celui de la France et serait remplacé le lendemain par le pavillon tricolore. L'équipage répondit par des acclamations répétées de « Vive Louis-Philippe ! »

Le 15, au matin, la *Thétis* appareillait et le 3 octobre, à huit heures du soir, elle mouillait en rade de Toulon. Un mois plus tard le commandant Le Moine, gravement malade, quittait la *Thétis* pour revenir à Brest.

E. Le Moine.

LE 4e CENTENAIRE

DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE A HUELVA

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le 12 octobre 1892 était un anniversaire mémorable. Ce fut en effet à ce jour et en ce mois que l'Amérique fut découverte en 1492, il y a seulement quatre cents ans.

L'usage de célébrer les glorieux centenaires s'est acclimaté chez toutes les nations civilisées du monde. Ce n'est pas trop, en effet, de ramener une fois dans la vie le souvenir des grands événements qui ont exercé une influence considérable sur la marche de l'humanité à travers les âges. Les hommes dépassent rarement la période d'un siècle : c'est donc, le petit, le très petit nombre d'entre eux qui peut espérer assister à ces commémorations des faits demeurés célèbres.

A ces souvenirs s'attache toujours la mémoire de ceux qui ont joué le principal rôle dans ces grands événements. C'est un devoir ou une justice de montrer à la génération présente qu'ils ne sont point oubliés, soit qu'ils aient bien servi l'humanité, soit au contraire qu'ils aient mérité sa réprobation et celle de l'histoire.

Une de ces dates fatidiques tombait donc le 12 octobre 1892. Ce jour-là quatre cents ans avaient coulé depuis le

jour à jamais fameux où Christophe Colomb, découvrant le Nouveau-Monde avait, en quelque sorte, doublé la surface de notre terre

J'ai eu la très grande satisfaction d'assister en Espagne, à Huelva, à ce glorieux centenaire et je viens vous dire les impressions variées que j'ai rapportées de ce voyage.

Et tout d'abord, vous ne serez pas étonnés de la part prépondérante que l'Espagne a prise à la célébration de ce grand souvenir, qui a changé la face du monde. La découverte de l'Amérique est la gloire de l'Espagne et l'une de celles auxquelles elle est le plus fortement attachée. Il semble même que cet attachement croît de siècle en siècle, car jamais le grand centenaire n'avait été fêté comme il l'a été cette année.

Pourquoi Huelva a-t-il été principalement le lieu de ces fêtes commémoratives ? Parce que c'est près de ce grand port que la petite flotte de Colomb fut équipée après mille difficultés, et parce que c'est des environs de Huelva qu'il mit à la voile pour entreprendre son grand voyage.

Quand je vous aurai dit maintenant par quelle suite de circonstances j'ai été conduit à ces fêtes lointaines, vous saurez tout ce qu'il est nécessaire que vous sachiez avant que je commence devant vous le récit de mon odyssée.

Il y a neuf ans, se fondait en France, par les soins de M. Léon de Rosny, docteur de langues orientales, une société pour l'étude des questions ayant trait à l'Amérique et qui, pour cette raison, prenait le titre de Société des Américanistes, et qui créait pour l'étude de ces

questions des congrès annuels nommés Congrès internationaux des Américanistes. La première de ces réunions scientifiques eut lieu à Nancy et l'avant-dernière à Paris. Elles furent très brillantes, très suivies et témoignèrent de l'intérêt qui s'attachait aux questions américaines et de l'utilité de cette création.

Il fut décidé au congrès de Paris, en 1891, que le congrès de 1892, année du 4e centenaire, aurait lieu en Espagne et le gouvernement espagnol décida qu'il se tiendrait au couvent de Santa-Maria de la Rabida, situé au midi de la péninsule, au confluent du Rio-Tinto et de l'Odiel, près du bourg de Palos, d'où partit Christophe Colomb.

C'est, on le sait, dans ce couvent que l'illustre Génois reçut une généreuse hospitalité et les encouragements qui le conduisirent au but poursuivi depuis tant d'années.

Le gouvernement espagnol faisait aussi construire à la Rabida un monument commémoratif de la découverte de l'Amérique, monument que la Régente d'Espagne, Dona Maria Christina devait venir inaugurer le 12 octobre 1892. Le Congrès des Américanistes devait s'ouvrir le 6 octobre et durer jusqu'au 12. Ainsi donc la 9e session du Congrès international des Américanistes et le 4e centenaire devaient coïncider et pour l'époque et pour le lieu.

Toutes les nations d'Europe et d'Amérique devaient s'y rencontrer et des comités furent créés dans toutes les capitales pour pourvoir à l'organisation du Congrès. A Paris, l'ambassadeur d'Espagne et M. Jurien de la Gravière et M. de Quatrefages, avec le marquis de Croisier,

délégué général, en furent les organisateurs. Malheureusement, sur les quatre, la mort arrêta, avant le 12 octobre, l'amiral et M. de Quatrefages.

La création d'un comité d'organisation, à Paris, ne suffisait pas ; il fallait établir des relations avec toutes les grandes villes des différents pays, puis avec toutes les sociétés savantes qui les couvrent. M. de Croisier a suffi à cette énorme tâche. Par les soins de M. de Kerros, vice-consul d'Espagne à Brest, dont vous connaissez tous l'intelligente activité quand il s'agit de relations internationales pouvant être utiles à la France, un comité fut établi à Brest pour répondre au desiderata manifesté par l'ambassade d'Espagne. J'eus l'honneur de faire partie de ce comité. Peu de temps après je reçus une lettre de M. de Croisier qui m'invitait, comme président de la Société Académique de Brest, à communiquer à nos confrères le programme du Congrès des Américanistes à Huelva et qui me chargeait de les inviter à assister à ce Congrès, ainsi qu'aux fêtes du Centenaire.

J'ai assisté à toutes les séances du comité, j'ai communiqué à la Société Académique les invitations du marquis de Croisier. Ayant résolu d'assister au congrès de Pau de la Société pour l'Avancement des Sciences, congrès qui s'ouvrait le 15 septembre, je me trouvais sur la route d'Espagne. Je me suis alors décidé à pousser jusqu'à Huelva.

Le 12 octobre 1892, je suis parti de Brest pour Pau. J'ai assisté dans cette ville au Congrès de la Société pour l'Avancement des Sciences et dont la Société Académique de Brest est membre actif. De là, après avoir visité Lourdes, je me suis rendu à Bayonne, me dirigeant

vers l'Espagne. Après avoir subi une visite sanitaire à Irun, qui n'a eu d'autres conséquences que la fumigation de ma couverture de voyage, ma première halte a été Madrid, où je tenais beaucoup à assister à une course de taureaux, à une corrida. Je fus servi à souhaits, car le dimanche 25 septembre qui suivit mon entrée dans cette capitale, la Plaza de Toros ouvrait ses portes au public.

Six taureaux, dont voici les noms, devaient lutter ce jour-là :

1° *Capuchino* ;
2° *Tomate* ;
3° *Chimenes* ;
4° *Enlutado* ;
5° *Solitario* ;
6° *Morito*.

Le programme distribué à tous les spectateurs donnait aussi les noms des principaux lutteurs parmi les picadores, les espadas, les banderilleros et les puntilleros. La brillante musique de l'hospice devait jouer ses plus jolis morceaux, une heure avant l'ouverture de la lutte et pendant les entr'actes.

Mon intention n'est pas de vous parler ici de mon voyage en Espagne, ni de vous décrire toutes les villes que j'ai visitées après Madrid. Tolède avec ses vieux souvenirs et sa splendide cathédrale ; Cordoue, sur les bords du Tage, avec son incomparable mosquée consacrée au culte catholique ; Grenade et l'Alhambra, Séville, l'Alcazar et ses jardins, sur les bords fertiles du Guadalquivir ; enfin, après avoir admiré cette riche contrée qui porte le nom poétique d'Andalousie, j'arrivai à Huelva le 5 octobre, la veille de l'ouverture du Congrès des Américanistes.

Huelva est une jolie ville de 25,000 habitants dont les maisons blanches se mirent dans les eaux d'une belle rade couverte de navires. La gare du chemin de fer qui la met en communication avec Séville est monumentale et se dresse sur le rivage de l'Odiel ; des môles superbes s'avançant dans la mer et porteurs de voies ferrées permettent aux grands navires d'y accoster à toute heure du jour et de recevoir rapidement dans leurs flancs les produits des mines qui font la richesse de la province de Huelva, ceux des mines de cuivre du Rio-Tinto particulièrement.

Huelva est une ville étendue, malgré sa minime population. Cela tient à la multiplicité des jardins et des cours ou patios, en outre à ce que le très grand nombre des maisons n'a qu'un étage et même qu'un rez-de-chaussée. La cité était déjà pleine d'étrangers quand nous y arrivâmes, aussi nous fût-il impossible de trouver une place à l'Hôtel Colon, malgré son immensité, et fûmes-nous obligés de chercher un asile dans un hôtel de moindre importance, l'Hôtel des Quatre-Nacions, moins cosmopolite que le premier et beaucoup plus espagnol, ce qui nous convenait assez au point de vue de l'étude des habitudes locales. Situé près de la poste, des quais et de la cathédrale, nous fûmes d'ailleurs très bien dans cette maison au point de vue du logement comme à celui de la nourriture. Les prix y étaient aussi raisonnables.

Dès le jour même de notre arrivée, j'allai au secrétariat général des Américanistes, chez M. Zaragoza, membre de l'Académie historique de Madrid et de plusieurs sociétés savantes du Vénézuela et du Mexique.

Nous reçûmes l'accueil le plus courtois comme représentant de la Société Académique de Brest, et nous fûmes immédiatement invités à aller visiter la caravelle *Santa-Maria,* construite sur le modèle de celle que montait Christophe Colomb. Nous apprîmes que l'inauguration du Congrès des Américanistes aurait lieu le lendemain, à onze heures du matin, au couvent de la Rabida, sous la présidence de M. Canovas, président du Conseil des ministres d'Espagne. Des embarcations seraient à la disposition des congressistes au Warhf principal. On nous remit alors des cartes imprimées au moyen desquelles nous pouvions jouir de toutes les voitures du Congrès, voitures de grande remise qui parcouraient continuellement la ville en tous sens. Je ne regrettai qu'une chose, c'est de n'avoir pu rencontrer M. de Croisier au secrétariat général. Il n'était pas encore arrivé à Huelva.

Une embarcation conduisit, peu après, le secrétaire général et ses invités à la caravelle, mouillée dans le port et commandée par des officiers de la marine militaire d'Espagne. La *Santa-Maria* était la plus grande des trois caravelles qui partirent de Palos le vendredi 3 août 1492, sous la conduite de Colomb, vers ce que l'on appelait alors la mer ténébreuse, où l'illustre navigateur plaçait les terres nouvelles qui, dans son esprit, n'étaient que la continuation des Indes orientales.

Le canot qui nous portait aborda bientôt la caravelle et nous montâmes à bord. Ce navire, du temps de Ferdinand et d'Isabelle, était à peu près de la taille d'un petit trois-mâts de commerce d'aujourd'hui ponté d'une extrémité à l'autre et dont la proue avant et surtout la

poupe étaient très surélevés au-dessus du pont. Très petit navire en définitive et dont la taille n'était pas à la taille de la mission qui lui était donnée par l'audace de Colomb ; bien grand navire cependant, quand nous le comparions à la frêle barque qui se trouvait en ce moment dans les eaux de Huelva et sur laquelle un intrépide marin venait de faire tout seul la traversée de l'Atlantique. L'arrière de la caravelle présentait deux étages et c'est dans le plus élevé que se trouvait le logement de Colomb, d'où l'on dominait la mer et tout le navire. Des images religieuses, des armes, des munitions en garnissaient les parois. C'est là que le grand navigateur tenait son journal, qui débutait par une invocation au Christ. A l'avant et à l'arrière, de petites pièces d'artillerie du temps indiquaient l'incertitude des rencontres au-devant desquelles on s'avançait et la ferme résolution de lutter contre elles. La grande caravelle fut construite en Espagne, les deux autres, la *Nina* et la *Pinta*, propriété des Etats-Unis, furent construites en Amérique. Quelques jours après, je pus les voir toutes les trois sous voiles, se rendant au-devant de la Régente, venant de Cadix à Huelva. Elle était étrange, cette petite flotte, avec ses voiles blanches ornées de grandes croix rouges.

Le lendemain, 6 octobre, les congressistes arrivaient au Warhf pour y prendre les bâtiments à vapeur qui devaient les conduire à la Rabida, à l'inauguration du Congrès. Une distance de 6 kilomètres 500 sépare Huelva de la Rabida. Cette distance est franchie en 50 minutes par des bâtiments à vapeur qui y transportent les autorités et les invités. J'eus l'heureuse fortune d'accomplir ce trajet sur le même navire que le prési-

dent du Conseil, M. Canovas et sa suite. Il était accompagné d'un évêque franciscain au costume marron, comme souvenir de l'ordre auquel, avant 1835, appartenait le couvent de la Rabida et de son Excellence Antonio-Maria Fabié, ministre de Ultramar, président du Congrès des Américanistes ; parmi les autres personnages, l'un d'eux, jeune encore, commandeur de la Légion d'honneur, parlait admirablement le français. Pendant vingt ans, me dit-il, il avait habité Paris comme secrétaire de l'ambassade espagnole ; naturellement je causai beaucoup avec lui, il me fit l'éloge de M. Canovas, travailleur infatigable, qui présidait tous les congrès. J'eus également le plaisir d'entendre l'évêque franciscain qui parlait aussi notre langue. La canonnière la *Salamandre*, qui nous portait, était commandée par des officiers de marine espagnole, qui furent pleins d'attention pour leurs passagers et qui nous firent goûter un Xérès et un Manzanilla de premières qualités.

Nous étions suivis par une autre canonnière qui, la veille, était arrivée de Gênes, où elle avait embarqué les assistants aux fêtes de Gênes qui avaient manifesté le désir de prendre part aussi à celles de Huelva. Un grand nombre de passagers en habit noir couvraient le pont.

Nous approchions. Le couvent de la Rabida se dressait devant nous sur le haut promontoire d'où il domine l'Océan et les marécages du Rio-Tinto, aux eaux rougeâtres. Encore quelques tours d'hélice et nous touchions au débarcadère pavoisé de drapeaux et sur lequel se tenait une musique militaire s'apprêtant à saluer l'arrivée du premier ministre.

Du débarcadère au monastère il y a, en côte raide, une

distance de 600 mètres. De nombreuses voitures attendaient les membres du Congrès et les autorités espagnoles et les conduisirent au couvent par des routes plantées de palmiers et bordées de fleurs. Depuis 1835, personne n'habite la Rabida. Ce ne serait plus qu'une ruine si un Français, le duc de Montpensier, qui habitait non loin de là, près de l'embouchure du Guadalquivir, à San-Lucar, n'avait mis ses soins et sa fortune à restaurer ce vieux couvent devenu un monument historique, surtout depuis que le souvenir de Christophe Colomb a refleuri en Espagne.

Ce ne fut pas sans émotion que je franchis la porte en ogive de cette maison, tout près de laquelle, au lieu aujourd'hui marqué par une croix, Colomb, épuisé de faim et de fatigue, s'arrêta un soir avec son jeune fils Diégo. Le frère Juan Perez de Marchenna, gardien de la communauté, fut informé de cette visite inattendue et vint offrir l'hospitalité à cet étranger dont il ignorait l'origine.

L'humble gardien de la Rabida était un religieux modèle alliant à sa piété le goût des sciences et des lettres. C'était, pour cette époque, un érudit. La situation de sa maison, sur une élévation et au bord de la mer, avaient tourné surtout ses pensées vers la cosmographie et l'astronomie. Aussi, Colomb trouva en lui un auditeur éclairé, et le frère Juan Perez découvrit en Colomb un génie supérieur dans les connaissances qui avaient le plus sollicité son entendement. Ces deux esprits étaient faits pour se comprendre. La Rabida, avec sa règle franciscaine, convenait merveilleusement à Colomb, dont la pensée chrétienne appartenait, comme

tertiaire, à la règle austère de saint François. Colomb trouva ainsi dans Juan Perez non seulement un ami, mais un protecteur, car celui-ci, en raison de ses vertus, ayant été le confesseur de la reine Isabelle de Castille, put donner à Colomb une lettre pour la souveraine et l'intéresser à ses projets. Tous ces souvenirs revivaient au monastère de la Rabida, et c'est pour cela que l'Espagne avait fixé là l'ouverture du Congrès des Américanistes et y faisait élever le splendide monument dont l'inauguration par la reine devait être le point culminant des fêtes du quatrième centenaire.

Comme tous les monastères de son temps, la Rabida avait son cloître et ses galeries. C'est au rez-de-chaussée de ce cloître à quatre côtés que devait avoir lieu la séance d'ouverture ; au fond, une estrade garnie de fauteuils, où le président et les autorités devaient prendre place. Le milieu du quadrilatère et les galeries devaient être occupés par les invités. Peu à peu, à mesure que les voitures arrivaient, les sièges étaient occupés par une foule élégante dans laquelle les dames tenaient une bonne place. A onze heures, le cortège, M. Canovas en tête, prenait place sur l'estrade aux sons d'une musique militaire jouant l'hymne national espagnol. Après avoir ouvert la séance et salué l'assistance, M. Canovas prononça, en langue espagnole, un long discours dont les diverses parties étaient fréquemment applaudies. J'avoue ici que mon ignorance de la langue ibérique ne me permit pas d'apprécier, comme je l'aurais voulu, l'éloquence du premier ministre, dont je pouvais seulement apprécier la facilité d'élocution.

En terminant, M. Canovas donna la parole à un ora-

teur dont les deux premiers mots : Mesdames, Messieurs, m'apprirent, à ma grande satisfaction, que j'allais comprendre quelque chose et que c'était un compatriote dont la voix se faisait entendre sous les voûtes de la Rabida. C'était, en effet, M. Adam, président de Chambre à la Cour de Rennes, qui succédait à M. Canovas. D'une voix claire et sympathique, M. Adam fit un magnifique parallèle entre deux nobles existences, toutes les deux consacrées aux plus grands travaux : celle de Jeanne d'Arc et de Christophe Colomb. M. Adam a surtout insisté sur les vertus maîtresses de ces grandes âmes, la persévérance dans le but poursuivi et la patience dans les adversités qui les ont assaillis en ce monde et en ont fait à l'heure actuelle, suivant son expression, des candidats à la sainteté. D'unanimes applaudissements auxquels, d'enthousiasme, j'ai joint les miens, ont salué ce beau discours.

M. le docteur Hamy, membre de l'Institut, a ensuite traité, avec la compétence qui lui appartient, des questions d'ethnographie relatives aux populations américaines. La parole fut enfin donnée à l'évêque franciscain qui avait accompagné M. Canovas et occupait à sa droite une place d'honneur sur l'estrade. Ce dignitaire était aussi un orateur. Son discours, en espagnol, fut fréquemment souligné par de vifs applaudissements venant de tous les points de l'assemblée. Le président levait à une heure cette séance d'inauguration en invitant tous les assistants à un lunch servi au premier étage du cloître de la Rabida. Une table de 600 couverts environ était dressée dans ces galeries monacales qui n'avaient sans doute jamais reçu pareille assistance. Beaucoup de dames, parmi lesquelles les Françaises, étaient en bon

nombre, émaillaient ce banquet de leurs fraîches toilettes. Trois membres de l'Institut de France : MM. Oppert, d'Abadie et Hamy s'y faisaient remarquer par leurs uniformes académiques. Le grand Hôtel Colon avait été chargé du menu et y avait apporté tous ses soins et sa compétence. Le festin fut magnifique, rien n'y manqua, les meilleurs vins de France et d'Espagne y coulèrent et une gaieté de bonne compagnie éclairait tous les fronts. Dans de semblables conditions, le temps passe vite, il était cinq heures quand on reprit les voitures qui devaient nous reconduire aux navires à vapeur chargés de nous ramener à Huelva.

Le Congrès des Américanistes était donc ouvert et ses séances du matin et du soir devaient se succéder dans l'un des salons de l'Hôtel Colon, à Huelva. C'était infiniment plus commode pour les membres du Congrès qui n'avaient plus à faire le long trajet en bateau jusqu'à la Rabida et qui, pour la plupart, habitaient les divers hôtels de Huelva. Le dernier congrès, celui de Paris, avait rédigé un programme des questions qui appelleraient l'attention en 1892. Ce programme, qui cependant laissait toute liberté aux Américanistes, traitait des questions d'histoire et de géographie relatives à l'Amérique, d'archéologie, d'anthropologie et d'ethnographie, de linguistique et de paléographie, nous dirons même qu'un très petit nombre des questions posées fut abordé par les Américanistes, chacun des participants se laissant naturellement aller à ses propres études dans les pays si divers où il habitait. Tous les jours le bureau du Congrès était constitué par M. Antonio-Maria Fabié, ministre de Ultramar et président de la réunion des

Américanistes. La présidence en était dévolue aux sommités scientifiques des différentes contrées d'Amérique et d'Europe représentées au Congrès. Vingt minutes seulement étaient accordées à chaque orateur, mais ce temps était presque toujours dépassé. Chaque orateur pouvait en outre faire ses communications dans sa propre langue. Il n'en pouvait être autrement, ce qui pourtant donnait un peu au Congrès les allures d'une tour de Babel. Mais tous ces savants mémoires, dont quelques-uns sont assurément fort originaux, paraîtront dans le volume que publiera le Congrès et donneront ainsi toute satisfaction à leurs auteurs.

Le lendemain, 7 octobre, l'alcade d'Huelva adressait aux congressistes une invitation pour un Gran Baile de Mantilla, qui devait avoir lieu en leur honneur dans les salons de l'Hôtel Colon. Impossible de refuser la gracieuse invitation del signor Rafael Lopez Hernandez, de l'ayuntamiento de Huelva. Ce bal, où nous vîmes la haute société de Huelva et des environs, fut très brillant et finit fort tard ; les salons de l'Hôtel Colon étaient remplis d'une foule élégante dans laquelle on pouvait admirer les types gracieux de la population féminine du Midi de l'Espagne que Huelva et Cadix représentent si bien.

Le 9 octobre, les Américanistes étaient invités à assister, dans le même Hôtel Colon, à un grand banquet, là même où avait eu lieu le précédent bal. L'Hôtel et ses splendides jardins était illuminé, et dans l'immense salon central une table de 600 couverts, merveilleusement éclairée et décorée de corbeilles de fleurs se dressait ; au dehors, par une soirée admirable et tiède, les fon-

taines et les jets d'eau mêlaient le bruit de leurs ondes jaillissantes aux notes d'un charmant concert dont on savourait les accords.

Ce banquet se prolongea très avant dans la nuit, car il fut suivi par une avalanche de toasts dans toutes les langues du monde. Chaque pays tenait, on aurait dit, à y donner sa note et à célébrer la mémorable date du 12 octobre 1492 et le héros de la fête, l'immortel Colomb. Toutes les nations de l'Amérique, des plus grandes aux plus petites, y étaient représentées par leurs fils les plus distingués. Mais le San Cristobal extra, le Gonzalès Byass, le Rio-Tinto de 1888, le Dry extra, prodigués à tous les services, y donnaient aussi leur note. Pour la France, on entendit un membre éminent de l'Institut, M. Oppert, dont la verve patriotique et internationale lui valut de frénétiques applaudissements. Je ne sais trop comment cela se fit, mais je vous assure qu'avant la fin de ce mémorable banquet, où tous les idiomes se parlaient, tout le monde se comprenait.

Huelva possède un cercle du commerce et de l'agriculture qui est propriétaire d'un très bel hôtel, où les membres du Congrès furent admis pendant tout le temps de leur séjour à Huelva. Ce cercle voulut aussi fêter le 4e Centenaire et envoya à tous les congressistes des invitations pour un grand bal. La Reine arrivait le lendemain; il fallait ménager ses forces, je ne m'y rendis pas.

La Régente Dona Christina arrivait de Cadix avec le petit Roi Alphonse XIII : elle devait être escortée par une flotte de bâtiments de guerre espagnols, italiens, français, anglais, américains, portugais, etc. Les Américanistes ne furent pas oubliés dans cette circonstance,

tous reçurent des cartes pour embarquer sur des bâtiments à vapeur qui devaient se porter au-devant de la Reine à l'entrée de la rade. Ma carte m'assignait le navire *Pielago*. Malheureusement, j'arrivai un peu tard et le *Pielago* levait l'ancre au moment où je l'accostais. D'autres bâtiments à vapeur devant aussi aller au-devant de la Reine, étaient heureusement là. Je me fis conduire à l'un d'eux où, moyennant une contribution de 10 francs, il me fut permis d'embarquer.

A ce moment, tous les bâtiments sur rade étaient pavoisés, le temps était splendide et chaud, une foule de canots et de barques chargés de monde se disposaient à partir, l'animation de la rade et des quais, brillamment décorés, était extrême. Huelva avait pris de grandes dispositions pour recevoir dignement la Reine. Ses quais, ses môles, ses rues, ses hôtels, sa cathédrale, devaient être brillamment illuminés.

Les gares de Séville et de Rio-Tinto avaient fait aussi de grands préparatifs. Nous partîmes, remontant l'Odiel jusqu'à son embouchure où il se jette dans l'Océan après avoir mêlé ses eaux à celles du Rio-Tinto. La mer était bleue, le ciel sans nuages ; tous les yeux étaient dirigés du côté de Cadix. Au goulet, au pied de la Rabida, tous les navires s'arrêtèrent et mouillèrent. Il était deux heures lorsque d'épaisses fumées noires apparurent à l'horizon dans l'est. C'était la flotte royale. Ce fut un beau spectacle de voir arriver tous ces beaux navires pavoisés et suivant le yacht royal qui ouvrait le défilé ; les musiques jouaient sur le plus grand nombre de ces navires et des barques, des canots et des navires à vapeur portant les curieux, des hourrahs s'élevaient à

chaque instant. A ce moment, deux bâtiments de guerre français faisaient partie du défilé. Tous ces bâtiments avaient levé leurs ancres et s'apprêtaient à prendre la suite du cortège royal pour rentrer à Huelva, mais celui-ci tourna soudain et s'engageant dans le Rio-Tinto, la flotte entière imita ce mouvement.

En voici la raison : la Reine n'avait pas voulu passer devant la Rabida sans aller y saluer le souvenir de Christophe Colomb au pied du monument qu'elle y faisait élever et qu'elle devait solennellement inaugurer le 12. Elle descendit donc au débarcadère et se fit conduire à la Rabida. Ce fut un instant solennel : tous les navires de guerre firent une salve pour saluer la Reine d'Espagne. Pendant cette visite, les autres navires avaient continué leur route et rentrèrent à Huelva avant la flotte ; devant nous les trois caravelles, toutes voiles dehors, se dirigeaient aussi vers le port, mais elles participèrent aussi au salut général avec leur antique artillerie quand les canons tonnèrent.

Le soir même, les quais de l'Odiel et les môles flambaient sous leurs brillantes illuminations et la ville entière se couvraient de mille feux.

Le programme du lendemain était le suivant : Le matin la Reine devait débarquer et se rendre à la cathédrale, c'était sa première visite. Toutes les rues étaient décorées, tous les balcons garnis de tentures aux couleurs espagnoles. Une foule immense parcourait Huelva dont les rues avaient été sablées. A onze heures, je vis le cortège de la Régente se rendant à la cathédrale, dont les cloches sonnaient à toute volée. Je vous assure que les curieux étaient là en si grand nombre, qu'il fallait de

la force pour résister à la poussée de la multitude, surtout au moment de la sortie où la Reine passa sous la voûte des épées des aspirants de la marine qui formaient son escorte. Elle retourna déjeûner sur son yacht, mais à une heure et demie, elle redescendit à terre avec son jeune fils pour assister à la manifestation civique qui avait lieu devant le palais de la députation provinciale.

Je me rendis à cette manifestation civique qui avait lieu à l'une des extrémités de la ville, sur la plus grande place d'Huelva. Là, devant le palais de la députation provinciale, on avait construit un belvédère très élevé sur lequel la Reine, le jeune roi, les infantes et toute leur suite devaient prendre place. Le temps était superbe, mais la chaleur, ce jour-là et surtout au milieu de la journée, était étouffante. J'avais pris place sur une estrade payante, mais découverte, sur laquelle l'ardent soleil du 11 octobre dardait ses plus vifs rayons. Deux messieurs, munis d'un large parasol, étaient heureusement placés debout près de moi et me procuraient ainsi un peu d'ombre. Un peloton de cavalerie suivi d'une musique militaire, ouvrait la marche de la manifestation qui allait défiler devant la Reine d'Espagne. Tous les districts de la province, avec leurs drapeaux et leurs bannières, leurs costumes, défilèrent. Trois énormse chars allégoriques, attelés de bœufs superbes, faisaient partie de cette longue procession. Le char de l'agriculture, celui de l'industrie vinicole ; enfin, le char de l'industrie métallurgique figuraient les productions principales de la fertile et riche province de Huelva. Des femmes dans le costume national et non les plus laides du pays, étaient montées sur ces chars, et quand ceux-ci

faisaient halte devant l'estrade où se tenait la souveraine, elles descendaient, puis gravissant les marches de l'escalier royal, précédées par un maître des cérémonies, elles allaient lui présenter les plus beaux produits de leur contrée : des gerbes de blé, des paniers d'olives, des pêches splendides, des grenades étincelantes. Voici le char de la production vinicole ; les représentants de cette noble et féconde industrie présentaient à la Reine des corbeilles de raisins superbes et des échantillons des crûs les plus fameux de la contrée. Le plus beau de ces trois chars allégoriques était celui de la métallurgie. Les mineurs en grand nombre et dans leur costume de travail le précédaient ; à l'avant du char était un laboratoire de chimie et la couleur des flacons et celle des produits qui s'y trouvaient renfermés indiquait bien que le cuivre était l'élément principal de ces riches gisements. Les femmes du char de la métallurgie présentèrent à la Reine les plus beaux minerais des mines de Tio-Tinto et de Tharsis.

La journée n'était pas finie pour les Américanistes, ils avaient été convoqués à l'Hôtel Colon pour une séance royale de clôture de leur congrès.

Il fallut donc retraverser toute la ville pour se rendre à l'Hôtel Colon et assister à ce dernier acte de la réunion américaniste. La Reine y vint, accompagnée de M. Canovas et de M. Antonio-Maria Fabié, président du Congrès. Après quelques paroles, M. Canovas proclama la fin du Congrès. La souveraine se fit alors présenter ceux de ses membres qui avaient produit les travaux les plus remarqués. Les trois membres de l'Institut de France que j'ai nommés plus haut ne furent pas oubliés et reçurent les plus vives félicitations pour leur coopération.

Le jour baissait, la nuit allait se faire, il fallait regagner son hôtel pour s'apprêter à revenir à l'Hôtel Colon, où la Reine nous avait convoqués à neuf heures à un thé auquel elle devait assister. L'invitation était signée par le majordome supérieur du palais, le duc de *Médina Sidonia.*

L'Hôtel Colon était brillamment illuminé, ainsi que ses jardins. A neuf heures, les portes du grand salon étaient ouvertes, et peu à peu, il se remplissait de la foule conviée au thé royal. Je n'ai jamais tant vu de grands cordons et de décorations les plus diverses. La Reine avait été suivie à Huelva par tous les grands d'Espagne. Les dames occupèrent bientôt tout le pourtour de l'immense salon ; elles n'étaient pas précisément en toilette de bal, mais en toilette de grande soirée ; aucune d'elles n'était décolletée. C'est pour cela sans doute que le clergé espagnol, l'archevêque de Séville en tête, assistait à cette réception. La Reine n'arriva qu'à onze heures ; elle reçut d'abord, dans un salon réservé, les grands personnages là présents en très grand nombre ; à onze heures, elle fit son entrée dans le grand salon dont elle entreprit de faire le tour, adressant un mot aimable à toutes les dames qui s'étaient levées à son entrée. Je ne vous ai encore rien dit de Sa Majesté : Dona Maria Christina, dont la couronne royale n'a pas été sans épines, est jeune encore. Ce n'est pas une jolie femme, mais elle est très gracieuse et très digne. En Espagne, elle est universellement respectée et nous croyons qu'elle mérite de l'être. Elle garde sévèrement le souvenir de celui qui la fit reine dans un pays où pareille réserve n'a pas toujours été imitée. Elle se consacre à l'éducation

d'un frêle enfant dont la santé peut, à bon droit pour raisons d'hérédité, inspirer des inquiétudes et quand cet enfant, au retour d'Huelva, est tombé malade à Séville, ce qui a empêché sa mère de poursuivre son voyage jusqu'à Grenade, a-t-on peu compris les habitants de cette ville qui ont brûlé les arcs-de-triomphe que d'avance ils avaient dressé sur son passage. Les reines ne sont-elles pas mères comme les autres femmes et qui peut donc leur reprocher ce noble sentiment ?

Elle aussi venait à cette soirée après une journée bien fatigante dans la plus simple toilette, toilette dans laquelle nous, profane, n'avons remarqué qu'une seule chose : la longueur de la traîne de sa robe. Vers minuit, les réceptions étant finies, et beaucoup de personnages s'étant déjà retirés, le thé fut servi. Bientôt la musique commença et les danses se formèrent. A trois heures du matin, elles cessèrent; un repas assis était servi auquel prirent part tous ceux que la fatigue et leurs convenances n'avaient pas encore mis sur le chemin de leur lit. A cette heure, il y avait déjà quelque temps que j'avais revu l'Hôtel des Quatre-Nations.

Les premières heures du grand jour, celles du 4e Centenaire, avaient sonné depuis longtemps quand les derniers accords de cette fête brillante cessèrent de se faire entendre. L'inauguration du monument de la Rabida à la gloire de Colomb devait avoir lieu à deux heures de l'après-midi ; il fallait partir une heure avant. Ce monument, j'en ai rapporté l'image ; elle était imprimée sur la serviette de chaque convive au lunch qui suivit, au couvent de la Rabida, l'inauguration du Congrès des Américanistes, Vous avez pu la voir à la porte d'entrée de

cette salle, avec les photographies de la Rabida et de la caravelle *Santa-Maria*.

Le soir même, après l'inauguration du monument, je prenais le train de Séville au milieu d'une poussée formidable.

Vu la longueur du convoi, il accomplit avec peine ce trajet. Il était minuit passé quand nous arrivâmes à Séville, à l'hôtel de Madrid, déjà bondé de voyageurs. Mais le lendemain matin, à 10 heures, nous pûmes assister à l'entrée de la reine et de son fils dans cette grande et noble ville.

A. COUTANCE.

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DE L'ART

L'Histoire de l'Art est une science toute moderne. Winckelmann l'a créée, pour ainsi dire. A sa suite, des artistes, d'illustres savants, des explorateurs de génie, des critiques d'art, parmi lesquels la France compte des noms glorieux, prouvèrent comme lui que l'art naît, grandit et s'abaisse avec la société où il fleurit, et pour tout dire, en un mot, qu'il y a une histoire de l'art.

Aujourd'hui, grâce à eux, les questions d'art sont à la mode ; toutes les nations rivalisent en richesses et en découvertes artistiques, et nous ne pouvons oublier qu'une française et un français, M. et Mme Dieulafoy, ajoutaient ces dernières années à tant de brillantes restitutions, celle des splendeurs du palais d'Artaxercès, à Suse.

Aussi, l'utilité de l'histoire de l'art est-elle devenue incontestable ; l'Université l'a reconnue, et elle vient d'introduire cette histoire dans ses programmes.

Pour nous, Français, cet enseignement est particulièrement justifié ; la France n'est-elle pas une nation artiste, et Paris n'est-il pas la nouvelle Athènes, dont les décisions font loi, en matière d'art, dans l'Europe entière.

De plus, nous pouvons ajouter, en généralisant, que l'étude de l'art et sa connaissance donnent à chaque homme une seconde langue plus universelle que la sienne propre, langue qui perfectionne en lui les moyens de communiquer les pensées les plus élevées et les sentiments les plus vifs.

Du reste, comment étudier à fond l'histoire et connaître avec intelligence la vie des peuples, si l'on ignore leur civilisation et leurs arts ? Quel est, en effet, le maître qui pourrait expliquer à ses élèves l'histoire de l'Egypte antique, sans décrire les Pyramides, le Sphynx et les splendeurs de Thèbes aux Cent Portes ? Qui pourrait faire comprendre la Grèce de Périclès, sans faire revivre les chefs-d'œuvre de Phidias, les merveilles de l'Acropole et les souvenirs de Cnide,

Dont la jeune Vénus, fille de Praxitèle
Sourit encore, debout dans sa divinité,
Aux siècles impuissants qu'a vaincus sa beauté.

Comment étudier la France du Moyen âge, sans dire un mot de l'Art gothique et de l'Architecture ogivale, et le siècle de Louis XIV ne revit-il pas tout entier dans le Palais et les Jardins de Versailles ?

En outre, la vue des chefs-d'œuvre de l'Art n'a-t-elle pas aussi son utilité morale ? — Ils sont subjectifs et instructifs. — Ils gravent dans l'esprit, le souvenir des plus beaux événements historiques et l'image des grands hommes, ils éveillent les sentiments élevés, nobles, les grandes idées et les réflexions sérieuses.

Ils fortifient chez tous l'esprit de comparaison et d'examen et provoquent, non l'enthousiasme irréfléchi, mais le goût et le sens de la beauté.

L'étude de l'histoire de l'Art est donc le couronnement naturel de l'éducation libérale « dont le but le plus élevé est d'exciter l'admiration. » — (Alfred FOUILLÉE).

Mais qu'est-ce que l'Art ? Quel est son but ?

L'Art est l'interprétation de la Nature, ou mieux encore, suivant Bacou, c'est l'homme ajouté à la Nature, et nous pouvons dire à la science ; enfin, c'est une aspiration vers une beauté inconnue qui s'exprime par l'imitation des formes connues.

L'Art a pour but de transmettre, au moyen des sons, des images ou des symboles, une émotion, un sentiment ou une pensée.

Mais il ne saurait être l'imitation servile de la Nature. Ainsi une photographie, par exemple, ne frappe les yeux que par la fidélité du rendu, elle n'impressionne ni l'esprit, ni le cœur comme un tableau, une gravure, une statue.

L'industrie diffère de l'Art ; elle se propose de satisfaire par ses produits aux besoins matériels des hommes ; toutefois, quand elle emprunte à celui-ci ses procédés, pour joindre au but utile une satisfaction morale, elle constitue l'Art industriel.

Nous voyons donc que quelle que soit sa manière d'être, l'Art est un instinct, un besoin de l'esprit qui emploie diverses formes pour se faire comprendre, mais il n'y a que l'Art, comme il n'y a que la raison, comme il n'y a que la sagesse, et en résumé il est une source unique qui se divise en plusieurs canaux.

L'orateur, le poète, le musicien, l'architecte, le statuaire et le peintre ne cherchent que les expressions diverses d'un sentiment unique qui siège dans l'âme de tout homme bien doué.

Tous poursuivent simultanément le Beau, c'est-à-dire la perfection du Vrai.

L'Art antique cultive surtout la beauté plastique, beauté corporelle qui frappe les sens ; l'Art moderne ajoute à la beauté plastique la beauté morale. L'artiste moderne met dans son œuvre quelque chose de lui-même, une partie de son âme. On a dit souvent, et avec raison, que la sculpture antique représentait le silence de l'âme; il n'en est pas de même de la sculpture moderne, si expressive, si fougueuse, comme par exemple le Départ, de Rude, sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, ou si impressionnante dans la Mater dolorosa de Carpeaux.

Toutefois les artistes et les poètes recherchent le vrai à des points de vue différents. De là deux courants : l'Idéalisme et le Réalisme. L'Idéalisme veut interpréter la Nature, en la dotant de toutes les perfections que notre âme peut concevoir et l'artiste ajoute alors à l'expression d'une idée le sentiment de sa personnalité et la vision du beau.

Ainsi Raphaël, dans la belle Jardinière, représente une femme et deux enfants, sans parures et sans ornements, et de ce groupe modeste et simple, il saura faire ressortir le sentiment le plus pur et le plus élevé de la foi moderne et chrétienne.

Prenons la Jocoude de Léonard de Vinci ; ce n'est qu'un portrait, celui de Monna Lisa, femme de Francesco del Giocondo, citoyen de Florence ; mais le grand maître y travailla quatre ans, et il y mit toute son âme.

Voici la description qu'en faisait Théophile Gautier, en 1855 : « O Joconde, sphynx de beauté qui souris si » mystérieusement dans le cadre de Léonard de Vinci et » semble proposer à l'admiration des siècles, une énigme » qu'ils n'ont pas encore résolue ; un attrait invincible » ramène toujours vers toi ! Qui n'est resté accoudé de » longues heures devant cette baignée de demi-teintes » crépusculaires, enveloppée de crêpes transparents, et » dont les traits, mélodieusement noyés dans une vapeur » violette, apparaissent comme une création du rêve à » travers la gaze noire du sommeil ?

» De quelle planète est tombé au milieu d'un paysage » d'azur, cet être étrange avec son regard qui promet » des voluptés inconnues et son expression divinement » ironique ! Léonard de Vinci imprime à ses figures un » tel cachet de supériorité, qu'on se sent troublé en leur » présence. Les pénombres de leurs yeux profonds » cachent des secrets interdits aux profanes, et les » inflexions de leurs lèvres moqueuses conviennent à des » dieux qui savent tout et méprisent doucement les vul- » garités humaines.

» Quelle fixité inquiétante et quel sardonisme surhu- » main dans ces prunelles sombres, dans ces lèvres » onduleuses comme l'arc de l'Amour après qu'il a déco- » ché le trait ! Ne dirait-on pas que la Joconde est l'Isis » d'une religion cryptique, qui, se croyant seule, » entrouvre les plis de son voile, dût l'imprudent qui la » surprendrait, devenir fou et mourir.

» Jamais l'idéal féminin n'a revêtu de formes plus iné- » luctablement séduisantes. Croyez que si Don Juan » avait rencontré la Monna Lisa, il se serait épargné la

» peine d'écrire sur sa liste trois mille noms de femmes ;
» il n'en aurait tracé qu'un, et les ailes de son désir
» eussent refusé de le porter plus loin. Elles se seraient
» fondues et déplumées au soleil noir de ces prunelles. »

Voilà de la peinture idéale. Ce n'est plus seulement une personne, c'est une idée et une idée fixe. Un grand artiste a mis là sa plus ardente et en même temps sa plus tenace aspiration.

Comme le peintre, le poète idéaliste traduit la Nature avec son âme ; il la remplit de sa personnalité et de son émotion. Il la chante, mais il chante en même temps les sentiments qu'il éprouve. Ainsi fait Lamartine, parcourant en embarcation le golfe de Baïa :

« Colline de Baïa ! poétique séjour !
» Voluptueux vallon qu'habita tour à tour
» Tout ce qui fut grand dans le monde ;
» Tu ne retentis plus de gloire ni d'amour.
» Pas une voix qui me réponde,
» Que le bruit plaintif de cette onde,
» Ou l'écho réveillé des débris d'alentour !
» Ainsi tout change, ainsi tout passe ;
» Ainsi nous-mêmes nous passons,
» Hélas ! sans laisser plus de trace
» Que cette barque où nous glissons
» Sur cette mer où tout s'efface. »

L'Idéalisme ajoute donc l'homme à la Nature avec toute la puissance que lui donne la personnalité et le génie de l'artiste.

Le Réalisme interprète lui aussi la Nature, mais il ne cherche pas à en voiler les imperfections, il vise uniquement à les harmoniser dans l'ensemble en donnant à son

œuvre un caractère saisissant de vérité qui en constitue la beauté !

Le Mendiant accroupi de Murillo, les Glaneuses de Millet, sont des chefs-d'œuvre de réalisme. « Millet, dit » Théophile Gauthier, cherche et atteint le style dans » la représentation des types et des scènes de campagne ; » il sait y mettre une grandeur et une noblesse rare ; » bien qu'il n'atténue en aucune manière leur rusticité. » Il comprend la poésie intime des champs, il aime les » paysans qu'il représente, et dans leurs figures rési- » gnées, exprime sa sympathie pour eux. »

Le champ de bataille d'Eylaü, peint par Gros, est aussi un chef-d'œuvre de réalisme. « Il est impossible, » dit Charles Blanc, de ne pas éprouver un serrement de » cœur à la vue de tant de cadavres déjà recouverts » d'un linceul de neige, de tant de blessés que la dou- » leur déchire et que le froid va pétrifier. Non, tous les » livres de philosophie ne vaudraient pas, pour l'ensei- » gnement des ambitieux, un seul regard fixé sur cette » image de deuil. Ainsi, chose merveilleuse, pendant » que son pinceau s'attaquait seulement à l'énergique » vérité, l'artiste, à son insu peut-être, a rencontré une » pensée morale qui plane sur tout le tableau ! »

Et dans les lettres, dans la poésie, le réalisme vise au même but, l'expression exacte, saisissante, précise de la vérité nue. Telle est l'œuvre de l'abbé Prévost, Manon Lescaut ; il y a dans ce livre un charme puissant qui ne relève précisément ni de l'invention, ni du style ; car l'invention et le style de Manon Lescaut sont loin de pouvoir défier les reproches ; mais qui s'explique très bien par la force même de la vérité !

Et ce charme de la vérité est si puissant, qu'il donne parfois à l'œuvre du réalisme une couleur et un éclat extraordinaires.

Les lignes suivantes, du plus réaliste de nos écrivains, en sont la preuve :

« Jean, plein d'angoisse, se retourne vers Paris. A » cette fin si claire d'un beau dimanche, le soleil oblique, » au ras de l'horizon, éclairait la ville immense d'une » ardente lueur rouge. On aurait dit un soleil de sang, » sur une mer sans borne. Les vitres des millions de » fenêtres braisillaient comme attisées sous des soufflets » invisibles ; les toitures s'embrasaient, telles que des » lits de charbon ; les pans de murailles jaunes, les hauts » monuments, couleur de rouille, flambaient avec de » brusques pétillements de feux de fagots dans l'air du » soir. Et n'était-ce pas la gerbe finale, le gigantesque » bouquet de pourpre, Paris entier brûlant ainsi qu'une » fournaise géante, une antique forêt sèche, s'envolant » au ciel d'un coup, en un vol de flammèches et d'étin- » celles? » (1)

L'Art grec fut tour à tour réaliste et idéaliste. Historiquement, il s'éleva peu à peu de la copie simple et pure de la Nature jusqu'à l'idéalisme de la belle époque, qui arriva à représenter des idées et des sentiments par des formes humaines, les plus belles et les plus générales qu'il pût concevoir.

Cependant les deux écoles subsistèrent simultanément au Ve siècle avant J.-C.

Tandis que Myron s'attaquait aux réalités de la vie,

(1) Zola, *La Débâcle.*

Phidias cherchait en lui-même un idéal supérieur.

Mais le réalisme grec n'imite pas la Nature « dans son » inconscience, son indifférence morale, son absence de » choix. » (1) Il est surtout une réaction contre la convention un moyen de se rapprocher du naturel, mais il choisit et cherche la forme achevée et il répudie toute déformation individuelle comme contraire à l'Art et à son but.

Dans l'Art antique, l'idéalisme triomphe avec Phidias. Il personnifie dans sa plus haute expression la recherche d'une forme très belle, très vivante, dont tous les éléments sont empruntés à la Nature et qui traduit néanmoins des types supérieurs à la réalité, fruits d'un génie hors ligne pour lequel l'Art n'a son prix que s'il interprète les sentiments les plus intimes et les plus religieux de l'âme.

Ainsi, que ce soit par l'idéalisme ou par le réalisme, l'artiste s'appuie constamment sur la Nature, mais de toute la distance qui sépare la réalité qu'il aperçoit, de la beauté qu'il désire.

Les Arts sont-ils indispensables à l'existence de l'humanité? Ne constituent-ils pas un luxe inutile et coûteux? Certains l'affirment et Rousseau même les condamne ! C'est à tort, car ils sont comme le superflu, chose si nécessaire qu'aucune société ne peut en être dépourvue !

(1) M. de Vogué.

Que seraient les grandes nations de la terre si l'on supprimait les monuments qu'elles ont élevés à leurs croyances, les ouvrages où elles ont laissé la marque de leur génie ? Quelle est la civilisation qui peut se passer de temples pour ses dieux, de palais pour ses rois, de prétoires pour ses assemblées, de ponts et de jardins publics ? Quelle est celle qui n'éprouve le besoin de se créer des abris, des demeures, des monuments de plus en plus commodes et le désir de les orner et de leur donner une empreinte traduisant leur caractère et leur but ? De là est née l'architecture avec ses annexes, la sculpture et la peinture.

Quelle est la race, quel est l'homme qui ne cherche à faire revivre ou à chanter sa gloire, ses joies et ses douleurs ? L'art est alors la voix de l'humanité pensant et sentant. C'est l'instinct de toutes les époques, c'est l'écho de toutes les impressions humaines retentissant à travers les siècles ; c'est la vie des nations dans toute son intensité et dans toute sa puissance !

L'Art est donc une des faces du développement de l'homme et de ses puissances actives. Chacune de ses œuvres correspond à quelque aspiration impérieuse d'un individu ou d'un peuple et c'est pourquoi nous pouvons dire avec Lamennais « que le beau qui implique le vrai » implique aussi l'utile, il s'unit, il s'incorpore à lui et » leurs lois, quoique diverses, se lient en vertu d'une » harmonie fondamentale qui les ramène à l'unité. » (1)

(1) (Lamennais), *De l'Art et du Beau.*

Aussi, rien dans une œuvre d'art ne doit être une surcharge, un ornement superflu. en dehors du caractère et du rôle de l'œuvre.

« Les proportions les plus parfaites dans leur rapport » avec le beau sont également les plus parfaites dans » leur rapport avec l'utile. Dans un organisme vivant, » comme dans un édifice, les formes les plus belles sont » en même temps les mieux appropriées à leurs fonc- » tions » et la forme n'est que la traduction de la construction et de la structure.

Le sentiment du beau est par suite le même dans tous les arts et il obéit aux mêmes lois de sérénité et de vérité. L'ensemble de ces lois constitue l'esthétique (science du beau) et tous les arts qui y obéissent constituent les Beaux-Arts.

Ce sont : la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, l'éloquence et la poésie avant tout, et subsidiairement la danse.

Parmi ces arts, portent le nom d'Arts Plastiques ceux qui s'adressent à nous par l'intermédiaire des yeux.

Ces arts ont recours en proportions variables aux lignes, aux formes et aux couleurs ; ce sont :

1° L'*Architecture*, qui interprète les formes et les lignes géométriques.

2° La *Sculpture*, qui reproduit les formes même des êtres et des objets en les altérant, s'il est nécessaire.

Toutes deux aboutissent à des formes palpables et toutes deux tiennent compte des jeux de la lumière et des ombres.

3° La *Peinture*, qui produit les illusions du relief et de la vie par des lignes et des tons coloriés.

Ces trois arts peuvent s'associer dans un même palais, un même édifice.

Les arts industriels se rattachent aux trois groupes. Ainsi, un beau meuble appartient à l'architecture par les lignes, à la sculpture par les ornements, à la peinture par les couleurs ou les tapisseries qui le complètent.

Toute œuvre d'art doit satisfaire à quatre principales conditions :

1° La technique, science des matériaux et des procédés.

2° La composition, qui doit coordonner les éléments de l'œuvre pour l'adapter au but.

3° L'expression, qui fait ressortir le sentiment cherché.

4° L'exécution, qui est la perfection de la mise en œuvre des matériaux employés.

L'ensemble de tous ces éléments constitue le style caractérisé surtout par l'expression personnelle que donne l'artiste à son œuvre.

Le style c'est l'homme, mais c'est aussi le temps et le peuple.

Aussi quiconque a un peu d'expérience ne confondra pas une œuvre assyrienne avec une œuvre grecque, ni une œuvre grecque du milieu du VIIe siècle avec une œuvre grecque du Ve siècle, ni dans ce Ve siècle une sculpture de Phidias avec une sculpture de Polyclète.

L'Art a du reste les plus étroits rapports avec la religion, la civilisation et les mœurs des peuples, avec les événements qu'ils traversent. L'expérience et l'histoire confirment cette vérité !

« Par exemple, la tragédie grecque, celle d'Eschyle, » de Sophole et d'Euripide, apparaît avec Phidias au » temps de la victoire des Grecs sur les Perses, à l'époque

» héroïque des petites cités républicaines, au moment
» du grand effort par lequel elles conquèrent leur indé-
» pendance et établissent leur ascendant dans l'univers
» civilisé ; et nous la voyons disparaître avec cette indé-
» pendance et cette énergie, quand l'abaissement des
» caractères et la conquête macédonienne livrent la
» Grèce aux étrangers. — De même, l'architecture go-
» thique se développe avec l'établissement définitif du
» régime féodal, dans la demi-renaissance du onzième
» siècle, au moment où la société, délivrée des Normands
» et du brigandage, commence à s'asseoir ; et on le voit
» disparaître au moment où ce régime militaire de petits
» barons indépendants, avec l'ensemble de mœurs qui
» en dérivait, se dissout vers la fin du XIVe siècle, par
» l'avènement des monarchies modernes. — Pareille-
» ment, la peinture hollandaise s'épanouit au moment
» glorieux où, à force d'opiniâtreté et de courage, la
» Hollande achève de s'affranchir de la domination
» espagnole, combat l'Angleterre à armes égales, devient
» le plus riche, le plus libre, le plus industriel, le plus
» prospère des Etats européens ; et nous la voyons
» déchoir au commencement du dix-huitième siècle,
» quand la Hollande, tombée au second rôle, laisse le
» premier à l'Angleterre, se réduit à n'être qu'une maison
» de banque bien réglée, bien administrée, paisible, où
» l'homme peut vivre à son aise, en bourgeois sage,
» exempt des grandes ambitions et des grandes émo-
» tions. — Pareillement enfin la tragédie française appa-
» raît au moment où la Monarchie régulière et noble
» établit, sous Louis XIV, l'empire des bienséances, la
» vie de cour, la belle représentation, l'élégante domes-

» ticité aristocratique et disparaît au moment où la » société nobiliaire et les mœurs d'autrefois sont abolies » par la Révolution. » (1).

Aussi qu'il s'agisse d'un monument, d'une statue, d'une peinture ou d'un livre, faut-il, pour bien comprendre l'œuvre étudiée, la replacer dans le milieu où elle est née et tenir compte des événements contemporains. Quelque soit cette œuvre d'art, on y trouvera trace des idées, des croyances et des mœurs de l'époque.

Il est donc certain que la théorie des milieux repose sur des faits incontestables, mais elle n'est pas absolue. L'artiste, certes, est de son pays, de son milieu, de son temps, mais s'il en vit en les faisant revivre, il règle, il combine et il coordonne tous les éléments tirés du dehors, il y ajoute souvent la spontanéité de ses inventions. Non seulement il traduit, il imite, mais aussi il crée, un multiple intérêt s'attache alors à son œuvre, l'histoire seule ne peut l'expliquer, car l'auteur y porte, avec le sceau de sa personnalité, un élément nouveau et original qui la caractérise et la distingue.

Si maintenant l'on suit la marche des Arts à travers les âges, on reconnaît qu'ils naissent, grandissent, prospèrent ou faiblissent suivant des lois générales.

Chez tous les peuples de haute culture, ils passent par des périodes successives d'enfance, de maturité et de décadence ; ils paraissent quelquefois s'affaiblir momen-

(1) Taine. *Philosophie de l'Art.*

tanément, pour reparaître ensuite brillant d'un éclat nouveau sous des formes nouvelles. En même temps, si on les compare chez les différents peuples, on remarque entre eux à côté de différences profondes, des analogies qui n'ont rien de fortuit, ce qui démontre à la fois l'unité et la diversité de l'esprit humain.

Leur croissance suit presque partout la même marche. « D'abord grossier et maladroit, l'Art met souvent de » longs siècles à se former. A partir de là, l'observation » plus pénétrante de la nature chez les artistes, l'éléva- » tion des conceptions religieuses et sociales chez les » peuples déterminent ses progrès. Enfin, il s'épanouit » dans la pleine conscience de sa force et de ses res- » sources. Des artistes, des hommes de génie apparais- » sent qui résument les efforts des aspirations de plu- » sieurs générations auxquelles ils donnent l'expression » la plus complète en y ajoutant un élément personnel » plus ou moins marqué. » (1)

Ils forment école et ont des disciples ; mais ces derniers, bien souvent, copient les défauts du maître, glissent dans l'emphase et le masnérisme et commencent ainsi la décadence.

Du reste, les progrès techniques y poussent également en faisant dominer le procédé sur l'inspiration, le métier sur l'art.

D'une époque à l'autre, les arts successifs agissent nécessairement les uns sur les autres. Ainsi l'art grec subit l'influence de l'art égyptien, l'art romain celle de l'art grec et l'art chrétien celle de l'art romain. Ces

(1) Bayet. *L'Histoire de l'Art.*

influences s'exercent même à de longs siècles de distance comme dans la Renaissance, et l'architecture de notre époque, qui n'a pas de style propre, emploie dans ses monuments tous les styles du passé.

Quant à la source de l'Art, elle a été, en tout temps, dans l'âme humaine, chez laquelle les phénomènes naturels produisent, par l'intermédiaire des sens, certaines impressions indépendantes de l'effet physique.

Ainsi le bruit de la mer, le murmure du vent, le lever ou le coucher du soleil, l'aspect d'un lieu abrupt ou d'une prairie verdoyante, l'obscurité, la lumière font naître dans l'âme humaine des sensations morales, des rêveries et des pensées indépendantes de son état réel, impressions que nous nommons poétiques.

C'est pourquoi le premier homme qui voulut traduire les mouvements et les émotions de son âme fut le premier artiste. Un homme plus intelligent et plus fort que ses voisins a tué un lion, il suspend sa dépouille au-dessus de la porte de la Crypte qu'il habite ; il est fier de sa victoire, il veut la faire connaître à tous. Mais la dépouille du lion se détruit, il taille dans la pierre, comme il peut, quelque chose qui ressemble à un lion, afin que ses enfants conservent le souvenir de sa force et de son courage. — Voilà de l'art, il existe là tout entier, complet ; il ne reste plus qu'à perfectionner les moyens d'exécution.

Aussi, dès l'origine du temps, l'Art apparaît-il comme compagnon des premières civilisations. On l'aperçoit d'abord en Orient, Champollion découvre l'Egypte, plus tard, Botta, Layard exhument Nonive.

« Au terme de ces recherches et de ces découvertes, » on distingua deux foyers primitifs, l'un qui s'est allumé

» à la première aube des siècles historiques, dans la
» vallée du Nil, l'autre dont la flamme naissante a com-
» mencé, selon toute apparence, par briller en Chaldée.
» Ces deux foyers avaient de bonne heure, par l'intermé-
» diaire des Phéniciens, croisé, pour ainsi dire, leurs
» feux ; à travers la Syrie, il s'était fait entre ces deux
» régions, entre leurs centres religieux et industriels, un
» actif et fécond échange d'idées et de produits ; échange
» dont se retrouvait partout la trace, en Assyrie comme
» en Egypte.

» On sait maintenant par la mission de Renan en
» Phénicie, par celles d'Hamilton et autres en Asie-
» Mineure, par les fouilles de M. de Cesnola à Chypre,
» la part qu'il convient d'attribuer à chacune de ces deux
» influences dans le lent éveil du génie grec.

» Il y a donc dans l'histoire de l'Art une marche inin-
» terrompue et régulière, un mouvement constant qui,
» malgré de brusques oscillations et des temps d'arrêt
» apparents, propage la civilisation d'Orient en Occident
» et lui donne pour capitales et pour foyers principaux,
» après Menphis et Thèbes, après Babylone et Ninive,
» après Sidon et Carthage, Milet et les villes ioniennes,
» Corinthe et Athènes, ensuite Alexandrie, Antioche et
» Pergame, enfin la grande cité italienne, Rome, l'élève
» et l'héritière de la Grèce » (1).

Mais alors l'Empire romain s'écroule sous les coups des barbares et toute civilisation disparaît sous le flot des invasions. Cependant l'Art n'est pas mort et de nouvelles civilisations en font surgir une nouvelle expression ;

(1) G. Perrot et Ch. Chypiey, *L'Art dans l'Antiquité*.

l'Art gothique apparaît au Moyen âge et ensuite vient la Renaissance.

Au siècle de Léon X succède le siècle de Louis XIV et aujourd'hui le renouvellement des choses et des âmes doit forcément entraîner le renouvellement de l'Art.

Le premier âge de cette évolution a soulevé la glorieuse école française de 1830. Après lui, l'Art musical s'est imposé avec une puissance et un éclat inconnus jusqu'alors.

Que fournira le second dans lequel nous vivons. L'avenir nous l'apprendra ; mais il est probable que, comme les siècles antérieurs, notre époque trouvera de grands artistes qui fixeront son génie et par des œuvres impérissables, interpréteront pour la postérité, ses luttes, ses gloires, ses idées et ses sentiments !

A. DE LORME.

Octobre 1892.

SIMPLE HYPOTHÈSE

(RÉCIT EXTRA-TERRESTRE)

L'hypothèse qui va être présentée est très peu certaine et personnellement nous ne sommes rien moins que sûrs de ses chances de réalité. Aussi est-il utile que nous expliquions tout d'abord sommairement l'origine et l'intérêt d'un système dont nous soutenons aussi mollement la possibilité d'existence.

Nous nous trouvions, il y a quelque temps, en un jour de loisir, avec deux amis, l'un encore jeune, homme d'un esprit sérieux, curieux à ses heures des choses de la philosophie, l'autre ayant derrière lui un long passé honorablement rempli par de profondes et savantes recherches sur le mécanisme des forces de la Nature. De sujets en sujets on en était venu à parler de la mystérieuse destinée qui nous attend à la sortie de ce monde. Et le plus jeune d'entre nous disait, que, tout en étant fermement convaincu de l'immortalité de l'âme, il n'arrivait à concevoir l'existence d'une âme survivant à la destruction du corps terrestre qu'à condition de donner à cette âme, après la mort, un point d'appui constitué par un autre corps sans doute bien différent de celui qui lui sert d'habitation pendant la vie, mais ayant pourtant une consistance matérielle. Sans vouloir rechercher si cette opinion était bien fondée, nous nous mîmes à discuter ce que pourrait être un pareil corps. Il nous semblait à tous trois que ce corps devrait être essentiellement incorruptible

(sans quoi il serait exposé, comme notre corps actuel, à mourir et à se putréfier ultérieurement, en sorte que, dans ces conditions, la vie terrestre serait non pas une phase bien caractérisée et à nulle autre semblable de l'existence et du développement progressif de chaque être humain, mais seulement un anneau d'une chaîne de vies successives anologues les unes aux autres (1)); il nous paraissait en outre que l'habitat incorruptible ainsi attribué à notre âme *post mortem* serait tellement différent de notre corps terrestre que le changement correspondant à la transition de la vie actuelle à la vie future marquât dans le perfectionnement de notre être une gradation comparable à celle qui, lors de notre naissance, nous a fait passer du néant à la vie actuelle. Telles étaient les conditions fondamentales que nous jugions indispensables à remplir pour la solution du problème qui se posait.

« Pour moi, dit alors notre ami le savant, la question
» ainsi délimitée se précise et est susceptible d'une
» réponse. Il existe une matière spéciale qui semble con-
» venir à l'objet que vous avez en vue ; c'est la matière
» qui remplit les espaces célestes et que la physique
» moderne étudie sous le nom d'éther. Associez un corps
» d'éther à l'âme libérée des liens de la vie terrestre, et
» vous constituerez un ensemble appelé à une vie parfai-

(1) La théorie qui consiste à considérer l'existence d'un même être comme composée d'une série de vies échelonnées, de métempsycoses, a été soutenue par des penseurs éminents, notamment par Jean Reynaud dans *Terre et Ciel* et M. Flammarion dans *Lumen*. On peut lui objecter, si les objections ont quelque valeur en ces matières qui confinent au domaine du rêve, qu'il est difficile de comprendre comment dans la vie humaine nous ne nous souvenons pas de nos vies antérieures. Le système ici développé paraît se rattacher de plus près aux croyances de la généralité des hommes.

» ment heureuse, complètement affranchie du poids des
» fatigues et des misères accablantes de ce bas monde.
» — En effet, lui répondîmes-nous, le système que vous
» émettez ainsi n'est pas impossible et, une fois son point
» de départ admis, il est susceptible d'un développe-
» ment scientifique rationnel. Voilà une question inté-
» ressante à étudier : vous devriez l'approfondir et
» exposer les résultats de vos réflexions à son sujet en
» un travail qui resterait comme un souvenir de notre
» réunion. »

Peu après, notre vieil ami nous remit un manuscrit : « Voilà le travail demandé, nous dit-il, je l'ai présenté
» sous forme d'un récit ; disposez-en puisque ces rêves
» vous intéressent. Seulement, si vous le montrez, ne
» dites pas mon nom ; mieux vaut que mes songeries
» gardent l'anonyme ; car on en sourira sans doute et on
» pensera qu'elles ne sont plus guère de mon âge, ces
» envolées de l'imagination comme on en a à vingt ans. »
Nous nous conformerons à ce désir de l'auteur ; aussi bien, l'œuvre nous a semblé curieuse, même non signée ; et nous croyons que, si l'hypothèse très contestable qui en est le fondement sera certainement très contestée, du moins les déductions tirées de cette hypothèse paraîtront logiques et conformes à ce que l'on sait des propriétés du fluide éther. En tout cas, l'hypothèse, tout en paraissant peut-être un peu grossière aux esprits convaincus de la parfaite immatérialité de notre essence finale, pourra sans doute être acceptée par eux comme une pâle image aux contours très incertains de ce qui doit être, de ce qui est.

RÉCIT

Mon âme venait de quitter la terre. Les premiers moments de ma nouvelle vie, douloureusement affectés par le déchirement de la séparation des miens, avaient été adoucis dans leur amertume par la suprême béatitude de l'apparition d'un Dieu Créateur bienfaisant qui se découvrit instantanément à mon être dans l'éclat d'une infinie majesté et, en outre, par le sentiment intime de la certitude d'une réunion ultérieure avec ceux que j'avais aimés. D'ailleurs, comme la suite de ce récit le montrera, je me trouvais en réalité bien moins isolé de mes parents et amis que je le pensais tout d'abord.

Quand mon âme se fut un peu remise des profondes et inoubliables impressions qui avaient ainsi marqué mon entrée dans ma nouvelle existence, je cherchai à me rendre compte du milieu dans lequel je me trouvais, de la nature de mon être, de ses facultés, de ses limites. Il me sembla alors que je planais à une certaine hauteur au-dessus du globe terrestre, dont je voyais très nettement le contour circulaire au-dessous de moi ; et je constatai immédiatement que j'étais doué d'une mobilité et d'une puissance de locomotion immensément grandes ; car, sans le moindre effort, par un simple acte de ma volonté à laquelle obéirent immédiatement mes organes, je fis instantanément tout le tour de la Terre, et, passant au-dessus de l'Océan Atlantique, de l'Amérique du Nord, de l'Océan Pacifique, de l'Asie et d'une partie de l'Europe, je me trouvai revenu sur la verticale de mon point de départ, la France, en un temps si court que pendant sa durée les objets mobiles à la surface du

sol, propres à me servir de repères, n'avaient pas subi de déplacement appréciable. Je remarquai ensuite que je pouvais soit stationner, soit me mouvoir dans le sens vertical avec la plus grande aisance, circulant librement à travers les diverses couches de l'atmosphère, sortant des limites de celle-ci, y rentrant, me rapprochant ou m'éloignant à mon gré de la surface de la Terre. Je mis immédiatement à profit la remarquable faculté de déplacement dont je jouissais pour parcourir à travers les airs la ville où j'avais vécu; et après quelques courts arrêts en divers points, après avoir notamment suivi avec assez d'indifférence le travail d'un ouvrier occupé à graver sur une dalle de granit mon nom, mon âge et mes titres, j'arrivai devant la maison que j'avais habité ; je vis que ma chambre était vide et que mon corps terrestre n'y était plus, ce qui ne m'émut guère; car je me sentais dès lors désintéressé de la destinée de cette ruine de l'ancien habitat de mon âme. Les fenêtres de ma chambre étaient fermées; pensant que leur vitrage constituait un obstacle infranchissable pour moi, je m'éloignai, tout en me promettant de revenir bientôt visiter la maison qui abrite ma chère famille.

M'étant élevé à une grande distance de la limite extérieure de l'atmosphère, je me tenais immobile depuis quelques instants, observant le curieux mouvement de déplacement continu de la ligne qui sépare sur le globe terrestre les régions éclairées par le Soleil de celles où il fait nuit. Tout à coup j'éprouvai une sensation nouvelle, rappelant celles que me donnait dans ma vie antérieure la rencontre d'une personne aimée, mais infiniment plus intense et plus pénétrante. Un être semblable au mien

se rapprochait de moi ; mon attention se porta aussitôt sur lui et quels ne furent pas mon étonnement et ma joie quand je constatai que j'avais devant moi mon cher, très respecté et très vénéré Maître, le grand Fresnel, le génie révélateur des lois des ondulations de l'éther : « Eh quoi! » m'écriai-je. C'est vous, âme très illustre. Quelle recon- » naissance ne vous dois-je pas à vous, qui, non content » d'avoir donné à ma jeunesse vos enseignements » sublimes, venez encore à moi en ce moment ! Puis-je » donc espérer de nouveaux bienfaits de vous ? Me » serait-il donné d'avoir votre aide, votre appui inap- » préciable dans ce monde nouveau où, je le sens, je » possède des facultés puissantes dont je n'avais même » pas idée sur la Terre, mais où je me trouve aussi bien » isolé et inexpérimenté dans l'usage des ressources de » mon être. Consentiriez-vous à laisser momentané- » ment vos profondes méditations sur la nature des » choses pour m'initier à cette vie dans laquelle tout est » nouveau pour moi ? Ah ! si cela était, comment m'ac- » quitter envers vous ? — Ame très chère, me répondit » le Maître, je viens à vous, pensant en effet vous être » utile. Mais vous ne m'en devez aucun remerciement. » D'abord par le soin que vous avez apporté pendant » votre vie terrestre à l'étude désintéressée de la Science, » par la sollicitude constante que vous avez en particu- » lier montrée pour les systèmes que j'ai cherché à faire » prévaloir, vous avez acquis des titres tout exception- » nels à mon amitié et je ne pourrai jamais faire assez » pour vous témoigner toute la profondeur de mon affec- » tion. Aussi ai-je tenu à me trouver à vos côtés à votre » entrée dans cette vie nouvelle et me suis-je hâté de

» me diriger vers vous comme le font en ce moment vos
» parents et amis que vous allez revoir bientôt. Mais,
» alors même que je n'aurais pas à remplir le devoir de
» reconnaissance qui me lie à vous, je n'aurais vraiment
» aucun mérite à vous accompagner. Car, dans notre vie
» présente, les heures n'ont plus de prix ; nous pouvons
» en user librement sans aucune perte, ni regret. Nos
» labeurs sont terminés ; la difficulté des recherches
» n'existe plus pour nous ; grâce à notre faculté de dé-
» placement presque instantané à travers les champs
» indéfinis de l'espace, nous nous transportons partout
» où nous avons quelque observation à faire, quelque
» problème à élucider ; et, d'autre part, le perfectionne-
» ment de notre être nous permet de saisir le fonction-
» nement des mécanismes de la Nature, même les plus
» petits et les plus délicats, en pénétrant et circulant à
» notre gré à leur intérieur, puisque l'éther constitutif
» de nos corps actuels est la plus subtile matière exis-
» tant dans l'univers. La Science n'est plus seulement
» pour nous, comme du temps de notre vie terrestre,
» une source de joies profondes et d'un caractère émi-
» nemment élevé ; elle est devenue une complète béati-
» tude ; car nous l'acquérons maintenant sans aucun
» effort et nous ne lui connaissons plus de limites. Puis
» notre temps est sans valeur parce qu'il est inépuisable.
» Nous nous rendons bien compte encore, il est vrai,
» du développement successif de la chaîne des âges.
» Observateurs attentifs et infiniment intéressés de la
» scène de l'Univers, nous contemplons les soleils et les
» planètes dans le parcours de leurs orbes, régis par les
» lois newtoniennes ; et sur chaque planète nous suivons

» les mouvements de tout ordre, nous pouvons supputer
» les jours et les nuits, les années et les siècles; nous
» voyons les créatures de tout rang naître, grandir, s'a-
» giter et mourir. Nous assistons non seulement à la vie
» des êtres, mais aussi à celle des peuples, et non seule-
» ment à la vie des peuples, mais encore à celle des
» astres. Nous apercevons les soleils éclatant dans d'im-
» menses explosions et leurs satellites refroidis se con-
» gelant en glaces éternelles. Mais que nous importent
» au point de vue de notre existence propre ces grands
» spectacles de la Nature, la succession continue de ces
» mouvements géométriquement pondérés et la soudai-
» neté de ces catastrophes sidérales? Notre essence est
» immortelle; nous ne périrons point; et, pouvant à
» volonté mesurer le temps par l'observation des évolu-
» tions célestes, nous ne regrettons jamais les jours
» passés puisque nous avons devant nous dans l'avenir
» une suite indéfinie de jours venant remplacer succes-
» sivement ceux qui s'écoulent et, avec ces jours inces-
» samment renouvelés, une série illimitée de nouvelles
» joies. — O Maître, dis-je, je suis à vous. Votre parole
» est toujours, comme autrefois, la bonne parole. Je ne
» vous quitte plus; conduisez-moi à travers les mondes
» et les espaces. Après avoir été pour moi durant notre
» vie terrestre le guide infaillible dans le dédale des
» routes de la Science, vous serez dans notre nouvelle
» vie l'être supérieur qui fait jaillir toutes les clartés et
» apparaître toutes les splendeurs des rayonnements. »

Nous éloignant de la Terre, nous arrivâmes bientôt en une région où je trouvai un grand nombre de personnes qui me sont chères et dont la rencontre fut pour moi une

joie infiniment profonde. Et je remarquai en cette circonstance, la facilité avec laquelle nos corps extra-terrestres se rejoignent et se traversent sans éprouver aucun mal, tout en conservant intactes leurs personnalités respectives. Tandis que sur la Terre deux corps matériels qui approchent l'un de l'autre sont obligés de s'observer, d'éviter de se rencontrer brusquement pour ne pas se blesser en se heurtant, dans les espaces célestes deux corps extra-terrestres peuvent arriver l'un sur l'autre avec leurs vitesses foudroyantes, comparables à celle de l'éclair, et se croiser en continuant leur routes rectilignes (s'ils ne préfèrent prolonger leur réunion) sans éprouver aucun choc pénible et sans altérer la constitution de leurs êtres C'est ainsi que, pour employer une comparaison empruntée aux choses de la Terre, les ondes formées à la surface d'une eau tranquille par des agitations locales se pénètrent et se traversent tout en gardant chacune son existence propre. Seulement, alors que sur la Terre les ondes courant sur la surface de l'eau ne sont confondues qu'un instant, dans la vie extra-terrestre, les êtres éthérés peuvent se maintenir réunis en un rapprochement mutuel aussi longtemps qu'ils le désirent, grâce à l'action de leurs âmes qui règlent suivant leur volonté les mouvements de leurs corps (comme déjà, dans la vie terrestre, les âmes règlent les déplacements des corps matériels).

Très frappé de cette faculté de pénétration mutuelle des êtres extra-terrestres, faculté qui est d'ailleurs entièrement conforme à ce que dans ma vie antérieure je connaissais les propriétés des ondulations de l'éther, je me demandai immédiatement si les corps extra-terrestres ne

pouvaient pas également traverser les substances matérielles et je m'empressai d'interroger sur ce point mon bienveillant et illustre Maître : « En effet, me répondit-il, » âme sœur très chère, nous pouvons pénétrer à l'intérieur de la matière en contournant les atomes indivisibles qui la composent ; seulement notre puissance de » passage ne s'exerce pas avec la même rapidité dans » toutes les substances ; et, alors que nous circulons dans » les corps transparents avec une vitesse comparable à » la vitesse immensément grande de nos déplacements » dans les espaces interstellaires, nous cheminons beaucoup plus lentement dans les corps compacts comme » les métaux et plus lentement encore dans les corps » qui, comme le bois, les étoffes, les minéraux non cristallisés, ont une constitution très irrégulière et sans » homogénéité. Aussi, bien que le temps, comme je » vous l'ai déjà expliqué, n'ait pas de prix pour nous, » est-il préférable de traverser les corps transparents » plutôt que de s'attarder dans des substances dont la » pénétration présente relativement peu d'intérêt ; car » c'est dans les corps transparents surtout que l'architecture du monde des atomes, si bien décrite par notre » savant ami Gaudin (1), montre dans toute leur beauté » ses admirables ordonnances et ses édifices merveilleux. » Et, comme je disais que dans les premiers instants de ma nouvelle existence, ayant trouvé fermées les fenêtres de mon ancienne demeure, je n'avais pas cherché à franchir l'obstacle ainsi rencontré : « Revenons sur la Terre, » s'écria le Maître, suspendons notre voyage dans l'es-

(1) Voir le très intéressant ouvrage : *L'Architecture du monde des atomes* par M. A. Gaudin, librairie Gauthier-Villars, 1875.

» pace ; nous le reprendrons plus tard ; rien ne presse
» puisque la question de temps ne se pose pas pour nous.
» Un vitrage, je viens de vous le dire, ne peut nous
» arrêter et vous devez être désireux de revoir la famille
» aimée que vous avez laissée là-bas. Allons. » Nous partîmes, et, arrivés à ma maison, nous traversâmes en effet les fenêtres fermées sans la moindre difficulté ; nous pûmes pénétrer très aisément dans toutes les chambres, retrouver mes chers parents, assister à leurs actes, suivre leurs conversations et séjourner près d'eux aussi longtemps que je le désirai. Ainsi donc que je l'ai annoncé au commencement de ce récit, la séparation des miens est bien loin d'être aussi complète que je le croyais tout d'abord. Et même, pour moi, la séparation n'existe pas à proprement parler, puisque j'ai la faculté de rester au milieu de ma famille autant que je le veux. Je ne puis, il est vrai, lui révéler ma présence parce que, comme il sera expliqué plus complètement ci-après, le mouvement particulier qui caractérise la vie extra-terrestre ne se transmet pas à la matière constitutive des corps tangibles ainsi que le font les mouvements calorifiques et lumineux. Il y a là une particularité qui me paraît rentrer dans le plan du Créateur comme formant sans doute la séparation nécessaire du monde terrestre et du monde de l'au-delà. Autrement, ces deux mondes seraient confondus et alors la période d'épreuve, que l'on désigne sous le nom de vie humaine, n'aurait plus ni raison d'être, ni objet ; car, si par suite de l'établissement d'une communication avec les êtres extra-terrestres, tous les arcanes de la création étaient montrés aux hommes alors qu'ils sont encore sur la Terre, si tous les voiles couvrant

les mystères de la Nature étaient ainsi arrachés, la vertu serait trop facile et il n'y aurait vraiment plus aucun mérite à la pratiquer. Sans doute pour nous, êtres extra-terrestres, il y a une certaine privation à ne pouvoir converser avec les personnes chères que nous avons laissées derrière nous sur la Terre ; mais cette privation est bien diminuée par la faculté que nous avons d'observer les manifestations de la vie humaine, de voir par conséquent les actes de nos parents et amis, d'entendre leurs conversations et de rester ainsi avec eux en communauté presque aussi grande que du temps de notre vie terrestre, plus grande même à certains points de vue, puisque nous pouvons être et séjourner aux côtés des personnes vivantes alors que, se croyant seules, elles ne se doutent pas de notre présence. Puis, si, par le passage de la vie terrestre à l'autre vie, nous perdons en partie le pouvoir de communiquer avec ceux que nous laissons derrière nous, nous retrouvons par contre dans le monde extra-terrestre les êtres chers qui nous y ont précédés et il résulte de cette réunion avec des personnes dont nous étions séparés depuis longtemps une grande joie compensatrice des déchirements qui accompagnent nécessairement notre départ de la Terre. Enfin, dans notre vie extra-terrestre, nous avons le sentiment très net d'une réunion ultérieure avec tous ceux que nous avons aimés sur la Terre ; et, si le moment de cette réunion est encore séparé de l'instant présent par un grand nombre de jours, nous n'en sommes ni effrayés, ni découragés parce que, le temps n'ayant plus de limite pour nous, ce nombre de jours, quelque considérable qu'il soit, est un infiniment petit par rapport au nombre

illimité de jours de clartés sans ombres qui doivent suivre l'heure de notre réunion et communion intime, complète et définitive avec tous les êtres pour lesquels nous avons de l'affection.

Après avoir ainsi constaté les facultés dont je dispose en ce qui concerne mes relations avec les êtres terrestres et reconnu la possibilité de suivre leurs actes aussi souvent et aussi longtemps que je le désire, je pensai à continuer notre voyage dans les espaces interstellaires et je demandai au Maître de reprendre la route que nous avions momentanément quittée : « Partons, me dit-il, » si vous voulez, nous irons visiter le Soleil qui éclaire » notre Terre. — Le Soleil ! m'écriai-je. Mais, pourrons- » nous nous rendre à ce foyer de chaleur intense ? N'al- » lons-nous pas souffrir cruellement de l'ardeur de ses » rayons ? Et comment nous approcher de cet astre dont » la température extérieure atteint au moins plusieurs mil- » liers de degrés sans être brûlés, anéantis ? — Oh ! chère » âme, me répondit le Maître, oubliez-vous que nos corps » sont uniquement formés de la seule matière éthérée ? » Qu'avons-nous à craindre ? Notre essence est indestruc- » tible et les agents physiques qui durant notre vie terrestre » nous ont fait éprouver les pénibles sensations de la » chaleur intense et du froid excessif ne peuvent plus » rien contre nous. Ce qui caractérise notre être dans la » vie extra-terrestre, c'est d'avoir en propre une certaine » quantité finie et bien déterminée de cette accumula- » tion de mouvement à laquelle la Science a donné le » nom de *force vive* ou d'*énergie*. La quantité d'énergie » que chacun de nous possède et qui est d'ailleurs va- » riable d'un être à l'autre demeure éternellement cons-

» tante ; mais le nombre de particules d'éther sur laquelle
» elle est répartie peut changer et change à chaque ins-
» tant ; car il suffit, comme vous le savez, pour que cette
» variabilité du nombre des particules d'éther de notre
» être soit compatible avec la permanence de notre
» quantité d'énergie què la vitesse de vibration des par-
» ticules croîsse ou décroîsse en proportion convenable
» quand le nombre des particules en mouvement diminue
» ou augmente. Notre âme agit sur la quantité constante
» d'énergie ainsi mise à sa disposition en la répartissant
» à son gré dans un volume plus ou moins grand, sur
» une quantité d'éther plus ou moins considérable et de
» manière à satisfaire à sa volonté tantôt aux relations
» mathématiques qui correspondent à l'immobilité de
» notre être dans l'espace, tantôt à celles qui détermi-
» nent son déplacement. Lorsqu'un flux de chaleur ou de
» froid arrive sur un être terrestre, l'effet de ce flux est
» de tendre à disjoindre les différentes parties de l'être
» en les écartant de leur position d'équilibre, en désor-
» ganisant les tissus, en arrachant, lacérant la chair
» vivante comme le ferait la pénétration d'une épée
» ayant un nombre de pointes immensément grand. Rien
» de pareil n'arrive pour nos êtres ; le flux passe simple-
» ment sur nous en agitant plus ou moins fortement les
» particules d'éther qui servent de support à notre éner-
» gie et qui, grâce à leur grande mobilité relative, obéis-
» sent sans aucune résistance aux mouvements reçus ;
» et une fois le flux éloigné, notre quantité d'énergie se
» retrouve la même ; le nombre des particules d'éther
» constitutives de notre être peut avoir varié, augmenté
» ou diminué ; peu importe ; notre quantité d'énergie est

» restée en tout cas ce qu'elle était avant, ce qu'elle sera
» toujours. Cette permanence de notre énergie forme
» l'essence de notre être ; aucun agent physique, aucune
» force naturelle ne peuvent l'altérer. Il arrive fréquem-
» ment que dans nos déplacements à travers les espaces
» nous rencontrons des atomes matériels soit isolés
» comme ceux des gaz, soit juxtaposés et fortement unis
» entre eux comme ceux des corps solides. Nous
» sommes obligés de contourner ces atomes impénétra-
» bles à l'éther et par conséquent de courber à leur
» approche les trajectoires de nos molécules constitu-
» tives ; mais les déviations de route que les diverses
» parties de notre être doivent ainsi subir se font sans
» variations brusques, avec une continuité et une facilité
» telles que nous n'en éprouvons que des sensations très
» douces. Et c'est dans ces circonstances surtout que
» l'on voit l'admirable harmonie suivant laquelle est éta-
» blie et maintenue l'organisation de nos êtres ; car,
» pour éviter qu'au contact des atomes matériels des
» échanges de force vive ne se produisent et ne viennent
» accroître ou diminuer notre énergie propre, le principe
» vital qui forme liaison entre notre âme et l'éther de
» notre corps intervient à tout instant pour distribuer
» notre énergie de façon qu'en chaque région voisine
» des atomes matériels les vitesses de nos particules
» soient précisément celles qui conviennent à l'équilibre
» dynamique de notre substance ; tout transport de force
» vive en dehors de notre être propre est ainsi arrêté.
» C'est précisément en raison de cette loi du maintien
» permanent de l'équilibre de chacune de nos parties aux
» abords des atomes matériels que, comme vous l'avez

» déjà constaté, il est impossible que, lorsque nous nous
» rendons auprès des habitants de la Terre, nous leur
» révélions notre présence ; les phénomènes sensibles
» qui seraient propres à la manifester ne sauraient en
» effet avoir lieu qu'à condition qu'il se produisît
» entre les corps terrestres et nous des échanges de force
» vive incompatibles avec le principe du maintien inté-
» gral de notre énergie. »

Pendant que le Maître parlait, nous progressions dans l'espace avec une extrême vitesse que nous sentions par la douceur d'un glissement continu à travers une atmosphère infiniment subtile. Tout en me laissant ainsi emporter comme sur des ailes d'une incommensurable puissance de vol et en écoutant les profonds enseignements qui m'étaient si libéralement donnés, j'observais les phénomènes de tout ordre qui se produisaient autour de nous. Je remarquai que les êtres très nombreux, nos semblables, que nous rencontrions successivement, étaient tous revêtus de la splendeur d'une beauté idéale infiniment supérieure à la beauté telle que je l'avais conçue pendant mon existence terrestre ; et cette beauté, d'un caractère si élevé, variait d'un être à l'autre de telle façon que chacun d'eux avait son aspect particulier qui pouvait d'ailleurs changer à tout instant. J'interrogeai le Maître sur ces surprenantes constatations dont, grâce à lui, j'eus bientôt la complète intelligence. Je compris tout d'abord de suite comment s'exerce pour nous le sens de la vue ; car, notre quantité d'énergie devant rester constante, ce qui exige, comme il a été dit ci-dessus, que notre principe vital réagisse sur chacune des parties de notre être menacées dans leur équilibre par une influence extérieure

de manière à empêcher tout écoulement de force vive, il est clair que le travail fait dans ces conditions (sans aucune fatigue pour nous d'ailleurs) par notre principe vital peut déterminer une impression correspondante sur notre âme ; et, l'impression obtenue changeant naturellement suivant le travail effectué, notre âme éprouve ainsi des sensations aussi variées que les causes extérieures qui les déterminent. On se rend donc bien compte par là non seulement de l'existence de notre sens de la vue, mais aussi de celle de l'ouïe et des autres sens que nous possédons. Quant à la raison d'être de la beauté splendide et incessamment renouvelée par une admirable variété de transformations que l'on constate chez tous les êtres extra-terrestres, elle est simple. Elle réside en effet dans le principe même de leur constitution : comme il a été expliqué déjà, un être extra-terrestre se compose d'une quantité constante d'énergie répandue dans une masse variable d'éther et commandée par une âme qui agit sur elle par l'intermédiaire d'un principe vital ; on comprend par suite que l'âme peut, en distribuant convenablement la quantité d'énergie dont elle dispose, déterminer à son gré dans l'être une infinité de combinaisons de vibrations qu'elle a soin d'ailleurs de coordonner à tout instant de façon que l'aspect résultant soit toujours d'une grande beauté. Sans doute l'âme pourrait réaliser sur l'être auquel elle appartient des formes médiocres ou même laides ; mais elle ne le fait généralement pas parce que parmi les perfections que lui a données son passage de la vie terrestre à la vie extra-terrestre figure en première ligne la passion du beau. Et, comme par ailleurs l'âme est libre de modifier à tout

instant les combinaisons de vibrations auxquelles elle préside, l'aspect de l'être, tout en conservant sa beauté idéale, change fréquemment; les effets produits sont d'une variété infinie. Il va sans dire que parmi les innombrables apparences que l'être extra-terrestre peut ainsi prendre se trouve celle qu'il avait sur la Terre; seulement, en reproduisant sa forme terrestre, il idéalise cette forme, il lui fait subir à son gré une série de modifications successives par lesquelles, tout en maintenant sa ressemblance, il lui donne finalement une beauté suprême dont aucune expression ne saurait rendre l'éclat. L'apparence extra-terrestre considérée dans toute sa splendeur d'une part, l'apparence terrestre d'autre part, sont comme les deux anneaux extrêmes d'une chaîne constituée par tous les états intermédiaires; et ces états sont liés les uns aux autres comme le sont dans la vie humaine les aspects successifs d'une même personne conservant sa propre ressemblance aux divers âges que l'on rencontre en remontant le cours des ans depuis la vieillesse jusqu'aux jours radieux de l'adolescence.

Cependant nous avancions toujours. Dans notre vol rapide nous avions effleuré la pâle et mélancolique Phœbé; nous avions contemplé la majesté superbe de ses hautes montagnes et de ses cirques grandioses dont aucun être vivant, aucun bruit ne viennent jamais troubler la solitude. Les planètes voisines du Soleil passèrent devant nous : Vénus, semblable sous beaucoup de rapports à notre Terre aimée, mais en différant pourtant en ce que le jeu des forces naturelles s'y fait avec une activité incomparablement plus grande sous la double influence d'une chaleur intense et d'eaux abondantes; puis

Mercure étincelant dans le vêtement de lumière brûlante que lui jette le Soleil. Nous parvînmes enfin au Soleil lui-même. Les protubérances hydrogénées qui jaillissent sans cesse de l'astre radieux nous entourèrent de leurs ondes roses ; et il nous sembla alors que nous progressions dans un ciel tout constellé de rubis ; nous pénétrâmes ensuite dans la molle clarté de la chromosphère qui, en présence de l'incomparable éclat de la couche photosphérique qu'elle entoure, nous parut comme une vapeur infiniment subtile et légère ; nous arrivâmes à l'étincelante photosphère, dont la traversée fut pour nous un éblouissement, un anéantissement de nos esprits en présence des agitations grandioses de ses tourmentes de feu et des splendeurs de ses apaisements subits. La photosphère franchie, nous entrâmes dans la région centrale ; et là, sentant nos âmes se fondre en une béatitude incomparable, nous contemplâmes la merveilleuse sérénité de la lumière émanant de la matière dissociée ; suivant toujours le Maître, je me laissai porter dans la tranquille immensité de ce monde de l'intérieur du Soleil, où l'on aperçoit les atomes solitaires se projetant sur la photosphère, semblables à des étoiles à la douce clarté d'argent qui se détacheraient innombrables sur un fond d'or pur ; et j'allai, voyant les voiles des mystères tomber successivement devant moi, admirant avec quelle surprenante justesse se réalisent les prévisions et inductions de la Science humaine (1), admirant plus encore l'œuvre du

(1) La description de la constitution du Soleil qui vient d'être présentée est celle que M. Faye a formulée en coordination des belles découvertes que l'application de l'analyse spectrale à l'étude des enveloppes extérieures du Soleil a produites en ces dernières années et dont les plus importantes sont dues à MM. Kirchhoff, Janssen, Thollon. L'existence

Créateur et son infinie variété de combinaisons, comprenant enfin que l'objet de la création est d'arriver par l'épreuve de la vie terrestre à former des âmes épurées, capables de contempler dans la plénitude de l'allégresse et d'aimer d'un amour à nul autre pareil les merveilleuses beautés du monde matériel et les harmonies sublimes du monde moral.

(Juin 1893).

---

et l'organisation des trois enveloppes concentriques que l'on rencontre successivement en allant de l'extérieur à l'intérieur du Soleil [zone des protubérances roses hydrogénées dont l'observation journalière a été rendue possible, grâce à une très ingénieuse méthode imaginée par M. Janssen, — chromosphère pâle, — photosphère brillante, agitée par de violents mouvements internes, comprenant des vapeurs de sodium, de magnésium, de nickel, de fer, de platine (Thollon), etc., mais ne contenant ni or, ni argent, ni plomb, ni oxygène (Janssen)], doivent être regardées comme hors de doute. On est moins sûrement fixé sur la nature du noyau central, dont on aperçoit des lambeaux de surface au fond des déchirures (taches) que la photosphère éprouve par suite de l'agitation de sa matière constitutive.

Le Soleil est tellement grand (son rayon est égal à 108 fois le rayon terrestre), que, si l'on supposait le système formé par la Terre et la Lune (dont la distance à la Terre est de 60 rayons terrestres) transporté tout d'une pièce dans le Soleil, de telle façon que le centre de la Terre coïncidât avec celui du Soleil, ce système serait tout entier contenu dans le globe solaire et la Lune pourrait continuer son mouvement actuel de révolution autour de la Terre en restant constamment à peu près à égale distance du centre et de la surface du Soleil. C'est là ce qui explique l'expression : « immensité de ce monde de l'intérieur du Soleil » employée ci-dessus dans le récit.

UNE CAUSE CÉLÈBRE AU XVe SIÈCLE

GILLES DE RAYS

I

Lorsque la mort de Marie de Thouars fit passer les immenses propriétés de sa famille entre les mains de sa sœur Catherine, celle-ci était mariée, depuis déjà quatre ans, à un riche et puissant seigneur de la maison de Laval, Gilles de Rays (1), maréchal de France et doyen des barons de Bretagne.

C'est une étrange figure à étudier que celle de cet homme, comblé des dons de la fortune, doué des plus remarquables qualités de l'intelligence, déjà fameux à l'âge où tant d'autres cherchent encore leur voie et qui, à trente-six ans, périra sur un bûcher en expiation des crimes les plus monstrueux, « crime tellement inouis, dit Henri Martin (2), que cet âge de fer

(1) « Nous avons adopté, dit M. l'abbé Bossard, pour l'orthographe, la forme *Rais* : d'abord c'est l'orthographe exacte au temps de Gilles, car l'orthographe moderne a été inaugurée en 1581, par l'acte de constitution qui éleva la baronnie à la dignité de duché pairie... » — C'est là une erreur qu'il sera facile de relever en jetant les yeux sur un document inédit dont nous publions plus loin le fac-similé et dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. le duc de la Trémoïlle. Cette pièce est un traité d'alliance entre Gilles et Georges de la Trémoïlle, premier ministre du roi Charles VII ; elle porte la date de 1429 avec la signature : Gilles de *Rays*. Ce document, dont on ne peut contester l'authenticité, nous semble trancher définitivement la question.

(2) *Histoire de France*.

qui semblait ne pouvoir s'étonner de rien en fait de mal, avait été frappé de stupeur. » Et cependant quel brillant avenir s'ouvrait devant Gilles à son entrée dans la vie !

Du côté paternel, il était issu de la famille de Montmorency-Laval. Un de ses aïeux, Guy Ier de Laval, surnommé Brumor, avait épousé la nièce de l'illustre du Guesclin. C'était un héros que la Bretagne, si féconde en grands hommes, compte encore avec orgueil au nombre de ses guerriers les plus valeureux.

Par sa mère, il descendait des nobles familles de Machecoul et de Craon. Un événement fortuit devait encore augmenter ses richesses. Son père entra dans la maison de Rays et en recueillit le magnifique héritage.

La branche des Chabot, seigneurs de Rays, allait s'éteindre dans la personne de leur dernière descendante ; Jeanne la Sage était sans enfants et vivait séparée de son mari. Jeanne porta ses vues sur son cousin Guy II de Laval, père de Gilles, et comme un acte d'exhérédation dont avait été frappée son aïeule empêchait ce seigneur de faire valoir ses droits à l'héritage de la maison des Chabot, elle l'adopta et l'institua son héritier à condition qu'il prit le nom et les armes de Rays « *qui étaient d'or à la croix de sable.* »

Bien que cet arrangement eût été définitivement signé le 23 septembre 1401 et que le nouveau sire de Rays eut fidèlement exécuté les conventions qui lui avaient été imposées, Jeanne la Sage, par un nouvel acte du 14 mai de l'année suivante, changeait ses dispositions, révoquait la donation faite à son cousin et reconnaissait comme son unique héritière Catherine de Machecoul, veuve de Pierre de Craon, seigneur de la Suze.

Ce brusque revirement dans les dispositions de sa bienfaitrice irrita vivement Guy de Laval. Il refusa de renoncer aux avantages qui lui avaient été concédés et finit par intenter un procès à Jean de Craon, fils et héritier de Catherine de Machecoul. Ce procès fut porté devant le Parlement de Paris, mais avant le prononcé de l'arrêt, les deux partis se réconcilièrent et le 5 février 1404 (1) Guy de Laval épousait, avec le consentement de Jeanne la Sage, la fille de son adversaire, Marie de Craon, qui reconnaissait à son mari la propriété de la baronnie de Rays.

C'est donc aux derniers mois de cette année 1404, ou au commencement de l'année suivante, qu'il faut faire remonter la naissance de Gilles de Rays dont aucun historien n'a indiqué exactement la date.

Plusieurs auteurs, se basant sur une interprétation erronée d'un document intitulé « *Mémoire des héritiers de Gilles de Rays,* » ont fait remonter cette naissance jusqu'en 1396; mais on a combattu cette opinion et rétabli la vérité en s'appuyant sur les faits que nous avons exposés plus haut. (2)

Nous ne savons que peu de chose de l'enfance de Gilles de Rays; elle s'écoula dans un des nombreux châteaux que possédaient ses parents et fut sans doute en rapport avec le genre d'éducation que l'on donnait alors aux jeunes gens de son rang. Les armes, l'équitation, les exercices corporels durent y occuper une place prépondérante; cependant il est probable que son esprit fut également cultivé, car plus tard son procès

(1) Suivant Du Paz.
(2) Voir le travail de M. l'abbé Bossard sur Gilles de Rais.

nous révélera chez lui des goûts artistiques développés et une instruction plus complète que celle des grands seigneurs de son époque.

Il se plaisait à orner de dessins et à enluminer les pages qu'il écrivait ; il enrichissait ses livres d'émaux qu'il composait lui-même. Parmi les manuscrits de sa bibliothèque, dont un inventaire a été récemment trouvé dans les minutes d'un notaire à Orléans, figurent plusieurs auteurs latins : *Valère Maxime*, un *Traité de la propriété*, la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, en latin et en français, les *Métamorphoses* d'Ovide sont aussi mentionnés dans cette pièce curieuse.

Il aimait passionnément la musique, à ce point qu'il avait toujours avec lui dans ses voyages un orgue portatif. Son goût pour les arts le poussait à des dépenses exagérées et il ne reculait devant rien pour se procurer un objet précieux ou s'attacher un artiste de talent.

C'était en quelque sorte une nature d'élite que celle de ce protecteur des arts, de cet ami des lettres dans un siècle où la plupart des seigneurs ne s'intéressaient qu'aux travaux de la guerre, laissant aux moines et aux clercs le soin de cultiver le domaine de l'intelligence et de recueillir les trésors de l'antiquité.

Aussi pensons-nous que ce goût naturel chez Gilles de Rays fut développé et encouragé par les personnes préposées à son éducation. Malheureusement il avait à peine dix ans lorsque son père fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau.

Le 28 octobre 1415, Guy de Laval, sentant sa fin prochaine, dictait son testament dans sa résidence de Machecoul, témoin de ses derniers moments. Il élisait sa

sépulture dans la chapelle des sires de Rays, au monastère, auprès de sa « *dilecta et amantissima socia et fidelis sponsa, Maria de Credonio, quam Deus beatificet in supernis.* (1)

Il léguait à l'abbaye de Buzay mille livres d'or, à sa chère cousine Marguerite de Rougé, deux cents écus d'or ; à son cher Guillaume Quatrebarbes, sa haquenée avec le harnais et l'armure qui lui étaient propres ; à Jehan de Musillac son grand cheval *Rubens.* Il manifestait en outre la volonté qu'on distribuât cinq deniers à chacun des pauvres qui suivraient son convoi et nommait Jean de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, mari de « sa chère cousine Jeanne de Saffré » *garde, tuteur, défenseur et légitime administrateur de ses fils et héritiers Gilles et René et de leurs biens.*

Il désignait enfin comme ses exécuteurs testamentaires ses deux cousins Alain de Saffré et Jean de Rougé (2), ainsi que Georges de la Bossac et Eudes Sauvage.

Il ressort clairement de la lecture de cette pièce que Guy de Laval avait pris toutes ses mesures pour assurer les intérêts et l'avenir de ses enfants. En écartant de leur tutelle celui que son âge et ses liens de parenté semblaient désigner naturellement, leur aïeul Jean de Craon, il avait prévu que ce seigneur « *vieil et ancien et de moult grant aage* » n'aurait pas l'autorité nécessaire pour mener à bien une tâche si délicate.

L'avenir devait justifier d'une façon éclatante les sages précautions du mourant. Guy de Laval rendit le dernier

---

(1) Auprès de sa chère et bien-aimée compagne et fidèle épouse, Marie de Craon, que Dieu rende heureuse dans le paradis.

(2) *Cartulaire des sires de Rays.*

soupir peu de jours après avoir dicté ses dernières volontés, et sa veuve, Marie de Craon, se remaria presque aussitôt à Charles d'Estouteville, seigneur de Villebon.

On ignore complètement pour quelle cause les deux orphelins ne furent pas pourvus du tuteur dont leur père avait fait choix, mais les pièces du procès et les divers documents que nous avons pu consulter à ce sujet nous apprennent que Gilles et René furent placés sous la tutelle de leur aïeul, tutelle purement nominale qui laissait à ces deux enfants une liberté sans bornes Cette liberté ne devait pas tarder à dégénérer en licence.

Maître de ses actions, ne connaissant d'autre autorité que son bon plaisir, entouré de serviteurs vils et de nombreux flatteurs, possesseur d'une fortune presque royale et d'immenses propriétés, Gilles, laissé à lui-même, ne trouva nulle part l'appui qu'auraient dû lui assurer l'affection de sa mère et l'expérience de son aïeul.

Cependant il parut d'abord accessible aux nobles sentiments et son âme chevaleresque le porta vers les grandes actions.

Compagnon de Jeanne d'Arc, il se fera remarquer en combattant auprès d'elle, et ses brillants exploits lui assureront un renom de bravoure et une place glorieuse au milieu des Dunois, des Xaintrailles et de tous ces valeureux capitaines qui contribuèrent à sauver notre patrie des mains de l'étranger ; ils lui vaudront d'être nommé maréchal à vingt-cinq ans et de représenter un des pairs de France à la cérémonie du sacre de Charles VII. Mais plus tard, lorsque les loisirs de la paix auront enlevé à son activité le noble but qu'elle avait poursuivi jusque-là, lorsqu'à la vie agitée des camps,

succéderont les jours passés dans les plaisirs et dans l'oisiveté, ses mauvais instincts prendront rapidement le dessus et ne tarderont pas à s'emparer entièrement d'une imagination ardente et d'un cœur passionné.

Tout porte à penser que Jean de Craon jugea de bonne heure les inclinations de son pupille et qu'il résolut d'y remédier par le mariage.

L'un de ses premiers soins fut d'arrêter les conditions d'une alliance de Gilles, âgé de treize ans à peine, avec Jeanne Peynel, fille et héritière de Foulque Peynel, chevalier, sire de Hambie et de Bricquebec. Elle était mineure et placée sous la main et la garde du Parlement de Paris.

Nous ne connaissons pas le motif qui empêcha l'accomplissement de cette union convenue entre Jean de Craon, Charles de Dinan, seigneur de Châteaubriant, aïeul de Jeanne Peynel et Marguerite de Dinan, sa mère.

L'année suivante, la noblesse de Bretagne devait assister à la signature du contrat de Gilles avec Béatrix de Rohan, fille aînée d'Alain de Porhoët ; mais une circonstance inconnue vint encore rompre ces liens à peine formés.

A cette époque, la lutte qui ensanglantait la Bretagne depuis près d'un siècle venait d'entrer dans une phase nouvelle. Les vieilles querelles s'étaient rallumées et les partisans des deux maisons rivales de Montfort et de Penthièvre avaient pris les armes. Une tradition de famille voulait que le jeune sire de Rays s'engageât sous la bannière pour laquelle ses aïeux avaient autrefois combattu ; mais l'odieuse trahison du comte de Pen-

thièvre eut pour effet de l'en détourner et de le jeter dans la partie adverse. Il se rendit avec son aïeul Jean de Craon aux Etats-Généraux de Bretagne, réunis à Vannes le 22 février 1420, et là il mit son épée au service du malheureux Jean V, indignement retenu dans un cachot de la forteresse de Champtoceaux. Puis il jura d'employer à la délivrance de son suzerain « son corps et ses biens et en cette querelle vivre ou mourir. » (1)

Les hostilités ne tardèrent pas à éclater et eurent d'abord pour théâtre la plus grande partie du territoire appartenant aux seigneurs de Rays et de Craon ; Machecoul, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Le Loroux-Bottereau furent saccagés par l'ennemi. Le château de la Mothe-Achard tomba au pouvoir de Penthièvre. Pendant ce temps Gilles de Rays levait un petit corps d'armée, l'entretenait à ses frais et courait se ranger sous les ordres d'Alain de Rohan, qui allait mettre le siège devant Lamballe. Cette place ne tarda pas à capituler.

Après s'être emparé de Guingamp, La Roche-Derrien, Jugon, Châteaulin, Broons, les partisans de Jean V réunirent leurs forces et se portèrent sur la forteresse de Champtoceaux, où gémissait l'infortuné duc.

Le succès couronna leurs efforts et le duc de Bretagne, sorti de captivité, témoigna sa reconnaissance à ses libérateurs en les comblant d'honneurs et de richesses.

Le 11 juillet 1420, pour acquitter « les bons et loyaux services de ses cousins, MM. de la Suze et de Rays » il leur donna « toutes les terres que les fauteurs et com-

(1) Dom Maurice, *Histoire de Bretagne*.

plices d'Olivier de Blois, naguère comte de Penthièvre et Charles, son frère, possédaient dans leurs fiefs. » (1)

Cette donation parut excessive au Parlement de Bretagne qui la fit annuler et remplacer le 21 septembre par une rente de 240 livres.

Toutefois le duc ne trouva pas cette récompense proportionnée aux services rendus, et, le 28 septembre, il reconnaissait à sesdits cousins « cent autres livres de rente confisquées sur Ponthus de la Tour, l'un des partisans de Penthièvre », pour indemniser « ses fidèles serviteurs des pertes qu'ils avaient éprouvées par la prise et l'occupation de plusieurs places, entr'autres de la Mothe-Achard. » (2)

La paix signée, Gilles de Rays rentra dans ses domaines où il eut à réparer les dommages que la guerre civile y avait causés.

Le fâcheux dénoûment des premières fiançailles de son petit-fils n'avait point découragé Jean de Craon. Celui-ci, plus résolu que jamais à réaliser son projet, arrêta son choix sur une jeune héritière de la puissante famille de Thouars.

Cette fois le ciel se montra plus clément et, le 30 novembre 1420, Gilles de Rays, à peine entré dans sa 17e année épousait Catherine, seconde fille du seigneur de Pouzauzes et de Tiffauges Miles II et de Beatrix de Montejean.

Les nouveaux époux étaient cousins au quatrième degré et ils savaient que l'Eglise défendait les unions entre

---

(1) *Cartulaire* des sires de Rays, n° 241.
(2) *Ibid.*, n° 70, Vidimus de la Cour de Champtocé.

aussi proches parents ; aussi, leur mariage fut-il célébré clandestinement par un religieux, dans une chapelle particulière, hors de l'église de leur paroisse et sans que leur bans eussent été préalablement publiés. « *Matrimonium in quadam Capella extra eorum parrochialem ecclesiam, absque bannorum editione, per quemdam presbiterum religiosum solemnizari fecerunt !* »

Ils vécurent ainsi pendant dix-huit mois ; au bout desquels ils furent pris de scrupules et demandèrent au Pape, Martin V, l'absolution de leur faute.

Le 24 avril 1422, Jourdain, évêque d'Albano, légat du Pape, écrivait à l'évêque d'Angers pour l'inviter à prononcer contre les deux époux une sentence de séparation puis, après leur avoir imposé telle pénitence qu'il jugerait convenable, à les absoudre de leur crime d'inceste et à leur faire contracter un nouveau mariage. Conformément à ces instructions, Hardouin de Bueil, alors évêque d'Angers, fit une ample information, « *quamplures testes nobiles, honestos et fide dignos, de contentis in eisdem lit-*

Voici comment s'établit la parenté entre Gilles de Laval et Catherine de Thouars.

AMAURY III DE CRAON

|	|
Pierre de Craon.	Béatrix de Craon, mariée à Eon de Lohéac.
|	|
Jean de Craon.	Catherine de Lohéac, mariée à Renaud de Thouars.
|	|
Marie de Craon, mariée à Guy II de Laval.	Miles II de Thouars.
|	|
Gilles de Laval, baron de Rays.	Catherine de Thouars.

teris noticiam habentes examinavimus et inquisivimus diligenter » et après avoir reconnu l'exactitude des faits mentionnés dans la lettre de l'évêque d'Albano, le 26 juin 1422, dans son château de Chalonne, il procéda à un nouveau mariage en présence de Jean de la Noue, seigneur de Vigneu, de Jean Chevallier et Jean Gourdeau, écuyers de Luçon, de Jean Dauverse, docteur en l'un et l'autre droit, et de Jean de Château-Giron, chanoine d'Angers, et d'une foule considérable accourue de tous côtés !

Cette union semblait se conclure sous les plus heureux auspices. Tout paraissait sourire aux jeunes époux. Leurs richesses étaient considérables, et nous ne saurions mieux faire, pour en donner une idée à nos lecteurs, que d'emprunter au *Mémoire des héritiers de Gilles de Rays* le bilan de cette fortune quasi-royale :

« Pour monstrer la prodigalité notoire de feu Messire Gilles de Rais (1), vrai est qu'il estoit noble et puissant seigneur, extrait de grandes et anciennes maisons comme de Laval, de Roucy, de Montmorency, de Rais et de Craon.

Item, il était seigneur de plusieurs nobles seigneuries et de grande valeur, car il possédait de la succession de feu Messire Guy de Rais, son père, la baronnie de Rais, composée de plusieurs châtellenies et seigneuries comme de Pornit (2), Machecou, Saint-Estienne-de-Malemort (3),

(1) Nous conservons dans cette citation l'orthographe *Rais* qui est celle employée dans le document dont nous donnons quelques extraits. Nous agirons de même à l'avenir et conserverons l'orthographe *Rais* dans toutes les pièces où nous le rencontrerons, mais nous ferons remarquer que ces pièces dues à la plume de copistes ne sauraient prévaloir contre l'original dont nous donnons plus loin le texte et où figure la signature « Gilles de Rays » de la main même du maréchal.

(2) Pornic (Loire-Inférieure).

(3) Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

Preuigné, Veuz (1), l'isle de Bouyn, etc.; à cause de la dite baronnie, le dit messire Gilles estoit doyen des barons du duché de Bretaigne.

Item, il estoit seigneur, à cause de son dit père, des terres de Blason, Chemellier, Fontaine-Millon (2), La Mote-Achart, La Maurière, Ambrières, Saint-Aubin-de-Fosse, Louvain et plusieurs autres de Bretaigne et autres pays qui pouvoient valoir dix à douze mil. liv. de rente.

Et de la succession de Messire Jehan de Craon, son ayeul maternel, estoit seigneur des terres et châtellenies de la Suze, Briolay, de Champtocé et Ingrandes, du Loroux-Bottereau, de la Benaste, du Bourneuf-en-Rais, Senehé (3), la Voulte et plusieurs autres qui bien valoint 13 à 14 mil. liv. de rentes et plus.

Item, fut marié à dame Catherine de Thouars, dame de Pousauges, *Thiffauges*, Chambernays (4), Confolant, Chasteau-Morant, Savenay, Lambert, Grez-sur-Maine, et plusieurs autres belles terres valants six à sept mil. liv. de rente ou environ.

Item, tant à cause des dites successions que du dit mariage escheurent au dit Messire Gilles plusieurs biens meubles valants bien cent mille escus d'or. Ainsi outre les dits biens meubles, il tenoit en grosses baronnies, etc., 30,000 livres de vray domaine et plus sans les autres proufits qu'il tiroit de ses sujets.

Item, à cause de son office de mareschal de France avoit grands gages et pensions du Roy avec plusieurs

(1) Vûe.
(2) La Fontaine-Milon.
(3) Sénéché.
(4) Les principautés de Chabanais et de Confolens avaient été apportées dans la famille de Thouars par Jeanne de Chabanais, femme de Miles Ier.

dons gratuits, ainsi avoit à dépenser par chacun an 40 ou 50,000 livres au plus. »

Si l'on tient compte de la valeur de l'argent à cette époque, on peut affirmer que les revenus de Gilles de Rays devaient s'élever à plus de quatre millions de notre monnaie ; fortune considérable en ce temps et « qui devait, dit Désormeaux, paraître d'autant plus éclatante que l'apanage des frères des ducs de Bretagne ne montait alors qu'à dix mille livres de rente. »

Toutefois Gilles n'eut pas aussitôt après son mariage la jouissance des biens qui devaient lui revenir du côté de sa femme. Il ne put en disposer qu'à la mort de Marie de Thouars, survenue en 1424, et à la suite de laquelle il dut traiter avec Jacques Meschin, seigneur de la Roche-Ayraud, second mari de sa belle-mère Béatrix de Montejean, au sujet du domaine qui avait été attribué à cette dernière sur la baronnie et la châtellenie de Tiffauges et de Beaurepaire.

Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Chantocé dut intervenir dans cet arrangement en qualité de curateur du jeune sire de Rays qui n'avait pas encore atteint sa majorité.

Ce dernier, cédant aux sollicitations du seigneur de la Roche-Ayraud et de sa femme, leur avait accordé l'autorisation d'occuper une de ces deux forteresses à leur choix, mais le vicomte de Thouars fit valoir ses droits de *chemier* (1) contre tous les dommages qui pourraient résulter de cette concession.

(1) Chef de famille.

II

Gilles ne jouit pas longtemps de la vie de famille ; car trois mois après son mariage il reprit les armes dans la courte campagne qui amena la déchéance définitive de la maison de Penthièvre, et il assista aux sièges de Clisson et des Essarts. Ces derniers refuges des ennemis du duc de Bretagne tombèrent aux mains des assaillants.

Dans cette série de sièges et de combats, Gilles de Rays, malgré son jeune âge, avait fait preuve de sérieuses qualités et d'une rare intelligence des choses de la guerre. Nous allons le retrouver, quatre ans plus tard, donnant sur un plus vaste théâtre la mesure de son talent et de ses connaissances militaires.

Charles VII défendait contre les Anglais les dernières provinces de son royaume. Une partie de ses sujets étaient révoltés contre lui et ses grands vassaux, le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne faisaient cause commune avec les rebelles que rien ne semblait plus devoir arrêter dans leur marche envahissante. Heureusement la discorde se mit dans les rangs de ces nouveaux alliés ; le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, quitta le premier l'armée anglaise et vint mettre son épée au service du roi de France, ce qui lui valut d'être élevé à la dignité de connétable.

Peu après, le duc de Bourgogne se séparait des Anglais à son tour et n'attendait que le moment propice pour se retourner contre eux ; enfin Jean de Craon, député par Charles VII près du duc de Bretagne, se montrait habile négociateur et arrêtait les bases d'un traité de paix entre les deux adversaires.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée des seigneurs de Bretagne réunis à Nantes, fut définitivement signée le 8 septembre 1425, à Saumur, où le roi de France et Jean V s'étaient ménagé une entrevue.

Gilles de Rays, qui avait combattu dans l'armée du comte de Richemond, à la tête de nombreux écuyers et de sept compagnies d'hommes d'armes, levées et entretenues à ses frais, fut choisi pour accompagner son suzerin à Saumur.

Il fit, ce jour-là, sa première apparition à la cour où sa bonne mine, son immense fortune, ses armes luxueuses, l'éclat de son nom et de sa réputation lui valurent un accueil des plus flatteurs.

Complètement gagné à la cause nationale, il prit du service dans l'armée du roi et assista d'abord aux tentatives infructueuses que fit le connétable pour s'emparer de Saint-Jean de Beuvron ; il battit ensuite le pays entre Le Mans et Angers.

Son arrivée devant Saint-Jean de Mortier, assiégé par Ambroise de Loré, décida du sort de cette place qui capitula bientôt ; peu après, le château de Malicorne subit le même sort. La vie sauve fut accordée aux étrangers ; mais Gilles, voulant faire un exemple, ordonna de pendre impitoyablement tous les Français trouvés parmi les défenseurs de ces deux forteresses. Ces premiers succès enflammèrent son courage ; partout il se fit remarquer : à Montargis, à Ambrières et surtout au siège du Lude, où il escalada les murailles avec une telle vigueur, qu'il arriva le premier au sommet du rempart et tua de sa main le capitaine anglais Blackburne, qui commandait es assiégés. Rejeté sur le Lude après la perte du Mans,

dont il s'était emparé avec Beaumanoir et La Hire, il se dirigea vers Orléans, où allait se décider le sort de la campagne.

C'est là qu'il rencontre Jeanne d'Arc et devient aussitôt un de ses plus fidèles amis et de ses plus fervents admirateurs.

Le roi lui ayant confié le soin de veiller sur l'envoyée de la Providence, il se dévoue corps et âme à sa mission. Il s'incline devant une puissance surhumaine qui se manifeste d'une manière si miraculeuse, il obéit sans résistance à des ordres émanés de la sagesse divine et soutient obstinément Jeanne de son épée dans les combats et de son appui dans les conseils de guerre où la haine jalouse lui suscite sans cesse de nouvelles difficultés.

On dirait que l'héroïque jeune fille a fait passer en lui une partie du souffle dont elle est animée ; l'audace de Gilles ne connaît plus de bornes et ses exploits frappent d'admiration ses ennemis eux-mêmes.

Jeanne, partie de Blois le 25 avril 1429, entrait dans Orléans quatre jours après et renvoyait aussitôt Gilles de Rays et Ambroise de Loré dans la ville qu'elle venait de quitter, afin de pourvoir au ravitaillement de son armée.

Cette opération, d'une exécution difficile au milieu d'un pays occupé par un ennemi nombreux et puissant, eut un heureux résultat « et le mercredy, quatriesme jour de may, l'an vingt et neuf, partit la dite Pucelle pour aller au devant des autres vivres que amenoit le sire de Rais et allèrent avec elle tous les capitaines (et là estoient Mgr Dunois, La Hire, messire Florent d'Hilliers, le baron de Colonches) jusqu'à la forêt d'Orléans et falloit passer au plus près de la bastille desdits Anglois, nommée

Paris. Et quand ceux de la ville les virent venir, saillirent au devant pour les recepvoir à grande joie ; et eulx venus au dit Orléans prinrent leur réfection et puis vindrent en l'ostel de la ville requérir habillements de guerre comme couleuvrines, arbalestes, eschelles et autres habillements et partirent pour aller à Saint-Loup. » (1)

Le siège d'Orléans à peine levé, l'armée du roi se remit en campagne. Gilles de Rays accompagna Jeanne d'Arc à Meung-sur-Loire (2) et à Patay (3), où il se lança à la poursuite des Anglais et en fit un grand carnage.

Trois jours après, il recevait une somme de mille livres « que le roy, nostre dit seigneur, par ses lettres patentes, données le XXI juing MCCCCXXIX, a ordonné estre baillée, pour récompenser (le sire de Rays) des grands frais, mises et dépenses que faire lui a convenu, afin d'avoir soy naguères mis sus et assemblé par l'ordonnance du roy, certaine grosse compaignée de gens d'armes et de traict et iceulx avoir entretenus pour les employer à son service en la compaignie de Jehanne, la Pucelle, afin de remettre en l'obéissance du dit seigneur la ville de Jargeau que tenoient les Anglois. » (4)

Gilles était alors à l'apogée de sa gloire et de sa puissance. Comblé des faveurs du roi, il jouissait d'un immense crédit près du premier ministre, Georges de la Trémoïlle, avec lequel il avait signé un traité d'alliance, le 6 avril 1429.

Voici cette pièce curieuse que M. le duc de la

(1) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, vol. V, page 200.
(2) Bataille de Meung-sur-Loire — 15 juin 1429.
(3) Patay — 18 juin 1429.
(4) Extrait du 8e compte de Guillaume Chartier. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, T. V, p. 260.

Trémoïlle, descendant du ministre de Charles VII, a retrouvée tout récemment et qu'il nous a gracieusement autorisés à reproduire dans notre ouvrage. « Gilles, seigneur de Rays et de Pousauges, certiffions à tous qu'en recongnoissance des grans biens, honneurs et courtoisies que nous a faiz en maintes manières nostre très-honnoré et puissant seigneur, Monseigneur George, seigneur de la Trémoïlle, de Sully et de Craon, et a espérance de faire ou temps advenir, et pour la bonne et ancienne amour et confiance que de sa courtoisie il a eue et a envers nous et pour plusieurs autres considéracions par lesquelles nous nous sentons raisonnable tenir à luy, tant par lignage que autrement, nous lui avons promis, juré et enconvenancé sur la foy et serement de nostre corps et sur le reproiche de nostre honneur et de rechief luy promettons par ces présentes que à tous ses affaires et besoings et toutes les foiz qu'il nous requerra ou fera requérir, nous le servirons de toute nostre puissance jusques à mort et à vie envers tous et contre tous seigneurs ou autres, sans nul excepter de quelque estat qu'il soit, son mal, dommaige et deshonneur comme le nostre escheverons (1), son honneur, bien et avancement garderons et pourchasserons en la bonne grâce et amour du Roy, et en son service, en l'estat qu'il est à présent ou plus grant, se pouvons, l'entendrons. Et se scavons aucun de quelque estat qu'il soit qui luy vueille faire porter ou faire faire dommaige ou ennuy en sa personne, en son estat ou en ses biens, ne qui parle de luy à sa charge ou deshonneur, ou machine aucun discord, debat ou mal

(1) Esquiverons.

luy faire en quelque maniére que ce soit, nous l'en advertirons, garderons et deffendrons et respondrons pour luy comme pour nous et pour nostre propre fait. Et généralment nous maintendrons envers luy en tous cas comme vray, bon et loyal parent, amy et allié doit faire l'un envers l'autre. A peine, se faulte avoit en nul des cas dessus dits ne autres qui touchent bonne amitié et alliance maintenir que il nous puisse reproicher de nostre honneur et deshonneur. Et en ce faisent avons renoncé et renonçons à toutes alliances, serements, promesses et seellez par nous faiz ou à faire envers quelxconques personnes qui pourroient préjudicier à ces présentes et à toutes alléguacions qui se pourroient trouver au contraire d'icelles. Et tout sans fraude, barat ne malengin. Et affin qu'il appaire que ainssi le voulons et entendons faire et tenir léalment sans varier, nous à greigneur confirmacion avons signé ces présentes de nostre main et séellées du propre seel de nos armes.

Donné à Chinon le 6e jour d'avril, l'an mil CCCC vingt et neuf, après pasques.

Gilles DE RAYS. »

Les services du sire de Rays allaient bientôt recevoir une récompense exceptionnelle. Les Anglais avaient été chassés de Troyes et de Châlons, et Jeanne d'Arc, fidèle à sa mission, voulait conduire le roi Charles VII à Reims, où il devait être sacré.

La cérémonie eut lieu le 16 juillet 1429, et Gilles qui avait été promu maréchal de France le matin même, prit rang parmi les six pairs laïques choisis pour assister le roi en ce jour solennel. Il figura aussi à la tête des seigneurs qui escortèrent la sainte Ampoule.

« Vers huit heures du matin, le maréchal de Rais, le maréchal de Boussac, le seigneur de Graville et le seigneur de Culan, admiral de France, montaient à cheval, bannière au vent, magnifiquement armés et habillés. » Arrivés à l'abbaye ils « firent le serment accoustumez (c'est qu'ils promirent qu'ilz la conduiroient et reconduiroient seurement) et l'apporta bien dévotement et solempnellement l'abbé estant revestu en l'habit pontifical, ayant dessus lui un riche parement d'or, jusque devant l'église de Saint-Denis. Et là vint l'archevêque, pareillement revestu et accompaigné des chanoines et la prinst et porta dedans l'église et la mist sur le grand autel de Notre-Dame de Reims... Et après le service fust la saincte Ampole reportée et conduite ainsy qu'elle avoit estée apportée ». (1)

Le rôle joué par Gilles dans cette glorieuse journée et la dignité qu'il reçut à cette occasion se trouvent mentionnés dans une lettre écrite le jour même par trois gentilshommes Angevins. Ces seigneurs avaient assisté à la cérémonie et s'empressaient d'en communiquer les détails à la femme et à la belle-mère de Charles VII. Peut-être même était-ce sur la demande de cette dernière, Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, qu'avait été écrite cette lettre dans laquelle nous relevons le passage suivant : « Aujourd'hui ont été faitz par le roi contes les sires de Laval et le sire de Sully et Rays mareschal. »

Tous ces honneurs décernés à Gilles de Rays étaient la juste récompense de son héroïque conduite et une sorte de consécration de l'estime générale que l'on avait

(1) Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc*. Journal du siège d'Orléans et voyage à Reims, T. V, p. 129.

dans l'armée pour ce jeune guerrier de 25 ans, appelé par la confiance de son roi à la plus haute charge militaire du royaume.

Une nouvelle distinction lui était encore réservée. Au mois de septembre 1429, Charles VII adressait au nouveau maréchal les lettres-patentes qui suivent :

« CHARLES, *par la grâce de Dieu, roy de France,*

» Savoir, faisons à tous présens et avenir que nous, ayans en mémoyre les hauls et recommandables services que nous a faiz et fait de jour en jour ou fait de noz guerres et autrement, nostre amé et féal chevalier, conseiller et chambellan Giles, sieur de Raiz, mareschal de France, et les grans périlz et dangiers esquelx, pour nostre propre fait et querelle et pour la conservacion de noustre couronne et seignorie il a exposé maintes foiz et moult chaleureusement sa personne, en bien démonstrant sa vaillence et bonne affection, comme à la prinse du Lude et autres pluseurs beaux faiz, au lièvement du siège que tenoient naguères devant la ville d'Orléans les Angloys, anciens ennemis de nostre royaulme et seignorie, à la journée aussi et bataille de Patay, où, après ledit siège levé, nosdiz ennemis ont esté desconfiz ; et depuis, en l'armée que naguères avons faicte tant en la ville de Reims, pour noustre couronnement et sacre que autre part oultre la rivière de Seine, pour la recouvrance de pluseurs noz païs que adoncques occupoient nosdiz ennemis ; lesquelx païs, par le bon aide et loyal service que nous y a fait ledit mareschal et autres noz chiefs de guerre et vassaulx, en la compaignie de pluseurs des seigneurs de nostre sang qui nous y ont aussi accompaignez et serviz, nous avons, l'aide de Dieu tousjours devant,

réduiz et remis en nostre obéissance ; ayans esgart aussi aux grans noblesces et seignories que tient dès à présent, et plus tiendra par succession en noustre dit royaume et seignorie ledit sieur de Raiz, *qui est très puissant* et noble hostel dont il est à présent chief, à icelui sieur de Raiz pour ces causes et considéracions et plusieurs autres à ce nous mouvans, et à ceste *intention* (1) que de sesdiz recommandables services soit mémoire perpétuel, avons de noustre certaine science octroyé et octroyons de grâce espécial, plaine puissance et auctorité royal, par la teneur de ces présentes, *que, pour* l'ennoblissement de ses armes et accroyssement d'onneur, pour lui, sa postérité et maison, il puisse et lui loise avoir et porter à tousjours *mais, à* l'escuçon de sesdictes armes, une orleure de noz armes en laquelle aura fleurs de liz d'or semées sur champ d'azur ainsi et par la forme et manière qu'il est en cest endroit pourtrait, figuré et armoyé. » (2)

» Et icelle orleure de noz armes lui avons donnée et donnons par ces dictes présentes : voulens et octroyans que d'icelles armes et de noustredict octroy lui et les siens qui devront porter ses dictes armes, joïssent et usent à tousjours mais perpétuelment et les puissent porter ainsi que dessus est dit, pourtraict et figuré, sans ce que, ores ne pour le temps à venir, leur soit en ce contredit ou obicé par qui que ce soit en aucune manière et que ces présentes,

(1) Les mots écrits en italique manquent sur l'original ; ils ont été ajoutés par M. Marchegay dans la copie qu'il a donnée de cette pièce intéressante.

(2) Le dessin se trouve au milieu des sept dernières lignes de l'original en parchemin conservé au chartrier de Thouars. Ces lettres ne furent jamais ni scellées ni enregistrées « probablement, dit M. Marchegay, parce que ajournées à cause de la guerre, ces formalités ne tardèrent pas à être rendues impossibles par le trop célèbre procès qui eut pour conséquence le supplice du maréchal de Rays. »

pour greigneur approbation, soient enregistrées en la chambre de noz comptes et ou trésor de noz chartres et partout ailleurs où il appartiendra, se bon semble au dit sieur de Raiz et il le requiert.

» Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons faict mettre à ces dictes présentes noustre séel.

» Donné à Suly-sur-Loire, ou mois de septembre, l'an de grâce mil quatre cens vingt et neuf, et de noustre règne le septiesme.

» Par le Roy, en son conseil, ouquel l'évesque de Sées, les sires de Lebret, de la Trémoïlle, de Trèves, de Gaucourt et de Mareuil et autres estoient.

» J. Le Picart. » (1)

En quittant Reims, le maréchal de Rays prit le commandement du troisième corps de l'armée française qui marchait sur Paris. Le duc de Bedfort voulut en vain lui barrer le passage, il fut battu à Senlis et vigoureusement poursuivi par les vainqueurs qui arrivèrent devant la capitale et commencèrent immédiatement les travaux du siège. Là encore, Gilles se distingua entre tous par son intrépidité ; à l'attaque du faubourg de Saint-Honoré, il resta tout le jour dans un fossé, exposé aux plus grands dangers auprès de la Pucelle, qui se retira grièvement blessée.

Après la retraite de Paris, le jeune baron de Rays rentra un moment dans l'obscurité ; on ignore même s'il resta à l'armée ou s'il revint dans ses domaines pour y

(1) Cette copie a été collationnée sur celle qui nous a été communiquée par M. le duc de la Trémoille, propriétaire du document original,

goûter un repos bien mérité. Sur ces entrefaites, Jeanne d'Arc était tombée aux mains des Anglais, qui instruisaient son procès avec une ardeur féroce et se préparaient à commettre le crime le plus lâche qui ait jamais souillé la mémoire d'un peuple civilisé. Gilles reparaît tout à coup à Louviers, où s'était réuni un corps d'armée destiné à opérer contre les positions des Anglais en Normandie et peut-être même à tenter la délivrance de l'illustre prisonnière. Les frais qu'il a dû faire pour équiper et entretenir sa troupe ont absorbé ses ressources, et, pour faire face à des dépenses urgentes, il est réduit à emprunter 260 écus d'or à Roland Mauvoisin, gouverneur de son château de Princay. (1)

Après la mort de Jeanne d'Arc, l'ardeur de Gilles de Rays semble s'éteindre ; il poursuit encore sa carrière

(1) Le chartrier de Thouars conserve encore cette reconnaissance, que nous donnons ici textuellement :

« Nous, Gilles, sire de Rais, comte de Brienne et seigneur de Pouzauges, maréchal de France, connoissons et confessons devoir et être bien et loyalement tenu et obligé à notre très cher et amé écuyer et capitaine de Prinçay, Rolland Mauvoisin, en la somme de treize-vingts écus de poids de franc, ainsi qu'il appert selon les parties d'icelle ci-après déclarées.

» C'est assavoir la somme de huit vingts écus d'or, dit poids, à cause et par achat d'un cheval moreau, sellé et bridé que avons présentement fait prendre de lui pour bailler à notre cher et bien amé écuyer Michel Machefer, capitaine de gens d'armes et de trait de notre compagnie, auquel nous avions promis, pour venir avec nous en ce présent voyage, lui bailler et délivrer un cheval de prix, incontinent que serions en cette ville de Louviers.

» *Item* la somme de cent écus d'or dit poids, tant à cause d'un harnois complet que semblablement avons fait prendre du dit Mauvoisin durant que dernièrement étions à Sablé, pour bailler à Pierre Darien, que à cause de pur et loyal prêt, et pour plusieurs menues nuses qu'il nous a puis naguères fait et mis pour nous de notre commandement, à notre très grand besoin et affaires.

» Lesquelles parties et chacune se montent ensemble la dite somme de treize vingts écus d'or de poids de franc, dont nous tenons pour content, et bien payé du dit Mauvoisin ; laquelle somme nous promettons, par la foi et serment de notre corps et sur notre honneur et scellé et l'obligation de tous et chacuns nos biens meubles et immeubles présens et à venir

militaire, mais avec moins d'éclat ; cependant il signale encore sa présence de loin en loin, à Lagny, dont il fait lever le siège en 1432, et à Sillé-le-Guillaume.

III

Lorsque Gilles eût quitté définitivement l'armée, il se retira dans son château de Tiffauges, où l'oisiveté, mauvaise conseillère, ne tarda pas à développer en lui les semences du mal. Là, les jours se succèdent lentement dans une monotonie désespérante derrière ces hautes murailles sombres et tristes comme l'intérieur d'une prison ; l'esprit inquiet et désœuvré cherche une occupation et une pature. Gilles se complait dans les lectures prolongées.

Les poëmes d'Ovide et les élucubrations malsaines de Suétone viennent hanter son imagination voluptueuse.

Bientôt, se laissant entraîner dans une douce rêverie, il voit se dérouler devant lui les tableaux les plus séduisants. Le château de Chinon lui apparaît tel qu'il l'a vu : plien de bruit, de mouvement et de vie, avec ses salles resplendissantes de lumière, ses tables richement servies, ses écuries peuplées de chevaux magnifiquement harnachés. Un monde de seigneurs, de courtisans, de princes et de grandes dames tourbillonne devant ses yeux.

---

rendre et payer audit Mauvoisin ou à son certain commandement ou ayans cause de lui, dedans la fête de Notre-Dame-Chandeleur prochainement venant, sans jamais nous ni les noz ni ayans cause de nous en venir à l'encontre, et en les obligeant pareillement à ce faire et tenir.

» Donné à Louviers, sous notre scel, le 26e jour de décembre l'an 1430.

» GILLES.

» Du commandement de Monseigneur,

» LE SELIER. »

Le souvenir de ce luxe dont il a été environné, de ces fêtes auxquelles il a pris part et dont il a été souvent le héros par sa magnificence et ses bonnes fortunes s'empare de lui, et, comme le vautour, s'attache sans cesse à ses flancs. Alors il n'a plus qu'une pensée, qu'un désir : c'est de briller encore et de retrouver les beaux jours de Chinon.

D'ailleurs, ses richesses sont immenses et, maître de sa fortune dès sa plus tendre jeunesse, il en a toujours disposé avec une prodigalité sans bornes.

Lorsque la Bretagne a célébré la délivrance de son bien-aimé duc Jean V et l'écrasement de la famille de Penthièvre, personne n'a surpassé le faste inouï qu'il a déployé pour fêter cet heureux événement.

Mais maintenant il ne s'agit plus de vivre comme un seigneur de son rang : il lui faut un luxe et des honneurs princiers.

A l'exemple du roi de France et du duc de Bretagne, il se donne un héraut qui porte son nom et ses armes ; son équipage de guerre et ses troupes ont toujours été entretenus sur un tel pied, qu'ils ont causé partout l'étonnement et l'admiration ; cependant il veut avoir mieux encore. Il se forme une escorte vraiment royale de 200 cavaliers aux armures étincelantes et montés sur des chevaux superbes pour l'accompagner en tous lieux ; non content de leur fournir leurs armes et leurs vêtements et de pourvoir à tous leurs besoins ; il entretient encore une armée de domestiques pour les servir ; tous ces gens, chevaliers, écuyers, serviteurs le suivront dans ses déplacements pour donner au peuple une haute idée de sa puissance et de sa grandeur.

Ce n'est pas une mince dépense que celle de tout ce monde occupant les meilleures hôtelleries des villes où le caprice de Gilles de Rays les conduit et là, faisant bonne chère et vidant force hanaps à la santé de leur cher seigneur et bon maître.

Qu'importe ! Il faut éclipser ses rivaux et les écraser par son luxe.

Son hôtel de la Suze à Nantes et ses nombreux châteaux regorgent d'objets de prix. Mais c'est surtout dans sa résidence de Tiffauges qu'il accumule toutes les merveilles artistiques de l'époque.

Dans sa bibliothèque sont rangés des livres précieux magnifiquement reliés et qu'il se plaît à décorer lui-même de peintures et d'émaux.

Les murs des vastes salles du château disparaissent sous les plus riches tentures et les tapisseries de haute lice. Les meubles sortis des mains des plus habiles ouvriers y abondent ; sur les dressoirs, de riches services d'argenterie massive étincellent.

Mais tout cela n'est rien auprès de la magnificence déployée dans la chapelle de Saint-Vincent, située dans l'enceinte même du château. Les chandeliers, les encensoirs, les vases sacrés, les reliquaires (parmi lesquels le chef d'argent de saint Honoré) sont de véritables œuvres d'art ciselées et rehaussées des pierres les plus précieuses. (1)

La soie, le drap d'or, les tissus « les plus riches et les plus fins qu'on pouvait trouver » sont employés à la confection des chasubles, des chapes et autres ornements

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rays.

d'église pour lesquels il ne recule devant aucune dépense, si exagérée qu'elle soit.

Les fournisseurs connaissent si bien son orgueilleuse prodigalité, qu'ils en arrivent à lui vendre toute chose au double de sa valeur, quelquefois au-delà et à réaliser sur lui des bénéfices incroyables. C'est ainsi que sans s'inquiéter du véritable prix des objets qu'il achète, il paie une aune de drap d'or de 25 ou 30 écus jusqu'à trois ou quatre fois cette somme et donne sans sourciller pour « trois chappes de drap d'or 14.000 écus, alors qu'elles ne montaient pas à plus de 4.000. » (1)

Plusieurs jeux d'orgue contribuent encore à donner de l'éclat aux cérémonies de la chapelle qui se célèbrent toujours en grande pompe. Un nombreux clergé dont il décore le doyen, messire de la Ferrière, du titre pompeux d'évêque, plusieurs chantres, un archidiacre, messire Jourdain ; un vicaire, Olivier Martin ; un trésorier, Jean Rossignol ; un maître d'école, des chanoines, des chapelains, des coadjuteurs ; des clercs, des enfants de chœur sont attachés au service religieux et composent un collège dont il rédige lui-même les statuts.

Ce nombreux personnel, pourvu de bons appointements (2), vit grassement aux dépens de ce maître vaniteux et prodigue.

Chacun de ces personnages a, selon sa dignité, un ou plusieurs domestiques sous ses ordres ; les plus beaux chevaux des écuries sont à leur service pour suivre « Monseigneur » dans ses périgrinations ; leur table est

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rays.

(2) Quelques membres de son clergé recevaient 300 écus par an, certains même en touchaient jusqu'à 400. M. l'abbé Bossard, *Gilles de Rais*, p. 63,

abondamment pourvue des mets les plus délicats et des vins les plus recherchés.

Ils sont revêtus « de robes traînantes d'escarlate à fines pannes et fourrures de martes, de gris, de menu vair et d'autres fines plumes et fourrures »; (1) au chœur ils portent « des surplis du tissu le plus fin, des aumusses et des chapeaux de chœur de fin gris, doublés de menu vair comme s'ils eussent été de grand état et de grande science, constitués en dignités et ainsi que les chanoines d'église ont accoutumé d'en avoir. (2)

Tout cela ne suffit pas encore et Gilles demande, à plusieurs reprises, au pape, « que ses chanoines soient mitrés comme prélats ou comme les chanoines de l'église de Lyon. »

Il sollicite en même temps l'autorisation de fonder un collège de 4.000 livres de rente où tous les bénéfices de son pays soient réunis. (3)

Mais, à son grand regret, le pape repousse ses deux requêtes qui dénotent chez leur auteur plus de vanité que d'intelligence de la religion.

Tout ce luxe est si grand que ses contemporains ne croient pas qu'il soit possible à un roi de France d'entretenir une chapelle pareille et que l'un de ses historiens (4) s'écrie avec emphase : « Le successeur de Saint-Pierre ne possédait rien d'aussi magnifique et le Vatican eût envié l'éclat et la pompe qui environnaient la célébration

---

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rays.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) De Roujoux. *Histoire des ducs de Bretagne.*

des saints mystères dans la chapelle du château de Tiffauges. » (1)

En 1432, Gilles fonde définitivement la chapelle du Loroux-Bottereau crée vers 1430 (2) par sa bisaïeule, Catherine de Machecoul.

Voici le début et les principales dispositions de ce curieux document :

« Nous, Gilles, sire de Rais, comte de Bouesne, seigneur de la Suze et de Pousauges, mareschal de France,

» A révérend père en Dieu, M. Jehan, par la grâce de Dieu à présent evesque de Nantes ou à ses vicaires en spirituelle révérence a (avec) tout honneur comme ja piecza (depuis quelque temps) noble dame Catherine de Machecoul, dame en son vivant de la Suze, de la Benaste et du Loroux-Bottereau, mère de très honnoré seigneur et ayeul M. de la Suze et de Champtocé, héritier seul et pour le tout de la ditte dame, laquelle comme lon dit en sa santé et en son vivant, longtemps paravant son deceix eust égard es choses terriennes qui sont transitoires et estalouriables au regard des choses célestielles qui toujours sont perpétuelles et permanables pensant en ces choses et autres, pensant avoir partye et portion de la gloire célestielle et avoir participation es prières des sainctes et saincts du paradis, eust pour le saulvement de l'âme d'elle et de cets père et mère et aussy de cets prédécesseurs et successeurs, fait faire construire et eddifier en la ville du dit lieu du Louroux-Bottereau ung hostel et habitation pour logier et hébergier et recepvoir

(1) Gilles de Rays lui-même, au dire de Vallet de Viriville, était chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers.

(2) Cet hôpital fut vendu le 17 janvier 1791.

les pauvres allans et passans par la dite ville, aussy les malades y survenant, pauvres femmes en couches estre doulcement reçues et gardées et gouvernées en leurs couches et gézines et illec doulcement repeües et allimentées. » Une chapelle est annexée à l'hôpital, on doit y célébrer trois messes par semaine :

« L'une en l'honneur et révérence de Madame Saincte Marte et l'autre en l'honneur du Ladre qui fut frère de Madame la Benoiste Magdelaine et l'autre de Requiem pour les trepassez .. Et aussy eust voullu et ordonné sur l'espérance ci-dessus ditte que en ladite chapelle chacun an fust dict et célébré à notte chacun jour de la feste du dit Ladre et Madame Saincte Marte, la veille d'icelles festes, vespres à notte, les dits jours matinnes messes de iceux sainct et saincte, heures canionaux et secondes vespres de celui jour : pour dire et célébrer le dit service divin eust laissé à la dite chapelle calice d'argent doré, missel complet, graduel doré, notez et autres ornemans à ce nécessaires et partisans. »

Suivent les dispositions prises par la bienfaitrice pour la lingerie et l'alimentation des malades, puis l'énumération des bénéfices attachés à l'aumônerie ; l'acte continue en ces termes : « Sachent tous que nous désirons de tout nostre cœur et puissance accomplir les testamens, volontés et ordonnances de nos prédécesseurs et que jamais ne voudrions empescher le saulvement de lame de notre dit sieur et ayeul et aussi de sa dicte mère, ne atirer à nous les héritaiges ni prendre possession d'iceux que nos dits prédécesseurs auraient eu volontés de bailler et transporter à Dieu et à nostre Saincte mère Eglise, ne aussi diminuer et annuler le service divin mais iceluy

accroistre et augmenter en nostre puissance pour le salut des ames de nos prédécesseurs et successeurs et de nous, de nostre certaine science, vray et déliberé propos et de nostre pure et libéralle volonté avons docté et fondé ; doctons et fondons par ces présentes le dict hostel.

Suppliant et requérant à vous révérend père en Dieu et seigneur, Monseigneur l'Evesque de Nantes qu'il vous plaise pour vous ou vos vicaires en spiritualité créer et dotter la dicte aulmosnerye et hostel Dieu en bénéfice perpétuel a nostre dict vicaire comme dit est et à ce y mettre et adjouter vostre décret et assentiment et icelluy hostel Dieu et aulmosnerye ainsy créé et dotté en bénéfice comme dit est et conférer à nostre bien-aimé chapelain, Messire Ollivier Desserves, vicaire de nostre dicte chapelle ..

En témoin de ce que nous avons cestes présentes lettres signées de nostre seing manuel et scellé de nostre propre scel le XXVIe jour de novembre, l'an de grâce mille quatre cens et trente deux.

Signé « GILLES ».

Et plus bas « du commandement de mondit sieur

« JOBERT »

et scellé sur double queue de cire rouge. » (1)

Nous avons tenu à citer en partie cet acte curieux qui, pensons-nous, a échappé jusqu'ici aux recherches des historiens de Gilles de Rays. Il reflète admirablement les dispositions d'esprit de son auteur. Sous ces dehors philanthropiques on sent poindre ce mysticisme exagéré qui

(1) Cette copie collationnée de 1635 est d'une orthographe douteuse.

a toujours fait le fond de ce caractère porté vers le surnaturel et les puissances occultes.

Cet homme étrange assiste dévotement aux offices, et, en sortant de sa chapelle, il se livre aux plus épouvantables orgies et commet de sang-froid les crimes les plus monstrueux. Au moment même ou ses complices rôdent perfidement autour des maisons de Tiffauges et de Machecoul pour attirer les enfants qu'ils vont livrer à leur maître, celui-ci écrit et signe de sa propre main une fondation « en mémoire des Saints Innocents. »

Cruelle ironie qui dénote déjà une perversion effrayante et un complet anéantissement du sens moral.

Cette pièce a été retrouvée par M. Doinel, archiviste du Loiret, dans les minutes de maître Jehan de Recouin, notaire à Orléans en 1435 (1). Elle débute ainsi : « Le samedi XXVIe jour de mars mil CCCCXXXIIII (1435 nouveau style) comme noble et puissant seigneur, Monseigneur Gilles, seigneur de Rais, comte de Brienne, seigneur de Champtocé et de Pousauges, mareschal de France, ait naguères pour le bien salut et saulvement de son âme et ad ce que envers nostre seigneur Jhésus-Crist, soit mémoire de lui et de ses feux pères, mères, parens et amis et bienfaicteurs trépassez faicte fondacion en mémoire des Sains Innocens au lieu de Machecoul en Rais, étant au duchié de Bretaigne ; et en icelle fondacion ait faiz et ordonnez vicaire doïan archediaire, trésorier, chanoines chappitre et collèige et aussi leur ait ordonnées et baillées rentes, revenues et possessions pour leurs vivres et nécessitez...

(1) Ce document a été communiqué par M. Doinel à M. l'abbé Bossard.

En conséquence « il donne au roi de Sicile et duc d'Anjou le chastel et chastellenie de Champtocé hors l'acquit ou le péage d'icellui lieu où est la dite fondacion... et au duc de Bretaigne la moitié de toute la seigneurie, baronnie et terre du dit Rais » pour que ces deux seigneurs soutiennent et protègent cette fondation au cas où sa femme, sa fille ou quelqu'un des siens s'opposeraient à ses volontés.

Si ces deux mandataires déclinent l'honneur qui leur est fait, il désigne pour les remplacer d'abord le roi, puis l'empereur, puis le Pape et en dernier lieu « les personnes croisées de la Sainte Terre d'Outre mer. »

C'était un cadeau royal que le sire de Rays faisait à l'œuvre fondée par lui, mais rien ne doit étonner de la part d'un homme habitué à dépenser sans compter pour satisfaire ses caprices de toute nature.

Une autre passion ruineuse allait bientôt s'emparer de lui. Pris d'un goût excessif pour le théâtre « il s'attachait, dit Désormeaux, une troupe de comédiens, de troubadours et de ménétriers qui représentaient tous les jours devant lui des spectacles que l'on appelait alors mystères. »

Suivant son habitude, il les payait, les nourrissait, leur fournissait pour chaque représentation « selon la matière habillement tout nouveaulx et propres. » (1) Il prenait également à sa charge l'installation du théâtre, les « eschaffauts, » les décors, les accessoires, et, comme toujours, voulait que tout fût superbe et digne de sa magnificence. Son imagination se plaisait à ce jeu ; le

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rays.

théâtre l'attirait, comme il avait attiré cette autre âme ardente et passionnée qui écrivait : « les représentations du théâtre me ravissaient; j'y retrouvais en foule des images de mes misères et des aliments pour le feu qui me brûlait. » (1)

Aussi les représentations se succédaient à Machecoul, à Tiffauges, à Angers, à Orléans. Le peuple accourait pour prendre part à ces fêtes brillantes dont la vue le réjouissait gratuitement, car Gilles de Rays était l'amphytrion d'une cité tout entière; alors, au bruit des applaudissements frénétiques de l'assemblée dont il était le point de mire, il mettait le comble à ses folies en faisant distribuer à profusion « des viandes et de l'hypocras » (2) à la multitude des spectateurs ébahis de pareilles largesses.

Au mois de septembre 1434, Gilles se rendait à Orléans, accompagné de son frère René de la Suze, de son collège, de sa chapelle, de sa maison militaire et enfin de la nuée de parasites qui le suivaient partout. Les hôtels de la ville furent mis en réquisition et pendant que ses gens se cantonnaient au *Petit Saumon*, au *Grand Saumon*, à l'*Ecu de Saint-Georges*, à l'*Image de Sainte-Marie-Madeleine*, ou autres hôtelleries bien achalandées, le maréchal prenait ses quartiers d'hiver à la *Croix d'Or*. (3)

Jamais sa prodigalité n'avait atteint de semblables limites, car pendant les dix ou onze mois de son séjour dans cette ville, il dépensait plus de quatre-vingt mille écus d'or.

---

(1) Saint Augustin.

(2) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rays.

(3) Documents communiqués par M. Doinel à M. l'abbé Bossard.

La vue de ces lieux où il s'était illustré jadis lui inspira la pensée de faire revivre devant les Orléanais les principaux épisodes de cette brillante épopée militaire à laquelle il avait pris une si grande part. Peut-être éprouva-t-il aussi le désir de réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc et de recueillir pour elle le juste tribut d'admiration auquel elle avait droit. Quoi qu'il en soit, Gilles résolut de ne rien négliger pour frapper comme il convenait les esprits et les cœurs de cette population qui avait été témoin des événements qu'on allait retracer devant elle.

Un immense théâtre fut élevé sur une des places publiques de la ville et le *Mystère* du siège d'Orléans, œuvre patriotique d'un poète inconnu, (1) fut représenté avec un luxe inouï devant tout ce que la contrée comptait de grands et puissants seigneurs.

Quelques auteurs avancent même que Charles VII fut convié à y assister et que sa présence vint donner un plus vif éclat à cette manifestation grandiose.

Cent quarante personnages, sans compter une nombreuse figuration de bourgeois, de soldats et de trompettes, occupaient la scène qui s'ouvrait en Angleterre, au milieu des préparatifs de l'expédition d'Orléans. Puis, suivant l'histoire pas à pas, le poète retraçait les mille péripéties de ce siège, les conseils de guerre, les combats, le rôle glorieux de Jeanne d'Arc et finissait par une sorte d'apothéose de l'héroïque libératrice à laquelle

(1) Le seul manuscrit qui ait été conservé existe à la Bibliotheque Vaticane sous le n° 1022 du fonds de la *reine de Suède* et provient de la bibliothèque de Fleury ou de Saint-Benoit-sur-Loire. C'est un volume grand in-4° de 509 feuillets renfermant 20529 vers. Il a été publié pour la première fois en 1862 par MM. Guessard et de Certain.

les Orléanais adressaient en vers émus leurs actions de grâces les plus chaleureuses.

Tous ces tableaux ne pouvaient être qu'une reproduction fidèle et minutieuse des événements, tels qu'ils s'étaient passés quelques années auparavant. Le souvenir en était encore trop récent dans la mémoire de tous, pour qu'il fût possible à l'auteur de s'écarter tant soit peu des chemins battus de l'histoire.

D'ailleurs, nombre de spectateurs se voyaient représentés sur la scène, où défilaient tour à tour le duc d'Alençon, le sire de Colonnes, Ambroise de Loré, Jeanne d'Arc et le maréchal de Rays lui-même. Il n'y avait pas jusqu'au dernier de ces soldats ou de ces bourgeois dont le rôle n'eût pu être revendiqué par l'un des assistants ; aussi cette fête éminemment populaire dût-elle valoir à son organisateur un des plus vifs succès qui eussent jusqu'alors enivré son âme vaniteuse.

S'il est vrai, comme tout porte à le croire, que Gilles avait commandé et payé de ses deniers ce drame militaire, il avait su se réserver un des rôles les plus importants de la pièce et se tailler jusque dans les menus détails la part du lion.

C'est dans sa bouche que sont placés les avis les plus sages émis dans les conseils, ceux qui prévaudront et seront exécutés par l'armée. Dans une discussion sur la route à suivre, les officiers donnent leur opinion ; on hésite, quand le maréchal de Rays s'avance et tient ce discours :

« Je doubte aller par la Beausse (1) :
Le plus fort des Anglois y est,

(1) Vers 11471 et suivants.

Toute leur puissance et force,
Et tout le pays à eulx est.
Y nous pourroient donner arrest,
S'i savoyent nostre venue,
Et peut estre grant interest
Seroit à nostre survenue.
Si me semble que vauldroit mieulx
Y aller devers la Sauloigne ;
Le dangier n'est pas si périlleux
Et n'y a pas fort grant esloigne.
Mieulx vault faire nostre besoigne,
Et le dangier passer ainsi,
Entrer par la porte Bourgoigne
Et yrons passer à Checy. »

Tous les assistants se rangent à cet avis et l'un d'entre eux, Ambroise de Loré, lui répond :

« Vous avez très bien devisé,
A Checy nous y fault aller ;
Et est à vous bien advisé :
Vous ne pourriez mieux conseiller. »

Ce court extrait suffira pour donner la note exacte de ce rôle.

Ce n'est du commencement à la fin qu'un panégyrique de Gilles de Rays.

Cette circonstance est même, suivant nous, de nature à fixer les curieux sur la date à laquelle il convient de faire remonter la composition et la représentation de ce *Mystère*, questions qui ont été longuement débattues par plusieurs auteurs. Comment admettre, en effet, qu'on eût traité si honorablement le maréchal et qu'on lui eût décerné publiquement de tels éloges si à ce mo-

ment il eût été le criminel flétri et condamné par la justice de son pays? Quelques années après l'exécution de Gilles de Rays, l'horreur que ses forfaits avaient fait naître dans tous les esprits était telle que si quelqu'un eût osé le représenter sous des dehors aussi flatteurs que ceux qui lui sont prêtés par le poète orléanais, les spectateurs se fussent levés en masse pour venger la morale outragée et protester contre un pareil essai de réhabilitation.

Les richesses du sire de Rays, si considérables qu'elles fussent, ne pouvaient suffire à des dépenses aussi extravagantes.

Gilles commença par emprunter à ses fournisseurs, à ses amis, aux seigneurs, aux bourgeois, à ses serviteurs même.

En quittant Montluçon, où il avait séjourné deux mois à l'hôtel de l'*Ecu de France*, il ne peut payer que 495 réaux d'or sur une note de 810 réaux d'or que lui présente l'hôtelier Guillaume Charles, surnommé Guillon, et il doit avoir recours à deux de ses serviteurs Jean Le Sellier et Huet de Villarceau, qui se portent caution pour leur maître (1)

Il emprunte sur ses bijoux et ses bagues, pour le rachat desquels il est obligé de payer des sommes souvent doubles de leur valeur.

Une autre fois (25 août 1435) ce sont ses livres *Valère-Maxime, la Cité de Dieu*, qu'il engage avec une chape à l'hôtelier du *Cheval Blanc* pour 260 réaux d'or. C'est aussi ce volume « en parchemin, nommé *Ovide Meta-*

(1) Documents communiqués par M. Doinel à M. l'abbé Bossard.

morphoseos, couvert d'un cuir vermeil, armé à cloz de cuivre et à fermoers d'argent dorez » engagé chez Jean Boileau et qu'il fait retirer le 15 octobre 1436 (1). Ce sont surtout les ornements de sa chapelle, facilement acceptés par les prêteurs, en raison de leur richesse : chandeliers d'or, chapes, chasubles, parements d'autel, encensoirs, tout y passe.

Le 16 avril 1435, veille de Pâques, il reconnaît « devoir à Jehan de Laon, pelletier à Orléans, la somme de 64 réaulx d'or et seize solz parisis de monnoye pour vente de pannes et besongne faicte de son mestier » Guiot de Chambère et Jehan Le Sellier, dit petit Jehan, répondent du paiement de la somme pour laquelle le maréchal donne en gage « une chappe d'un beaudequin vermeil figuré de vert tissu à oiselez d'or garny de chaperon à offrayes de Paris avec ung chasuble et ung damaire pour diacre. » (2) Quinze jours plus tard, il engage : « deux chaperons de chape d'église, brodés, l'un à une Trinité et l'autre à un couronnement de Notre-Dame ; une chape de velours cramoisy, violet, avec drap d'or *orfrazée* à ymages deux à deux, un *damaire* de satin, *figuré* noir avec un drap de soie ; un baldaquin contenant treize aunes, figuré oiselé d'or de Chypre. » (3)

Guiot de Chambère et Jehan Le Sellier interviennent encore comme garants dans la reconnaissance d'une dette de 190 réaux d'or contractée envers Jacques Bou-

(1) *Minutaire* de Me Jehan de Recouin, communiqué par M. Doinel à M. l'abbé Bossard.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

chier, négociant, pour argent prêté et fourniture de vins et autres denrées, mais « pour seurté de la dite somme... le dit seigneur (de Rays) baille et oblige au dit Jacques ung cheval bayart à longue queue qui est ès mains de Colin Le Godelier, avecques ung cheval noir appeler Cassenoiz et huit chevaulx de harnois, garnis de harnois et chérioz qui sont ès mains de Pierre Liberge, etc. (1)

Gilles de Rays tombait ainsi peu à peu sous la dépendance des gens de sa maison. D'ailleurs son entourage avait besoin qu'il eût des vices, chacun fondant sur ces vices mêmes l'espérance de sa fortune. Chaque jour, on minait sourdement ce qui restait de bon en lui ; on battait en brèche ses scrupules, on étouffait les remords que lui suscitait sa conscience aux abois ; on lui inspirait les convoitises les plus effrénées. Bientôt il est serré dans les mailles d'un filet inextricable ; il subit, sans révolte, l'ascendant que ses complices prennent sur lui ; il écoute leurs perfides conseils et se livre tout entier à leur néfaste pouvoir.

Entré dans cette voie, Gilles ne peut plus revenir sur lui-même ; chaque nouveau pas fait en avant creuse de plus en plus l'abîme qui s'ouvre devant lui ; mais un épais bandeau couvre ses yeux, il avance toujours avec une folle insouciance, dissipant sa fortune par lambeaux pour satisfaire les appétits insatiables de la meute attachée à ses flancs. Frappé de cette folie « dont le ciel afflige ceux qu'il veut perdre » (2) il donne à tout venant des blancs-seings et des procurations pour s'occuper de

(1) *Minutaire* de Me Jehan de Recouin.
(2) *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

ses affaires. Il va même plus loin, car, dit le *Mémoire* des héritiers « il constitue un normand, nommé Bricqueville, son procureur, avec pouvoir de contracter le mariage de feu Madame Marie de Rays, sa seule fille et héritière, qui estoit alors en l'âge de 4 ou 5 ans à quel homme qui sembleroit au dit de Bricqueville et de promettre et de bailler de ses terres et seigneuries telles et tant bon que lui sembleroit, au lieu qu'on n'a coutume de marier les filles yssues de si haute noblesse qu'avec l'assentement de leurs parents et amis. » (1)

Les dettes s'accumulent sans que le baron de Rays change quoique ce soit à sa manière de vivre ; ses propriétés se vendent l'une après l'autre ; c'est un gaspillage effrayant dont nous ne saurions mieux donner une idée qu'en laissant parler encore « le *Mémoire* des héritiers », dont l'autorité ne peut être mise en doute :

« Item, se trove qu'il a vendu et aliéné à Jehan de Marsille la chastelenie de Fontaine-Millon au païs d'Anjou de 400 livres de rente pour 4,000 escus d'or et par autre contrat 60 liv. de rente pour 100 escus d'or ou autres sommes.

» Item à feu Messire Guillaume de la Jumelière, sieur de Martigné-Briand, la chastelenie de Blazon et de Chemellier au dit Anjou pour 5,000 escus d'or qu'il confesse avoir reçu et toute foy il n'en reçut oncques 2,000. A feu Messire Hardouin du Bueil, evesque d'Angiers, vendit la terre de Grattecuisse au dit Anjou pour 1,200 escus d'or ou autre somme.

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rays.

» Item, vendit la chastelenie de Savenay et 160 livres de rente sur la forêt de Brecelien.

» Item à feu Messire Guy, seigneur de la Roche-Guyon, les terres de Mothe-Achart et de la Meurière en Poitou, valans 1,000 à 1,200 livres de rente, où y a beau chastel.

» Item, vendit sur la dite seigneurie de Mothe-Achart 100 livres de rente et sur Plusquepont, qui est de la recepte de Machecoul 10 livres de rente.

» Au feu évesque de Nantes, chancelier de Bretagne, les terres de Pruigné, de Veus, des Bois-aux-Tréaux, la paroisse de Saint-Michel de Seneschier et autres pièces et terres sises au clos de Rays pour 14,000 escus o autre somme. A Guillaume de Fresnières et à feu Guillemot Le Cesne, marchands d'Angiers, certaines grandes rentes sur les terres d'Ambrières et de Saint-Aubin Fosse-Louvain au païs du Mans, et depuis leur a vendu icelles seigneuries pour certaine somme dont il ne reçut pas le tiers, et ce en draps, chevaux, pelleteries et bagues qui ne valoint la moitié de ce qu'on les estimait.

» Item à feu Messire Jehan de Montecler et au dit feu Guillemot Le Cesne, les terres de la Voulte et de Senehé qui sont belles seigneuries et de grand revenu et promit de païer aux dits acquéreurs 400 royaux d'or durant la vie de dame Anne de Sillé, douarière d'icelles terres ; la vendition faite pour 6,000 escus d'or ou autre grande somme.

» A feu Monseigneur maître Jehan Rabateau, président au Parlement, les terres et seigneuries d'Ausance, de Cloué et du Lignon pour certaines sommes d'argent ; à Guillaume, l'apotiquaire de Poitiers, et à maistre Jehan Ambert et Jacques de l'Espine vendit le Brueil-Mangon-

lez-Poitiers et autres pièces au même païs pour 2,600 escus d'or.

» A feu Monseigneur Georges, seigneur de la Trimoïlle, 1,200 royaux d'or de rente ou autre grant rente sur la terre de Champtocé pour 12,000 royaux d'or ou autre somme.

» A feu Perrenet Pain, marchand d'Angiers, plusieurs grandes rentes sur ses terres ; à dame Jehanne de Maillé 300 livres de rente qu'il avait sur l'étang de Brochesac et 100 livres de rente sur le péaige de Champtocé.

» A maistre Nicolas Marest, les dixmes de Lodunois pour 400 escus et 170 royaux d'or sur les terres des Chesnes et de Longueville et ses autres terres pour 1,800 royaux d'or ou autre somme.

» A Guillaume de la Planche et Pierre Chabot, marchand d'Angiers, vendit 150 royaux d'or pour 1,500 escus d'or.

» Item, au chapitre de Notre-Dame de Nantes une belle maison au dit Nantes, nommée la maison de la Suze, avec les appartenances, coustumes et autres droits qu'il avait en icelle ville et autres terres, rentes et revenus.

» Au chapitre de Saint-Pierre de la dite ville 50 livres de rente et à Messire Guy de la Faucille, chevalier, 100 livres de rente. Et vendit le dit Monsieur Gilles plusieurs autres terres, (1) chasteaux et rentes, etc..... de sorte que en 8 ans, depuis l'an 1432 que le dit feu Monseigneur Jehan de Craon décéda, que le dit Monsieur Gilles alla de vie à trépas, il vendit bien de ses

(1) Il avait également vendu à Jean Le Ferron, Saint-Etienne-de-Mer-Morte et à Gauthier de Brussac, capitaine de gens d'armes, les villes et les seigneuries de Confolens, de Chabanais, de Châteaumorant et de Lombert.

terres et de ses rentes sur lui pour le prix et valeur de 180 à 200,000, escus ou autre grande somme qu'il a dépensée avec son dit revenu et gages et a outre emprunté plusieurs grandes sommes qu'on demande aujourd'hui. »

Un extrait d'un compte de Jean de Mauléon, daté de 1434, porte qu'il avait vendu Champtocé pour 100,000 écus. Dans ce même extrait figure aussi « un contrat de vente de 1,000 livres de rentes volantes et levantes sur le château, terre et forêt de Prinsay pour la somme de 20,000 escuz et réaux du poids de France, payez par M. le chancelier du duc de Bretagne, acquéreur, à M. Gillès de Rais, vendeur, fait le 7 novembre 1435 au regard de la dame de Rais, consentante, et au regard du dit sire, le 9 du dit mois, sous les sceaux de la cour de Nantes, où sont les armes de Malestroit, de M. Gilles de Rais, de Guillaume, seigneur de Mareil et de Maistre Robert Lespervier. »

Depuis longtemps la famille de Gilles de Rays assistait avec douleur à l'émiettement de cette fortune considérable dont il ne restait plus que des débris, grevés pour la plupart de lourdes hypothèques. Elle avait en vain risqué de timides observations, puis de sévères remontrances, mais voyant que Gilles ne tenait pas plus compte des unes que des autres, elle résolut de s'adresser au Roi qui : « duement informé et acerteiné du mauvais gouvernement du dit sire de Rais, lui fist en son grand conseil interdiction et défense de vendre ne aliéner ses terres et seigneuries, ne rentes sur icelles, à quoi il se assentit, au moins ne le contredit il point. (1)

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rais.

Par de nouvelles lettres-patentes adressées au Parlement de Paris, le Roi mandait également à ses membres : « Interdire et défendre la même chose audit messire Gilles et faire défenses à tous autres qu'ils ne contractassent avec lui ; lui notifier et à tous autres la dite interdiction et la faire publier en tous les lieux requis ; et faire défenses sur grosses peines à lui, aux capitaines et gardes des chasteaux et forteresses du dit sire de Rays et tous autres qu'ils ne livrassent ne souffrissent être transportées les dites places et forteresses à étrangières personnes jusque par la dite Cour autrement en fut ordonné. » (1)

Ces lettres furent notifiées à Gilles de Rays, qui prit connaissance des interdictions et défenses le concernant, mais quels sentiments de rage et d'humiliation ne dût-il pas éprouver en entendant publier ces mêmes lettres à son de trompe sur les places publiques d'Orléans, de Tours, d'Angers, de Tiffauges, de Pouzauges, de Chantocé, de Saint-Jean d'Angély et de tous les lieux où s'élevaient des châteaux lui appartenant !

Un cousin de Gilles, le comte de Laval, se chargea de les communiquer lui-même au duc de Bretagne, son beau-père ; mais ce dernier, qui profitait des folies du sire de Rays en achetant à vil prix ses plus belles propriétés, se vit trompé dans ses calculs intéressés et en conçut un vif ressentiment. Il s'efforça d'abord d'obtenir de Charles VII une autorisation spéciale pour traiter avec Gilles ; mais le roi refusa de revenir sur ses décisions et répondit à l'ambassadeur de Jean V, par un refus des plus catégoriques.

(1) *Mémoire* des héritiers de Gilles de Rais.

Il en coûtait peu à cette époque pour résister à l'autorité royale encore chancelante, surtout quand on pouvait, comme le duc de Bretagne, mettre en ligne une armée nombreuse et bien aguerrie. D'ailleurs, ce puissant personnage n'en était pas à son coup d'essai. Il refusa de laisser publier dans ses états les lettres d'interdiction concernant Gilles de Rays et pour mieux accentuer son défi, il enleva la lieutenance générale de son duché à son gendre, le comte de Laval, pour en pourvoir le maréchal de Rays lui-même, avec lequel il contractait, le 2 novembre 1437, une *alliance et fraternité d'armes*.

En janvier 1438, malgré la défense du Roi, il achetait pour cent mille vieux écus d'or, les chatellenies d'Ingrandes et de Chantocé, les péages et acquits de la Loire, grevés d'une hypothèque de mille livres, mais en dédommagement de cette somme, il recevait les terres de Princé, Bourgneuf, la Bénate, plus cent livres de rente sur Machecoul avec promesse d'une partie de l'île de Bouin, Soché, les Jamonnières, etc.

Le 22 janvier 1438, le duc de Bretagne signait trois contre-lettres, dont voici la substance :

Il s'engageait, dans la première, à restituer Chantocé au sire de Rays, dans le délai de trois ans. Il lui rendait immédiatement les châtellenies de Bourgneuf, la Benate et plusieurs autres terres, mais se réservait une rente de mille livres en échange des châtellenies de la Mothe-Achard, de la Maurière et des Chênes.

Dans la seconde, Jean V et son fils Pierre consentaient à ne pas tenir compte du temps écoulé dans le délai accordé au sire de Rays pour rentrer en possession de ses biens, si toutefois ce dernier parvenait à reconstituer

avant trois ans les terres à lui baillées par contrat d'échange. (1)

Par la troisième, le duc de Bretagne accordait à Gilles la faculté de pouvoir racheter, pendant une durée de six ans et moyennant 100,000 écus d'or, les terres de Champtocé, d'Ingrandes, de Bourgneuf, de la Bénate et de Princé. (2)

L'astucieux Jean V ne se contentait pas d'ailleurs d'acheter les terres et châteaux de son vassal ; il avait également grand soin de prendre ses précautions pour que ses marchés ne restassent point lettre morte, et dès 1436 il se faisait prêter serment par les principaux officiers de Gilles de Rays : Michel de Sillé, capitaine de Machecoul ; Jehan du Dreneuc, lieutenant du dit capitaine ; Conan du Vieil-Chasteau, capitaine de Saint-Etienne-de-Mer-Morte ; Valentin de Mortemer, chevalier, capitaine du Loroux-Bottereau et Yvon de Kersaliou, capitaine de Pornic, qui s'engageaient à « garder fidèlement les places pour le service du duc, lui donner entrée et à son fils aîné toutes fois et quante et n'y admettre aucun étrangier qui veuille faire la guerre au dit seigneur duc. »

En présence de semblables déprédations et pour préserver ses dernières ressources, la famille du maréchal résolut de frapper un grand coup et fit occuper militairement Machecoul et Champtocé.

---

(1) Archives du département de la Loire-Inférieure, n° 57,750. Trésor des chartes de Bretagne. Arm. 9, cass. E., Inv. 39.

(2) D. Morice, t. I, pp. 529-530.

IV

Pendant ce temps, Gilles continuait sa vie de fêtes et de plaisirs, jetant l'or à pleines mains, sans nul souci d'un avenir qui semblait déjà gros de tempêtes.

Un secret espoir le soutenait dans la mauvaise fortune; voyant qu'il ne pourrait jamais, par les moyens ordinaires, rentrer en possession des superbes propriétés qu'il avait aliénées, il avait résolu de s'adresser aux puissances occultes.

En ce temps-là, les esprits forts n'étaient pas connus Tout ce qu'on ne pouvait expliquer par les causes naturelles était attribué à une action immédiate des esprits supérieurs. Aujourd'hui encore le peuple des campagnes croit volontiers aux sorciers; il les craint; il les consulte. C'était bien autre chose à l'époque où les population. subissaient toutes les conséquences d'une guerre de plus d'un siècle. Il ne faut donc pas nous étonner si nous voyons un homme comme Gilles de Rays, parvenu aux plus hautes dignités du royaume et pourvu d'une instruction supérieure, s'abandonner aux pratiques de l'alchimie et recourir aux maléfices du démon. D'ailleurs un événement fortuit contribua puissamment à le pousser dans cette voie.

Un jour que Gilles visitait les prisons d'Angers, il fit la connaissance d'un soldat condamné pour hérésie, qui lui prêta secrètement un traité d'alchimie avec le rite et les formules de l'évocation des démons. Rentré chez lui, il dévora ce livre, le lut et relut à maintes reprises, le communiqua même à plusieurs personnes

et ne s'en sépara qu'à son grand regret lorsqu'il fallut le rendre à son propriétaire avant de quitter Angers. (1)

Cette lecture lui ouvrit de nouveaux horizons ; il vit là un moyen de rétablir sa situation compromise, de relever sa fortune dissipée et même de la décupler sans peine. Combien de temps s'écoula-t-il entre cette belle théorie et son application? Nous ne saurions le préciser. Toutefois, il est certain que Gilles fut vivement frappé par cet ouvrage et n'attendit plus que le moment propice pour s'engager dans la voie des découvertes.

Pour comble de bonheur, un jour de l'année 1438, se trouvant à Angers, à l'hôtel du « Lion d'Argent » où il était descendu avec sa suite, il apprend qu'il existe dans la ville un orfèvre qui se donne comme maître en alchimie et prétend s'être livré et se livrer encore aux recherches de cet art mystérieux.

Le seigneur de Rays lui dépêche en toute hâte Messire Eustache Blanchet, prêtre du diocèse de Saint-Malo, qu'il s'est attaché et dont il a fait un de ses plus chers confidents. L'orfèvre n'a garde de manquer une si belle occasion ; il accourt et se laisse enfermer dans une chambre de l'appartement du maréchal. Gilles lui donne un marc d'argent pour tenter une première expérience et se retire afin de ne pas le troubler dans ses secrètes opérations.

---

(1) « Quodque habuerat a quodam milite Andegavensi, tunc incarcerato propter heresim, quemdem librum artis alkemie et invocacionum demonum, quem pluries perlegerat ac publicaverat et publicari palam et publice fecerat Andegavis, coram pluribus in quadam aula assistentibus, et quod locutus fuerat cum dicto milite, in carcere tunc existente, de modo dicte artis alkemie et invocacionum demonum ; quem librum dixit dicto militi restituisse nec diu illum apud se tenuisse. » *Procès ecclésiastique.* Procès-verbal de production des témoins.

Après plusieurs heures d'une attente fébrile, le sire de Rays vient frapper à la porte. Ne recevant aucune réponse, il ouvre et voit devant lui, cruelle déception! cet habile magicien étendu ivre-mort au milieu de la chambre. La pièce d'argent s'était convertie en bonnes bouteilles que le faux sorcier avait vidées à la santé de sa dupe. (1)

Le coup était rude et Gilles, prenant son mystificateur par les épaules, le jeta dehors, se promettant bien de ne pas oublier cette leçon et de ne plus s'adresser ainsi au premier venu.

Il appela de tous côtés les alchimistes les plus renommés. Bientôt le château de Tiffauges devint le rendez-vous d'une foule d'aventuriers et de prétendus savants désireux d'exploiter la crédulité du seigneur de Rays; quelques-uns y séjournèrent même assez longtemps. On cite parmi eux un certain François Lombard et Antoine de Palerme, qui aidèrent Gilles dans ses travaux et dans ses recherches.

Les habitants de Tiffauges ne voyaient pas sans un étonnement mêlé de crainte, ce ramassis d'étrangers,

---

(1) « Item dicit et deponit quod, quadam alia vice, dicto Egidio de Rays, reo, Andegavis hospitato ad signum Leonis argentei, istet estis, de mandato dicti rei expresso, ut asserit, idem testis sibi perquisivit et duxit unum aurifabrum, qui dicebat se scire artem alkemie, alias exercuisse, et exercere scire. Cui siquidem aurifabro idem Egidius, reus, tradidit unam marcham argenti pro experimentando dictam artem et operando in eadem, ut sibi promittebat ipse aurifaber. Et, ob hoc, in quadam camêra se inclusit idem aurifaber, et inebriatus dormivit : quem idem Egidius, reus, dormientem reperit. Quo sic comperto, dixit idem reus, indignatus erga ipsum aurifabrum, quod dictus aurifaber erat unus ebriosus, fatuus, sive ebes, ipsumque remisit, dicendo quod ipse non curabat de eo. Qui quidem aurifaber recessit cum marcha argenti predicta, quam ipse reus sibi tradiderat : et sic predictam marcham argenti perdidit idem reus. » *Procès ecclésiastique.* Déposition d'Eustache Blanchet.

Italiens pour la plupart, investis de la confiance de leur seigneur et comblés par lui de toutes sortes de biens.

Ils regardaient avec défiance ces hommes aux visages sombres, parlant un langage qu'ils ne comprenaient pas et leur inquiétude s'accrut encore quand des ouvriers se mirent à l'œuvre dans la partie la plus retirée du château.

Mais ces sentiments se changèrent en terreur lorsqu'on apprit que dans la nuit les fenêtres du vieux donjon s'éclairaient de lueurs étranges sur lesquelles se détachaient par instants des ombres fantastiques. Parfois aussi, des cris déchirants traversaient l'espace, puis la lueur s'évanouissait et tout retombait dans le silence et l'obscurité. Pendant ce temps, Gilles poursuivait ardemment la solution du problème d'où dépendait son avenir. Enfermé avec ses acolytes, Antoine de Palerme, Jean Petit ou François Lombard, il déchiffrait de vieux grimoires, interprétait les textes ou exécutait les formules avec d'autant plus d'acharnement que la science refusait de livrer ses secrets.

Tantôt il se penchait sur les cornues où s'élaboraient de nouveaux mélanges ; tantôt il plongeait son regard au fond des creusets où les métaux se tordaient avant d'entrer en fusion. Il passait une partie de ses jours et de ses nuits devant les fourneaux qui jetaient un reflet rougeâtre sur sa face anxieuse, pâlie par l'émotion et les veilles.

Mais hélas ! au moment où ses efforts vont être couronnés de succès, à l'instant où près de toucher le but, il étend déjà la main pour saisir cet or si ardemment convoité, une fatale nouvelle retentit à ses oreilles : le dauphin de France arrive à Tiffauges !

Le maréchal n'a que le temps de détruire les appareils et de briser les fourneaux ; à peine a-t-il fait disparaître les dernières traces de ses ténébreuses occupations, que le fils de Charles VII se présente à la porte du château et descend de cheval, jetant autour de lui des regards soupçonneux et investigateurs. (1)

Ce curieux épisode, relaté par Gilles de Rays lui-même, est la seule trace de la visite que le futur roi de France fit à Tiffauges. Louis XI venait-il dans l'espoir de s'attacher le maréchal et de s'en faire un allié pour le jour où il lèverait contre son père l'étendard de la révolte? Etait-il au contraire envoyé par le roi afin d'adresser à Gilles des remontrances au sujet de « certaines pilleries » exercées par ses troupes? Nous ne pouvons le décider, mais ce qui donne une certaine vraisemblance à cette seconde hypothèse, c'est que le Dauphin s'empara du capitaine Siqueuville et l'emmena prisonnier à Montaigu. Ce dernier n'attendit pas le jour fixé pour son jugement ; il parvint à s'échapper de sa prison et se déroba par la fuite au sort qui l'attendait.

Tout était à recommencer pour Gilles : le fruit de tant de travaux et de veilles était perdu! Le maréchal ne se découragea point, mais craignant un nouveau contretemps, il entreprit de poursuivre son œuvre par un

(1) «... et hujusmodi artem alkemie exercendo et experimentando, mercurium quem asseruit esse vivum argentum, congelasse et congelari fecisse, pluraque alia artem hujusmodi concernencia fecisse, et credidisse et credere ad suam intencionem, respectu dicte artis, pervenire potuisse, nisi obstitisset adventus domini Dalphini Viennensis apud dictum locum *de Theffauges*, in quo fornaces construi et parari fecerat pro exercicio dicte artis, que occasione hujusmodi adventus, demolite fuerunt. » *Procès ecclésiastique*. Procès-verbal de production des témoins.

moyen plus direct et moins difficile. Il pensa que mieux valait s'adresser directement aux puissances infernales.

A cet effet, il chargea de nombreux émissaires de parcourir les pays d'alentour et de lui adresser les plus habiles sorciers qu'ils pourraient rencontrer.

Parmi ceux qui répondirent à l'appel de Gilles se trouvaient le trompette du Mesnil, Antoine de Palerme, un nommé Louis, et un autre personnage dont le nom a été oublié. (1) Un des plus fameux fut un médecin nommé Jean de la Rivière, découvert par Eustache Blanchet aux environs de Poitiers.

Le maréchal, plein de confiance dans le savoir de son nouveau confident, lui demanda de procéder sans retard à une évocation.

Vite on se met en route pendant une nuit et on se dirige vers un bois situé à une petite distance du château de Tiffauges. (2) De la Rivière marche en tête, bien armé, revêtu d'une cuirasse étincelante et tenant à la main une longue épée. (3) Gilles l'accompagne et avec lui s'avancent ses trois principaux complices,

---

(1) « Item dixit et confessus fuit similiter dictus Egidius, reus, quod ipse, ante predicti Francisci adventum, alios habuerat demonum invocateres, scilicet quendem *trompete* seu tube sonitorem vocatum *Du Mesnill*, magistrum Johannem de Ripparia, quemdamque vocatum Ludovicum, magistrum Anthonium de Palerna, et quemdam alium cujus nominis non est memor. » *Procès ecclésiastique*. Confession de Gilles de Rays.

(2) Le procès ecclésiastique, dit Pouzauges; mais d'après le procès civil ce serait à *Tiffauges* que se seraient passés les événements dont nous parlons. A l'appui de cette dernière version, nous ferons remarquer 1° qu'une partie des côteaux voisins du château de Tiffauges est appelée « *Le Bois* » sur le plan cadastral ; 2° que Gilles de Rays avait fixé sa résidence habituelle à Tiffauges et qu'il n'allait qu'exceptionnellement à Pouzauges où sa femme s'était retirée.

(3) « Ubi, postquam applicuit ipse *de la Rivière*, rogatus pro parte prefati Egidii, rei, de faciendo invocaciones hujusmodi, quadam nocte armatus harnasio albo et ense, cum aliis armis, accessit quoddem nemus... » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet,

Eustache Blanchet, Etienne Corillaut dit Poitou et Henri Griart.

Arrivés à la lisière du bois, le magicien se retourne et dit à ses compagnons de l'attendre, puis il s'enfonce dans une allée obscure et disparaît bientôt dans l'épaisseur du bois Tout à coup de grands cris se font entendre, mêlés à un cliquetis d'armes. Une lutte violente et acharnée semble engagée entre l'évocateur et un inconnu. Au bout de quelques instants, le sorcier reparaît, les traits défigurés, tremblant de peur, comme exténué de fatigue, et répond aux demandes empressées de Gilles « qu'il a vu un démon passer auprès de lui sous la forme d'un léopard, mais que cette apparition fantastique s'est évanouie sans avoir prononcé une parole. » (1) Là-dessus le sire de Rays et ses familiers reprennent le chemin de Tiffauges et rentrent au château où ils passent le reste de la nuit à deviser sur cet étrange événement.

Le lendemain, Jean de la Rivière avouait au maréchal que, s'il n'avait pas réussi complètement, c'est qu'il lui manquait plusieurs choses indispensables au succès de l'entreprise. Gilles, ne voulant pas échouer pour si peu, lui remit immédiatement 20 écus ou royaux d'or en l'engageant à se procurer ce dont il avait besoin pour continuer ses expériences. Le rusé médecin profita de la

(1) « Deinde vero ipse *de la Rivière*, inde rediens, accessit locum ubi ipse demiserat prefatos Egidium, reum, et alios supradictos ; a quo dictus Egidius, reus, statim peciit an aliquid viderat et, si quid viderat, quod valeret : ad quem dictus *de la Riviere*, tanquam perterritus et turbatus, dixit se vidisse demonem, in forma seu specie leopardi, et quod ipse demon. in specie predicta, pertransierat prope ipsum *de la Rivière* et eodem *de la Rivière* spreto per eundem demonem, quod ipse demon noluerat sibi loqui aut aliquid sibi dicere ; causam autem quare, non assignavit idem *de la Rivière* eidem reo. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet,

permission, s'éloigna rapidement, mais se garda bien de revenir. (1)

Ces supercheries étaient cependant assez grossières et il fallait une bonne dose de naïveté pour s'y laisser prendre, car l'un des témoins de la scène curieuse que nous venons de raconter, le prêtre Blanchet, dit textuellement dans sa déposition « qu'il croyait avoir entendu Jean de la Rivière frapper à grands coups de son épée sur l'armure dont il était revêtu. » (2)

Mais la crédulité de Gilles était si grande que personne n'était si facile à tromper, et son premier soin, après une telle mésaventure, fut de retrouver aussitôt un sorcier plus habile et surtout de meilleure foi.

Cette mission délicate échut encore à Eustache Blanchet. Comme ce dernier se disposait à entreprendre un voyage en Italie pour ses propres affaires, Gilles lui recommanda instamment de s'enquérir s'il n'existait pas dans les villes où il séjournerait, quelque célèbre évocateur qui put enfin le tirer de peine.

Blanchet se mit en route et aussitôt arrivé à Florence, il fit connaissance avec un habitant de cette ville, nommé Nicolas de Médicis, avec un certain François, du diocèse

---

(1) «... Cui dictus Egidius, reus dedit viginti scutos seu regalia auri, et eumdem rogavit idem reus de perquirendo negocia sive res quibus indigere dicebat idem reus pro suis negociis; et de revertendo versus eundem reum infra breve ; quod et facere promisit idem *de la Rivière*. Ipse autem *de la Rivière* inde recessit, et ad eundem Egidium nullathenus postmodum fuit reversus, quod perpendere vel audire posset. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

(2) Cumque sic expectarent, iste testis audivit eundem *de la Rivière* percutientem ut credit, cum ense suo, supradictum harnasium, quo armatus erat, vel alibi, magnum impetum et clangorem faciendo, de si cum aliquo ipse *de la Rivière* demicaret sive debellaret. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

de Castellane et enfin avec François Prélati, né à Monte Catini près de Pistoie, dans le diocèse de Lucques. Ces trois personnages s'adonnaient assidûment, disait-on, à la pratique de l'alchimie.

Prélati avait alors 23 ans à peine. C'était un homme de bonne tournure, d'une physionomie agréable, grand causeur, très versé dans la langue latine et l'étude des sciences.

Il possédait une instruction assez complète et avait reçu la tonsure des mains de l'évêque d'Arezzo ; Blanchet le rencontra, pour la première fois, dans la maison de Guillaume de Monte Pulciano, et ne tarda pas à entamer avec lui des relations très suivies. Bientôt, même, ils vécurent côte à côte et prirent leurs repas en commun.

Prélati ne fit aucune difficulté pour avouer à Eustache qu'il se livrait à l'étude des sciences occultes. Il ajouta qu'il ne demandait pas mieux que de le suivre en France, d'autant plus qu'il avait en Bretagne, dans la ville de Nantes, un cousin appelé de Martel, qu'il serait très heureux de revoir.

D'ailleurs, il se faisait fort, si quelque Français voulait se lancer dans la pratique de l'alchimie, de le rendre expert en la matière et cela en moins de trois mois. (1)

A ces mots, Blanchet répondit que, précisément aux environs de Nantes, dans le pays de Rays, vivait un puissant seigneur, désireux d'avoir près de lui un savant

(1) « Subjunxit etiam idem testis immediatus (*Prelati*) quod, si essent aliqui in partibus francigenis qui se vellent intromittere de arte alkemie, quod ipse testis immediatus infra tres menses redderet ipsos ditatos. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

alchimiste et que le dit seigneur était assez riche pou payer royalement les services qui lui seraient rendus.

Les deux compagnons tombèrent bientôt d'accord et Prélati, séduit par des offres aussi engageantes, accepta les propositions qui lui étaient faites.

Peu de temps après, Blanchet, ayant terminé les affaires qui l'appelaient en Italie, les nouveaux amis partirent pour la France et vinrent directement jusqu'à St-Florent-le-Vieil, dans la province de Tours. A peine y étaient-ils depuis quelques jours, qu'ils virent arriver Etienne Corrillaut dit Poitou, Henri Griart et deux autres serviteurs que le sire de Rays envoyait vers eux pour leur souhaiter la bienvenue et hâter leur départ pour Tiffauges. (1)

Blanchet et Prélati se mirent aussitôt en devoir d'obéir à cette démarche pressante et, sans plus attendre, ils prirent la route de Tiffauges. A leur entrée au château ils furent reçus par Gilles qui ne put contenir sa joie en apprenant l'habileté et le savoir de son nouvel hôte. (2)

A partir de ce moment, Prélati devint tout-puissant; il prit un empire absolu sur l'esprit du maréchal, grâce à ses bonnes manières, à son langage raffiné et à son éducation distinguée.

---

(1) « .....ipse dominus confestim misit quosdam Henrietum et *Poitou* videlicet Stephanum *Corrillaut*, familiares suos, cum duobus aliis equitibus ad querendum istum et Eustachium predictum, qui simul apud *Theffauges* accesserunt. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de François Prélati.

(2) « Post quorum accessum, visis isto et Eustachio, auditoque a dicto Eustachio quod iste erat expertus et scientificus in artibus antedictis, inde multum gavisus est ipse dominus..... » *Procès ecclésiastique*. Déposition de François Prélati.

Les fourneaux se rallumèrent et de nouvelles expériences furent entreprises d'après les formules d'un traité d'alchimie que l'Italien avait apporté de Florence. En vain Gilles, lui-même, un orfèvre nommé Jean Petit et Prélati travaillèrent sans relâche au grand œuvre : la pierre philosophale continuait à se dérober à leurs recherches et Dieu, refusant de leur venir en aide, il ne leur restait plus qu'à invoquer la puissance du démon.

Dès son arrivée à Tiffauges, où il devait séjourner pendant 16 mois (1), Prélati avait été logé chez une vieille femme nommée Perrota, dont la maison, isolée des autres habitations, était située près de l'église Saint-Nicolas, à deux portées de trait environ des murailles du château. (2)

Ce fut d'abord dans une salle basse de cette maison que se réunirent les évocateurs.

Gilles y venait à toute heure : tantôt dans la soirée, tantôt au milieu du jour ; quelquefois dès le matin, avant le chant du coq (3) et s'enfermait avec ses zélés collaborateurs.

---

(1) « .....cum quo siquidem domino, a predicto tempore, iste moram traxit continuam, spacio sexdecim mensium vel circa. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

(2) « Unde, videlicet de sancto Florencio, iste et Franciscus predictus ipsum reum adierunt, et ibidem iste testis commoratus fuit, videlicet in castro dicti loci (*de Theffauges*) ab illa die festi Ascencionis Domini usque festum Omnium Sanctorum proxime inde sequens, nunc vero ultime preteritum, ipsi Francisco, quodam Joanne Parvi, aurifabro de Parisiis et quadam vetula, Perrota nomine, que nunc commoratur prope ecclesiam sancti Nicolai de Thiffaugiis, simul in eadem camera tunc commorantibus. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

(3) « Item attestatur quod, durante tempore pretacto, aliquociens predictam cameram accedebat idem Egidius, reus, aliquociens hora serotina, aliquando de die, et aliquociens in galli cantu. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

Les séances se renouvelaient tous les jours ; quelques-unes se prolongeaient jusqu'à une heure avancée de la nuit. Jamais personne n'y était admis ; une seule fois, Perrota et Blanchet purent assister à une expérience qui, d'ailleurs, fut infructueuse.

Blanchet était le plus souvent mis à l'écart, probablement à cause de son caractère et peut-être de certaine intempérance de langue dont il était assez coutumier ; mais vivement piqué dans sa curiosité, il résolut de mettre à profit la première occasion favorable et de se renseigner sur les secrets agissements de son maître.

Un jour, pendant que Gilles, enfermé avec Prélati, procédait à de mystérieuses incantations dans une chambre voisine de celle où se trouvait Blanchet, celui-ci s'approcha sans bruit de la cloison et prêta une oreille indiscrète. Après quelques minutes de silence, il entendit l'italien prononçant à mi-voix des paroles entrecoupées dont il ne put saisir que celles-ci : « Satan, viens .. ou venez... à mon secours. » (1)

Encore, plus tard, n'osa-t-il même pas affirmer l'exactitude absolue de ce dernier membre de phrase. Au même instant un vent glacé s'éleva tout à coup, faisant trembler les vitres et mugissant avec violence à travers

(1) « ... iste teste vidit quod ipse Egidius et Franciscus intrarent quandam sallam bassam, constitutam immediate prope dictam cameram, in qua iste testis et ceteri supradicti soliti erant pernoctare ; ubi ipsi Egidius, reus, et Franciscus aliquamdiu steterunt, et tunc audivit iste testis quod dictus Franciscus, inter cetera verba, sub media voce proferebat illud verbum : « Sathan, veni vel venite » et credit iste testis quod subjunxit idem Franciscus : « In adjutorium nostrum ; » veraciter autem nescit iste testis. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

les ais mal joints de la toiture, ce qui ne laissa pas d'effrayer les assistants. (1)

Sur ces entrefaites, Prélati rencontra, chez un habitant de Tiffauges, appelé Geoffroy Lecomte, dont la femme était atteinte d'une affection des yeux « un bas-breton bretonnant (2) » moitié sorcier, moitié médecin, qui donnait ses soins à la malade.

La connaissance fut rapidement faite et ce dernier communiqua bientôt à l'Italien un livre curieux traitant de l'évocation des démons et contenant aussi des notions de médecine et d'astrologie. Ce livre, écrit à l'encre noire, partie sur papier, partie sur parchemin et orné de caractères rouges, attribuait au démon le pouvoir de révéler les trésors cachés, d'enseigner la philosophie et de diriger les actes de la vie. (3)

Prélati s'empressa de communiquer sa trouvaille à Gilles qui l'examina avec soin et se décida à expérimenter sur le champ les formules indiquées dans ce précieux recueil.

---

(1) « Quo tempore durante, et paulo post prolacionem dictorum verborum, supervenit atque sufflavit impetuosus turbo venti frigidi, qui pertransit castrum predictum, ex quo iste testis multipliciter perterritui extitit. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

(2) « Item dicit quod, postquam iste Theffaugiis aliquamdiu stetit, ipse habuit noticiam cum quodam britone britonisante, tunc ibidem, videlicet Theffaugiis, Maleacensis diocesis, in domo gauffridi *Leconte*, castellan ejusdem loci, commorante, qui medicasatur occulos uxoris dicti castellani, quibus ipsa infirmitatem paciebatur. » *Procès ecclésiastique*. Deposition de Prelati.

(3) « Penesquem iste reperit quendam librum incausto nigro, partim in papiro et partim in pargameno, descriptum et rubricatum rubro ; qui quidem liber continebat in se invocaciones demonum et plura alia tangencia medicinam, astrologiam et plures alias ries : quos quidem libros iste ostendit postmodum prefato Egidio. » *Procès ecclésiastique*, loco supradicto.

On était alors en 1439. Une nuit d'été, vers 11 heures du soir, après un excellent repas, Gilles de Rais, Prélati, Gilles de Sillé, Henriet, Poitou et Blanchet descendirent dans une salle basse du château de Tiffauges.

Gilles ouvrait la marche, un flambeau à la main (1), Prélati venait ensuite, tenant le livre des évocations; les autres portaient les différents accessoires : charbon, pot de terre, aimant et parfums.

Prélati traça immédiatement sur le sol, avec la pointe d'une épée, plusieurs cercles flanqués de caractères bizarres et de signes en forme d'armes; il fit ouvrir quatre fenêtres en croix, puis les charbons furent allumés dans le pot de terre qui servait de fourneau et le sire de Rays, se retournant vers ses serviteurs, leur donna l'ordre de le laisser seul en compagnie de l'Italien et d'aller l'attendre dans sa chambre, où il irait les rejoindre.

Aussitôt qu'ils furent seuls, Gilles et le magicien se placèrent au milieu des cercles dans un angle de la salle et près de la muraille sur laquelle Prélati traça de nouvelles figures avec des charbons incandescents; puis ils jetèrent dans le feu de la poudre d'aimant, de l'encens, de la myrrhe et de l'aloès.

Pendant deux heures, ils se tinrent en cet endroit, tantôt debout, tantôt agenouillés, adorant les démons et leur offrant des sacrifices.

A certains moments, Gilles ou son complice lisait à haute voix quelque formule d'évocation, puis tous deux

(1) « Pro quo faciendo, prefatus dominus Egidius et iste tractu temporis, quadam nocte, post cenam habentes lumen in flambello cere et alius una cum libro pretacto, quem iste secum attulerat... » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Prélati.

se tenaient immobiles, silencieux, attendant que le mauvais esprit, auquel ils s'adressaient, se décidât à paraître. (1)

« Barron, Satan, Bélial, Belzébuth, disaient-ils, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; par la Vierge Marie et tous les Saints, je vous conjure d'apparaître en notre présence pour nous entretenir et exécuter notre volonté. » (2)

En vain les suppliants renouvelèrent leurs instances, en vain promirent-ils une colombe, une tourterelle ou un coq vivant, les puissances infernales restèrent muettes à leur appel et ils durent se retirer sans que leurs espérances se fussent réalisées. (3)

---

(1) « .....fecerunt plures circulos cum caratheribus et signis, admodum armorum cum cuspide ensis, super terram, videlicet in platea cujusdem magne aule inferioris castri dicti loci de *Theffauges*, ad quorum circulorum composicionem et confectionem interfuerunt Egidius de *Sillé*, prefatus *Henriet* et *Poictou* videlicet Stephanus *Corrillaut*, ac dominus Eustachius *Blanchet*. Post quorum circulorum et caratherum confectionem et ignium accensum, omnes prenominati, preter dictum dominum Egidium *de Rays* et istum, a dicta aula, de mandato ipsius domini Egidii, recesserunt, inter quos circulos ipse Egidius et iste existebant habentes in medio circulorum predictorum et in quodam angulo prope parietem in quo siquidem pariete iste confecit alium caratherem carbonibus accensis in poto terreo : super quos siquidem carbones miserunt pulveres magnetis, vulgariter « *d'aymant*, » incensum, myrram et alloes, ex quibus fumus odoriferus procedebat. Et ibidem fuerunt, aliquando stando, aliquando sedendo, et aliqu [ando] flexis genibus pro adorando et sacrificia faciendo dictis demonibus, quasi per spacium duarum horarum, invocando et cum intencione invocandi demones, aliquando prefato Egidio in predicto libro et aliquando isto legentibus et expectantibus si demon invocatus ibidem compareret, ubi, ut asseri', nichil pro tunc comparuit. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

(2) « Conjuro vos, *Barron*, *Sathan*, *Belial*, *Belzébut*, per Patrem, et Filium et Spiritum sanctum, per Virginem Mariam et omnes sanctos, ut appareatis hic presentialiter ad loquendum nobiscum et ad faciendum voluntatem nostram. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

(3) « Interrogatus si comparuisset demon ibidem, utrum aliquid eidem obtulissent vel dedissent, dicit quod sic : gallum sive columbum sive pipionem aut turturem vivos, ad eum, aliciendum ne noceret invocantibus et ut petita facilius eisdem concederet. » *Procès ecclésiastique*, ut suprà.

Ils regagnèrent la chambre du Seigneur, où ils trouvèrent Poitou profondément endormi et les autres en proie à un vif sentiment de frayeur, car, pendant qu'ils veillaient en attendant leur maître, ils avaient entendu, au-dessus de leur tête, le bruit d'un animal courant avec fracas sur la toiture et se dirigeant vers la porte du vivier. (1)

Le lendemain soir, Gilles fit appeler Prélati et Poitou et leur commanda d'aller procéder à une nouvelle évocation. Poitou, encore sous l'empire de la peur que lui avaient causé la veille les récits de ses compagnons, commença par se récuser ; mais le maréchal n'admettait pas qu'on discutât ses ordres et il les réitéra, d'une manière si impérative, qu'il n'y avait plus qu'à obéir.

En même temps il remettait à Prélati une cédule tracée en caractères de sang et signée de sa propre main. Elle était ainsi conçue : « Viens à ma volonté et je te donnerai tout ce que tu voudras, excepté mon âme ou une diminution de ma vie. » (2)

A la tombée de la nuit, Prélati et Poitou quittèrent le château, emportant avec eux le livre des évocations, des flambeaux de cire, de la poudre d'aimant, des charbons,

---

(1) « Quid vero per dictos Egidium, reum, et Franciscum postea fuit actum in aula predicta, dixit se nescrire ; sed dici audivit, ex post, a dictis domino Eustachio et Henrieto quod ipsi audiverant dictum magistrum Franciscum alta voce loquentem, sed quid dicere nesciebant, et, successa temporis, etiam audiverunt, ut dicebant, strepitum quemdem, quasi unius animalis supra domum cum quatuor pedibus gradientis, et, quod eis visum extitit dictum animal accessisse versus lucanar picenarie dicte castri, prope locum ubi tunc erant Egidius, reus, et Francicus. De quibus premissis, iste testis nichil audivit, quum ut asseruit, pre tedio, postquam accessit dictam cameram, dormivit. » *Procès ecclésiastique.* Déposition d'Etienne Corillaut, *dit Poitou.*

(2) «.....et continebat dicta littera in effectu id quod sequitur : « Veni ad voluntatem meam, et faciam tibi quicquid volueris, excepta anima mea et diminucione vite mee. » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Prélati.

des aromates, et, tout en marchant, le sorcier s'efforçait de rassurer son compagnon, lui affirmant qu'il ne courait aucun danger.

Ils prirent la route de Montaigu et s'arrêtèrent de l'autre côté de l'étang qui baignait les murs du château, dans un pré situé à une portée d'arc de cet étang et à peu près à la même distance d'une vieille masure abandonnée. (1)

Prélati commença par tracer sur la terre, à l'aide d'un couteau, des cercles et des signes semblables à ceux qu'il avait faits la veille, puis il alluma le feu et fit brûler de l'encens et des parfums.

Ensuite, s'étant placé au milieu des cercles qu'il avait tracés, il y fit entrer avec lui le malheureux Poitou tremblant de peur et auquel il adressa la recommandation expresse de ne réciter aucune prière et de ne faire aucun signe de croix, quoi qu'il pût voir ou entendre, car ces pratiques nuiraient infailliblement au succès de leur entreprise. (2)

Pendant une demi-heure, Prélati lut à mi-voix les formules d'évocation; le nom de Barron, prononcé un peu plus distinctement, revenait souvent sur ses lèvres, mais il eut beau prier, commander, s'agenouiller, parler en son nom et en celui de son puissant maître et seigneur dont il

---

(1) « ... exivit una cum dicto magistro Francisco dictum fortalicium de Theffaugiis, simulque accesserunt, ipso duo, ad quoddam parvum pratum, distans a dicto loco de Theffaugiis quasi per quartam partem unius leuce vulgariter, et hoc versus partes Montisacuti, Lucionensis diocesis... » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Poitou.

(2) « Et, accenso igne, tam in cereo seu flambello quam etiam in carbonibus ante dictis, prodictus Franciscus prohibuit huic testi ne faceret signum crucis, sibique precepit ut cum eo dictum circulum introiret, et introivit quilibet ipsorum circulum antedictum. » *Procès ecclésiastique,* ut suprà.

tenait la cédule entre les mains, rien ne put décider Satan à quitter le séjour infernal pour se rendre au gré de ses adorateurs épouvantés. (1)

Tout, d'ailleurs, contribuait à donner à cette scène un caractère étrange et terrible.

De gros nuages noirs couraient à l'horizon, couvrant la terre de ténèbres épaisses ; le vent sifflait avec rage à travers les branches ; une pluie fine et glacée tombait sans relâche. (2)

Poitou, plus effrayé que jamais, risquait quelques timides signes de croix et marmottait, entre les dents, une courte prière. (3)

Il ne respira que lorsque l'Italien, désespérant du succès, donna le signal du retour.

Encore n'était-il qu'à demi-rassuré dans ces chemins étroits où on n'avançait qu'avec peine, en raison de l'obscurité et du mauvais état de la route.

Enfin, transis de froid, les vêtements trempés par la pluie qui leur fouettait la figure, les deux compagnons arrivèrent exténués à la porte du château ; mais, pour comble de malheur, ils trouvèrent le pont-levis relevé et les poternes closes. Force fut donc de regagner la maison

---

(1) « Quibus existentibus in eodem (circulo), dictus magister Franciscus invocaciones suas fecit, nescit iste testis quas, nec quid dixit eas faciendo quoniam nichil inde, ut asserit, intellexit, preter illud vocabulum : *Barron*, quamvis ipse Franciscus satis alte loqueretur. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Poitou.

(2) « Preterea, dixit iste quod, eo et dicto Francisco adhuc in dicto circulo existentibus, supervenit pluvia, ipsisque recedentibus fuit dicta pluvia invalescens, cum vento eciam valido et obscuritate maxima, ita quod ipsi cum difficultate magna potuerunt reverti. » *Procès ecclésiastique*, ut suprà.

(3) « Verumptamen dixit et asseruit iste testis quod, contra dictam prohibicionem dicti Francisci, ipse secrete fecit signum crucis, quod non percepit dictus Franciscus. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

de la vieille Perrota, où Blanchet avait eu la bonne pensée d'allumer du feu et de leur faire préparer des lits. (1)

Le lendemain, Prélati vint faire part au seigneur de Tiffauges de ce nouvel insuccès et lui remit sa cédule dont il n'avait pu faire usage.

Gilles, tant de fois trompé dans son attente, s'exhala longuement en reproches amers. L'enfer, lui-même, était sourd à ses prières; son suprême espoir allait donc s'évanouir ! Et déjà il pouvait prévoir le moment où la dernière épave de sa fortune allait sombrer, malgré tous ses efforts, lorsque, un beau matin, Prélati, radieux, vint lui annoncer que le diable Barron lui était enfin apparu sous la forme d'un adolescent. (2)

C'était bien le même beau jeune homme vêtu de soie violette qu'il avait vu jadis à Florence et avec lequel il avait signé un pacte dans la maison de son maître, Jean de la Fontenelle.

Ravi de cette solution inespérée, Gilles reprit courage et, d'une voix tremblante d'émotion, il pria son magicien de s'enquérir, une bonne fois, de la cause pour laquelle le démon refusait de se rendre à ses désirs.

La réponse ne se fit pas attendre, car peu de jours après, l'alchimiste lui rapportait les griefs de l'esprit malin. Celui-ci se plaignait de la mauvaise foi du maréchal. En effet, Gilles ne s'était-il pas engagé à recevoir

---

(1) « Item dixit et deposuit quod, his actis, ipsi ambo, videlicet iste testis et Franciscus, reversi fuerunt Theffaugias, non tamen introierunt fortalicium usque mane, quia clausum erat ; sed hospitati fuerunt penes quendam in villa, ubi dictus dominus Eustachius illos expectabat et fecerat ignem fieri ac lectum parari pro se et ipse. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Poitou.

(2) « ..... apparuit et dyabolus vocatus Barron, in forma seu specie hominis, juvenis pulcri in etate viginti quinque annorum vel circa. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de François Prélati.

trois pauvres à sa table, trois fois par an, aux jours de grande fête et, après avoir accompli ce devoir à la solennité de la Toussaint, n'avait-il pas négligé de s'en acquitter dans la suite? (1)

Si donc le seigneur de Tiffauges désirait que Barron se rendit à son appel, il devait lui offrir un poulet, une colombe ou une tourterelle. Toutefois, au cas où la requête serait d'une certaine importance, il serait tenu de lui présenter les membres d'un enfant. » (2)

Gilles tressaillit profondément à ces mots, mais garda le silence et, quelques jours plus tard, dans cette salle basse du château de Tiffauges où avaient lieu les évocations, Prélati rencontra Gilles de Sillé, un des confidents de son maître, contemplant le cadavre d'un enfant de six mois environ, étendu sur le sol et qui venait d'être mis à mort (3). Le même soir, il vit tout à coup entrer dans sa chambre le maréchal portant lui-même, dans un vase, le cœur, une main, le sang et les yeux d'un enfant.

---

(1) « Item, dicit quod, cum idem Franciscus pactum fecisset, de mandato dicti Egidii cum predicto *Barron* nomine ejusdem Egidii, quop idem dominus Egidius, quolibet anno, donaret concedere tribus personis in tribus festis solennibus, et quod ipse dominus Egidius dedit, in festo omnium sanctorum ultime, preterito, concedere tribus personis : et quia cessaverat idem dominus Egidius facere et continuare, presuposuerunt dicti Franciscus et Egidius quod hoc erat causa propter quam idem *Barron* comparere recusabat in precensia dicti Egidii. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

(2) « ... quodque, si ipse dominus Egidius vellet quod demon sibi appareret et ei loqueretur, quod ipse sibi daret, qualibet vice qua sibi appareret et ei loqueretur, gallum sive pulum aut colombum seu pipionem, dummodo ipse Egidius ab eodem demone invocato magnum quid non peteret, et, si forte magnum quid peteret, tunc in eodem casu oportebat ut sibi daret aliquod membrum pueri, quod et retulit iste prefati domino Egidio. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

(3) » Item dicit se vidisse... quemdem infantem, etatis sex mensium vel circa in aula predicta de Teffaugis, occisum et mortuum et in platea prostratum, presente tunc Egidio *de Sillé* : quem puerum credit iste interfectum fuisse per dictum *de Sillé*.» *Procès ecclésiastique*. **Déposition de Prélati.**

Ces tristes débris étaient destinés au démon, s'il daignait se révéler dans l'évocation qu'on allait tenter sur le champ. (1)

Mais cette tentative fut encore infructueuse et les restes de l'enfant furent inhumés par l'Italien près de la chapelle Saint-Vincent, située dans l'enceinte du château. (2)

Un nouvel essai devait ranimer l'espérance de Gilles et lui faire oublier un instant ses cruelles déceptions. Cette fois, Barron s'était montré meilleur diable que d'habitude et l'évocateur lui ayant demandé des trésors au nom de son maître, le démon lui montra du doigt un énorme lingot d'or gisant au milieu de la pièce. Le premier mouvement de Prélati fut de s'élancer vers l'endroit où brillait l'objet si ardemment convoité, mais le mauvais esprit fit défense d'y toucher sous prétexte que « le moment n'était pas encore venu. » (3)

Gilles, averti aussitôt, ne put se contenir et se précipita vers la chambre des évocations, mais comme il arrivait sur le seuil, Prélati se retourna brusquement en criant au noble sire de se garder d'approcher, car il voyait un

---

(1) « Item dicit quod..., ipse Egidius quamdam vice, portavit ad cameram ipsius Francisci manum cor, occulos et sanguinem cujusdam pueri in quodem vitro, et isti dedit ut, dum iste invocacionem primo faceret, iste dicta manum, cor occulos et sanguinem domini offerret atque daret, si demon ipse ad dictam invocacionem accederet. » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Prélati.

(2) « ... in qua quidem invocacione demon minime apparuit, et ideo postmodum dicta manum, cor et occulos, panno lineo involuta, inhumavit prope capellam sancti Vincencii, inter septa dicti castri de *Theffauges*, in terra benedicta, ut credit. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(3) « Postmodo vero ipse vidit, in quadam camera, apparenciam magne quantitatis auri in lingotum : quod quidem aurum ibidem fuit per plures dies ; quod iste tangere voluit, dum prius vidit, et responsum accepit a spiritu maligno ut non tangeret, quia nondum erat tempus... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

énorme serpent, de la grosseur d'un chien, qui déroulait ses anneaux sur le sol. (1)

A ces mots le maréchal, craintif comme tous les gens superstitieux à l'excès, prit la fuite et courut tout d'une traite jusqu'à sa chambre où il se munit d'un crucifix dans lequel était enchâssé un morceau de la vraie croix.

Armé de cette relique, il revint sur ses pas et pénétra dans la salle ; le serpent avait disparu, mais à peine Prélati eut-il touché le précieux lingot, que celui-ci fit place à un amas de poudre jaune « ce qui lui fit connaître a fa usseté de l'esprit malin. » (2)

C'était un nouvel échec ajouté à tant d'autres, mais d'autant plus sensible qu'on s'était approché plus près du but. D'ailleurs, les évocations se renouvelaient presque tous les jours et si Barron se révéla plusieurs fois à Prélati (3), jamais il ne consentit à paraître en présence du sire de Rays (4) dont la foi robuste ne se démentait pas, malgré ces déceptions sans cesse renouvelées.

D'ailleurs, le métier de magicien n'était pas non plus sans épines, car un jour que le malheureux Prélati s'était

---

(1) « ... et ambo accesserunt dictam cameram, cumque iste aperuisset hostium camere predicte, apparuit eidem testi magnus serpens, allatus vividus in platea, grossus ad modum unius canis ; et tunc iste dixit dicto Egidio ut caveret ne intraret dictam cameram, quia iste videbat unum serpentem ex quo dictus Egidius perterritus, statim cepit fugere, quem iste secutus est. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(2) « Postea vero dictus dominus Egidius cepit crucem, in qua erant aliquæ particule vere Sancte Crucis, ut tucius accederet dictam cameram ; cui iste testi dixit quod non erat bonum uti cruce benedicta in istis negociis. Postmodum vero iste testis accessit dictam cameram, et, dum tetigit dictam apparenciam auri, apparuit et quasi pulvis fulvi coloris, et per hac cognovit fallaciam maligni spiritus supradicti. » *Procès ecclésiastique*. Deposition de Prélati.

(3) « Ad quas quidem invocaciones, sepe, etiam usque ad decies vel duo decies, apparuit ei dyabolus, vocatus Barron... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(4) « Nec unquam in ejusdem Francisci presencia dicto domino Egidio apparuit... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

permis d'élever quelques doutes sur la puissance du démon, l'esprit malin se vengea bientôt cruellement.

Ce jour-là, Gilles et Prélati s'étaient proposé de procéder à une évocation ; mais le maréchal, plus « nerveux que d'habitude, n'avait pu maîtriser un certain sentiment de crainte et s'était retiré en récitant l'*Alma redemptoris.* » Peu de temps après son départ, il entendit l'Italien qui poussait des clameurs déchirantes et demandait de l'aide à grands cris.

Gilles, trop effrayé pour aller à son secours, envoya chercher Eustache Blanchet. (1) Celui-ci, mis au courant de la situation, se garda bien d'être plus hardi que son maître.

Cependant la victime hurlait de douleur sous des coups redoublés qu'on entendait pleuvoir comme grêle sur son corps. Blanchet, poussé par la curiosité, mais peu rassuré d'ailleurs, trouva un moyen de tourner la difficulté ; il se rendit dans un endroit du jardin d'où on apercevait la fenêtre de la chambre où se passait cette scène terrible. A plusieurs reprises, il appela Prélati, mais ne recevant, pour toute réponse, que des plaintes et des gémissements, il revint vers le sire de Rays et lui raconta ce qu'il avait entendu. (2)

---

(1) « Item deposuit et dixit quod quadam die..., cum iste esset in villa Thiffaugiarum.... prefatus Egidius, reus, misit quendam nuncium ad hunc testem et ei mandavit ut confestim accederet iste testis ad eundem reum. Qui quidem testis statim venit ad mandatum ipsius rei quem reperit quasi totum dolorosum et mestum, in quadam galeria dicti castri. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

(2) « Verumptamen, complacendo dicto Egidio, reo, incessit idem testis versus cameram, antedictam, quam non introivit, sed a parte posteriori existenti in orto quodam, vocavit dictum Franciscum per quamdam fenestram dicte camere : qui sibi non respondit verbum sed eum audivit iste testis plangentem ac dolentem, ad modum hominis valde lesi, quod retulit iste testis dicto Egidio, reo : unde fuit ipse reus valde dolens. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

Ils se taisaient tous deux, terrifiés, n'osant aller au secours de leur malheureux complice, lorsque celui-ci parut tout à coup, pâle, se tenant aux murs, incapable de se soutenir. Il leur raconta, en quelques paroles entrecoupées, que le démon l'avait frappé pour le punir de ses imprudentes paroles.

Rude avait été la leçon, car l'infortuné, en proie à une fièvre ardente, dut garder le lit pendant sept ou huit jours (1) et Gilles, plein de compassion, le fit coucher dans sa propre chambre, lui prodiguant jusqu'à sa convalescence les soins les plus dévoués et ne permettant à personne d'en approcher. Le malade, reconnaissant, consentit à recevoir un prêtre et, sur la demande de Gilles, se confessa dans les sentiments de la plus grande piété. (2)

Sur ces entrefaites, le maréchal partit pour Bourges, mais avant de quitter Tiffauges, il fit ses recommandations à François Prélati.

Celui-ci promit solennellement de ne pas négliger les intérêts de son seigneur et maître. En effet, pendant l'absence de Gilles, il procéda régulièrement à de nombreuses évocations. Une fois même il reçut des mains de Barron une certaine poudre mystérieuse qui devait donner puissance et richesse à la personne qui la porterait sur elle avec confiance. (3)

---

(1) «... ex qua quidem verberacione dictus Franciscus effectus fuit febricitans et infirmus per septem vel octo dies... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(2) «... unde dictus reus, timens ne dictus invocator ob percussionem et verberacionem hujus modi moreretur, voluit et fecit ipsum invocatorem confessionis recipere sacramentum, qui tamen non decessit, sed convaluit post verberacionem eandem. » *Procès ecclésiastique*. Confession de Gilles de Rays.

(3) « Item dicit quod, cum ab anno citra, dictus dominus Egidius esset absens et in remotis, videlicet in partibus Bituricensis tunc existens, isteque fecisset in predicta aula de *Teffauges*, invocacionem demonum,

Prélati se hâta d'expédier à Bourges un habitant de Pouzauges nommé Denis Gascard. Cet homme remit au sire de Rays le précieux talisman accompagné d'une lettre dans laquelle le sorcier donnait à son seigneur l'assurance « que ses affaires allaient bien. »

Gilles se conforma scrupuleusement aux indications qu'il avait reçues et, pendant tout son voyage il porta, suspendu à son cou, un petit vase d'argent qui contenait la poudre magique. (1)

V

On était arrivé à l'année 1440. Gilles continuait sa vie de plaisirs et de crimes, sans se douter de l'orage qui s'accumulait sur sa tête.

De tous côtés une sourde rumeur s'élevait dans le peuple et gagnait peu à peu les hautes classes de la société.

Il n'était bruit que de l'effrayante disparition des enfants dans le voisinage des châteaux habités par le sire de Rays.

A Tiffauges, à Machecoul, à Champtocé, à Nantes, partout où le maréchal faisait un séjour de longue durée, on s'apercevait avec terreur que des enfants en grand nombre et même des jeunes gens étaient subitement en-

---

ibidem apparuit *Barron* in forma pretacta. Qui attulit et tradidit eidem Francisco pulverem nigrum, super unum lapidem ardesie. Qui quidem Barron indixit tunc eidem Francisco, testi, quatinùs ipsum pulverem transmitteret dicto domino Egidio Bituris et quod illum pulverem poneret in vasculo argenteo et secum portaret, et quod, hoc faciendo, res sue bene prosperarentur. » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Prélati.

(1) « Unde ipse reus, assercionibus hujusmodi dicti Francisci fidem adhibens, ipsam rem cum bursa jamdicta suo colo suspendit, ipsoque suspensam per plures dies portavit..... » *Procès ecclésiastique.* Confession de Gilles de Rays.

levés sans qu'il fût possible de savoir ce qu'ils devenaient.

C'étaient de petits mendiants qui allaient frapper à la porte du château ou de l'hôtel et qu'on faisait entrer sous prétexte de leur distribuer d'abondantes aumônes ; c'étaient de « gentils escholiers » ou de jolies petites filles que de vieilles femmes ou des hommes à figure sinistre abordaient sur les routes et qui se laissaient entraîner vers l'habitation seigneuriale ; c'étaient des apprentis de 15 à 16 ans que l'on dirigeait vers la demeure du sire de Rays.

Dès que ces infortunés avaient franchi le seuil redoutable de l'hôtel de la Suze ou des châteaux de Tiffauges et de Machecoul, on perdait à jamais leurs traces, et les malheureux parents attendaient en vain leur retour.

Bientôt la rumeur fit place à des bruits plus consistants. On articulait des faits, on citait ouvertement des noms ; on avait remarqué surtout une certaine Perrine Martin, que le peuple avait surnommée *La Meffraye*. C'était une vieille femme d'aspect sordide et repoussant, qui cachait ses traits sous un épais voile noir lorsqu'elle traversait les bourgs et les endroits habités.

Elle s'approchait des enfants, les attirait à l'écart à l'aide de friandises ou de promesses, et à dater de ce jour, « oncques n'en entendait plus parler. » On désignait aussi des serviteurs, des hommes de confiance du maréchal : Gilles de Sillé, Poitou, Henri Griart. Ces misérables se rendaient chez les parents des plus jolis enfants qu'ils avaient distingués et là, s'adressant de préférence aux pauvres mères, ils leur demandaient leurs fils pour les faire entrer au nombre des pages de leur puissant seigneur.

Ils les leur montraient revêtus de riches costumes de soie et de velours, tout chamarrés d'or, caracolant sur des chevaux superbes et recueillant partout sur leur passage un juste tribut d'admiration.

Peu de parents résistaient à des tableaux aussi enchanteurs, et la plupart, heureux de l'avenir inespéré qui s'ouvrait devant leurs enfants, remerciaient avec effusion ces hommes astucieux et perfides et leur confiaient sans hésiter ces pauvres innocents.

Mais, hélas ! quelques mois plus tard, le cortège du sire de Rays repassait par le même chemin, et au milieu de cette foule d'écuyers et de pages, les infortunés parents cherchaient en vain ceux qu'ils avaient cru revoir. Et si, poussés par un funeste pressentiment, ils voulaient s'enquérir de leurs enfants près de ces mêmes hommes auxquels ils les avaient remis, ils n'en obtenaient qu'une réponse vague et dilatoire. « Peut-être étaient-ils à Machecoul, peut-être à Tiffauges, peut-être ailleurs. » Et ces bourreaux continuaient leur route en ricanant et en se moquant de ces braves gens qui restaient atterrés, sans oser formuler leurs plaintes. Mais à peine Gilles et sa suite avaient-ils disparu au premier détour du chemin, que ces malheureux, libres enfin de toute contrainte, se réunissaient pour se communiquer leurs mutuels soupçons et mêler leur douleur et leurs larmes.

Les étrangers, les voyageurs, les marchands forains écoutaient avidement les récits lugubres de ces faits renouvelés cent fois dans des circonstances semblables.

Ils les répétaient en tremblant à chacune de leurs étapes et répandaient ainsi partout à la ronde l'horreur du nom de Rays.

Dans l'entourage même de Gilles, des propos significatifs commençaient à circuler. Malgré le soin que le maréchal apportait à cacher ses crimes, sa conduite avait failli être démasquée dans des circonstances fortuites.

Quelques années auparavant, lorsque René de la Suze, frère de Gilles, avait pris possession de la forteresse de Machecoul, un capitaine nommé Charles du Léon avait découvert, dans une salle basse du château, les squelettes de deux enfants. (1)

Il avait questionné à cet égard les principaux serviteurs du maréchal, entr'autres Henriet et Poitou, mais ceux-ci, qui n'avaient pas encore été initiés aux terribles secrets de leur maître, ne purent lui fournir aucun renseignement précis.

Le premier soin de Gilles, en récupérant la forteresse de Champtocé qu'il venait de vendre au duc de Bretagne et qu'il devait lui livrer sur-le-champ, fut de réunir ses complices, Roger de Bricqueville, Gilles de Sillé et ceux de ses domestiques qui lui inspiraient le plus de confiance, Henriet Griart, Poitou, Hiquet de Brémont et Robin Romulart. (2)

---

(1) « ..... quodque, nunc sunt tres anni, videre suo, lapsi, post captionem factam per Renatum *de Rays*, dominum de Suza, fratrem germanum dicti Egidii *de Rays* rei, super castro seu fortalicio *de Champtocé*, Andegavensis diocesis, cum post hujusmodi captionem dictus Renatus dominus *de la Suze* accessit Machecolium et cepit fortalicium ejusdem loci, tunc ipse dici audivit a Domino Karolo *du Leone*, milite, qui una cum dicto domino de Suza ipsum locum de Machecolio accessit, quod, in bassa seu inferiore parte cujusdem turris ejusdem loci de Machecolio, reperta fuerunt duo corpora seu ossamenta puerorum mortuorum, peciitque dictus dominus Karolus ab isto teste si aliquid ex hoc sciret ; qui sibi respondit quod non asserens quod, re vera, ipse inde tunc temporis nil sciebat. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Henri Griart, dit *Henriet*.

(2) Item, deposuit et dixit quod inde, postquam dictus Egidius *de Rays* recuperavit a dicto domino de Suza predictum fortalicium de Champtocé,

Il leur fit prêter le serment de ne rien révéler de ce qu'ils pourraient voir ou entendre, et après s'être ainsi assuré de leur discrétion, il les conduisit vers une vieille tour inhabitée dans laquelle gisaient les ossements de plusieurs enfants morts. (1)

Ces tristes restes furent placés dans un coffre soigneusement entouré de grosses cordes et transportés en grand mystère à Machecoul, dans la chambre même du maréchal, où ils furent brûlés en présence de Gilles de Sillé, de Jean Rossignol, d'André Buchet, d'Henriet et de Poitou. (2)

Un secret confié à tant de dépositaires devait fatalement transpirer quelque jour. D'ailleurs, parmi les hommes de confiance du maréchal, il s'était glissé plus d'un traître et l'un des exécuteurs de cette triste besogne disait, quelque temps après, à ses complices : « N'estoit pas messire Rogier de Bricqueville bien traître qui nous

---

et ad ipsum fortalicium accessit ut illius possessionem traderet ac livraret domino duci Britanie, cui jam transtulerat dominium ejusdem loci, tunc idem dominus Egidius *de Rays*, exacto prius per eum a presente teste juramento de non revelando secreta que sibi erat ostensurus, precepit Egidio de *Sillé*, Henrieto *Griart*, Hiqueto de *Bremont*, Robino *Romulart* et huic testi, qui omnes tunc erant ipsius Egidii, rei, servitores... » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Poitou.

(1) « ..... quatinus accederent ad quandam turrim fortalicii de *Champtocé*, predicti, in qua erant corpora seu ossa innocencium quamplurium mortuorum, ipsaque rapere it et in quodam scrinio seu coffro reponerent, ut portarentur apud Machecolium : Quod ita factum fuit, secrecius ut fieri potuit ; reperta que fuerant in dicta turri, ossamenta triginta sex vel quadraginta sex puerorum, alias non est memor de numero eorundem que ossamenta jam erant dessicata ; fuit que dictum scrinium seu coffrum, in quo reposita fuerunt, ligatum funibus seu cordis, ne patefieret, neque scandalizeretur iniquitas tanti sceleris sive mali. » *Procès ecclésiastique.* Déposition de Poitou.

(2) « Item, deposuit et dixit quod dicta ossamenta deportata fuerunt apud Machecolium et ibidem in camera dicti Egidii, rei, concremata igni, presentibus ad hoc ipso Egidio reo, et Egidio de *Sillé*, Johanne *Rouxigneul*, Andrea *Buchet*, Henrieto *Griart* et isto teste. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

faisait regarder Robin Romulart et moi à la dame de Jarville et Thomin d'Araguin par une fante, quand nous oustions les dits ossements et savait bien tout ce fait. »

D'ailleurs, les hommes d'armes, les domestiques, les officiers et les commensaux du seigneur n'étaient pas sans s'apercevoir de ces menées ténébreuses et de ces subites disparitions.

Plus d'une fois, dans le silence de la nuit, leur oreille avait été frappée par les cris d'angoisse de ces malheureuses victimes. Ils en causaient entre eux à mots couverts. Quelques-uns s'enhardissaient même, au point d'en parler ouvertement.

L'un d'eux, nommé d'Auxy, racontait, en propres termes, à François Prélati, que Gilles de Rays avait tué ou fait tuer un grand nombre d'enfants à Tiffauges et à Machecoul. (1)

Blanchet, homme prudent et avisé, sentant qu'une catastrophe était prochaine, ne songea plus qu'à se mettre à l'abri du danger. Il chercha querelle, sous un prétexte futile, à Robin, l'un des plus fidèles serviteurs du baron de Rays et partit pour Mortagne, où il logea dans un hôtel tenu par un nommé Bouchart-Ménart.

Un jour, un voyageur appelé Jean Mercier, de La Roche-sur-Yon, descendit dans cette hôtellerie, et comme Blanchet lui demandait des nouvelles des pays de Nantes et de Clisson, il raconta que dans ces deux villes, comme partout ailleurs où il avait séjourné, il n'était bruit que de meurtres d'enfants commis par le seigneur de Tif-

(1) « Item, dicit se dici audivisse a quodam Guillermo d'*Auxi*, familiari et servitore dicti Egidii, quod ipse Egidius multos pueros interfecerat et interfici fecerat in camera sua de *Teffauges*, et apud Machecolium..... » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

fauges ou sur ses ordres. Il ajouta qu'avec le sang de ces innocentes créatures, le maréchal écrivait un livre dont la possession devait lui ouvrir les portes de toutes les places fortes et le protéger personnellement contre toutes les tentatives destinées à lui nuire. (1)

Blanchet se souvint alors qu'une fois, en compagnie d'un prêtre appelé Gilles de Valois, il avait fait une visite au maréchal et l'avait trouvé dans son cabinet d'études occupé à écrire les statuts de sa collégiale de Machecoul. Il se rappela également avoir vu sur la table de Gilles cinq ou six feuilles de papier à grandes marges sur lesquelles il avait reconnu l'écriture du sire de Rays, ainsi que des croix et des signes bizarres, le tout en caractères rouges, qui lui parurent avoir été tracés avec du sang. (2)

Il est probable que maître Blanchet ne se fit pas faute de colporter ces récits, qu'il agrémentait sans doute de certains commentaires, et que le bruit de ces indiscrétions vint jusqu'aux oreilles du sire de Rays.

Gilles, qui connaissait le caractère de son ancien confident, s'empressa de lui adresser message sur message pour l'exhorter à revenir près de lui. Puis, voyant qu'il

---

(1) *Procès ecclésiastique*. Déposition de Blanchet.

(2) « Item dicit quod nuper, videlicet a festo Pasche ultime preterito cum prefatus Egidius istum testem et dominum Egidium de *Valoys*, presbiterum, duxisset in studium suum, sive scriptorium, videlicet in castro de Machecolio, ipse Egidius ostendit eisdem unum librum quem idem Egidius conscribebat incausto, tangentem ceremonias sui collegii de Machecolio, viditque iste testis tunc super tabularium ejusdem rei quinque vel sex folia papiri in magno margine, in quibus, ad extra sive supra, erat scriptura rubea ejusdem Egidii conscripta et erant alique cruces et signa rubea; quam scripturam iste testis tunc presumpsit et suspicionem habuit esse factam sanguine humano, attento quod iste testis audiverat dici quod idem Egidius, videlicet reus, faciebat interfici infantes ut ex eisdem sanguinem haberet et librum conscriberet ex eodem sanguine. » *Procès ecclésiastique*. Déposition d'Eustache Blanchet.

ne gagnait rien, il dépêcha l'orfèvre Jean Petit à Mortagne avec mission d'exprimer à Blanchet les regrets que le maréchal et Prélati éprouvaient de son absence et l'ardent désir qu'ils avaient de le revoir.

Blanchet ne se laissa pas toucher par ces instances flatteuses et répondit nettement à l'envoyé qu'il se garderait bien de se rendre à cette invitation en présence des bruits qui couraient sur le compte de son ancien maître. Il ajouta même qu'il le suppliait, ainsi que ses complices, de renoncer aux coupables agissements dont le public avait désormais connaissance. (1)

Jean Petit revint seul à Tiffauges et commit la maladresse insigne de répéter à l'irascible baron les paroles et les conseils d'Eustache Blanchet. Aussitôt Gilles, transporté de colère, fit saisir le messager et l'envoya réfléchir à sa sottise dans un cachot de la forteresse de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, où le malheureux resta longtemps détenu.

En même temps Sillé, Poitou, Jean Lebreton et Henri Griart, munis des instructions de leur maître, montaient à cheval et faisaient en toute hâte la route de Mortagne. Ils s'emparèrent de Blanchet et l'amenèrent à Roche-Servière. De là ils devaient le conduire au château de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, mais le prisonnier refusa énergiquement de se rendre à cette destination. Alors ses gardiens le dirigèrent sur Machecoul, et Poitou lui avoua plus tard que s'il s'était laissé conduire à Saint-Etienne, ils avaient l'ordre de le mettre à mort, en puni-

(1) *Procès ecclésiastique.* Déposition d'Eustache Blanchet.

tion des propos qu'il avait tenus sur la personne du sire de Rays. (1)

Gilles se leurrait d'un vain espoir en s'imaginant que l'arrestation de quelques personnes suffirait pour imposer silence à la grande voix du peuple dont les sourds grondements montaient déjà jusqu'à lui. D'ailleurs, il courait de lui-même à sa perte et il devait, par un acte de violence, précipiter le dénouement fatal.

Après avoir vendu à Guillaume Le Ferron la seigneurie et le château de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, le maréchal entreprit un jour de s'en emparer de nouveau.

Le lendemain de la Pentecôte de l'année 1440, les habitants de cette ville étaient réunis dans l'église où l'on célébrait la grand'messe. Jean Le Ferron, frère du nouveau seigneur et préposé à la garde de la forteresse, assistait à l'office divin avec Jean Rousseau et Guillaume Hautreys, venus de Nantes pour lui signifier, de la part de Jean V, la défense formelle de remettre cette place entre les mains du sire de Rays. (2) Tout à coup, au moment de l'élévation, un bruit d'armes et de pas se fit entendre ; les portes furent violemment ouvertes et Gilles,

---

(1) « ... cui si quidem testi ipse Poictou, videlicet Stephanus *Corrillaut*, dixit quod, si iste testis apud castrum de Malamorte ductus fuisset, quod ipse Egidius istum testi mortem tradidisset seu dari procurasset, eo quod iste testis premissa dixerat de ipso Egidio in personam dicti aurifabri. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(2) « ... et deposuit quod, die lune, in crastinum festi sancte Pentheostes Domini ultime preteriti, cum iste testis et Johannes *Ferron* cum quodem Guillermo *Hautreys* ac nonnulis aliis essent in ecclesia parrochiali Sancti Stephani de Malamorte, Nannetensis diocesis, que parrochialis ecclesia fuit et est constituta prope fortalicium ejusdem loci adquem locum iste testis adierat ut prohibicionem faceret ex parte domini ducis debitoribus reddituum, censuum et aliarum obvincionum castellanie et pertinentium ejusdem loci ne quid inde solverent ant traderent prefato Egidio, reo... » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Jean Rousseau.

une dague à la main, se précipita dans le sanctuaire, suivi du marquis de Ceva, de Gilles de Sillé et d'une troupe d'hommes armés, puis s'adressant à Jean Le Ferron, vers lequel il s'était tout d'abord dirigé : « Ha, ribault, s'écria-t-il, tu as batu mes hommes et leur as fait extorsion, viens dehors de l'église ou je te tueray tout mort ! »

A ces mots, le malheureux Ferron, frappé d'épouvante, se jeta humblement aux genoux de Gilles, lui disant : « Faites ce que il vous plera, » (1) et se tournant vers le marquis de Ceva, sorte d'aventurier italien au service du maréchal, il le pria d'intercéder pour lui près de son terrible maître. Le marquis le rassura et lui promit son appui en s'engageant à ne laisser exercer sur sa personne aucun sévice qu'il ne se déclarât prêt à subir lui-même. (2)

Sur ce propos, Ferron sortit de l'église et fut immédiatement entouré par les gens du maréchal. Ceux-ci rejoignirent le reste de la troupe, placé en embuscade dans un bois voisin, et emmenèrent le prisonnier qui fut plongé dans un des cachots du château de Tiffauges.

Le duc de Bretagne se plaignit de cet attentat au roi de France, qui donna l'ordre au connétable de Richemond d'aller mettre le siège devant Tiffauges, mais

---

(1) « ... ad quem quidem Johannem *Ferron* ipse Egidius, reus, habens unum gesum, vulgariter muncupatum *jusarme*, dixit furibunde verba sua, prorumpendo ac terribiliter eidem Ferron comminando, per hec verba, vel in effectu consimilaria vulgaria : « Ha, ribault, tu as batu mes hommes et leur as fait extorsion : vien, vien hors de l'église, ou je te tueroy tout mort ! » Tunc dictus *Ferron* genibus flexis humiliter, cum eodem reo, loquenti eidem dixit : « Faictes ce que il vous plera. » *Procès ecclésiastique* Déposition de Bertrand Poulein.

(2) Timensque idem *Ferron* de dicto reo, rogavit istum ut eum juvaret intercedendo pro ipso, ne lederetur per eundem Egidium, reum. Cui pressens testis annuit quod, si ipse Ferron pateretur, quod ipse testis consimile pateretur... » *Procès ecclésiastique*. Déposition du marquis de Ceva.

Gilles, effrayé, fit immédiatement relâcher ses prisonniers. (1) Ce fut peu de temps après cet audacieux coup de main que Gilles se mit en route pour Vannes où il devait se rencontrer avec le duc de Bretagne.

Toutefois, il avait le pressentiment d'un danger prochain, car avant son départ, il chargea Prélati de demander au démon si son voyage s'effectuerait sans incident fâcheux. (2) L'oracle rendit une réponse favorable ; le maréchal partit dans les premiers jours du mois de juillet 1440 et reçut de son suzerain le plus bienveillant accueil. Alors, reprenant confiance dans sa bonne étoile, il revint à son ancien genre de vie, fit pratiquer chaque soir de nouvelles évocations et marqua son passage à Vannes par un crime des plus odieux.

Il demeurait en cette ville chez Lemoyne, dont la maison se trouvait située près du palais épiscopal. André Buschet, une de ses âmes damnées, lui avait amené dans sa chambre un jeune enfant de dix ans.

Gilles, que le voisinage de l'évêché mettait en défiance, fit conduire sa victime dans la maison de Boëtdan, chez lequel ses chevaux étaient logés. Là, le malheureux enfant fut mis à mort ; sa tête, séparée du tronc, fut brûlée dans la chambre même où le meurtre avait été commis et son corps, lié avec une ceinture, fut jeté dans les latrines, où Poitou se fit descendre pour l'empêcher de surnager. (3)

---

(1) *Procès civil*, f° 370.

(2) « Item dicit quod, dum prefatus dominus Egidius ultimate, videlicet de mense julii, accedere voluit ad dominum ducem, iste testis, de mandato et precepto dicti Egidii, interrogavit a dicto *Parron* quatimus eidem diceret an dictus Egidius secure iret et rediret versus ipsum dominum ducem : qui quidem *Barron* respondit ad istum testem quod sic. » *Procès ecclésiastique*. Déposition de Prélati.

(3) « Item, dixit et confessus fuit judicialiter dictus reus quod, illa vice

L'entrevue de Gilles avec le duc de Bretagne fut très cordiale.

Jean V n'ignorait pourtant pas les bruits qui couraient sur son noble visiteur. Il connaissait les récits qu'on faisait partout d'enfants enlevés et mis à mort pour servir à des pratiques mystérieuses ; il avait entendu dire que le maréchal s'était entouré d'alchimistes, de sorciers, de magiciens ; qu'il se livrait à la nécromancie et pratiquait des évocations.

Jean ne pouvait non plus méconnaître le poids de semblables accusations énoncées par une région tout entière ; le bruit de l'attentat de Saint-Etienne-de-Mer-Morte était parvenu jusqu'à lui ; et cependant, au lieu d'user de sévérité à l'égard de ce grand coupable, il le traitait presque en égal et se montrait en public avec lui.

Peut-être aussi hésitait-il à sévir contre un maréchal de France, honoré des faveurs et de l'amitié du roi, ou bien reculait-il devant la nécessité de frapper le premier de ses vassaux, doyen des barons de son duché et dont la famille avait contracté des alliances avec la sienne. N'était-ce pas, d'ailleurs, déconsidérer la noblesse tout entière que d'étaler aux yeux du peuple la turpitude et les crimes d'un seigneur puissant et redouté ?

Un autre motif le maintenait dans l'inaction : il se laissait, avant tout, guider par l'intérêt et peu lui impor-

---

qua fuit ultimate Veneti, et de mense julii ultime preteriti, Andreas *Buschet* tradidit et livravit dicto Egidio, reo, in domo habitacionis cujusdem Johannis *Lemoyne*, in qua tunc dictus Egidius, reus, hospitabitur, quemdam puerum..... ipseque post hec occisum in cloacam hospicii cujusdem Boëtdan cognominati, prope hospicium dicti *Lemoyne*, in cujus *Boëtdan* hospicio seu domo equi dicti rei hospitati erant, apud marchilium dicti loci Venetensis, per dictum *Poictou* proici fecit : qui *Poictou* ab hoc descendit in ipsam cloacam ad finem submergendi et cooperiendi cadaver ejusdem pueri, ne exinde repperiretur. »

tait que Gilles fût relaps, hérétique et criminel, s'il pouvait lui extorquer encore à vil prix quelques-uns de ses domaines princiers et de ses redoutables châteaux-forts.

Pendant ce temps, l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit, faisait une tournée pastorale dans son diocèse et recevait partout des plaintes énergiques, tant des membres du clergé que des habitants des villes et des bourgs dévastés. Au lieu de trouver les populations en fête sur son passage, comme c'était la coutume, il ne voyait que des visages attristés sous de longs voiles de deuil et n'entendait, autour de lui, que des pleurs et des sanglots. Les mères se jetaient à ses genoux pour implorer sa bénédiction et demander justice au nom de leurs enfants disparus.

Les plaignants étaient nombreux. C'étaient *Agathe*, femme de *Denis de Lemignon*, de la paroisse Sainte-Marie de Nantes, dont le neveu, fils de Guillaume Avril, avait disparu au mois d'octobre 1439 ; *Jehanne de Grepie*, veuve de Regnaud Douete, de la même paroisse, qui avait perdu son fils vers la Saint-Jean 1438 ; puis *Jehanne Delit*, de Saint-Denis de Nantes ; *Jehan Hubert* et sa femme, de Saint-Léonard ; *Jehan Jenvret* et sa femme, de Sainte-Croix ; *Jehan Darel* et sa femme, de Saint-Séverin ; la veuve d'*Yvon Kerguen*, de Sainte-Croix ; la femme d'*Eonnet Le Charpentier*, boucher à Saint-Clément, près de Nantes, qui se présentèrent tour à tour en pleurant.

Tous réclamaient leurs enfants dont ils avaient perdu la trace depuis certain jour où on les avait vu conduire vers l'hôtel de la Suze, les châteaux de Machecoul ou de Tiffauges par la Meffraye ou quelque autre pourvoyeur du sire de Rays.

Le bon prélat les accueillait avec bienveillance et leur prodiguait ses paternelles consolations. Il écoutait leurs plaintes, en notait les points les plus importants, confrontait les témoignages et en faisait recueillir d'autres pour l'enquête qu'il menait lui-même avec prudence et modération.

Il interrogeait, dans chaque localité, les personnes les plus dignes de foi, ne voulant s'engager qu'en parfaite connaissance de cause ; il accumulait preuves sur preuves sans en négliger aucune.

La nouvelle des événements qui s'étaient passés à Saint-Etienne-de-Mer-Morte vint mettre le comble à la mesure.

Il n'y avait pas eu seulement, de la part de Gilles, un guet-apens odieux, une violation complète du droit des gens ; mais, par ce lâche attentat, le maréchal avait foulé aux pieds les privilèges les plus sacrés de l'Eglise : il avait envahi un sanctuaire et mis la main sur Jean Le Ferron, qui avait reçu la tonsure et portait l'habit sacerdotal. C'était fournir à l'autorité ecclésiastique, si justement jalouse de ses immunités, une arme terrible contre lui et un prétexte plausible de prendre position dans le conflit qui allait s'engager.

Devant un tel ensemble de faits, Jean de Malestroit ne put contenir plus longtemps son indignation et, dès son retour à Nantes, il s'empressa de flétrir, en termes énergiques, l'odieuse conduite du maréchal.

« Nous avons découvert, dit-il, et il appert entre autres choses, par les dépositions des témoins, que noble homme Gilles, seigneur et baron de Rays, soumis à notre juridiction, a, par lui-même ou par ses complices, étranglé, tué

et inhumainement massacré une très grande quantité d'enfants innocents, avoir péché avec eux contre nature et commis le vice de sodomie ; qu'il a fait ou fait faire un grand nombre d'horribles évocations des démons, qu'il leur a offert des sacrifices et des offrandes ; qu'il a signé avec eux et commis d'autres crimes énormes relevant de notre juridiction ; dans de nombreuses visites faites par nous, nos commissaires ou nos procureurs, nous avons acquis la conviction que le dit Gilles de Rays a perpétré et commis les crimes sus-mentionnés et d'autres encore dans l'étendue de notre diocèse. Pour ces motifs, il était et il est encore publiquement et notoirement *diffamé* auprès des gens honnêtes et graves.

Et pour que personne ne puisse mettre en doute ce que nous venons d'avancer, nous avons ordonné et fait apposer notre sceau sur ces présentes lettres.

Donné à Nantes, l'avant-dernier jour du mois de juillet, l'an de Notre Seigneur 1440.

Par mandement de Monseigneur l'Evêque de Nantes sus-nommé.

J. PETIT. » (1)

---

(1) « ...comperimus ac per eorum deposiciones inter cetera nobis constitit nobilem virum, dominum Egidium *de Rays* militem, dicti loci dominum et baronem, subditum justiciabilem nostrum, quamplures pueros innocentes per se et quosdam suos complices jugulasse, interemisse et inhumaniter trucidasse cum eisque contra naturam luxuriasse et vicium sodomæ commisisse ac horridam demonum invocacionem sepe et sepius fecisse et fieri, procurasse, et eis sacrificasse et obtulisse, et cum ipsis pactum fecisse, aliaque crimina enormia in juridicione nostra perpetrasse ; et in pluribus et diversis aliis nostris, commissariorum sive procuratorum nostrorum visitacionibus didicimus dictum Egidius *de Rays* premissa perpetrasse et alia flagiciosa in diocesi nostra commisisse.

Super quibus publice et notorie apud bonos et graves existebat et existit diffamatus. Et, ne a quoquam de hiis hesitari valeat, has nostras presentes litteras sigilli nostri jussimus et fecimus munimine roborari.

Datum Nannetis, die pemultima mensis julii, anno Domini millesimo quadringintesimo quadragesimo.

De mandato prefati domini episcopi Nannetensis.

J. PARVI. »

Procédure ecclésiastique. Déclaration d'infamie.

Ces premières lettres ne furent pas répandues dans le public, comme on serait tenté de le croire ; quelques personnages influents en eurent seuls connaissance, suivant les règles de la procédure ecclésiastique. Avant de s'engager plus avant, Jean de Malestroit voulait continuer l'enquête qu'il avait commencée au cours de sa tournée pastorale, mais lorsque ses présomptions furent changées en certitude absolue, il mesura d'un œil calme l'étendue de son devoir et ne recula devant aucune considération pour donner libre cours à la justice trop longtemps suspendue.

Le 13 septembre 1440, il fit paraître un nouveau mandement, mais cette fois, il s'adressait « à tous les recteurs des églises paroissiales ou aux personnes qui en tenaient lieu, aux chapelains, aux clercs, aux notaires et tabellions publics établis dans la ville et le diocèse de Nantes et à chacun en particulier. » (1)

Après avoir rappelé, en quelques lignes, les motifs de son intervention, l'évêque continue en ces termes :

« Nous leur ordonnons de citer péremptoirement devant nous ou devant l'official de notre église cathédrale de Nantes pour le lundi après la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, dix-neuvième jour de septembre, noble homme, seigneur Gilles de Rays, soumis à notre juridiction, que par la teneur de ces présentes, nous citons devant nous ou devant le promoteur des causes de ce

(1) « ...universis et singulis ecclesiarum parrochialium rectoribus et locatenentibus eorumdem, capellanis, curatis et non curatis, clericis, notariis et tabellionibus publicis, per nostras civitatem et diocesim Nannetensem constitutis et eorum cuilibet... » *Procès ecclésiastique*. Citation à Gilles de Rays.

genre, en notre diocèse de Nantes, poursuivant en cette affaire, pour répondre aux chefs d'accusation relevés contre lui en matière de foi.

Donné le mardi 13 septembre de l année du Seigneur 1440.

Par mandement de Monseigneur l'Evêque.

JEAN GUIOLE. » (1)

Le lendemain même de ce jour, une troupe d'hommes armés se présentait devant le château de Machecoul, que Gilles habitait en ce moment. A leur tête se tenaient un capitaine d'armes nommé Jean Labbé et maître Robin Guillaumet, chargé de signifier au maréchal le mandat d'arrêt que l'évêque de Nantes venait de lancer contre lui.

Arrivé devant les portes du château, le capitaine, au nom de Jean V, somma les hommes de garde d'abaisser le pont-levis.

Gilles, surpris au moment où il s'y attendait le moins, ne savait à quel parti s'arrêter. Près de lui, ses complices atterrés et ne se faisant aucune illusion sur le sort qui les attendait, le poussaient à la résistance. Ils lui montraient les hautes murailles de la forteresse, défiant

---

(1) « ...et mandamus quatinus... citetis peremptorie unoque edicto peremptorio coram nobis vel officiali nostro Nannetensi, ad diem lune post festum Exaltacionis sancte Crucis decimam nonam diem mensis septembris, prefatum nobilem virum, dominum Egidium de *Rays*, militem, subditum et justitiabilem nostrum in hac parte, quem nos etiam tenore presencium sic citamus, nobis et promotori causarum officii curie nostre Na netensis, hoc etiam promoventi et prosequenti, ab obicienda etiam in causa fidei responsurum, ut jus erit : quo facto, has nostras presentes litteras reddite, seu alter vestrum reddat debite executas.

Datum die martis precedente, tertia decima dicti mensis septembris, anno Domini millesimo quadringintesimo quadragesimo.

Sic signatum : De mandato dicti domini episcopi, Johannes Guiole, transcripsi. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

les assauts de l'ennemi et pourvues de défenseurs nombreux, prêts à se faire tuer jusqu'au dernier pour le salut de leur maître.

Ils parlaient encore lorsque celui-ci, calme et résolu, donna, d'une voix ferme, l'ordre d'obéir aux sommations du duc de Bretagne.

Avait-il entrevu l'impossibilité de soutenir contre son suzerain une révolte à main armée? Se croyait-il trop puissant pour qu'on osât rien tenter contre lui et pensait-il avoir facilement raison de ses accusateurs? Nous l'ignorons; mais, à peine le pont-levis fût-il abaissé, que Gilles se présenta devant les gens chargés de l'arrêter, écouta tranquillement la lecture du mandat contre lui et se remit lui-même entre les mains de *Jean Labbé* (1), qui le déclara son prisonnier. Aussitôt des perquisitions furent faites dans tous les coins du château; on saisit une poudre fine que l'on supposa être produite par l'incinération de cadavres humains.

En même temps on recherchait partout les complices et les serviteurs du maréchal. Henri Griart et Etienne Corillaut dit Poitou, furent appréhendés comme leur maître, qu'ils n'avaient pas voulu quitter.

Blanchet et Prélati, trouvés chez un habitant de la ville, vinrent bientôt les rejoindre. Les autres coupables, Gilles de Sillé, Roger de Bricqueville (2), André Bus-

(1) Quelques historiens ont cru devoir répéter un jeu de mots que le bibliophile Jacob a, croyons-nous, placé le premier dans la bouche de Gilles de Rays. D'après eux, le maréchal, en s'avançant vers le capitaine, lui aurait dit : « J'avais toujours eu le dessein de me faire moine; or, voici venir *l'abbé* sous lequel je dois m'engager. »

Nous doutons fort de l'authenticité de ces paroles, aussi n'avons-nous pas voulu le reproduire dans le cours de notre récit, auquel nous avons conservé toute sa valeur historique.

(2) Six ans plus tard, au mois de mai 1446, Charles VII accordait à

chet et Rossignol avaient eu le temps de prendre la fuite.

Le cortège se dirigea vers Nantes.

Gilles affectait une parfaite tranquillité d'esprit et plaisantait même avec ses gardiens.

Il jetait un regard paisible sur les populations étonnées, qui étaient accourues pour le voir et gardaient un silence morne sur son passage.

Le soir même, il entrait à Nantes et, quelques minutes plus tard, les lourdes portes du château se refermaient sur lui et ses complices. Peu de jours après, on parvint à s'emparer également de La Meffraye et d'une autre femme nommée Théophanie, veuve de Robin Branchu.

Blanchet, Prélati, Henriet et Poitou furent jetés dans la prison commune des malfaiteurs. On en usa envers le sire de Rays avec plus de ménagements et d'égards, et on lui réserva, comme lieu de détention, une chambre haute, spacieuse et bien aérée du château de la Tour-Neuve.

VI

Cinq jours après son arrestation, le lundi 19 septembre 1440, conformément à l'assignation du 13 du même mois, Gilles comparut pour la première fois devant Jean de Malestroit, assisté des curés des paroisses de Bouvron et de Blain.

Roger de Bricqueville des lettres de grâce dans lesquelles nous relevons le passage suivant : « Pour quoy, nous, ce considéré, voulans miséricorde préférer à rigueur de justice, audit Rogier de Bricqueville, suppliant, avons quicté, remis, pardonné et aboly et, par ces présentes, de grâce espécial, plaine puissance et auctorité royal, quictons, remectons, pardonnons et abolissons... » — Document indiqué par M. Siméon Luce, professeur à l'Ecole des Chartes, membre de l'Institut, à M. l'abbé Bossard. *Histoire de Gilles de Rays*.

Le curé de Saint-Nicolas de Nantes, messire Guillaume Chapeillon faisait fonction de ministère public. Il donna de nouveau lecture de la citation faite à l'accusé par Maître Robin Guillaumet et passant sous silence le rapt et les meurtres des enfants, il s'appesantit sur les seuls griefs d'hérésie et d'apostasie.

Gilles se laissa prendre à cette ruse pleine d'habileté, il reconnut sans peine « la compétence de l'évêque de Nantes, de tout autre juge ecclésiastique et même de n'importe quel inquisiteur, » déclarant qu'il se laverait complètement en leur présence des crimes dont il était accusé. (1)

Jean de Malestroit prit acte de ces paroles et désigna comme assesseur frère Jean Blouyn, de l'ordre des Frères Prêcheurs et vicaire de l'Inquisition dans le diocèse de Nantes, puis il assigna de nouveau le maréchal pour le 28 du même mois.

Le mercredi 28 septembre, le tribunal se réunit dans la chapelle du palais épiscopal.

L'évêque présidait, ayant à ses côtés le vice-inquisiteur, Messire Jacques de Pentcoëtdic, docteur dans l'un et l'autre droit, official de l'église cathédrale, Jean Blanchet, prêtre du diocèse, bachelier en droit et maîtres Delaunay, Petit, Géraud et Lesné, notaires remplissant l'office de greffiers de la cour ecclésiastique.

---

(1) « Qui quidem dominus Egidius, miles et baro, postquam nonnulla pro parte dicti promotoris contra eundem dominum Egidium militem tunc objecta, heresim, ut dictus promotor asseruit, sapiencia, perciperet, dixit se velle coram prefato reverendo patre, domino episcopo Nannetensi, et quibuscumque aliis judicibus ecclesiasticis, eciam coram quocunque inquisitore heretice pravitatis, personaliter comparere, et de illis se purgare contra eum objectis. »
Procès ecclésiastique. Séance du 19 septembre 1440.

Cette séance fut consacrée tout entière à l'audition des témoins qui défilèrent devant les juges en poussant des cris de douleur. Tous racontèrent, au milieu des larmes et des sanglots, la perte qu'ils avaient faite et les circonstances dans lesquelles les innocentes victimes leur avaient été enlevées.

Agathe, mariée à Denis de Le Mignon, la veuve de Reynaud Donete, Théophanie, femme d'Eonnet le Charpentier, étaient restées sans nouvelles de leurs enfants ou de leurs neveux disparus jusqu'au jour où Perrine Martin, surnommée la Meffraye ou la Peliczonne, enfermée en lieu sûr, eût avoué les avoir conduits à l'hôtel de la Suze.

La veuve d'Yvon Kerguen déposa qu'elle avait confié son fils à Poitou qui le lui avait demandé pour le service de son maître et que depuis ce jour elle en avait perdu la trace.

Jeanne Delit, Jean Hubert et son épouse, Jeanne Darel, Jean Maguet firent entendre de semblables plaintes; la femme de Pierre Coupperie réclamait ses deux fils âgés l'un de huit et l'autre de neuf ans.

Les témoins étaient unanimes pour accuser le sire de Rays d'être le principal instigateur de ces crimes; tous donnaient les détails les plus précis sur leur malheur et appuyaient leur dire sur les preuves les plus accablantes pour l'accusé.

La séance fut levée au milieu de l'émotion générale et avant de se séparer, les juges fixèrent la continuation des débats au 8 octobre suivant.

En même temps le duc de Bretagne, poussé par l'opinion publique, sortait de son inaction; il prescrivait une

enquête sur les faits reprochés au maréchal et nommait pour y procéder Messires Jehan de Touscheronde, Michel Estrillart, Estienne Halouart et Jehan Coppegorge, le jeune, assistés de maître Chatau, notaire de la Cour de Nantes.

L'enquête s'ouvrit le 18 septembre 1440.

Péronne Loessart, demeurant à la Roche-Bernard, se présenta la première. Elle raconta que lors du séjour que le sire de Rays fit en cet endroit à son retour de Vannes, Poitou remarqua « son jeune filz de l'eage de dix ans, alant à l'escole et qui estoit bel comme ung ange. » Il vint trouver la mère, lui promettant d'habiller richement son fils et d'avoir soin de lui si elle voulait le lui confier. Péronne « avoit respondu que son dit enffant aloit à l'escole et aprenoit moult bien et avoit attente de veoir le temps qu'il lui feist des biens, et que, pour celle cause, elle ne l'osteroit de l'escole. »

Sur ce, Poitou « lui dist, promist et jura le tenir et envoier à l'escole et donner à icelle Péronne cent souls pour une robe. Sur laquelle confiance et promesse elle lui octroia qu'il s'en allast o lui ; et que, assez toust après, il lui porta quatre livres pour sa robe. Sur quoy, elle lui dist que en failloit encore vignt solz : lequel le dénya disant ne lui avoir promis que quatre livres.... ....et, depuis, n'oit ceste femme nouvelles où feust son dit enffent, ne ne le vit en la compaignie dudit sire (de Rays) qui depuis a passé par ledit lieu de la Roche-Bernart.... Les aucuns des gens duquel sire, ausquelx elle demanda où estoit sondit enffant lui disoient qu'ils panczoint qu'il estoit à Theffauges ou à Pouzauges. » Jehan Colin, chez qui Gilles était descendu, sa femme et

sa belle-mère Olive confirmèrent le récit de Péronne Loessart. Colin attesta en outre avoir vendu à Poitou pour LX sols un petit cheval sur lequel celui-ci fit monter l'enfant pour l'emmener disant qu'il le prenait pour page. (1)

Puis ce fut le tour de Jehan le Meignen et sa femme, Allain Dulis, Perrot Dupouez, Guillaume Ganton, Guillaume Portuys, Jehan le Fevre de St-Estienne de Montludz; tous avaient connu un enfant de Guillaume Brice qui « estait très bel filz et avoit nom Jamet. » L'un d'eux, Perrot Dupouez, déposa « que, environ le temps de la Saint Jehan il incontra une veille femme o le visage vermaill, de l'asge d'entre cinquante à soixante ans, assez près du prebitère de Saint-Estienne, venante devers Coueron, ayente sur sa robbe une cotte de linge par dessus; et à un jour de par avent l'avoit vue venir devers Savenay et passez par le dit boys de Saint-Estienne en tenant son chemin droit à Coueron ou Nantes, et à cieulle fois que elle venoit vers Coueron, cetuy vit le dit enffent près le chemin où il rencontra la dite veille, comme à un trait d'arc au-dessus du dit prebitère.... et dit que depuix il ne vit le dit enffant ne n'ouyt dire où il fust : aussi n'y avait-il ou païs qui en feist complainte pour ce qu'il n'avoit nulz amis et estoit sa mère pareillement mendicante allente à l'aumosne de jour en jour. »

L'enquête se continua les 27, 28, 29, 30 septembre et 2 octobre 1440; c'étaient toujours des faits analogues racontés par de nombreux témoins venus de Coueron, de Machecoul, de Fresnay, de Saint-Cyr en Rays,

(1) *Procédure civile*. Enquête du 18 septembre 1440.

de Bourgneuf, de Port-Saint-Père et des différentes paroisses de Nantes. (1)

En présence de ces témoignages si écrasants pour le maréchal, le duc résolut de poursuivre tant pour le punir de ses crimes épouvantables que pour le châtier de son audacieux coup de main contre le château de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. A partir de ce moment, Pierre de l'Hospital, président de Bretagne, assista aux séances du tribunal ecclésiastique, prit part aux débats, aux interrogatoires et joua un rôle des plus importants dans ce mémorable procès.

Le 8 octobre, le tribunal tint deux séances : la première, dans une salle basse de la tour neuve, fut réservée à l'audition de nouveaux témoins ; puis, vers neuf heures du matin, les juges se rendirent dans la grande chambre haute du château. Cette fois, près de l'évêque, du vicaire de l'Inquisition et des quatre notaires assermentés, se tenaient Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, Pierre de l'Hospital, président de Bretagne, Hervé Lévy, du diocèse de Léon, sénéchal de Quimper-Corentin, Robert de la Rivière, Jean Chauvin, Jean de Châteaugiron, chanoine de l'église cathédrale de Nantes et plusieurs autres personnages.

Maître Guillaume Chapeillon était au banc de l'accusation.

---

(1) On remarquera sans doute que dans cette liste ne figure aucun habitant de Tiffauges ni de ses environs. Cependant peu de villes furent aussi éprouvées, car un témoin dit au cours de l'enquête civile, que pour un enfant qui se perdait à Machecoul, il en disparaissait sept à Tiffauges. Cela tient à ce que Tiffauges, situé dans le Poitou, n'était pas soumis à la juridiction du duc de Bretagne qui, en vertu de cette raison, n'avait pas qualité pour poursuivre les crimes commis en cet endroit. Il en fut de même pour la procédure ecclésiastique, Tiffauges dépendant de l'évêché de Maillezais n'était pas soumis à la juridiction de l'évêque de Nantes.

Gilles fut introduit devant la cour. Aussitôt Robin Guillaumet rendit compte de la citation qu'il avait faite à Messire Gilles de Rays pour ce même jour, 8 octobre 1440.

Après lui, le promoteur prononça un réquisitoire énergique contre l'accusé, « se réservant de lui en donner communication écrite en lieu et temps opportuns. » (1)

A ces mots, le maréchal ne pouvant plus contenir sa fureur, se leva et déclara en appeler de l'évêque, du vicaire de l'Inquisition et du promoteur de la cause.

Le tribunal déclina immédiatement cet appel, qu'il qualifia « de frivole et sans valeur ; » il protesta de son impartialité, et comme il n'était pas de droit de différer en pareille cause, il ordonna de passer outre aux débats. (2)

Gilles commença par nier les griefs relevés contre lui ; il dit que l'acte d'accusation n'était qu'un tissu de mensonges, hormis ces deux vérités : à savoir, qu'il avait reçu le baptême et qu'il avait renoncé au démon et à ses pompes, il déclara ensuite avoir toujours été et être encore un vrai chrétien. (3)

---

(1) « .....articulos dedit, salvo illos dandi facto et in scriptis suis, loco et tempore angruis. » *Procédure ecclésiastique*. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 1440.

(2) « Cui per eosdem dominum episcopum et vicarium inquisitoris illico responsum extitit quod hujusmodi appelacioni, tanquam frivole et sine scriptis, et attenta cause et causarum hujusmodi natura, non erat de jure defferendum..... et nichilominus declararunt adulteriora in causa et causis hujusmodi per eosdem et dictum promotorem contra dictum Egidium fore procedendum. » *Procès ecclésiastique*. Séance du 8 octobre 1440.

(3) « Deinde vero predictus Egidius, reus, articulos predictos negavit fore vera, litem super hoc contestando, excepto quod confessus fuit sacramentum baptismatis suscepisse ac dyabolo et omnibus pompis ejus renunciasse, asserens fuisse et esse verum christianum. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

Le promoteur répondit en faisant le serment solennel de dire la vérité et d'éviter toute calomnie dans l'exposé des faits articulés par lui et niés par la partie adverse.

L'accusé mis en demeure de prêter le même serment, s'y refusa d'une manière absolue. En vain ses juges l'adjurèrent-ils à plusieurs reprises de s'y soumettre, en vain le menacèrent-ils d'excommunication, ils ne purent vaincre l'obstination du maréchal qui, à partir de ce moment, se renferma dans un mutisme complet; en conséquence, ils le renvoyèrent au mardi suivant, 11 octobre.

L'audience du 11 fut remise au 13, afin de permettre à de nouveaux témoins de se faire entendre.

Ce jeudi 13, dès le matin, la grande chambre haute du château de la Tour-Neuve était pleine de curieux accourus de tous côtés. Vers neuf heures, l'évêque fit son entrée, suivi de frère Blouyn.

Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, Pierre de l'Hospital, Robert de la Rivière, Guillaume de Grantboays, Jean Chauvin, Regnaud Godelin et Guillaume de Montigné étaient au nombre des assesseurs.

Cette séance devait être une des plus importantes du procès.

Elle fut féconde en graves incidents. Dès le début, Guillaume Chapeillon commença la lecture de son réquisitoire, divisé en 49 articles.

Après avoir établi de la manière la plus évidente les droits de l'évêque de Nantes dans son diocèse, la soumission que lui devait le maréchal placé sous sa juridiction et la valeur des pouvoirs que Jean Blouyn tenait de Guillaume Merici, grand inquisiteur de la Foi dans le

royaume de France, le promoteur s'éleva tout d'abord contre les enlèvements et les meurtres d'enfants qu'il estimait au nombre de 140 environ. Il dépeignit en termes saisissants ces scènes de terreur et de carnage, flétrit l'odieuse conduite de l'accusé et livra son nom et ceux de ses complices à l'indignation publique.

Il accusa ensuite le sire de Rays d'avoir procédé lui-même ou d'avoir fait procéder à des évocations, de s'être livré à l'étude des sciences occultes, d'avoir signé un pacte avec le démon et de lui avoir offert une cédule signée de son sang.

Il retraça la vie monstreuse du maréchal et des gens de son entourage, faisant à chacun sa part de honte et de culpabilité. Il signala enfin la profanation de l'église de Saint-Etienne-de-Mer-Morte et les violences exercées sur Jean Le Ferron, au mépris des privilèges ecclésiastiques. Il conclut en demandant que Gilles, reconnu coupable, fut excommunié d'abord comme relaps et hérétique et en second lieu comme entaché des actes les plus pervers et comme violateur des immunités de l'église suivant les règles du droit canonique et du droit commun. (1)

Le promoteur termina en offrant de prouver toutes les assertions émises au cours de son réquisitoire, se réservant « de corriger, d'ajouter, de changer, de diminuer, d'interpréter, de mieux énoncer, de produire de nou-

(1) « .....et ab hoc, eundem Egidium, reum, excommunicacionis sentenciam et alias juris penas incurrisse, ulteriusque puniendum fore et salubriter corrigendum, punirique et corrigi debere, prout jura volunt et canonice sanctiones... » *Procès ecclésiastique.* Séance du 13 octobre 1440.

veaux éléments et de nouvelles preuves, s'il en était besoin en temps et lieu convenables. » (1)

Il proposa ensuite que lecture de ce document fut faite article par article et que messire Jacques de Pentcoëtdic (2) fut chargé de traduire le contenu de chaque paragraphe en langue française, pour permettre au maréchal de réfuter point par point les données de l'accusation, si les faits énoncés par elle n'étaient pas rigoureusement vrais.

Les juges s'adressèrent alors à l'accusé et lui demandèrent s'il avait quelque chose à dire contre ce qu'il venait d'entendre. Gilles refusa dédaigneusement de répondre et déclara, en termes violents, ne reconnaître pour ses juges ni l'évêque, ni le vicaire de l'Inquisition dont il avait déjà appelé, puis sa fureur ne connaissant plus de bornes, il les traita de « symoniaques » et de « ribauds, » affirmant qu'il aimerait mieux être pendu que de comparaître devant de tels prêtres et de tels juges. (3) Il interrompait à tout propos Jacques de Pentcoëtdic et Geoffroy Pipaire qui lui relisaient certains passages de l'acte d'accusation et finit par dire à Jean

---

(1) « ...de quo expresse protestatur, salvo jure corrigendi, addendi, mutandi, minuendi, interpretandi et in melius reformandi ac alia de novo dandi et probandi, si opus fuerit, suis loco et tempore opportunis. » *Procès ecclésiastique*. Séance du 13 octobre 1440.

(2) « .....et per organum venerande circumspectionis viri, domini Jacobi *Pentcoëtdic*, utriusque juris doctoris, officialis Nannetensis, de mandato dictorum dominorum episcopi et vicarii inquisitoris predicti, distincte et ordinate, in vulgari, de puncto in punctum, expositis..... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(3) « Insuper, dictus Egidius, reus, tunc dixit dictos dominos episcopum Nannetensem et fratrem Johannem *Blouyn*, vicarium inquisitoris predicti, ac alios omnes viros ecclesiasticos esse *symoniacos* et *ribaldos*, et quod mallet per collum laqueo suspendi quam coram talibus viris ecclesiasticis et judicibus respondere, moleste ferens coram eisdem comparere. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

de Malestroit lui-même : « Je ne feroye rien pour vous comme évesque de Nantes. » (1)

Interrogé de nouveau, Gilles réitéra son refus de répondre ; enfin, poussé dans ses derniers retranchements, il s'emporta contre ses juges, leur disant qu'il connaissait aussi bien qu'eux la religion catholique, qu'il était aussi bon chrétien que chacun d'eux (2), puis, se tournant vers Pierre de l'Hospital, il lui déclara qu'il ne voulait jouir d'aucun privilège ecclésiastique et qu'il s'étonnait qu'un président de Bretagne, non seulement permît à des juges ecclésiastiques de s'occuper de semblables crimes, mais souffrît même qu'ils eussent osé l'en accuser. (3)

En présence d'une telle obstination et d'un pareil mépris des égards qui lui étaient dus, la cour condamna l'accusé comme contumace, prononça contre lui l'excommunication et fit connaître cette grave sentence au public. (4)

Elle décida en outre que le procès suivrait son cours régulier et fixa la prochaine séance au samedi suivant pour l'audition des témoins.

Lecture fut ensuite donnée des lettres-patentes du

---

(1) *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(2) « .....asserens quod bene sciebat fidem catholicam, ita ut faciebant illi qui contra eum dictos articulos dederant et proposuerant, et quod existebat ita bonus christanus et verus catholicus sicut ipsi..... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(3) « Dixitque ulterius quod nolebat gaudere aliquo privilegio ecclesiastico et quod mirabatur qualiter prefatus magister Petrus de Hospitali, presidens Britanie, permittebat quod dicti domini viri ecclesiastici talibus contra eum sic propositis criminibus interessent et ipsa nephanda contra ipsum proponerent. » *Procès ecclés.* Séance du 13 octobre 1440.

(4) « .....manifestum contumacem reputarunt et deinde in scriptis tunc excommunicarunt et excommunicatum mandarunt et fecerunt publice nunciari. » *Procès ecclés.*, loc. sup.

grand inquisiteur établissant frère Jean Blouyn comme son vicaire dans la province ecclésiastique de Tours et les personnages présents furent appelés à constater l'authenticité de ces lettres et du sceau qui y était apposé.

Le samedi suivant, 15 octobre, le tribunal se trouva réuni dès 9 heures du matin dans la grande chambre haute du château de la Tour-Neuve.

Gilles fut introduit de nouveau, mais quel changement s'était produit dans son attitude et dans ses paroles ! Il déclara n'avoir rien à répondre aux faits articulés contre lui dans la séance précédente, reconnut la compétence de ses juges, l'évêque de Nantes et le vice-inquisiteur, et, les larmes aux yeux, leur demanda humblement et dévotement pardon des paroles injurieuses qu'il avait prononcées l'avant-veille, ce que Jean de Malestroit et frère Blouyn lui accordèrent généreusement aussitôt « par amour pour Dieu. » (1)

Messire Chapeillon s'empressa de profiter des bonnes dispositions de l'accusé ; il demanda que les articles de son réquisitoire fussent relus un à un et supplia le maréchal d'y répondre.

Gilles prêta serment de dire la vérité et avoua sans difficulté l'exactitude des faits exposés dans les quatorze

---

(1) « ..... et, de injuriis et contumeliis predictis, per ipsum tunc prefatis dominis episcopo Nannetensi et fratri Johanni *Blouyn*, vicario, ac aliis viris ecclesiasticis dictis ac promulgatis, ab eisdem dominis episcopo Nannetensi et vicario ac quibuscumque aliis viris ecclesiasticis, de quibus male locutus fuerat et indiscrete, sibi indulgeri humiliter et devote ac flebiliter postulavit, et de ipsorum personis, sinistra dixisse penituit. Qui quidem domini episcopus Nannetensis et vicarius inquisitoris predicti eidem Egidio, reo, de predictis injuriis veniam concesserunt et eas sibi remiserunt, propter Deum. » *Procès ecclés.* Séance du 15 octobre 1440.

premiers paragraphes dont lecture lui avait été donnée par l'évêque de Saint-Brieuc. Puis il reconnut avoir reçu le baptême, avoir renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, mais il nia formellement avoir évoqué ou fait évoquer les malins esprits. Il raconta son entrevue avec le prisonnier d'Angers, ses essais d'alchimie avec Anthoine de Palerme, François Lombard et un orfèvre parisien, essais interrompus par l'arrivée du dauphin à Tiffauges.

Il repoussa les faits énoncés par le promoteur relativement à ses prétendues évocations, à son pacte avec le diable, disant que si ses relations avec les esprits infernaux étaient prouvées au cours du procès, il s'offrait à être brûlé vif. (1) Il ajouta qu'il s'en rapportait d'ailleurs aux dépositions des témoins assignés par le ministère public sur tous les chefs d'accusation relevés contre lui.

A cette fière déclaration, le promoteur répondit en demandant l'autorisation de prêter de nouveau serment devant la cour. L'accusé sollicita la même faveur et tous deux mettant la main sur les Saints Evangiles, jurèrent solennellement de dire toute la vérité et de ne prononcer aucune parole mensongère ni calomniatrice. (2)

---

(1) « .....dicendo et asserendo quod, casu quo repperitur per testes, contra eum parte dicti promotoris in causa et causis hujusmodi producendos, quorum deposicionibus credere et stare voluit prout infra, vel alias, demones invocasse seu invocari fecisse, vel pactum cum ipsis malignis spiritibus fieri procurasse, aut eis sacrificasse, sive sacrificari vel oblacionem fieri fecisse, tunc in eo casu se sponte obtulit igne comburendum. » *Procès ecclés.* Séance du 15 octobre 1440.

(2) « Qui, sic admissi, statim, ad mandatum dictorum dominorum episcopi et vicarii, in manibus eorumdem et ad super sancta Dei euvangelia, tactis per eos sacrosanctis scripturis, de calumpnie victanda et veritate dicenda, cum omnibus et singulis capitulis in et sub calumpnie juramento contentis, tam super preinsertis articulis quam tota causa et causis hujusmodi, solitum, prestiterunt, et quilibet eorum successive prestitit calumpnie juramentum. » *Procès ecclés.*, loc. sup.

Aussitôt après, Guillaume Chapeillon fit introduire les témoins à charge. C'était Henriet Griart, Etienne Corrillaut dit Poitou, François Prélati de Monte-Catino, le prêtre Eustache Blanchet, Théophanie, veuve de Robin Branchu, et Perrine Martin, surnommée La Meffraye, complices et pourvoyeurs de l'accusé. Tous s'engagèrent également sur les livres saints à ne dire que l'exacte vérité et à ne se montrer accessibles « ni à la prière, ni à l'amour, ni à aucun sentiment de crainte, de faveur, de rancune, de haine, de reconnaissance, d'amitié ou d'inimitié. » (1)

Le maréchal admit d'avance la véracité de leurs témoignages et ne fit aucune objection contre leur personne ou leur parole.

Les juges prescrivirent alors de procéder à l'interrogatoire des témoins, et pour recueillir leurs dépositions, désignèrent les notaires qui assistaient la cour depuis l'ouverture des débats ; puis, afin de donner à la défense des gages certains de leur impartialité, ils offrirent à Gilles de diriger lui-même cet interrogatoire, de poser des questions aux témoins et lui assignèrent à cet effet la journée du 15 et celle du lendemain tout entière.

Le maréchal récusa cette faveur et déclara de nouveau s'en rapporter à la conscience des témoins, puis il se mit

---

(1) « Qui, sic admissi, statim, in ejusdem Egidii presencia, ad sancta Dei euvangelia jurarunt, et quilibet eorum juravit, se velle dicere et deponere ac testificare puram, meram et omnimodam quam sciverint veritatem super articulis, pro parte dicti promotoris, ut premittitur in causa et causis hujusmodi datis et exhibitis, ac etiam super omnibus et singulis aliis non articulatis, super quibus ipsos examinari et interrogari contingerit : quibus omnibus dictus Egidius, reus, tunc consensit, prece, precio, amore, timore, favore, rancore, odio, gracia, amicicia vel inimicicia alicujus partis penitus remotis et cessantibus. » *Procès ecclés.* Séance du 15 octobre 1440.

à genoux en poussant de profonds soupirs et supplia l'évêque de Nantes et le vice-inquisiteur de le relever par écrit de la sentence d'excommunication prononcée contre lui. (1)

Jean de Malestroit, avec l'assentiment de frère Blouyn, fit droit à la requête de Gilles, le réadmit à la participation des sacrements et ordonna que cette formule d'absolution fut rendue publique.

Le tribunal ordonna ensuite que les autres témoins cités par l'accusation eussent à comparaître le lundi suivant et se retira laissant l'assistance sous le coup des événements extraordinaires qui venaient de se passer.

Les séances des 17 et 19 octobre furent consacrées à l'audition des principaux complices de Gilles de Rays : Prélati, Blanchet, Henriet et Poitou.

Leurs aveux furent précis et concordants en tous points ; pas une seule dissidence ne se produisit ni sur les dates ni sur les faits eux-mêmes. Chacun reconnut la part qu'il avait prise aux déréglements et aux forfaits du maréchal et manifesta les sentiments d'un violent repentir. Dans la soirée du 17 et le 19, de nombreux personnages furent encore admis à déposer tant sur le guet-apens de Saint-Etienne-de-Mer-Morte que sur la disparition des enfants et les crimes reprochés au sire de Rays. (2)

Le 20, Gilles fut de nouveau traduit devant la cour ; il entendit le résumé des débats qui avaient eu lieu jusqu'alors et consentit à ce qu'on donnât publiquement lecture

(1) « Et, premissis sic peractis, prefatus Egidius de *Rays*, reus, genibus flexis, cum magnis suspiriis, contrictione et fletu doloroso..... in scriptis latius absolvi humiliter postulavit. » *Procès ecclés.*, loc. sup.

(2) *Procès ecclésiastique*. Procès-verbal d'audition des témoins.

des témoignages recueillis. Puis, l'accusé ayant déclaré n'avoir rien à dire contre les témoins ni leurs dépositions, le promoteur prit acte de cet aveu pour faire ressortir la valeur de ces témoignages ; toutefois, pour rendre la vérité plus éclatante, il demanda que la question fût appliquée au maréchal. (1)

Après en avoir délibéré, le tribunal décida en effet que le sire de Rays serait soumis à cette redoutable épreuve. (2)

Le lendemain, Gilles adressa humblement à l'évêque de Nantes et au vice-inquisiteur une requête contre les tourments qui devaient lui être infligés. Il promit de faire des aveux complets et demanda que l'évêque de Saint-Brieuc, au nom de l'autorité ecclésiastique, et le président de Bretagne, représentant le pouvoir séculier, fussent commis à l'effet de recevoir sa confession. Cette supplique fut exaucée et l'application de la torture remise à deux heures de l'après-midi, ou même au lendemain, si l'accusé entrait franchement dans la voix des aveux. (3)

---

(1) « Et tunc idem promotor dixit quod, attenta confessione dicti Egidii, rei, productionibus testium et eorum dictis et depositionibus satis constabat de intencione sua in causa et causis hujusmodi, sed nichilominus, ad veritatem lacius elucidandam et perscrutandam, torturam seu questionem dicto Egidio, reo, per eosdem dominos episcopum Nannetensem et fratrem Johannem *Blouyn*, judices, et ipsum questionari debere, instanter postulavit. » *Procès ecclés.* Séance du 20 octobre 1440.

(2) « Qui quidem domini episcopus et vicarius dicti inquisitoris, prius habito per eos super his omnibus consilio cum peritis, premissis consideratis, decreverunt questionem sive torturam dicto Egidio de *Rays*, et eum torturam pati, ipsumque Egidium, reum, torturis sive questionibus subici debere. » *Procès ecclés.*, loc. sup.

(3) « .....execucionemque dicte torture usque ad secundam horam post meridiem hodierne dici eidem reo distulerunt sive prerogarunt. modo sequenti : quod, si forte dictus Egidius, reus, objecta contra eum aut aliqua ipsorum fateretur, dicta hora vel infra, ipsi tunc, in eo casu amore sui, differrent predictam execucionem torture usque in dictum crastinum. » *Procès ecclésiastique.* Séance du 21 octobre 1440.

Le même jour, un peu après midi, Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, et Pierre de l'Hospital montaient dans la chambre occupée par Gilles.

Jean Labbé, Yvon de Roscerff, Jehan de Touscheronde et le notaire Jean Petit les accompagnaient.

A peine avaient-ils adressé quelques paroles au maréchal, que celui-ci commença spontanément la confession de ses crimes.

Il avoua l'enlèvement des enfants, leur massacre, les horribles raffinements apportés dans leur supplice. Il reconnut avoir pris part aux évocations des démons, leur avoir fait des sacrifices, des offrandes et de nombreuses promesses, et ajouta qu'il ne pouvait dire au juste depuis combien de temps il s'était adonné à ces odieuses pratiques. Il se rappelait seulement s'y être livré pour la première fois au château de Champtocé, croyant pouvoir en fixer la date à l'année même du décès de son aïeul, le seigneur de la Suze. (1)

Le président l'interrompit pour lui demander qui l'avait conseillé, instruit ou poussé à commettre ces forfaits.

Gilles affirma que c'était lui-même qui les avait imaginés pour son plaisir et pour satisfaire ses mauvais instincts.

Pierre de l'Hospital insista et l'exhorta vivement à ne rien dissimuler s'il voulait obtenir son pardon « de la clémence du Rédempteur. »

A ces mots, le maréchal se leva comme indigné et

---

(1) « .....respondit quod apud predictum fortalicium de Champtocé, sed ignorat quot anni seu quantum temporis postea sint elapsi ; dicit tamen quod incepit hoc facere illo anno quo deffunctus avunculus suus dominus *de la Suze* decessit. » *Procès ecclésiastique*. Confession extra-judiciaire de Gilles de Rays.

s'adressant au président : « Hélas ! Monseigneur, vous vous tourmentez et moy avecques. » — « Je ne me tourmente point, répondit celui-ci, mais je suis moult esmerveillé de ce que vous me dites et ne m'en puis bonnement contenter, ainczois, je désire et vouldroye par vous en savoir la pure vérité pour les causes que je vous ay jà souventes foys dictes. »

— « Vrayment, reprit Gilles, il n'y avoit autre cause, fin ne intencion que ce que je vous ay dit : je vous ay dit de plus grant choses que n'est cest cy et assez pour faire mourir dix mille hommes. » (1)

Pierre de l'Hospital suspendit l'interrogatoire et ordonna d'introduire François Prélati en présence de l'accusé et de tous les assistants.

L'italien avoua tout d'abord avoir procédé à de nombreuses évocations pendant lesquelles le diable Barron lui était apparu plusieurs fois. Selon lui, Gilles n'avait assisté qu'à deux ou trois séances infructueuses, notamment à Tiffauges et à Bourgneuf en Rays. (2) Il reconnut avoir présenté au démon une cédule écrite et signée de la main de son maître et lui avoir offert la main, les yeux et le cœur d'un enfant. Toutefois, ces membres ne purent être livrés à l'esprit malin, car il ne parut pas à cette évocation.

Pour le reste, il déclara s'en rapporter à sa déposition précédente.

---

(1) *Procès ecclésiastique.* Confession extra-judiciaire de Gilles de Rays.

(2) « Qui, reus et Franciscus, super hoc respondendo, dixerunt quod ipse Franciscus plures demonum invocaciones, et signanter cujusdam vocati *Barron*, de mandato dicti rei fecerat, tam in ipsius rei absencia quam etiam presencia ; et ulterius dicebat ipse reus quod duabus vel tribus invocacionibus hujusmodi presens fuerat, et signanter apud loca de *Tiffauges* et de Burgo rovo in Radesiis... » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

Le maréchal confirma le témoignage de son complice que le président donna l'ordre de reconduire dans son cachot.

Mais Gilles, se tournant vers Prélati, lui dit, les larmes aux yeux : « Adieu, Françoys, mon amy ! Jamais plus nous ne nous entreverrons en cest monde ; je pri a Dieu qu'il vous doint bonne pacience et cognoyssance et soyez certain mais que vous ayez bonne pacience et espérance en Dieu que nous nous entreverrons en la grant joye de Paradis ! Priez Dieu pour moy et je prierai pour vous. » Et avant de le quitter il l'embrassa tendrement. (1)

Le lendemain, 22 octobre, en présence d'une foule considérable venue pour l'entendre, Gilles reprit la confession de sa vie entière, interrompue à tout instant par des sanglots et les marques d'un véritable repentir. (2)

Remontant aux années de sa jeunesse, il se plaignit amèrement de la mauvaise direction qui lui avait été imprimée. Il se dépeignit maître de ses actions, laissé à lui-même et libre de s'adonner à tous les vices.

Il se tourna ensuite vers les assistants et supplia les pères et les mères qui l'écoutaient de veiller sur leurs enfants et de les former, dès leur bas âge, à l'école du bien et à la pratique des vertus. (3)

S'apercevant tout à coup que la plus grande partie de ses auditeurs ne comprenait pas le latin et voulant rendre

---

(1) *Procès ecclésiastique*. Confession extra-judiciaire de Gilles de Rays.

(2) « Qui quidem reus dixit et responsit se nichil dicere velle, ac sponte et libere et cum magna cordis contrictione et amaritudine, ut prima facie apparebat, cum magnaque lacrimarum effusione confessus fuit... » *Procès ecclésiastique*. Séance du 22 octobre.

(3) « ...rogando ibidem astantes, liberos habentes, quatinus filios suos in juventute et puericia in bonis doctrinis et virtutibus instruere ac regere haberent. *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

sa confession plus méritoire aux yeux de Dieu et en faire pour les parents une source d'enseignement salutaire, il sollicita de ses juges l'autorisation de continuer son récit en langue française. (1)

Il rappela l'abandon de sa jeunesse et exhorta de nouveau les parents à bien élever leurs enfants et à les corriger s'ils ne voulaient les voir finir par la corde comme il l'avait mérité lui-même. (2)

Ensuite il dévoila les honteux mystères de sa vie privée, et quoiqu'il dût lui en coûter de faire de semblables aveux, il mit à nu les plaies hideuses de son âme gangrenée par le vice. Il parla des nombreux enlévements pratiqués à son instigation et des horribles scènes de meurtre auxquelles il se livrait en compagnie de Gilles de Sillé, de Roger de Bricqueville, d'Henriet, de Poitou, de Rossignol et du petit Robin.

Il raconta l'effroi des pauvres enfants introduits dans la chambre ; il les montra suspendus par le cou à un crochet fixé dans la muraille pendant le temps nécessaire pour leur faire perdre connaissance, puis revenant à eux sous les caresses qui leur étaient prodiguées et recevant alors même le coup mortel de sa main ou de celle de ses complices.

---

(1) « ...quod ipsa confessio populo et cunctis tunc ibidem assistentibus quorum major pars latinam linguam ignorabat, in vulgari publicaretur, premitfendo et eisdem presentibus exponendo ut, per erubescenciam publicacionis et confessionis hujusmodi delictorum per eum perpetratorum,veniam et remissionem suorum peccaminum a Deo facilius obtineret peccataque sua per eum commissa abolerentur... ; » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(2) « ...rogans et exhortans affectuosissime patres ac matres amicos et propinquos quorumcumque juvenum quatinus liberos et affines suos bonis maribus, exemplis et doctrinis regere ipsosque in eisdem instruere et castigare vellent, ne forsan in laqueum, sicut ipse, incidere possent. » *Procès ecclésiastique*. Séance du 22 octobre 1440.

Le misérable avoua encore que les uns avaient été tués à coups de bâton sur la tête, d'autres étranglés, d'autres décapités à l'aide de couteaux, de poignards et surtout d'un grand sabre nommé *braquemart*, réservé pour ces monstrueuses exécutions. (1)

Il confessa enfin le plaisir que lui procurait le spectacle de ces agonies épouvantables et le bonheur qu'il éprouvait à voir couler le sang de ses victimes dont il faisait brûler les corps et disperser les cendres dans les douves de ses châteaux. (2)

Il reconnut également qu'il avait fait disparaître un grand nombre d'enfants, et, comme la veille, il affirma qu'il avait obéi aux mouvements d'une imagination déréglée. Il passa ensuite aux évocations des esprits infernaux et fit un long récit de ses tentatives infructueuses pour entrer en relations avec eux. Il parla des cérémonies bizarres auxquelles il avait assisté, de ses craintes, de ses espérances déçues, de la cédule qu'il avait écrite et signée de son sang.

Gilles exprima ensuite sa confiance dans la miséricorde céleste, disant qu'il avait toujours espéré fléchir la clémence divine et que, dans cette intention, il avait formé le projet d'aller à Jérusalem pour implorer le pardon de ses fautes devant le sépulcre du Sauveur. (3)

---

(1) « .....quosdem per amputacionem et separacionem capitum a corporibus, cum pugionibus sive daguis et cutellis, nonnulos vero cum baculis vel aliis percutivis supra capita ictibus violentis percutiendo, et alios ad aliquam porticam sive crochetum ferreum vel cavillam in camera sua cum cordis ligando et suspendendo... » *Procès ecclés.*, loc. sup.

(2) « .....et quod sepius, dum ipsi pueri moriebantur, super ventres ipsorum sedebat et plurimum delectebatur eos videndo sic mori et de hoc risus emittebat plurimos cum dictis Corrillaut et Henrieto quorum cadavera per eosdem Corrillaud et Henrietum et alios postmodium concremari et in pulverem redigi faciebat . . . . . .

(3) « .....dicebat se credere divinam clemenciam et ecclesie suffragia

« Pères et mères de famille, ajouta-t-il, gardez-vous de donner à vos enfants l'habitude des vêtements recherchés ; veillez à ce qu'ils ne vivent pas dans l'inaction, car ce sont l'oisiveté, la bonne chère et l'usage des vins capiteux qui m'ont poussé à commettre tant de péchés et de crimes. » (1)

Il termina enfin en demandant pardon à Dieu, aux parents et aux amis de ses victimes et à toutes les personnes envers lesquelles il aurait eu des torts à se reprocher. (2)

Des frissons d'épouvante parcoururent l'auditoire pendant cette longue énumération de crimes qui dépassaient en horreur tout ce que l'esprit humain pouvait concevoir.

En écoutant cette confession lamentable, les juges baissaient les yeux vers la terre. On dit même que, poussés par un sentiment exquis de pudeur, ils avaient

---

a quibus nunquam cor spesque ipsius dissesserunt, sibi, ne tot discriminibus periculisque periret, misericorditer subvenisse, et, eb hoc, in proposito habuisse a vita sua mala de cetero desistere ac ad partes Jherosolomitas adire atque sepulcrum dominicum et alia loca principalia conversacionis passionisque sui Redemptoris peregre visitare et alia facere quibus posset suorum veniam peccatorum ab ipso suo Redemptore misericorditer obtinere. » *Procès ecclés.* Séance du 22 octobre 1440.

(1) « .....hortans insuper quosquam patresfamilias ut caverent ne liberos suos delicate vestiri occiosoque vivere tollerarent, innuens et asserens quod ex occiositate et ediis superfluis mala plurima generantur, et declarans expressius de se ipso quod occiositas et nimia curiosaque ciborum delicatorum vinorumque calidorum frequens assumptio sibi incentiva principaliter prebuerunt, unde tot peccata et scelera perpetravit. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

(2) « Super quibus sceleribus et delictis per eum, ut premittitur, perpetratis, ipse Egidius de *Rays*, reus, a suo Creatore et piissimo Redemptore misericordiam et veniam, necnon a parentibus et amicis predictorum tam crudeliter occissorum liberorum, et a quibuscumque aliis, in quos deliquit et quibus obnoxius est effectus, ibidem et alibi ubicumque existentibus, remissionem, a cunctisque. Christi fidelibus et christicolis, tam presentibus quam absentibus, devotarum oracionum subsidia, humiliter et lacrimabiliter postulavit. » *Procès ecclésiastique*, loc. sup.

voilé la face du Christ placé dans la salle des audiences.

Après un moment de consternation, le promoteur se leva et, faisant valoir l'importance des aveux de l'accusé et des dépositions des témoins, il demanda qu'un jour fut assigné pour la clôture définitive des débats.

La cour accepta ses conclusions et fixa le prononcé du jugement au mardi 25 octobre.

L'assistance fut encore plus nombreuse ce jour-là que de coutume. A mesure qu'on approchait du dénoûment, la curiosité devenait plus vive.

D'ailleurs, le moment était solennel et ce fut avec une émotion profonde qu'on vit entrer en séance l'évêque de Nantes et frère Jean Blouyn, assistés de Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, Denis de la Lohérie, évêque *in partibus* de Laodicée, Guillaume de Malestroit, évêque nommé du Mans, Pierre de l'Hospital, président de Bretagne, Robert de la Rivière, Robert d'Espinay, Yvon de Roscerff, Jean de Châteaugiron, Robert Mercier, chanoine de Saint-Brieuc, Guillaume Ausquier, curé de Sainte-Croix de Machecoul, Jean Guyole, Guillaume de la Lohérie, Olivier et Guillaume Les Grimaux.

Dès le début, sur la demande du promoteur, et l'accusé n'y faisant aucune opposition, Jean de Malestroit déclara que les débats étaient définitivement clos.

Guillaume Chapeillon réclama le prononcé de la sentence : l'évêque et le vice-inquisiteur s'adjoignirent les autres évêques, les docteurs en droit, les professeurs d'Ecriture Sainte et différents personnages présents à l'audience ; tous les avis ayant été recueillis, lecture du jugement fut donnée à haute voix par Messire Jacques

de Pentcoëtdic ; conformément aux conclusions du ministère public, deux sentences furent prononcées contre Gilles de Rays. La première, rendue au nom de l'évêque et du vice-inquisiteur visant surtout les chefs d'hérésie et d'apostasie, concluait en ces termes :

« Nous déclarons que toi, Gilles de Rays sus-nommé, ici présent pour être jugé, tu as commis et pratiqué les crimes d'hérésie et d'apostasie et l'horrible évocation des démons, que pour ces motifs tu as encouru la sentence d'excommunication et autres peines de droit et que tu dois être puni et corrigé comme l'exigent le droit et les canons de l'Eglise. » (1)

L'évêque seul rendit le second arrêt par lequel Gilles, reconnu coupable de sacrilèges, de violation des immunités ecclésiastiques et des crimes monstrueux dont il avait fait l'aveu lui-même, était de nouveau frappé d'excommunication et puni suivant le droit et les sacrés canons.

Mais, le maréchal ayant supplié à genoux ses juges de le réintégrer dans le sein de l'Eglise et de lever les sentences définitives d'excommunication qui venaient d'être prononcées, Jean de Malestroit et le vicaire de l'Inquisition, touchés de son repentir et de ses larmes, le déclarèrent absous par écrit et dans les formes accoutumées de l'Eglise; (2) ils l'admirent à la participation des sacrements

(1) « ..... pronunciamus, decernimus et declaramus te, Egidium *de Rays*, supradictum coram nobis in judicio presentem, hereticam apostasiam perfidie, ac horridam demonium invocacionem commisisse nequiter et perpetrasse ; ob hocque excomunicacionis sentenciam et alias jurium penas incurrisse, puniendum fore et salubriter corrigendum, punirique, corrigiri debere, prout jura volunt et canonice decernunt sanctiones. » *Procès ecclésiastique*. Arrêt condamnant Gilles de Rays comme hérétique et apostat.

(2) « Qui sibi hoc indulserunt, propter Deum, fuitque tunc predictus

et à la communion des fidèles, et, sur la demande de Gilles, ils désignèrent, pour entendre sa confession, frère Jean Juvénal, de l'ordre des Carmes de Ploërmel, dans le diocèse de Saint-Malo.

La procédure ecclésiastique était terminée. Reconnu coupable sur les différents chefs d'accusation relevés contre lui, le maréchal avait été puni suivant le droit canonique et les règles de l'Eglise ; mais le Dieu du châtiment est aussi celui de la miséricorde et ses ministres avaient pardonné en son nom au pécheur contrit et repentant.

La justice humaine n'était pas satisfaite : Gilles avait encore à répondre de ses crimes devant le pouvoir séculier.

Déjà, deux jours auparavant, ses serviteurs, Henriet et Poitou, avaient comparu devant le tribunal civil, qui les avait condamnés à « *estre pendus et ars.* » (1)

C'était maintenant le tour du maréchal ; mais laissons la parole à un témoin oculaire de ces graves événements, Jehan de Touscheronde (2), que nous avons vu présider l'enquête prescrite par le duc de Bretagne, et qui assista

---

Egidius *de Rays*, reus, a dicta excommunicacionis sentencia per prefatum dominum episcopum Nannetensem in scriptis et forma ecclesie assueta absolutus, et participacioni sacramentorum et Christi fidelium et ejusdem ecclesie unitati restitutus. » *Procès ecclésiastique.* Séance du 25 octobre 1440.

(1) « Pendus et brûlés. »

(2) Les archives du château de Thouars contiennent une copie manuscrite de ce récit de Touscheronde ; ce manuscrit, petit in-folio carré en papier, se compose de 420 feuillets anciens, plus un feuillet ajouté en tête par M. Marchegay, pour remplacer celui qui manquait. Cette collation a été faite à Nantes en juillet 1530 ; elle est déclarée conforme à l'original par G. Le Rouge, chevalier, conseiller ordinaire du Roi et Christofle Pélerin, secrétaire du Roi « au pays et duché de Bretagne ». La bibliothèque publique de Carpentras renferme également un exemplaire de la procédure intentée à Gilles de Rays.

Pierre de l'Hospital pendant toute la durée du procès :

« Et, depuis, après le procès fait et conclut par la court de l'Eglise allencontre dudit sire, fut ledit sire, le vingt cinquiesme jour dudit moys d'octobre, mené au Bouffay de Nantes, ou avoit telle assemblée de gens que ledit Bouffay en estoit aussi comme plain.

Lequel sire, après que le procureur, par son lieutenant, l'accusa d'avoir commis les cas ci dessus touchez et escriptz fut celuy sire, liberallement et sans contraincte, confessant avoir commis lesdictz cas, et que luy fut dit de monseigneur le président qu'il dist son cas tout à plain, et la honte qu'il en auroit vauldroit parti de alegement de la peine qu'il en devoit souffrir par dela ; lequel congneut en jugement que de son auctorité privée et o port d'armes, il avoit prins la place et forteresse de Sainct Estienne de Mallemort, de laquelle Geffroy le Ferron estoit seigneur et possesseur par transport, qui de paravant celuy sire luy en avoit fait, et qu'il avoit contrainct et compellé Jehan le Ferron devant ladicte place à la luy rendre, et que, audit lieu de Sainct Estienne, il avoit prins ledit Ferron prisonnier et le fait mener à Tiffauges, hors ce duché, ou longuement il avoit esté détenus jucques a ce que, par moyen de monseigneur le Connestable (1), il l'avoit mis en délivre. Mesme congneut avoir esté desobeissant aux injonctions à luy faictes de par mondit seigneur le duc et sa justice de rendre et vuguer la dicte place et de mectre au délivre ledit Jehan le Ferron a la peine de cinquante mil

(1) Le Connétable de Richemont.

escuz. Aussi congneut o grant contricion et desplaisance, qu'il avoit meurtry et occis grant numbre de petitz enfans .... et les avoir faict ardre et mectre en pouldre affin qu'on n'aperceust son cas et maléfice et que lesdictz enfans ne le revellassent, et qu'il avoit fait et commis les autres cas contenuz en sa confession cy-devant escripte, desquelz lui fut fait lecture et qu'il congneut et confesse estre vray.

Ainsi signé : DE TOUSCHERONDE. »

« Aprè laquelle confession, demanda mondit seigneur le presidant l'advisement de plusieurs saiges et gens du conseil illec assistans; queulx disdrent qu'il estoit digne de mort, les ungs a le souffrir en une maniere et autres en autres. Apres lequel advis eu avecques lesdictz saiges et assistans, fut jugé et declairé, par mondit seigneur le presidant et commis, au regard du premier cas, que celuy sire estoit encouru es dictes peines pecunielles, et qu'elles devoint estre acquises a mondit seigneur le duc, et executées par les biens et terres dudit sire o moderation de justice Et au parsurs touchant les autres cas commis et confessez par ledit sire, fut jugé et declairé, par mondit seigneur le presidant et commis, que celuy Gilles de Rais en devoit estre pendu et ars Et apres, dist et declaira audit Gilles, afin qu'il criast mercy a Dieu et se disposast a mourir en bon estat, o grant desplaisance d'avoir commis lesdictz cas, que le lendemain ladicte sentence seroit mise a execution a une heure, dont il mercia Dieu et mondit seigneur le presidant de lui avoir notiffié l'heure de sa mort.

Et apres, requist a mondit seigneur le presidant, ainsi qu'il et lesdictz Henriet et Poictou, ses serviteurs assem-

blement avoient commis les mauvois et enormes cas pour lesquelz ilz estoient condempnez a mort, qu'il plust a mondit seigneur le presidant que assemblement, a ung mesmes jour et heure, il et sesdictz serviteurs en souffrissent la pugnition et execution, afin qu'il, lui estoit cause principal des malefices desdictz serviteurs, les peust conforter et advertir de leur salut à l'heure de l'execution et leur monstrer exemple de bien mourir ; disant doubter que s'autrement estoit, et que sesdictz serviteurs ne le veissent mourir, qu'ilz peussent cheoir en desesperance et ymaginer que eulx (mouroient) et qu'il, qui estoit cause de leurs malefices, demouroit impugny, et qu'il esperoit de la grace Nostre Seigneur, combien qu'il eust esté cause de leur faire commectre les cas, pour lesquelz ils mourroient, qu'il serait cause de leur salvacion.

Quel resquest luy octroya mondit seigneur le presidant, et, avec ce, actendu sa bonne contrition, octroya de grâce audit Gilles ladicte execution faicte comme dessus, et, paravant son corps estre ouvert et embrasé, que sondit corps fut mis en une chasse et porter en sepulture en ceste ville de Nantes, en telle eglise que ledit Gilles ordonneroit, de quoy il mercia mondit seigneur le presidant requarant sondit corps estre mis et ensepulturé en l'eglise du moustier de Nostre Dame du Carme de Nantes. De quoy fut contant mondit seigneur le presidant, et, en oultre requist ledit Gilles a mondit seigneur le presidant qu'il voulseist prier monseigneur l'Evesque de Nantes et les gens de son église que, demain avant que ledit Gilles et sesdictz serviteurs fussent executez, ils voulseissent faire procession generale pour prier Dieu que ledit Gilles et sesdictz serviteurs de les tenir en ferme creance a leur

salut ; ce que pareillement luy fust octroyé par mondit seigneur le presidant.

Ainsi signé : DE TOUSCHERONDE. »

Le lendemain, dès neuf heures du matin, les habitants des divers quartiers de Nantes étaient réunis dans leurs paroisses respectives pour prendre part à la grande procession générale, que l'évêque avait ordonnée et qu'il présidait lui-même, entouré d'un nombreux clergé. Les fidèles défilèrent lentement dans les rues de la ville, chantant des cantiques et implorant la miséricorde divine pour ce grand coupable qui allait bientôt expier par un châtiment terrible une vie entière de cruautés et de désordres.

A l'heure dite, les portes du Bouffay s'ouvrirent et donnèrent passage au cortège funèbre.

Au milieu d'une escorte de soldats en armes, s'avançait le maréchal, ayant à ses côtés Henriet et Poitou. Il marchait d'un pas ferme et résolu, traversant une foule immense qui se tenait silencieuse et recueillie sur son passage.

Pendant le trajet, il conversait tranquillement avec ses deux serviteurs, les exhortant au repentir et à la résignation. Il leur montrait le ciel s'ouvrant devant eux et Dieu fléchi par leurs larmes, daignant les accueuillir, malgré leur indignité.

On arriva enfin dans la prairie de Biesse, où on avait préparé trois bûchers, au-dessus desquels des potences dressaient leurs bras sinistres.

Parvenu sur le lieu du supplice, et en présence de nombreux seigneurs, parmi lesquels plusieurs auteurs ont fait figurer le duc de Bretagne, Gilles se mit à genoux,

implora de nouveau le pardon de ses fautes, se recommanda dévotement à « Monseigneur saint Michel et Monseigneur saint Jacques, » et adressa quelques paroles à ses serviteurs.

Ceux-ci lui répondirent : « C'est l'heure d'être fort et vaillant, chevalier, en l'amour de Dieu ; souvenez-vous de la Passion qui eut lieu pour nous racheter. »

Gilles se livra doucement aux bourreaux qui lui passèrent la corde au cou Quelques secondes après, il entrait dans l'éternité.

On mit le feu au bûcher dont les flammes s'élevèrent rapidement. Bientôt la corde se consuma et le corps du maréchal tomba dans le brasier ardent ; mais avant que le feu eût achevé son œuvre de destruction, plusieurs demoiselles « de son lignage » se précipitèrent pour arracher le cadavre aux flammes. Elles l'ensevelirent pieusement et le déposèrent dans un cercueil qui fut porté à l'église des Carmes.

Les obsèques se firent en grande pompe, et à la fin de la cérémonie, la dépouille mortelle de Gilles, en son vivant maréchal de France, baron de Rays, seigneur de Tiffauges, Pouzauges et autres lieux, fut descendu dans un des caveaux de l'église, suivant le vœu qu'il avait exprimé à l'issue de sa condamnation.

Pendant ce temps, Henriet et Poitou subissaient leur peine avec le même courage et les mêmes sentiments de « repentance. »

Leurs corps, entièrement consumés par le feu, furent réduits en poussière et leurs cendres jetées au vent.

La foule s'écoula lentement, très impressionnée par l'horrible spectacle qui venait de se dérouler sous ses

yeux et vivement touchés de la fermeté et du repentir dont Gilles et ses compagnons avaient fait preuve jusqu'à leur dernier soupir.

Les pères et les mères de famille jeûnèrent trois jours pour attirer sur les coupables la clémence et la miséricorde divines, et, suivant l'usage de l'époque, *ils fouettèrent leurs enfants jusqu'au sang*, afin que ce terrible exemple devînt pour eux une leçon salutaire et restât profondément fixé dans leur souvenir.

Le musée archéologique de Nantes conserve encore un fragment d'un monument expiatoire élevé sur le lieu même de l'exécution et dont les restes furent démolis à l'époque de la construction du nouvel Hôtel-Dieu.

Alain-Bouchard, qui vivait quelques années après la mort de Gilles de Rays, indique en effet le lieu de son supplice « en la prée de Bièce, joygnant les ponts de Nantes, où est une croix de pierre » (1) ; l'abbé Travers décrit ce monument où l'on voyait la sainte Vierge, saint Gilles et saint Laud (2). Ce fut, jusqu'à la Révolution, un lieu de pèlerinage pour les mères qui venaient invoquer cette image de la sainte Vierge sous le nom de *Notre-Dame de Crée-lait*.

(1) *Grandes Croniques de Bretagne.*
(2) *Histoire de Nantes.*

COMPTE RENDU

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE

1893

Vous m'avez fait l'honneur de me nommer votre délégué pour représenter la Société Académique de Brest au Congrès des Sociétés Savantes de 1893, à Paris.

Ce Congrès devait avoir lieu à Pâques, contrairement à ce qui avait lieu précédemment, où il était reculé jusqu'à la Pentecôte. Je crois que l'administration n'a pas eu lieu de regretter d'avoir fixé de nouveau au congé de Pâques cette importante réunion. Il m'a semblé qu'elle avait été beaucoup plus nombreuse que les précédentes et le nombre des travaux qui y ont été présentés a été également plus considérable.

Le programme du Congrès des Sociétés Savantes comportait un nombre assez grand de questions auxquelles les Congressistes n'ont répondu qu'en petit nombre. L'initiative privée l'emporte toujours sur les questions posées d'avance : plusieurs de ces questions ont d'abord été traitées en même temps par plusieurs assistants. Ainsi dans la première section, *Histoire* et *Philologie*, il y a eu 15 réponses sur 33 questions nouvelles traitées; dans la section d'Archéologie, il y a eu 3 réponses sur 32 questions nouvelles ; dans la section des Sciences économiques et sociales, il y a eu 20 réponses sur 30 sujets

nouveaux; dans la section des Sciences physiques, 0 questions traitées sur 30 sujets nouveaux; dans la section des Mathématiques, 0 questions sur 7 sujets neufs; en Médecine, 0 questions sur 20 mémoires; en Géologie, 4 questions sur 14 mémoires; en Zoologie, 4 questions sur 18 mémoires; en Botanique, 0 questions sur 8 sujets nouveaux. En résumé, il a été répondu à 46 questions sur 94, alors que 192 sujets nouveaux étaient présentés. Cette statistique nous semble avoir son utilité et démontrer que, sans condamner les questions posées, la convenance des travailleurs l'emporte encore dans les résultats.

Dans la séance mensuelle du 6 mars je fis, à la Société Académique, la lecture d'un travail intitulé : *Les femmes journalistes, de 1789 à 1889*. Vous m'autorisâtes, Messieurs, à présenter ce travail au Congrès de 1893. Le manuscrit m'en fut demandé par le Ministre et je l'expédiai à Paris. A mon arrivée dans la capitale, M. Charles Dupuy n'était plus ministre de l'Instruction publique, et, quelques jours après, il était remplacé par M. Pointcarré. L'ouverture du Congrès n'en eut pas moins lieu à la même date, c'est-à-dire le mardi 4 avril, à 2 heures, à la vieille Sorbonne. Ce jour-là, après une courte séance d'ouverture, les diverses Sections se réunirent dans leurs salles respectives pour constituer leurs bureaux, nommer des assesseurs et fixer l'ordre du jour des réunions. Le travail que j'avais présenté : *Les femmes journalistes*, était attribué à la Section des Sciences économiques et sociales. La lecture en était fixée, au 7e tour, au mercredi 5 avril, à 9 heures du matin. Je m'y rendis donc ce jour-là. J'entendis les communications qui précédèrent la mienne. Quelques-unes m'intéres-

sèrent vivement, entre autres une lecture de M. Alfred Neymarck intitulée : *Une nouvelle évolution du capital et du revenu des valeurs mobilières en France.* Je fus frappé de l'élévation, à 80 milliards, du capital de ces valeurs. Il est impossible de faire des communications un peu longue des mémoires présentés aux Sections. Le temps ne le permettant pas, on vous en prévient assez souvent pour que vous ne puissiez l'oublier. Je lus donc à la commission une très minime partie du travail préparé. On m'en demanda un court résumé pour les journaux. En finissant, j'annonçai que j'allais faire ce résumé, mais l'un des assesseurs me dit qu'il l'avait fait lui-même pendant ma lecture. Je l'en remerciai ; c'était une peine de moins.

Il me restait une chose à faire, Messieurs, parcourir les diverses Sections, entendre les mémoires qui y seraient lus et vous rendre compte de ceux que j'aurais entendus. C'est surtout dans la Section à laquelle j'appartenais que j'ai entendu le plus de lectures. Un membre de la Société Artésienne des Amis des Arts, M. Advieille, y lut des observations sur la tenue des actes de décès et notamment sur la confection des tables décennales. M. Puteaux, de la Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité, entretint la Section des conflits qui, dans divers lieux, s'étaient élevés entre les Sociétés de Secours mutuels et le Service médical et pharmaceutique. Il montra combien il était parfois difficile de concilier tous les intérêts et, dans beaucoup de pays, les mutualistes ne pouvaient compter sur une gratuité absolue.

Le jeudi, dans la même section, M. Duthil de la Tuque

a parlé de la situation politique et administrative du Tonquin ; M. Pérès, de la Société Topographique de France, a parlé de la recrudescence de l'Islamisme en Afrique au XIXe siècle et des difficultés qu'elle apporte à notre pénétration dans l'Afrique septentrionale. Cette lecture ne m'a pas étonné : l'Islamisme est le protecteur de l'esclavage ; les voyages de Stanley l'ont assez prouvé. L'Arabe, en Afrique, est surtout l'adversaire de ce que nous appelons la civilisation. Si nous n'avions affaire qu'à de purs sauvages, nous ferions des conquêtes bien plus durables. L'Arabe est notre ennemi né.

Dans la Section de la Géographie historique et descriptive, j'ai entendu, le jeudi soir, une lecture fort intéressante faite par M. Mabyre, de la Société de Géographie commerciale de Paris, en collaboration avec M. Paul Jaccotey, sous-chef des Services maritimes à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, sous la direction de M. Emile Levasseur, membre de l'Institut.

M. Mabyre a présenté successivement les huit grandes cartes qui forment l'album des Services maritimes postaux français et étrangers. Nous possédons un certain nombre de ces cartes, qui nous ont été données par Charles Delagrave, leur éditeur, 15, rue Soufflot, à Paris. Je profite de l'occasion qui se présente à moi pour faire ici l'éloge et la recommandation de ce magnifique ouvrage appelé, nous le pensons, à rendre de grands services.

Je vous présente une de ces cartes que j'ai fait venir de Paris pour mon usage, à une époque encore récente où j'avais formé le projet d'aller à l'Exposition de Chi-

cago. C'est la carte générale des Services postaux français.

Outre ces cartes topographiques de M. Mabyre, montrant les routes commerciales de terre et de mer, le même géographe en a construit d'autres indiquant le transport de la pensée, c'est-à-dire les voies télégraphiques.

La carte des lignes télégraphiques internationales et des câbles sous-marins de la librairie Ch. Delagrave indique le tracé des grandes lignes du réseau international et des câbles sous-marins, la taxe par mot pour chaque pays (y compris les dépêches de presse), les différences essentielles des divers régimes télégraphiques : Intérieur, Européen et extra-Européen, etc.

C'est la septième des cartes de l'album des Services maritimes postaux français et étrangers, par MM. Jaccotey et Maxime Mabyre.

A. COUTANCE.

BRÉHAT

SOUVENIR DU DINER CELTIQUE DE SEPTEMBRE 1891

L'archipel de granit hérisse au loin la mer
De bizarres profils et de groupes sauvages ;
Le flot, las de glisser sur le sable des plages,
Va les heurter joyeux pendant les nuits d'hiver.

Sournoisement, creusant des plis glauques et vagues,
La mer roule vers eux, dans de vagues torpeurs,
Sans écume, traînant d'invincibles langueurs
Dans le déploîment lent et calme de ses vagues.

Sur tous les caps, le flot, sans haine et sans fureur,
Resserre autour des rocs son immuable chaîne,
Et tout d'un coup, hurlant de colère et de haine,
Bondit, se heurte et croule avec un bruit d'horreur.

Mais les sombres granits, drapés d'ombre et de brume,
Tendent à l'ouragan leurs fronts de taureaux noirs,
Et, sans un seul frisson, dans l'air mouillé des soirs,
Laissent pleuvoir sur eux les tourbillons d'écume.

Ils sont là, ramassés sur eux-mêmes, figés
Dans un rêve peuplé d'épouvantes muettes,
Découpant sur le ciel des croupes et des têtes
Et des cols effrayants que la nuit a forgés.

Ce sont les disparus des zones fabuleuses,
Impassibles témoins des temps qui ne sont plus,
Ils opposent aux flots, courbés et résolus,
Leur accroupissement de bêtes monstrueuses.

Et sombres, haïssant les hommes et la mer,
Bravant l'une et formant d'invisibles jetées,
Ils voient courir vers eux les barques démâtées
Et les broient sans pitié contre leur flanc amer.

Entre ces noirs gardiens, Bréhat, pensive, rêve.

Bréhat ! le lourd granit aux arêtes de glaive,
Le bloc grave et géant qu'embrument les embruns,
L'île que les brouillards cernent de voiles bruns
Pour noyer ses contours dans l'incertain du rêve.

Bréhat ! l'île bretonne, où quelques genêts verts
Font un pâle printemps sur des roches trop grandes,
Le vent souffle sur eux les tristesses des landes,
Le flot porte vers eux les tristesses des mers.

Où donc sont-ils les temps énormes et barbares
Où, faisant ruisseler du sang sur les dolmens,
Les Druides, tout blancs, levant leurs vieilles mains,
Trafiquaient leur puissance avec les dieux avares ?

Oh ! par les soirs lointains, sur ces rocs désolés,
Je la vois se dresser, la prêtresse aux yeux pâles,
Livrant sa chair de vierge aux bises vespérales
Et levant ses bras nus vers les cieux étoilés.

Les poètes d'antan aux barbes d'avalanches,
Les vieux bardes, pensifs, la regardent chanter...
Et la Lune qui plane en larges nappes blanches,
Avec ses cheveux blonds tisse un voile argenté.

O toi, la Druidesse, ô toi, pâle inspirée,
La verveine à ton front, l'azur en tes yeux bleus,
Enigme du passé, fleur d'un temps fabuleux,
Que chantais-tu, la nuit, sur l'île déchirée?

O toi, la Walkyrie antique, dont les mains,
Faites pour appeler les oiseaux et les rêves,
Essuyaient le sang âcre au lourd tranchant des glaives
Et versaient l'hydromel dans des crânes humains!

Femme, que pensais-tu? que chantais-tu, poète?
Quel cœur inavoué vibrait sous ton sein blanc?...
Le cœur s'est arrêté; d'un effort sûr et lent,
La terre a dévoré cette lèvre muette.

Vierge, quel rêve obscur troubla tes yeux éteints?
Par quel magique accent soulevais-tu les âmes?
Sur quelle pierre usée aux caresses des lames
As-tu posé jadis tes pieds marmoréens?

Oh! rien, rien du passé... les âges sur les âges
Dans le cycle du ciel croulent en s'effaçant...
O mon siècle, tu n'es toi-même qu'un passant :
Goutte d'huile apportée aux éternels rouages.

L'homme cherche, il rencontre un hochet, il est fier.
Pourtant l'Oubli le prend, l'étreint et le dévore ;
La douleur est un soir, la joie est une aurore,
On se demande un jour : « Pourquoi pleurè-je hier ?.... »

Cependant, ô Bréhat, sur tes marches de pierres,
Le flot du souvenir est remonté vers moi
Comme en un temple saint on retrouve sa foi
Dans le rite sacré des anciennes prières.

C'était dans la douceur des étés qui s'en vont,
Un suprême soleil blanchissait toutes choses,
Et sur l'étroit chemin, de grandes passe-roses
Secouaient dans l'azur la splendeur de leur front.

Ceux de Paimpol jouaient ces vieux airs de Bretagne
Que la bonne Duchesse entendait autrefois
Lorsqu'elle allait, au trot pesant des palefrois,
De Nantes à Fougères à travers la campagne.

Ils jouaient tous ces airs mineurs dont les accords
Semblent l'écho plaintif de voix mélancoliques,
Et les vieillards rêvaient à ces vieilles musiques
Des quadrilles d'antan dont les danseurs sont morts.

Dans la maigre prairie où le vent du nord passe
Sous des pommiers trop courts, hâlés par l'ouragan,
Voix d'inspiration qui montaient dans l'espace,
Les poètes chantaient leur Rêve, éperdument !...

Les poètes chantaient.

Vers la mer apaisée,
Sur les moires d'azur, au fond de l'horizon,
Le soleil descendait, rouge comme un tison,
Dans un long chatoîment de lumière irisée.

Là-bas, très loin, très loin, dans les lointains dorés,
Des barques profilaient leurs voiles couleur d'ambre,
Et le vent qui fraîchit par les soirs de septembre,
Les roulait dans le bleu des flots énamourés.

Les Voix avaient fini de chanter. — Sur la grève
Le silence du soir tombait des cieux mourants,
Et, laissant notre côtre au gré des bons courants,
Nous quittâmes Bréhat comme l'on sort d'un rêve.

Mon regard s'égarait à l'horizon désert,
Une étoile très pâle entr'ouvrait sa paupière,
Et nous étions baignés dans la vague lumière
D'un crépuscule mauve enveloppant la mer.

Brest, Septembre 1892.

JEANNE PERDRIEL-VAISSIÈRE.

L'ARMURE

Le marquis de Mohars, appuyé sur le socle
D'une haute Vénus en bronze florentin,
Allume son cigare, ajuste son monocle
Et regarde un cadran : deux heures du matin.

— « Elles finissent tôt, maintenant, les soirées ;
Oh ! rien d'intéressant, du reste, à ce bal blanc ;
Filles à marier, prudes et mijaurées,
Qui ne regardent pas leur danseur en parlant...

Pas la peine, vraiment, d'endosser l'habit rouge !... »
Le marquis de Mohars est de mauvaise humeur,
Dans l'hôtel endormi, pas un souffle ne bouge,
Et sur les hauts landiers le feu noircit et meurt.

Son monocle dans l'œil, son cigare à la bouche,
Le marquis, lentement, regarde avec ennui,
Dans leurs cadres fanés, l'air bizarre et farouche,
Les Mohars d'autrefois, ses ancêtres à lui.

— « Oh ! quelle tête ils ont, le soir, à la lumière !
Ah ! Ah ! le vieux, là-bas ! il est borgne, parbleu !
Et l'autre ! et sa perruque en forme de crinière !
Ah ! mes très chers aïeux, que vous êtes vieux jeu !

Vrai ! cette galerie est par trop ridicule,
Et pour la remplacer, je vais m'ingénier. »
Le marquis de Mohars, sans autre préambule,
A mis le lendemain ses aïeux au grenier.

Armures, vieux portraits naïfs aux poses roides,
Sont dans le même oubli, pêle-mêle entassés.

Une nuit, soulevant leurs épaulières froides,
Deux bras, deux bras d'acier, soudain se sont dressés.

Et comme un vieux sanglot pleuré dans un autre âge,
Echo d'un désespoir ancien qui reviendrait,
Sous le heaume où les coups ont marqué leur sillage,
On entendit dans l'ombre une voix qui pleurait :

— « O mes fils, chevaliers, barons, marquis ou comtes,
Qu'avez-vous fait, parlez, les morts ont le cœur sûr,
Du sang qui vient de moi vous me devez des comptes :
Si vous l'avez souillé, je vous l'ai donné pur !

» Mon armure, mes fils, n'est plus à votre taille,
Mon large gantelet, vous l'avez rétréci,
Et vous trouvez trop lourd cet estoc de bataille,
Qui tua vingt Anglais dans les champs de Crécy. (1)

» Vous ne savez plus rien des vastes épopées ;
Les créneaux sont tombés, le fossé s'est rempli,
Vous avez essuyé le sang de nos épées
Et vous avez jeté nos grandeurs à l'oubli.

» Où donc est-il le temps où, tout autour du père,
Douze enfants récitaient la prière du soir?
Vous n'avez plus qu'un fils, — dérision amère ! —
Ce fils vous a chassés et ne veut plus vous voir.

---

(1) Crécy.

» Ah ! vous êtes là, tous, preux à l'âme hardie,
Vieux meubles de rebut relégués sous le toit !
Moi, je n'ai qu'un regret, ô race abâtardie,
C'est de t'avoir laissé quelque chose de moi ! »

Et pendant que l'armure effrayante frissonne
Et jette l'anathème au fils dénaturé,
Le marquis « fin-de-siècle » entend minuit qui sonne
Et se moque pas mal d'avoir dégénéré.

Il pense, en s'habillant pour aller dans le monde,
Qu'un conseil de son groom a bien peu réussi,
Parce qu'il vient de perdre une somme assez ronde
Sur un cheval anglais qui s'appelle Crécy.

Brest, Février 1893.

JEANNE PERDRIEL-VAISSIÈRE.

CONFÉRENCES

FAITES PAR

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

Pendant l'Exercice 1892-1893

11 décembre 1892. *Le 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, à Huelva*, par M. COUTANCE.

18 décembre 1892. *La morale évolutioniste en France; — Le philosophe Guyan*, par M. JACOB.

22 Janvier 1893. *La Bibliothèque d'Assurbanipal*, par M. BRÉMAUD.

12 mars — *Tennyson*, par M. GOUYET.

19 mars — *Le roman russe; — Iwan Tourguenef*, par M. AUBERTIN.

26 mars — *Berlioz; — L'homme et l'écrivain.* — Causerie anecdotique, par M. GUÉNEAU DE MUSSY.

16 avril — *La Cuisine*, par M. DELALANDE.

23 avril — *Berlioz; — Le musicien*, par M. GUÉNEAU DE MUSSY.

En résumé huit conférences pendant l'exercice 1892-1893.

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DANS SA SÉANCE DU 26 JUIN 1893

POUR L'ANNÉE 92-93

Par le Trésorier de la Société

RECETTES

1° En caisse au 31 mai 1892. . . . . (Voir le *Bulletin* 91-92, pages 527 et 528.)	404 fr.	26
2° Livret de Caisse d'Epargne au 31 mai 1892.	1.219	16
3° Intérêts des titres de rente 3 o/o, appartenant à la Société, pendant l'année . . .	110	»»
4° Cotisations des membres de la Société, perçues pendant l'année	1.690	»»
5° Subvention municipale de l'année 92-93	300	»»
6° Recettes diverses.	7	45
TOTAL DES RECETTES.	3.730 fr.	87

DÉPENSES

1° Loyer, impôts, assurance	311 fr.	47
2° Impression du *Bulletin* et imprimés divers	1.919	75
3° Conférences à la Bourse (Invitations et concierge).	56	65
A reporter. . .	2.287 fr.	87

Report.	2.287 fr.	87
4° Frais de correspondance et d'envoi du *Bulletin*.	38	»»
5° Délogement de la bibliothèque de la Société et frais d'installation	150	05
6° Construction dans la cour d'une chambre pour le concierge.	450	»»
7° Abonnements à diverses publications.	222	50
8° Concierge, éclairage, chauffage, entretien du mobilier et dépenses diverses. . .	219	35
TOTAL DES DÉPENSES.	3.367 fr.	77

BALANCE

Recettes	3.730 fr.	87
Dépenses	3.367	77
RESTE EN CAISSE. .	363 fr.	10

(Y compris le livret de la Caisse d'Epargne.)

NOTA. — La Société possède en outre deux titres de rente 3 o/o sur l'Etat français de 110 fr. de rente, ce qui représente, au cours normal, un capital de 3.666 fr. 66.

Brest, le 26 juin 1893.

Le Trésorier,
E. FOURNIER.

Vu et approuvé par le Bureau de la Société académique, dans sa séance de ce jour, 26 juin 1893.

Le Président,
A. COUTANCE.

Les Vice-Présidents,
ED. LANGERON, LE BALLE, P. BRÉMAUD.

Les Secrétaires,
Dr HÉBERT, DE LORME.

L'Archiviste-Bibliothécaire,
KERNÉIS.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1892-1893

M. DE LA JAILLE, C. ✻, Vice-Amiral, Commandant en chef, Préfet maritime du 2e arrondissement, *Président d'honneur.*

BUREAU

M. COUTANCE (A.-G.-A), O. ✻, O. A., C. ✠, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, *Président.*

1re SECTION

GÉOGRAPHIE

M. LANGERON (E.), O. I., Professeur au Lycée, *Vice-Président.*

M. HÉBERT (J.), Docteur-Médecin, *Secrétaire.*

2e SECTION

SCIENCES

M. BRÉMAUD (P.), ✻, Médecin principal de la marine, *Vice-Président.*

M. DE LORME (A.), O. I., Professeur au Lycée, *Secrétaire.*

3e SECTION

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. LE BALLE (L.), O. A., Professeur au Lycée, *Vice-Président.*

M. MAURER, Avocat, *Secrétaire.*

M. KERNÉIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. FOURNIER (P.-E.), ✻, ancien Avoué, *Trésorier.*

COMITÉ DE PUBLICATION

LES MEMBRES DU BUREAU;

et MM.

BOURRUT-DUVIVIER, ✻, O. A., Professeur à l'École navale.

GUÉNEAU DE MUSSY, Avocat.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite.

BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'Artillerie territoriale.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, G. O. ✻, O. A., Vice-Amiral, en retraite.

DUBURQUOIS, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.

DE LA BARRE DU PARC (Ed.), O. ✻, O. I., Colonel du Génie, en retraite, rue de Seine, 19, à Paris.

JOUBERT, O. I., Avoué honoraire, rue Châteaubriand, à Saint-Brieuc.

ZÉDÉ, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

THOUAR (Arthur), Voyageur géographe.

SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ✻, Capitaine de frégate.

COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDANT

MM.

1 ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 36, en Lambézellec.

2 ALLAIN (L.), Avoué, rue Neptune, 2.

3 ALLANIC, ✻, O. I., Professeur honoraire de Philosophie, rue de Siam, 63.

4 ALLANIC, O. ✻, Médecin en chef de la marine, en retraite, rue de Siam, 63.

5 ALLÈGRE, Professeur de musique, rue de Siam, 61.

6 ANJOT, O. A., Professeur au Lycée, rue d'Algésiras, 12.

7 ARNOULT (Mme), place de la Halle, 9.

8 ANTOINE (Louis-Charles), O. ✻, Ingénieur de la marine de 1re classe, en retraite, rue Voltaire, 17.

9 AUBERTIN, Élève-Commissaire, rue Kéréon, 9.

10 AUDOUARD (Etienne-Prosper), O. ✻, Chef d'escadron d'Artillerie de marine, en retraite, rue de Siam, 119.

11 AUGIER (Antoine-Eloi), Professeur à l'Ecole navale, rue de la Mairie, 24 bis.

12 BAILLY, O. A., Professeur au Lycée, rue Ducouédic, 4.

13 BAISNÉE, Négociant, rue de la Rampe, 55.

14 BARON, Pharmacien civil, Grand'Rue, 9.

15 BASTIT (Joseph), Négociant, place du Château, 5.

16 BASTIT (Michel), Propriétaire, rue Voltaire, 8.

17 BENOIT, ✻, Négociant, ancien Président du Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce, rue de la Mairie, 12.

18 BERGER (Charles-Victor), ✻, O. I., ancien Médecin de la marine, adjoint-maire, rue de Paris, 54.

19 BESNARD (Mademoiselle), Econome au Lycée de Jeunes filles.

20 BERNIER (Alfred), ancien Médecin de la marine, rue Kléber, 1 bis.

21 BERRÉHAR, Pharmacien civil, à Saint-Renan.

22 BIACABE (Armand), Propriétaire, rue Foy, 5.

23 BIZIEN (Edmond), Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 51.

24 BODET, ✻, Médecin principal de la marine, rue de Siam, 26.

25 BOHY, Professeur de musique, rue de Siam, 34.

26 BONNEAU (Paul) ✻, Agent comptable principal de la marine, en retraite, rue d'Algésiras, 21.

27 BOISMOREL (Mme Anne DE), rue de Madrid, 20, Paris.

28 BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant-Colonel d'artillerie territoriale, rue d'Aiguillon, 38.

29 BOURRUT-DUVIVIER (F.-L.), ✻, O. A., Professeur à l'Ecole navale, rue de Siam, 39.

30 BRÉMAUD, Architecte, rue de Paris, 41.

31 BRÉMAUD (Paul), ✻, Médecin principal de la marine, rue de Siam, 85.

32 BRETON (Paul), Négociant, rue Armorique, 40.

33 BRUNOT, ✻, Littérateur, rue du Château, 33.

34 CARADEC (Théophile), O. A., Docteur-Médecin, rue de la Mairie, 15.

35 CARON, Greffier, rue de Paris, 107.

36 CARRIVE (Paul), Négociant, rue de la Rampe, 46.

37 CAVALIER, Pharmacien de la marine, rue d'Aiguillon, 52.

38 CHABAL (Abel), Architecte, rue de la Rampe, 46.

39 CHALMET, Docteur-Médecin, à Landerneau.

40 CHASTENET (Pierre-Victor), Rentier, rue Saint-Yves, 25.

41 CHASTENET DE PRÉFORT, Directeur du Câble franco-américain, rue du Château, 32

42 CHÉDEVILLE (Alexandre-Louis), C. ✻, Directeur des Constructions Navales, en retraite, rue Neptune, 3.

43 CHEVILLOTTE (Charles), Négociant, ancien Député, Président de la Chambre de Commerce, Cité d'Antin, 2.

44 CHIC (Léon), ✻, O. A., Chef de musique des Equipages de la Flotte, en retraite, rue Voltaire, 31.

45 COLLOT-BÉRANGER, Avocat, r. de la Rampe, 51.

46 CORBÉ, Pharmacien civil, à Landerneau.

47 CORNUT-GENTILLE (I.-J.-A.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, place du Château, 5.

48 COUTANCE (A.-G.-A.), O. ✻, O. A., C. ✻, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, rue d'Algésiras, 17.

49 COUTANCE (Mme Jules), à Rennes

50 DANIEL (H.), Directeur de l'Ecole communale de Kéroriou.

51 DELALANDE (Julien), Professeur au Lycée, rue du Château, 62.

52 DELAPORTE (François-Louis), Avocat, rue du Château, 41.

53 DELÉCLUZE (Emile), Commis principal des Télégraphes, en retraite, rue du Château, 33.

54 DELESTRE (Paul), Rentier, rue du Château, 15.

55 DELOBEAU, Avoué, Sénateur, Maire de Brest, rue d'Aiguillon, 54.

56 DENOUEL, Propriétaire, rue de la Porte, 77.

57 DESHAYES (A.), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 35.

58 DUBLED, Contrôleur principal des Douanes, place du Château, 21.

59 DUCHATEAU (A.), ✻, Médecin en chef de la marine, rue d'Aiguillon, 2.

60 DUMONT (Ambroise), Imprimeur, Grand'Rue, 86.

61 DUPUIS (Théodore-Edmond), O. ✻, Contre-Amiral, rue de Berlin, 6, à Paris, ou à Sainte-Adresse, près Le Havre.

62 DUVAL (Jean-Charles-Marcellin), C. ✻, Directeur du Service de Santé de la marine, en retraite, rue Colbert, 26.

63 ELY-LABASTIRE, Négociant, rue de la Rampe, 53.

64 FALLIER (Louis-Constant), O. ✻, Docteur-Médecin, rue du Château, 6.

65 FLANDRIN, Professeur au Lycée, rue Amiral Linois, 11.

66 FOUCARD, Notaire, rue de la Mairie, 15.

67 FOURNIER (P.-E.), ✻, ancien Avoué, rue Saint-Yves, 33.

68 FOUCAULT, O. ✻, Capitaine, en retraite, ancien Receveur municipal, rue de la Rampe, 33.

69 FREUND, Négociant, rue Suffren, 1.

70 GADREAU, Imprimeur, rue de Siam, 99.

71 GALACHE (François), C. ✻, Contre-Amiral, en retraite, rue d'Aiguillon, 54.

72 GEFFROY, Pharmacien de la marine, rue de la Mairie, 23 bis.

73 GEIL (Gustave), ✻, Lieutenant-Colonel d'infanterie de marine, Cité d'Antin, 5.

74 GÉRARD (Victor), Avoué, rue de Siam, 24.

75 GHILINO, Propriétaire, à Kerhuon.

76 GLEIZES DE FOURCROY (Charles-Philippe), O. ✻, Inspecteur en chef de la marine, en retraite, rue Voltaire, 36.

77 GOOD, Pharmacien civil, rue de la Rampe, 37 bis.

78 GOUYET (L.-M.), Professeur à l'Ecole navale, rue Voltaire, 25.

79 GRALL, Pharmacien civil, rue de Siam, 49.

80 GRENET, rue du Château, 30.

81 GRENETIER, Négociant, rue de Siam, 59.

82 GUENEAU DE MUSSY, Avocat, rue Voltaire, 40.

83 GUEZENNEC (L.), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de Paris, 38.

84 GUICHET, Médecin de la marine, en retraite, Grand'Rue, 11.

85 GUICHON DE GRANDPONT, C. ✻, Commissaire général de la marine, en retraite, rue Foy, 7.

86 GUYADER, Docteur-Médecin, rue de Paris, 83.

87 HAMEL, Lieutenant de vaisseau, 28, rue du Moulin, à Recouvrance.

88 HEBERT (Jules), Docteur-Médecin, boulevard Thiers, 3.

89 HEBERT, Professeur à la Faculté de Rennes.

90 HELAIN (Auguste), ✻, Agent comptable principal au Ministère de la marine, Paris.

91 HERMITTE, Agent de Manutention, rue du Château, 54.

92 HEUREUX (Ernest D'), ✻, Commissaire de la marine, en retraite, Percepteur, rue du Château, 42.

93 HOMBRON (H.), O. A., Conservateur du Musée de Brest, Grand'Rue, 73.

94 IMHOFF (V.), ✻, Capitaine de frégate, 19, Grand'Rue.

95 JARDIN, ✻, O. A., Inspecteur des Services administratifs de la marine, en ret , r. de la Rampe, 51.

96 JEANPERRIN, Professeur au Lycée, rue de Paris, 132.

97 JEHANNE, ✻, Médecin de la marine, en retraite, rue de Siam, 55.

98 JOUBERT, O. I., Avoué honoraire, rue Châteaubriand, Saint-Brieuc.

99 KERMAREC, O. ✻, Colonel d'Artillerie, en retraite, rue Voltaire, 4 bis.

100 KERNEIS (A.-A.), ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

101 KERROS (Edouard DE), Négociant, Agent consulaire, rue Voltaire, 19.

102 LA JAILLE (DE), C. ✻, Vice-Amiral, Préfet maritime.

103 LALLEMAND (Mme), rue de la Rampe, 28.

104 LAMARQUE, ancien Notaire, Conseiller d'arrondissement, rue de Siam, 19.

105 LANGERON (E.), O. I., Professeur au Lycée, rue du Château, 15.

106 LE BALLE, O. A., Professeur au Lycée, rue du Château, 56.

107 LE BEURRIER (A.-E.), Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec.

108 LE BEURRIER, fils, Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec.

109 LEFOURNIER (A.), Propriétaire, rue St-Yves, 11.

110 LE GO (E.), Rentier, rue d'Aiguillon, 36.

111 LEHIDEUX (A.-M.-E.), Négociant, rue Saint-Yves, 19.

112 LE HOUERF, Négociant, rue d'Algérisas, 9.

113 LE JANNIC DE KERVIZAL, Rentier, au château de Lesgall, en Lesneven.

114 LE JEUNE (Constant), Notaire honoraire, rue de la Rampe, 25.

115 LE LOARER (P.-M.), O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite, rue de la Rampe, 1.

116 LE LOUP DE VARENNE, Propriétaire, rue du Château, 37.

117 LE MOINE (E.-J.-T.), O. ✻, Pharmacien en chef de la marine, en retraite, rue de Siam, 117.

118 LE MONNIER (Mme Henri), rue Voltaire, 31.

119 LE PIVAIN (René), Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, rue de la Rampe, 5.

120 LE ROUX, Rentier, rue Ducouédic, 4.

121 LE ROUX (Sylvère), Médecin-Vétérinaire, rue de Paris, 82.

122 LEVOT-BÉCOT, Propriétaire, rue d'Offemont, 8, Paris.

123 LORME (A. DE), O. I., Professeur au Lycée, rue de la Rampe, 50.

124 LORSA, ancien Négociant, rue d'Aiguillon, 42.

125 LULLIEN, Juge suppléant au Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 26.

126 MAGNIÈRE, Lieutenant au 42e de ligne, à Belfort.

127 MAINGARD, ✻, Directeur des Postes et Télégraphes, en retraite, rue de la Rampe, 17.

128 MARÉCHAL (F.-M.-J.), ✻, Médecin principal de la marine, en retraite, rue de la Mairie, 2.

129 MARFILLE, Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, Grand'Rue, 49.

130 MALLARMÉ (Ch.-A.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, Cherbourg.

131 MARION, ✻, O. A., ancien Médecin de la marine, Bibliothécaire de la ville, rue de la Mairie, 37.

132 MATHIEU (Etienne-Jean-Ernest), O. ✻, Capitaine de vaisseau, commandant les Pupilles de la marine, à la Villeneuve.

133 MAURER, Avocat, Docteur en droit, rue de la Rampe, 5.

134 MILIN, Receveur des Postes, en retraite, rue Voltaire, 28.

135 MIRIEL (Aristide-Pierre-Marie), Agent comptable de la marine, en retraite, au Douric, en Saint-Marc.

136 MULLER (Emile), Pharmacien, r. de la Rampe, 37.
137 NÉIS, ✻, Médecin de la marine, rue Arago, 17.
138 NICOLE, Négociant, à Lesneven
139 OLLIVIER (Isidore), Propriétaire, r. d'Aiguillon, 34.
140 PAILLET, Négociant, place Ornou, 1.
141 PARIN-LAMARQUE, Négociant, rue du Château, 47.
142 PERDRIEL-VAISSIÈRE (Mm), rue de Paris, 30.
143 PESLIN, O. I., Professeur au Lycée, r. de Siam, 55.
144 PETHIOT, Médecin, au Conquet.
145 PICOT, Receveur municipal, rue Saint-Yves, 13.
146 PITTY, Chimiste, rue du Château, 28.
147 POUGNY, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite, rue de Siam, 32.
148 POULLAOUEC, Notaire, rue de Siam, 30.
149 PRETOT (Henri-Armand), ✻, Commissaire de la marine, rue de Siam, 37.
150 RAMBAUD, Pasteur protestant, rue de la Mairie, 24.
151 RÉGURON, Négociant, rue de la Rampe, 10.
152 RENAUT, Pharmacien, Grand'Rue, 42.
153 RIGUBERT, Médecin de la marine, r. de Siam, 65.
154 RIVET (L.-J.), O. ✻, Capitaine de vaisseau, rue du Château, 15.
155 ROBERT fils, Libraire, rue d'Aiguillon, 44.
156 ROLLAND, Professeur au Lycée, rue Arago, 1.
157 ROSUEL, Entrepreneur, rue du Château, 15.
158 ROUGET, Sous-Directeur de la Compagnie du Gaz, rue du Château, 20.
159 SANQUER, ✻, Négociant, Adjoint-Maire, Capitaine du Génie, en retraite, rue de Paris, 46.
160 SÉGONDAT, Contrôleur des Contributions directes, rue Voltaire, 1.

161 SIMOTTEL (Robert), rue Vauban, 1.

162 THIERRY, Négociant, rue de Siam, 24.

163 TOUBLANC, Négociant, rue d'Algésiras, 19.

164 TROBRIANT (Comte Alphée DE), Sous-Inspecteur de l'Enregistrement, rue de la Rampe, 14.

165 TRONQUET (Joseph-Alfred), Négociant, rue Saint-Yves, 25.

166 URSCHELLER (H.), Professeur au Lycée, rue Saint-Yves, 4.

167 WILLOTTE (H.-L.), ✻, Ingénieur des Travaux hydrauliques, rue du Château, 18.

168 ZÉDÉ (Barthélémy-Théobald), C. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite, rue du Château, 42 bis.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1 ARNAUD, ✻, Propriétaire, ancien Payeur, en Saint-Pierre-Quilbignon.

2 BERTIN, O. ✻, Directeur des Constructions navales, à Paris.

3 CALVET, Professeur d'Histoire au Lycée Michelet, à Vanves.

4 CLAPARÈDE, Ingénieur, à Paris.

5 COMBETTE, ✻, O. I., Inspecteur de l'Académie de Paris.

6 DALIMIER, Proviseur au Lycée Michelet, à Paris.

7 D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

8 DAURIAC (Lionel), O. A., Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

9 DAURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

10 DELAVAUD, O. ✻, O. I., Pharmacien inspecteur de la marine.

11 DENNIÈRE Archéologue, à Paris.

12 DERAUGLAUDRE, Professeur d'agriculture à l'Université catholique de Lille.

13 DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest, député.

14 DEVAUX, Professeur de physique au Lycée de Saint-Brieuc.

15 DUCHATELIER (Paul).

16 FIERVILLE, O. I., Proviseur.

17 FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻, Contre-Amiral, en retraite.

18 GARNAULT, ✻, O. A., Examinateur de la marine, en retraite, Inspecteur à l'Ecole des hautes études commerciales, à Paris.

19 GAUGUET, Publiciste à Paris.

20 HERLAND, Chimiste, Pharmacien à Concarneau.

21 JARRY, O. ✻, Recteur de l'Académie de Rennes.

22 JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau, en retraite, à Cherbourg.

23 KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire.

24 KLEINHANS (Mlle), Professeur à Sainte-Barbe, à Paris.

25 LA BARRE DU PARQ (E. DE), C. ✻, Colonel du Génie, en retraite, rue de Seine, 19, à Paris.

26 LE GROS, O. ✻, Colonel d'infanterie de marine, en retraite.

27 LE JANNE, ✻, Pharmacien de la marine.
28 LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
29 LOZÉ, O. ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, ancien Préfet de police.
30 LOYER, O. I., ancien Professeur au Lycée de Brest.
31 LUZEL, ✻, O. A., Archiviste du Finistère.
32 MILLIEN, Architecte, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
33 MILNE, Professeur d'Anglais, au Lycée Henri IV.
34 ORTOLAN, ✻, Lieutenant de vaisseau.
35 PARIS, C. ✻, Général de brigade.
36 PIÉDANIEL, Homme de lettres, à Paris.
37 ROCHARD, G. O. ✻, O. I., Inspecteur général du Service de santé de la marine, en retraite, à Paris.
38 SALSAC, ✻, Percepteur à Pont-Croix.
39 SAULNIER, ✻, Conseiller à la Cour de Rennes.
40 THOMAS, Félix, Professeur au Lycée de Versailles.
41 VIEL DE HAUTMESNIL (l'abbé Emile).
42 YUNG, O. ✻, Général de brigade.

Listes des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 mai 1847)

Ire SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille*. — Société de Géographie.

2 COTE-D'OR : *Dijon*. — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

3 CHARENTE-INFÉRIEURE : *Rochefort*. — Société de Géographie.

4 GIRONDE : *Bordeaux*. — Société de Géographie commerciale.

5 GARONNE (Haute-) : *Toulouse*. — Société de Géographie.

6 HÉRAULT : *Montpellier*. — Société Languedocienne de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours*. — Société de Géographie.

8 LOIRE-INFÉRIEURE : *Saint-Nazaire*. — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes*. — Société de Géographie commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy*. — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient*. — Société Bretonne de Géographie.

12 NORD : *Douai*. — Union Géographique du Nord de la France.

13 — *Lille*. — Société de Géographie.

14 RHONE : *Lyon*. — Société de Géographie.

15 SEINE : *Paris*. — Société de Géographie.

16 — *Paris*. — Revue de Géographie internationale.

17 — *Paris*. — Société de Géographie.

18 — *Paris*. — Société des Etudes coloniales et maritimes.

19 — *Paris*. — Bibliothèque des Sociétés savantes.

20 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre*. — Société de Géographie commerciale.

21 — *Rouen*. — Société Normande de Géographie.

22 VAR : *Toulon*. — Société de Géographie.

23 CONSTANTINE : *Constantine*. — Société de Géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

24 ANGLETERRE : *Manchester*. — Manchester Geografical Society.

25 BELGIQUE : *Bruxelles*. — Société Royale belge de Géographie.

26 BELGIQUE : *Anvers.* — Société Royale de Géographie d'Anvers.

27 BRÉSIL : *Rio de Janeiro.* — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.

28 EGYPTE : *Le Caire.* — Société Khédiviale de Géographie.

29 FINLANDE : *Helsingfors.* — Fennia. — Société de Géographie.

30 PORTUGAL : *Lisbonne.* — Sociedade de Geographia de Lisboa.

31 — *Porto.* — Sociedade de Geographia Commercial do Porto.

32 SUISSE : *Genève.* — Le Globe.

33 — *Neufchâtel.* — Société Neufchâteloise de Géographie.

34 WURTEMBERG : *Stuttgart.* — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS. — SCIENCES, LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 AISNE : *Château-Thierry.* — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

2 — *Laon.* — Société académique.

3 AISNE : *Saint-Quentin*. — Société académique des sciences, belles-lettres, agricole et industrielle.

4 — *Soissons*. — Société archéologique, historique et scientifique.

5 ALLIER : *Moulins*. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice*. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

7 — *Nice*. — Société des lettrs, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas*. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes*. — Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne*. — Société des arts et des sciences.

11 — *Narbonne*. — Commission archéologique et littéraire.

12 AVEYRON : *Rodez*. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

13 BOUCHES-DU-RHONE : *Aix*. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

14 — *Marseille*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

15 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille.* — Société de statistique.

16 — *Marseille.* — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen.* — Acad. nationale des sciences, arts et belles-lettres.

18 CALVADOS : *Caen.* — Société des antiquaires de Normandie.

19 — *Caen.* — Société Linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Société des beaux-arts.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Société archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INFÉRIEURE : *La Rochelle.* — Société des belles-lettres, sciences et arts.

23 — *Saintes.* — Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques.

24 CHER : *Bourges.* — Société historique, littéraire, statistique et scientifique du Cher.

25 COTE-D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

26 — *Dijon.* — Société Bourguignonne d'histoire et de géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences historiques et naturelles.

28 — *Beaune.* — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc.* — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *Saint-Brieuc.* — Société archéologique et historique.

31 CREUSE : *Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

33 DOUBS : *Besançon.* — Société d'émulation.

34 — *Montbéliard.* — Société d'émulation.

35 DROME : *Romans.* — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux.* — Société libre d'agricult., sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix.* — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper.* — Société archéologique du Finistère.

39 GARD : *Nîmes.* — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (Haute-) : *Toulouse.* — Académie des jeux floraux.

41 — *Toulouse.* — Académie de législation.

42 — *Toulouse.* — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

43 — *Toulouse.* — Société académique franco-hispano-portugaise.

44 — *Toulouse.* — Société d'histoire naturelle.

45 GARONNE (Haute-) : *Toulouse.* — Société archéologique du midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

47 — *Bordeaux.* — Société Linnéenne de Bordeaux.

48 — *Bordeaux.* — Société des sciences physiques et naturelles.

49 HÉRAULT : *Béziers.* — Société archéologique, scientifique et littéraire.

50 — *Montpellier.* — Académie des sciences et lettres.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes.* — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

52 — *Rennes.* — Annales de Bretagne.

53 INDRE-ET-LOIRE : *Tours.* — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

54 ISÈRE : *Grenoble.* — Académie Delphinale.

55 — *Grenoble.* — Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.

56 LANDES : *Dax.* — Société de Borda.

57 LOIRE (Haute-) : *Le Puy.* — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

58 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes.* — Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

59 LOIRE-INFÉRIEURE : *Nantes.* — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

60 — *Nantes.* — Revue de Bretagne et de Vendée.

61 — *Nantes.* — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France.

62 LOT : *Cahors.* — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques.

63 MAINE-ET-LOIRE : *Angers.* — Société des sciences et belles-lettres d'Angers.

64 — *Angers.* — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

65 — *Angers.* — Société industrielle et agricole.

66 MANCHE : *Cherbourg.* — Société des sciences naturelles et mathématiques.

67 — *Cherbourg.* — Société académique.

68 — *Avranches.* — Société d'archéologie, littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

69 MARNE : *Châlons-sur-Marne.* — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

70 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy.* — Académie de Stanislas

71 MORBIHAN : *Vannes.* — Société polymathique du Morbihan.

72 NORD : *Cambrai.* — Société d'émulation.

73 — *Douai.* — Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

74 — *Dunkerque.* — Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

75 — *Lille.* — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

76 — *Lille.* — Société régionale des Architectes du Nord de la France.

77 — *Valenciennes.* — Société d'agriculture, sciences et arts.

78 — *Roubaix.* — Société d'émulation.

79 OISE : *Beauvais.* — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

80 — *Compiègne.* — Société française d'archéologie.

81 PAS-DE-CALAIS : *Arras.* — Comité des antiquités départementales et monuments historiques du Pas-de-Calais.

82 — *Boulogne-sur-Mer.* — Société académique.

83 — *Saint-Omer.* — Société des antiquaires de la Morinie.

84 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

85 RHONE : *Lyon.* — Société littéraire, historique et archéologique.

86 RHONE : *Lyon*. — Société des sciences, belles-lettres et arts.

87 SAONE-ET-LOIRE : *Autun*. — Société Eduenne.

88 — *Châlon-sur-Saône*. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

89 — *Châlon-sur-Saône*. — Société d'histoire et d'archéologie.

90 — *Mâcon*. — Académie des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture.

91 SARTHE : *Le Mans*. — Société d'agriculture, sciences et arts.

92 — *Le Mans*. — Société historique et archéologique.

93 SAVOIE : *Chambéry*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

94 SAVOIE : *Chambéry*. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

95 SAVOIE (Haute-) : *Annecy*. — Société florimontane.

96 SEINE : *Paris*. — Société académique indo-chinoise de France.

97 — *Paris*. — Société de médecine de Paris.

98 — *Paris*. — Société philotechnique.

99 — *Paris*. — Romania.

100 — *Paris*. — Société des antiquaires de France.

101 — *Paris*. — Société de topographie de France.

102 SEINE-INFÉRIEURE : *Le Havre*. — Société havraise d'études diverses.

103 — *Le Havre*. — Société des sciences et arts agricoles.

104 SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

105 — *Rouen.* — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Infér^re.

106 SEINE-ET-MARNE : *Fontainebleau.* — Société historique et archéologique du Gâtinais.

107 — *Meaux.* Société d'agriculture, sciences et arts.

108 SEINE-ET-OISE : *Versailles.* — Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

109 — *Versailles.* — Société des sciences et des arts.

110 SOMME : *Abbeville.* — Société d'émulation.

111 — *Amiens.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

112 — *Amiens.* — Société des antiquaires de Picardie.

113 — *Amiens.* — Société Linnéenne du nord de la France.

114 TARN-ET-GARONNE : *Montauban.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

115 VAR : *Draguignan.* — Société d'études scientifiques et archéologiques.

116 — *Toulon.* — Académie du Var.

117 VIENNE : *Poitiers.* — Société des antiquaires de l'Ouest.

118 VIENNE (Haute-) : *Limoges.* — Société archéologique et historique du Limousin.

119 VOSGES : *Epinal.* — Société d'émulation.
120 — *Saint-Dié.* — Bulletin de la Société philomatique vosgienne.
121 YONNE : *Auxerre.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
122 — *Sens.* — Société archéologique.
123 — *Avallon.* — Société d'Etudes.
124 CONSTANTINE : *Bône.* — Académie d'Hippone.
125 — *Constantine.* — Société archéologique du département de Constantine.
126 COCHINCHINE : *Saïgon.* — Société des études indochinoises de Saïgon.
127 ILE DE LA RÉUNION : *Saint-Denis.* — Société des lettres, sciences et arts.
128 MINISTÈRE *Revue des travaux scientifiques.*
129 DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *Bulletin du comite des travaux historiques et scientifiques.*
130 ET DES BEAUX-ARTS *Bulletin archéol. du comité des travaux histor. et scientifiques.*
131 — *Répertoire des trav. historiques.*
132 — Musée Guimet.
133 (Ordon. du 27 juil- Biblioth. des sociétés savantes.
134 let 1845, Art. 2) — —
135 MINISTÈRE Archives de médecine navale.
136 DE LA *Revue maritime et coloniale.*
137 MARINE Société des études maritimes et coloniales.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

138 ALSACE-LORRAINE : *Colmar*. — Société d'histoire naturelle.
139 — *Metz*. — Académie de Metz.
140 AMÉRIQUE : *Washington*. — Smithsonian Institution.
141 — *Washington*.—U.-S. Geological Survey.
142 — *Washington*. — National Academy of Sciences
143 BELGIQUE : *Bruxelles*. — Société royale de botanique.
144 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro* — Revista do observatorio.
145 CROATIE : *Zagreb-Agram*. — Société d'histoire naturelle.
146 ITALIE : *Rome*. — Reale academia dei Lincei.
147 NORWÈGE : *Christiania*. — Académie Royale des lettres, histoires et antiquités.
148 — *Christiania*. — Université royale.
149 RÉP. ARGENTINE : *Cordoba*. — Academia nacional de ciencias en Cordoba.
150 SUÈDE : *Lund*. — Université de Lund.
151 SUISSE : *Genève*. — Institut national genevois.
152 — *Genève*. — Société d'histoire et d'archéologie.
153 — *Neufchâtel*. — Société des sciences naturelles.
154 — *Zurich*. — Antiquariste Gesellschaft in Zurich.

TABLES DES MATIÈRES

PAGES

L'ingénieur d'Arçon et ses batteries flottantes, par M. A. Guichon de Grandpont 5
Notice sur la Commune de la Forest-Landerneau, par M. A. Guichon de Grandpont 9
Buez Sant Tenenan, par M. A. Guichon de Grandpont. . 39
Congrès de Pau, par M. A. Coutance 55
Animaux récemment disparus ou qui menacent de disparaître, par M. Ed. Jardin 68
La Frégate la « Thétis » à l'époque de la prise d'Alger, par M. E. Le Moine 104
Le 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique à Huelva, par M. A. Coutance 123
Introduction à l'Histoire de l'Art, par M. A. de Lorme . 145
Simple Hypothèse (Récit extra-terrestre), par M. H.-L. Willotte. 163
Gilles de Rays (Une cause célèbre au XVe siècle), par M. le Dr J. Hébert. 183
Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (1893), par M. A. Coutance. 305
Bréhat (souvenir du dîner celtique de septembre 1891), par Mme Perdriel-Vaissière 311
L'Armure, par Mme Perdriel-Vaissière. 316
Conférences 319
Compte de gestion, par M. E. Fournier. 320
Liste des Membres de la Société 323
Membres honoraires 325
Membres résidants 325
Membres correspondants. 334
Liste des Académies, Sociétés savantes :
Première Section : Géographie. — Sociétés françaises . . . 337
— — — Sociétés étrangères . . . 338
2e et 3e Sections : Sciences, littérature et beaux-arts. — Sociétés françaises . . . 339
— — — Sociétés étrangères . . . 349

Brest. — Société anonyme d'Imprimerie A. DUMONT.

3 2044 100 905 579